



2

Informations de durabilité

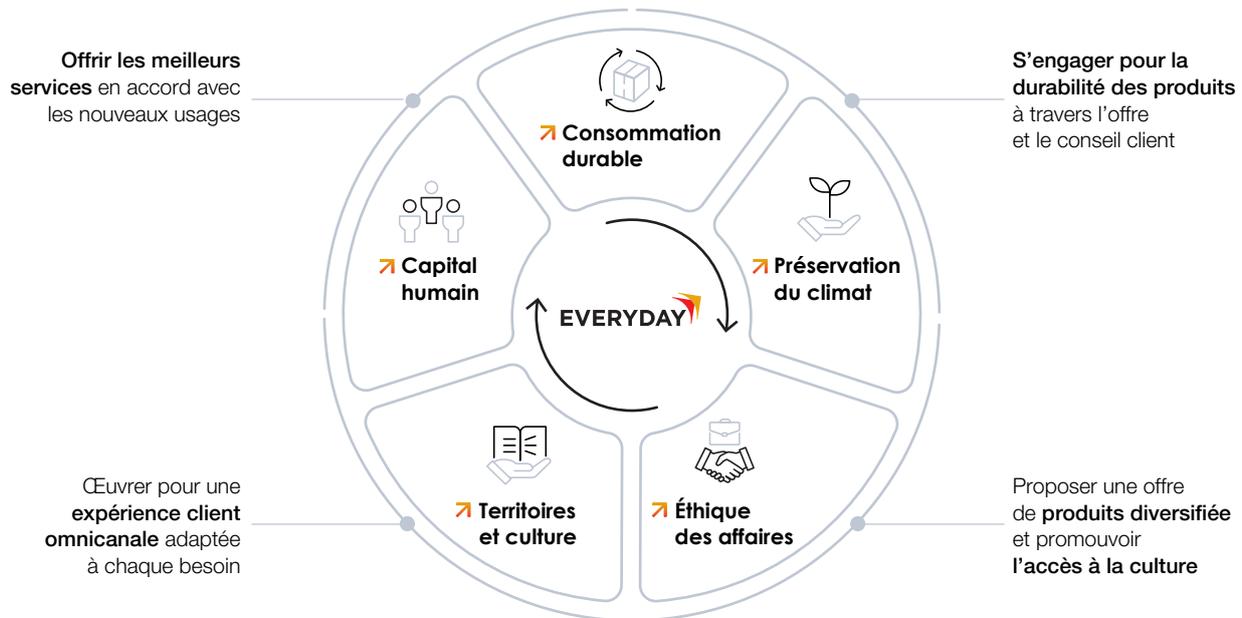
2.1	ESRS 2 – Informations générales de Fnac Darty	47	Liste des points de données dans les normes transverses et thématiques dérivées d'autres textes législatifs de l'UE en application de la norme ESRS 2, appendice B	170	
2.1.1	Base d'établissement des déclarations	47			
2.1.2	Gouvernance	51			
2.1.3	Stratégie	57			
2.1.4	Gestion des Incidences, Risques et Opportunités	63			
2.2	Informations environnementales [ESRS-E]	70	2.5		
2.2.1	Changement climatique [ESRS-E1]	70			
2.2.2	Pollution [ESRS-E2]	90			
2.2.3	Ressources aquatiques et marines [ESRS-E3]	92			
2.2.4	Biodiversité et écosystèmes [ESRS-E4]	93			
2.2.5	Utilisation des ressources et économie circulaire [ESRS-E5]	96			
2.2.6	Taxonomie européenne	107			
2.2.7	Table de concordance TCFD	121			
2.3	Informations sociales [ESRS-S]	122	2.6	Rapport de certification des informations en matière de durabilité	178
2.3.1	Effectifs de l'entreprise [ESRS-S1]	122	2.6.1	Conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par Fnac Darty pour déterminer les informations publiées	179
2.3.2	Travailleurs de la chaîne de valeur [ESRS-S2]	146	2.6.2	Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière	179
2.3.3	Consommateurs et utilisateurs finaux [ESRS-S4]	150	2.6.3	Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière	180
2.4	Informations en matière de gouvernance [ESRS-G]	159	2.6.4	Respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852	180
2.4.1	Conduite des affaires [ESRS-G1]	159	2.7	Plan de vigilance	181
			2.7.1	Périmètre	181
			2.7.2	Cartographie des risques, procédures d'évaluation et mécanisme d'alerte	182
			2.7.3	Mécanisme d'alerte	182
			2.7.4	Mesures de prévention et d'atténuation	182
			2.8	Contribuer au développement social et culturel des territoires	187
			2.8.1	Un engagement culturel renouvelé	187
			2.8.2	Contribuer à l'activité économique locale et créer des emplois pérennes	187
			2.8.3	Mener une politique de solidarité pour lutter contre la précarité et l'exclusion	188

Stratégie RSE

Afin d'accélérer le développement d'un modèle économique durable, le Groupe a placé sa responsabilité sociale, sociétale et environnementale au cœur de son plan stratégique Everyday à horizon 2025 : deux des trois piliers de la stratégie s'appuient directement sur la politique RSE déployée depuis plusieurs années.

Notre raison d'être

S'engager pour un choix éclairé et une consommation durable



La démarche RSE du Groupe, bâtie autour de cinq piliers, s'appuie sur une gouvernance permettant d'intégrer la RSE à la fois dans la stratégie d'entreprise et au cœur des pratiques métiers.

Une gouvernance dédiée est composée de :

- un comité de responsabilité sociale, environnementale et sociétale (RSES) au conseil d'administration, qui se réunit trois fois par an ;
- un comité climat, un comité économie circulaire et un comité durabilité, pour accompagner le plan stratégique et insuffler des projets de transformation ;
- un comité éthique, pour veiller au respect de nos valeurs, à la conformité, au devoir de vigilance, à la loi Sapin 2 et au RGPD ;
- des référents RSE nommés dans chaque direction, chaque pays et dans chaque magasin ;
- des objectifs RSE intégrés à la part variable de la rémunération du Directeur Général et des membres du comité exécutif ainsi qu'à l'ensemble des cadres éligibles.

Les cinq piliers de la stratégie RSE du Groupe se déclinent ainsi :

Consommation durable

Fnac Darty s'engage à promouvoir une consommation durable et un choix éclairé auprès de ses clients. Pour cela, le Groupe sélectionne et met en avant des produits plus fiables, plus réparables et moins énergivores, incite ses fournisseurs à travailler sur l'éco-conception des produits et favorise l'allongement de la durée de vie, notamment grâce aux services de maintenance, réparation et de réemploi, et assure le recyclage des produits.

Préservation du climat et de la biodiversité

La réduction de l'empreinte carbone est au cœur des préoccupations de Fnac Darty. Le Groupe vise à diminuer ses émissions de CO₂ de 50 % d'ici à 2030 par rapport à 2019. Des actions concrètes incluent l'optimisation des transports, l'amélioration de l'efficacité énergétique des magasins et des entrepôts ainsi que la promotion de produits éco-conçus.

Capital humain

Fnac Darty valorise ses employés en investissant dans leur développement professionnel et personnel. Le Groupe s'efforce de créer un environnement de travail inclusif et diversifié, avec un objectif de 35 % de femmes aux postes de leadership d'ici à 2025. Des programmes de formation continue et des initiatives de bien-être au travail sont également mis en place pour attirer et retenir les talents.

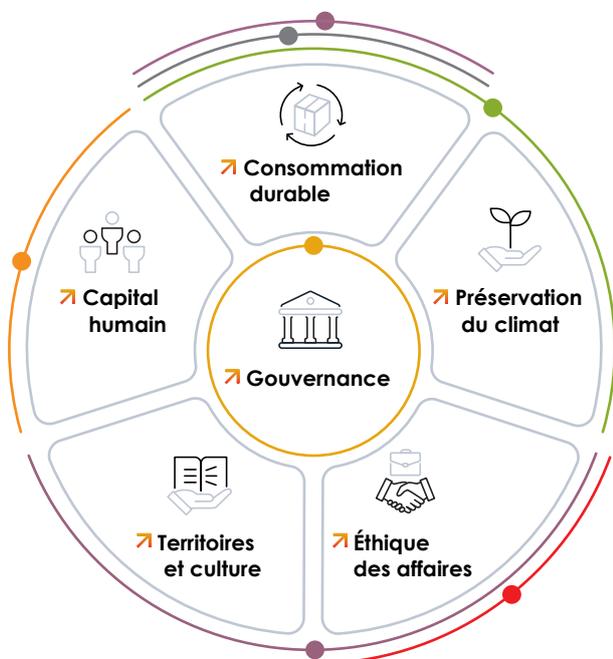
Éthique des affaires

Fnac Darty s'engage à agir avec intégrité et transparence, aussi bien dans ses opérations que sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. Cela inclut des politiques strictes en matière de lutte contre la corruption, le respect des droits de l'homme et des conditions de travail dignes pour tous les employés et partenaires.

Territoires et culture

À travers son maillage de magasins, tout comme son réseau de techniciens intervenant à domicile partout en France, Fnac Darty œuvre à l'attractivité économique des villes d'implantation, notamment à travers la création d'emplois et le soutien à des projets locaux, et joue un rôle social de proximité pour ses clients. L'accès à la culture au plus grand nombre, une des missions historiques de Fnac Darty, se décline concrètement aux travers d'événements culturels organisés toute l'année au sein de ses magasins Fnac ou lors de grands rassemblements fédérateurs.

Ces cinq piliers, clés dans la stratégie du Groupe, se déclinent et se retrouvent dans les exigences de publication d'information en matière de durabilité présentées ci-dessous.

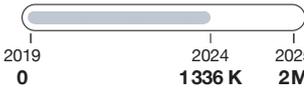
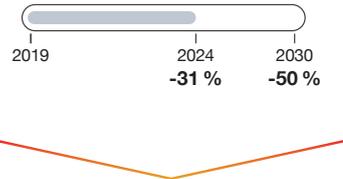


- ESRS E1 Changement climatique
- ESRS 2 Informations générales
- ESRS G1 Conduite des affaires
ESRS S2 Travailleurs au sein de la chaîne de valeur
- ESRS S4 Consommateurs et Utilisateurs Finaux
- ESRS S1 Employés
- ESRS E5 Utilisation des ressources et économie circulaire
- ESRS E2 Pollution
- ESRS E3 Eau et Ressources Marines
- ESRS E4 Biodiversité et écosystèmes

Objectifs RSE du Plan Everyday

Performances

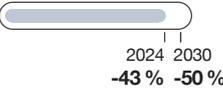
Chapitres/
sections

À 2025	2019 ^(s)	2024		
 2,5 M de produits réparés	1,8 M	2,6 M		➔ 2.2.5
 2 M d'abonnés Darty Max	0	1 336 K		➔ 2.2.5
 135 de score de durabilité	100	133		➔ 2.2.5
 35 % de femmes dans le leadership	24 %	33 %		➔ 2.3.1
À 2030				
 - 50 % d'émissions liées aux consommations énergétiques et aux transports d'ici à 2030 par rapport à 2019	82,3 K tCO ₂ e	57,1 K tCO ₂ e - 31 %		➔ 2.2.1

(s) Année de référence.

Scopes 1 & 2

Réduire de 50 % les émissions de scope 1 et 2 à horizon 2030 vs 2019 en valeur absolue



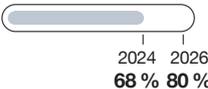
Scope 3 aval

Réduire de 22 % par produit vendu les émissions liées à l'utilisation des produits d'ici à 2030 vs 2019 (objectif en intensité)



Scope 3 amont

Les fournisseurs représentant 80 % des émissions de CO₂ liées à la fabrication des produits auront défini des objectifs alignés sur la science d'ici à 2026



2.1 — ESRS 2 – Informations générales de Fnac Darty

2.1.1 Base d'établissement des déclarations

2.1.1.1 [ESRS2-BP-1] Base générale d'établissement des déclarations relatives à la durabilité

Fnac Darty est attaché à la création de valeur pour l'ensemble de ses parties prenantes et agit résolument afin d'éviter et réduire les externalités négatives liées à ses activités. Ce chapitre rend compte des politiques et des performances sociales, sociétales et environnementales du Groupe, en lien avec ses principaux risques et, au-delà, avec ses engagements historiques.

Périmètre de consolidation

Le mode d'établissement de la déclaration relative à la durabilité est identique à celui des états financiers consolidés. Sauf lorsque précisé, le périmètre concerne l'ensemble des filiales du Groupe. En raison de l'absence de contrôle comptable les franchises sont exclues du périmètre de publication.

Pour les données relatives à l'ESRS S1, le périmètre de consolidation correspond à l'ensemble des sociétés juridiques dont les salariés intègrent le système d'information dédié aux ressources humaines. Le périmètre de couverture correspond à 99,2 % des effectifs de la consolidation financière.

Période de reporting

La collecte des données est réalisée sur un exercice civil clos, du 1^{er} janvier au 31 décembre. Si les données de fin d'année ne sont pas disponibles, la période reportée peut être estimée, mais couvre toujours douze mois, afin de tenir compte de la saisonnalité de l'activité de l'entreprise.

Périmètre des politiques, actions, cibles et métriques

Le groupe Fnac Darty a fait des efforts importants pour couvrir l'intégralité de ses entités, notamment la France, qui représente 74 % de ses effectifs. Des précisions sur la portée des politiques et actions sont apportées dans les textes pour assurer la transparence auprès des lecteurs. Étant une entreprise décentralisée, les politiques et actions des filiales ont été illustrées de manière synthétique. Dans la grande majorité des cas, les métriques ou indicateurs couvrent l'intégralité du Groupe, sauf mention contraire.

Exclusions et évolutions de périmètre

En 2023, Fnac Darty a acquis l'entreprise MediaMarkt au Portugal. MediaMarkt est intégrée au périmètre de consolidation du Groupe pour l'année 2024.

En 2024 :

- Fnac Darty a finalisé la cession de sa filiale France Billet à CTS Eventim. Représentant moins de 1 % des effectifs du Groupe et des impacts environnementaux, les données relatives à cette entité ne sont pas intégrées dans le rapport ;
- Fnac Darty a finalisé l'acquisition d'Unieuro, l'un des principaux distributeurs italiens de produits électroniques grand public et d'appareils électroménagers dont le chiffre d'affaires à fin 2024 était de 2,6 milliards d'euros et ses effectifs de 5 365 salariés. Compte tenu d'une finalisation de l'opération en fin d'année 2024, les données relatives à cette entité seront intégrées au rapport de durabilité à partir de l'exercice 2025 ;
- Fnac Darty a réalisé un accord avec Ceva Logistics pour créer une société commune, nommée Weawenn dédiée à la logistique e-commerce et au SaaS Marketplace. Étant donné que l'activité anticipée et les effectifs à fin 2024 sont non significatifs, cette entité est exclue du présent rapport.

Option permettant d'omettre une information particulière

Fnac Darty n'a pas fait usage de l'option qui lui permet d'omettre certaines informations relatives à la propriété intellectuelle, au savoir-faire ou aux résultats d'innovations.

Couverture de la chaîne de valeur

Les points de données (DP) ont été déterminés grâce à une analyse de double matérialité, qui inclut l'examen des impacts, risques et opportunités (IRO) en prenant en compte la chaîne de valeur amont, depuis l'extraction des matières premières, jusqu'à la chaîne de valeur aval, incluant la fin de vie des produits. Fnac Darty publie, lorsque les normes l'exigent et que l'information est disponible, les données concernant sa chaîne de valeur.

Modalités de collecte et de contrôle des données

Les modalités de collecte et de contrôle des données sont décrites dans la section [ESRS2-GOV-5] Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité surveillance.



2.1.1.2 [ESRS2-BP-2] Publication d'informations relatives à des circonstances particulières

Précisions méthodologiques et horizons temporels

Les détails méthodologiques sont expliqués tout au long du rapport pour assurer une compréhension claire des procédures utilisées. En outre, des notes méthodologiques pour les normes S1 (section 2.3.1.11) et G1 (section 2.4.1.9) fournissent des informations supplémentaires et des clarifications pour garantir une transparence.

Conformément à la norme ESRS 1, les horizons de temps considérés pour l'occurrence, tant en termes d'évaluation de la matérialité d'impact que de la matérialité financière, sont les suivants :

- court terme : dans les 12 prochains mois ;
- moyen terme : de 1 à 5 ans ;
- long terme : au-delà de 5 ans (jusqu'à 10 ans).

Les seuils ont été fixés conformément aux lignes directrices de mise en œuvre publiées par l'EFRAG.

Incertitudes liées à la première mise en œuvre des normes ESRS

Le rapport de durabilité a été établi dans le cadre de la première année d'application de la *Corporate Sustainability Reporting Directive* (CSRD) telle que transposée en France par l'ordonnance n° 2023-1142 du 6 décembre 2023 et préparé en application des normes européennes de reporting de durabilité, les ESRS.

Cette première année d'application de la directive est caractérisée par des incertitudes sur l'interprétation des textes et l'absence de pratiques établies ainsi que par des difficultés de collecte de données et particulièrement en ce qui concerne la chaîne de valeur.

Ainsi, au titre de 2024 certaines données peuvent être incomplètes ou non disponibles.

Dans ce contexte, Fnac Darty s'est efforcé d'appliquer les exigences normatives fixées par les ESRS, telles qu'applicables à la date d'établissement de l'état de durabilité, sur la base des informations disponibles dans les délais d'établissement.

Principales estimations et incertitudes relatives aux indicateurs

Certains indicateurs peuvent présenter des limites méthodologiques du fait de l'absence d'harmonisation des définitions et législations nationales/internationales ou autres explications. Dans certains cas, des indicateurs peuvent être calculés en intégrant des données estimées ou faire l'objet de simplifications méthodologiques.

Les méthodologies de calcul sont encadrées par les manuels de reporting du Groupe. Les indicateurs ayant fait l'objet d'estimations sont explicitement mentionnés et accompagnés d'explications détaillées dans le document.

Les principales estimations concernent :

- [ESRS-E1-6] Émissions brutes de gaz à effet de serre (GES) de périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES - Scope 3

Certaines données relatives au Scope 3 sont estimées ou extrapolées. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont estimées avec une marge d'erreur, liée aux incertitudes des facteurs d'émissions et de certaines données d'activité non exhaustives, nécessitant des extrapolations. Cela concerne notamment les émissions indirectes (par exemple sur des postes comme les achats de biens et de services, les immobilisations, les franchises ou encore les déplacements domicile-travail). Les détails spécifiques de ces informations sont disponibles dans la note méthodologique E1-6.

- [ESRS-E1-3-28] Actions et ressources liées à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique / Émissions évitées par la réparation

Les limites de l'étude incluent la sensibilité du facteur d'émissions des pièces détachées, des données incomplètes sur la répartition du poids par matière au sein des différents produits, et une hypothèse définie selon nos meilleures estimations sur la durée de seconde vie du produit. Des données plus précises sont nécessaires pour améliorer la fiabilité des résultats (voir aussi section 2.2.1.7 du présent Document d'enregistrement universel).

- [ESRS-E5-2] Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire / Score de durabilité

Le score de durabilité, auparavant basé uniquement sur les volumes de ventes, inclut désormais l'empreinte carbone « *cradle-to-gate* » en kg CO₂eq. Cela couvre les émissions depuis l'extraction des matières premières jusqu'à la distribution des produits finis. Le score utilise une moyenne par catégorie de produit permettant par exemple de distinguer l'impact d'un produit de petit électroménager d'un produit de gros électroménager. Le score a été rebasé sur l'année 2019 pour mesurer l'évolution depuis le lancement du plan Everyday (voir aussi section 2.2.5.3 du présent Document d'enregistrement universel).

Informations non publiées en 2024

Dans cette première année d'application et malgré les efforts fournis, certaines informations n'ont pas pu être collectées, consolidées et/ou produites dans les délais impartis. Conformément à l'esprit des normes ESRS, Fnac Darty s'efforcera de mettre en place des processus pour recueillir et augmenter la disponibilité des informations requises.

- ESRS-E1-1 Plan de transition

Le plan de transition présenté dans le rapport de durabilité 2024 est partiel, car ne répond pas à l'ensemble des exigences de la norme ESRS-E1. Ainsi, il a été renommé plan de décarbonation. Les principaux travaux de formalisation manquants concernent l'analyse de risques physiques complète, la quantification GES des leviers de décarbonation et les CAPEX/OPEX nécessaires pour l'exécution des plans d'action.

- [ESRS E2] Pollution, [ESRS E3] Eau et ressources marines, [ESRS E4] Biodiversité et écosystèmes

En 2024, Fnac Darty, en tant qu'entreprise de distribution, n'est pas en mesure de publier de manière exhaustive les informations exigées par les normes ESRS E2 (DR E2-1, E2-3 et E2-4), E3 (DR E3-1, E3-3) et E4 (DR E4-1 et E4-2) en raison de son modèle d'affaires et d'un manque de données et de leviers d'action. Les IRO matériels relatifs à la pollution (ESRS E2), aux ressources aquatiques et marines (ESRS E3), ainsi qu'à la biodiversité et aux écosystèmes (ESRS E4) sont principalement liés à la production des produits dans la chaîne de valeur amont. Les informations partiellement absentes incluent les politiques et les cibles, qui n'ont pas été définies par le groupe, ainsi que les métriques associées à ces domaines.

- [ESRS E5] Utilisation des ressources et économie circulaire - Ressources entrantes

D'autres indicateurs font l'objet de réflexions sur la bonne façon de les publier dans le cadre d'une entreprise de distribution. Il s'agit des informations relatives aux flux de ressources entrants et sortants en ce qui concerne les produits distribués (ESRS E5-4 § 31 a, b, c et ESRS E5-5§ 36a et c) pour lesquelles le groupe Fnac Darty a priorisé pour cette année de première application le périmètre des emballages et des déchets.

Périmètre de l'état de durabilité :

Le périmètre est décrit au sein de BP-1 ainsi que dans les chapitres thématiques. Certaines informations sont incomplètes en raison d'acquisitions récentes (Unieuro) ou d'informations manquantes concernant les politiques, actions et cibles pour certaines zones géographiques.

Cadre réglementaire et normatif

L'état de durabilité de Fnac Darty met en lumière les initiatives et les engagements de l'entreprise en matière de responsabilité environnementale et sociale. Conformément au cadre réglementaire de la directive (UE) 2022/2464 de la CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*), Fnac Darty s'efforce de fournir des informations transparentes et détaillées sur ses performances durables. Ce rapport vise à démontrer comment l'entreprise intègre les critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans ses opérations quotidiennes, en lien avec sa stratégie globale, tout en répondant aux attentes des parties prenantes et en contribuant à un avenir plus durable.

Le rapport de durabilité répond aux cadres normatifs suivants :

- conformément au Règlement européen Taxonomie (Règlement 2020/852/UE) et selon les normes qui y sont développées, le présent rapport de durabilité intègre également, en section 2.2.6 « Taxonomie » les indicateurs relatifs à la part du chiffre d'affaires, aux dépenses d'exploitation et aux dépenses d'investissement associées à des activités économiques durables sur l'exercice 2024 ;
- par ailleurs, la section [ESRS2-GOV-4] Déclaration sur la vigilance raisonnable du présent Document d'enregistrement universel répond aux exigences de la loi du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, sur la mise en œuvre effective d'un plan de vigilance ;
- enfin, conformément aux attentes de ses parties prenantes, ce chapitre présente également son reporting climat en conformité avec les recommandations de la *Task Force on Climate Disclosure* (TCFD), contribuant à l'effort de transparence et de redevabilité du Groupe sur les questions climatiques (voir table de concordance section 2.2.7 du présent Document d'enregistrement universel).

L'ensemble des politiques de développement durable du Groupe s'appuie sur le respect et la promotion des principes ou recommandations contenus dans :

- la Déclaration universelle des droits de l'homme ;
- les Conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail ;
- le Pacte mondial des Nations unies ;
- l'Accord de Paris sur le climat.



2

Informations de durabilité

ESRS 2 – Informations générales de Fnac Darty

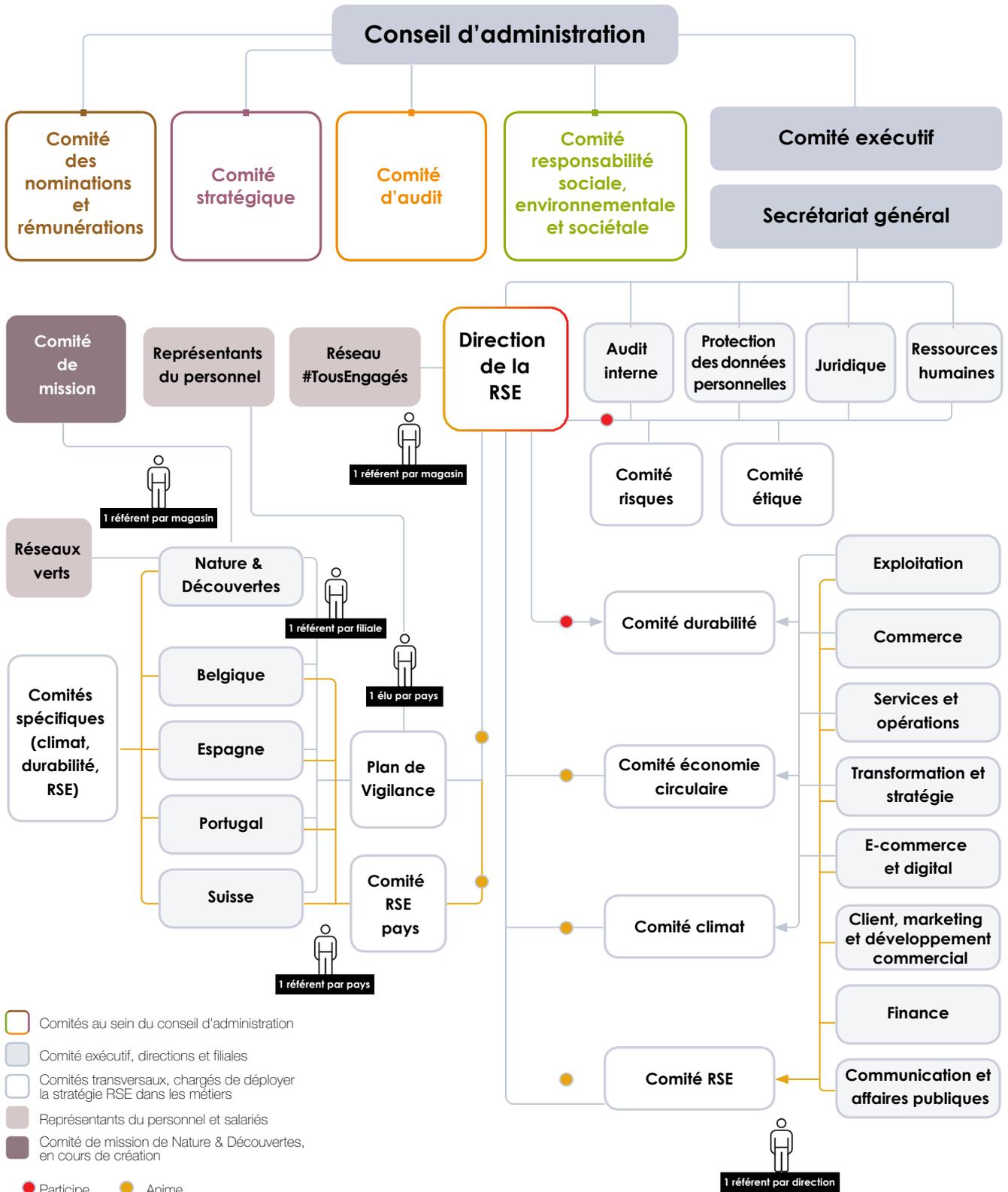
7 Liste des exigences de publication de l'ESRS ou des points de données qui ont été incorporés par référence

ESRS	DR	Chapitre au sein du DEU	Section au sein du DEU
ESRS 2	SBM-1 Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	Fnac Darty en bref	Modèle d'affaires
	[ESRS2-SBM-1-40-a-i] Description des groupes importants de produits et/ou de services offerts	Chapitre 1	1.2 « Incarner une nouvelle manière de faire du commerce : Everyday »
	[ESRS2-SBM-1-40-a-ii] Description des principaux marchés et/ou groupes de clients		1.3.1 « Description des marchés »
	[ESRS2-SBM-1-40-e] Description des objectifs liés en matière de durabilité en termes de groupes importants de produits et de services, de catégories de clients, de zones géographiques et de relations avec les parties intéressées		1.3.4 « Une offre diversifiée de produits et services »
	[ESRS2-SBM-1-40-f] Communication de l'évaluation des produits et/ou services importants actuels ainsi que des marchés et des groupes de clients importants, par rapport aux objectifs en matière de durabilité		
	[ESRS2-SBM-1-40-g] Description des éléments de la stratégie qui se rapportent aux questions de durabilité ou qui ont une incidence sur celles-ci		
ESRS 2	[ESRS2-GOV-1] Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	Chapitre 3	3.1.1 « Composition du conseil d'administration et des comités » 3.1.3 « Mandats et fonctions exercés par les administrateurs et le Directeur Général » 3.1.4 Examen de l'indépendance des administrateurs 3.2.1 « Comités du conseil d'administration » 3.2.2.3 « Activité du conseil et de ses comités spécialisés ».
	[ESRS2-GOV-2] Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes	Chapitre 3	3.2 « Fonctionnement des organes d'administration et de contrôle »
	[ESRS2-GOV-3] Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation surveillance	Chapitre 3	3.3 « Rémunérations et avantages des organes d'administration et de direction »
	Travailleurs de la chaîne de valeur	2.7 « Plan de Vigilance »	2.7.2 Cartographie des risques, procédures d'évaluation et mécanisme d'alerte (liés droits humains, aux libertés fondamentales, à la santé, à la sécurité des personnes et à l'environnement) 2.7.4 Mesures de prévention et d'atténuation

2.1.2 Gouvernance

2.1.2.1 [ESRS2-GOV-1] Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance

7 Description des comités et missions en lien avec la surveillance des incidences, des risques et des opportunités



**Rôle et responsabilités**

Conseil d'administration	Le comité RSES du conseil d'administration : composé de cinq administrateurs, il rend compte au conseil d'administration de la stratégie et des projets RSE menés ainsi que des résultats obtenus (voir aussi section 3.2.1 du présent Document d'enregistrement universel).
Comité éthique	Présidé par la secrétaire générale en charge des ressources humaines, de la RSE et de la gouvernance, il veille à la conformité du Groupe aux réglementations relatives à la conduite éthique des affaires, notamment les lois Sapin 2, devoir de vigilance et RGPD.
Comité climat	Composé de trois sponsors Comex, il est responsable du déploiement et du respect de la feuille de route Climat du Groupe (voir aussi section 2.2.1.1 du présent Document d'enregistrement universel).
Comité économie circulaire	Composé de trois sponsors Comex, il pilote les projets visant à réduire les emballages, optimiser les invendus, améliorer la collecte des déchets et leur revalorisation.
Comité RSE France	Composé d'un sponsor Comex et des 14 référents métiers (un pour chaque direction du Groupe), il suit le déploiement des feuilles de route de chaque direction et insuffle de nouveaux projets.
Comité RSE pays	Composé d'un sponsor Comex et des référents RSE nommés dans chacune des filiales européennes du Groupe, il suit le déploiement des feuilles de route de chaque pays et partage les bonnes pratiques déployées dans chaque filiale.
Comité durabilité	Composé de deux sponsors Comex, il vise à suivre les plans d'action destinés à proposer une offre de produits et de services durables.
Comités d'audit interne	Animés par la direction des risques, ils contrôlent les politiques de prévention et d'atténuation de certains risques identifiés dans la cartographie des risques couverts par la loi sur le devoir de vigilance.
Comité « Ecolaws »	Composé a minima de la direction de la RSE, de la direction juridique et de la direction commerciale et marketing, ce comité collaboratif transverse a été mis en place en 2023. Celui-ci a pour vocation de mieux anticiper les changements et nouvelles obligations réglementaires environnementales ayant un impact sur les produits. La veille réglementaire et la sensibilisation renforcée des équipes permettent au comité d'arbitrer et de suivre l'ensemble des sujets réglementaires pertinents avec les directions métiers concernées.

Le conseil d'administration

Fnac Darty est dirigé par un conseil d'administration composé de 13 membres dont deux administrateurs représentant les salariés et 10 indépendants. Le Conseil d'Administration est donc composé de 12 membres non exécutifs et un membre exécutif.

Afin de répondre aux enjeux stratégiques de l'entreprise et favoriser les échanges de qualité, le conseil cherche à maintenir équilibre et complémentarité entre les profils des différents administrateurs. La politique diversité ainsi que des informations individuelles sur l'expérience des administrateurs en fonction au 31 décembre 2024 sont disponibles aux sections 3.1.1 « Composition du conseil d'administration et des comités » et 3.1.3 « Mandats et fonctions exercés par les administrateurs et le Directeur Général » du présent Document d'Enregistrement Universel.

Au 31 décembre 2024, le ratio moyen au sein du Conseil d'administration de Fnac Darty est de 1,2 femme pour chaque homme, ou une moyenne de 55 % de femmes et 45 % d'hommes. Il est à noter que les administrateurs représentant les salariés ne sont pas pris en compte dans ce calcul.

À la même date, 91 % des membres du Conseil d'administration sont indépendants. À noter que les administrateurs représentant les salariés ne sont pas pris en compte dans ce calcul.

L'examen individuel des critères de l'indépendance des administrateurs est détaillé en section 3.1.4 du présent Document d'enregistrement universel.

Surveillance des incidences, des risques et des opportunités

L'organisation du conseil d'administration et de ses comités permet d'assurer la surveillance des impacts, des risques et des opportunités, en matière de RSE, en particulier en matière de durabilité ainsi qu'une prise en compte des enjeux RSE dans les processus décisionnels et opérationnels de l'entreprise.

Le conseil d'administration a créé quatre comités en charge de l'assister dans l'exécution de sa mission :

- le comité d'audit ;
- le comité des nominations et des rémunérations ;
- le comité de responsabilité sociale, environnementale et sociétale (Comité RSES) ; et
- le comité stratégique.

Le rôle, le fonctionnement et les missions de chacun des comités du conseil sont décrits en section 3.2.1 « Comités du conseil d'administration » du présent Document d'enregistrement universel. L'activité du conseil et des comités lors de l'année 2024 est présentée en section 3.2.2.3 « Activité du conseil et de ses comités spécialisés » du présent Document d'enregistrement universel.

Les responsabilités en matière d'incidences, de risques et d'opportunités sont intégrées dans le mandat de l'entreprise et du conseil d'administration. Celui-ci inclut notamment l'évaluation et la supervision des stratégies ESG. La direction de la RSE consolide et suit les feuilles de route des différentes directions de l'entreprise, qui sont alignées sur les objectifs stratégiques du Groupe, et elle en présente au comité RSES les éléments majeurs. Le comité RSES informe le conseil d'administration des grands travaux menés au sein du Groupe en matière de RSE, notamment les travaux pilotés par les comités climat, durabilité ou encore économie circulaire.

La mission du comité d'audit est d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables, financières et en matière de durabilité, et de s'assurer de l'efficacité du dispositif de gestion des risques et de contrôle interne opérationnel, afin de faciliter l'exercice par le conseil d'administration de ses missions de contrôle et de vérification en la matière. Il informe le conseil sur les missions d'assurance réalisées notamment en matière de durabilité, supervise leur certification et vérifie les conditions d'indépendance des parties prenantes impliquées.

Le comité RSES analyse les dimensions stratégiques et opérationnelles des enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux, notamment sur les questions de durabilité. Il examine les politiques de l'entreprise dans ces domaines ainsi que les objectifs fixés et les résultats obtenus. Par ailleurs, il analyse les principaux risques et opportunités associés et évalue l'impact des activités de l'entreprise sur l'environnement.

Les missions principales du comité des nominations et des rémunérations sont d'assister le conseil dans la composition des instances dirigeantes de la Société et de son Groupe, et dans la détermination et l'appréciation régulière de l'ensemble des rémunérations et avantages des dirigeants mandataires sociaux et des cadres dirigeants du Groupe. Le comité intègre les enjeux ESG dans la définition des politiques de rémunération des dirigeants. En matière de processus de sélection des administrateurs, le comité s'assure que l'expérience et les compétences des candidats répondent aux besoins de la Société. Il veille à garantir que les administrateurs disposent des expertises nécessaires pour accompagner les enjeux stratégiques, qu'il s'agisse de gouvernance, de durabilité ou de gestion des risques. Par ailleurs, le comité supervise la politique de diversité de l'entreprise, en s'assurant d'une représentation équilibrée des genres, des origines culturelles et des parcours professionnels dans les instances dirigeantes. Il suit chaque année les indicateurs de diversité et formule si nécessaire des recommandations pour renforcer l'inclusivité et l'équité, afin de contribuer à l'atteinte des objectifs réglementaires et volontaires fixés par la Société.

La direction générale joue un rôle clé dans la mise en œuvre des processus de gouvernance, des contrôles et des procédures pour suivre, gérer et superviser les impacts, risques et opportunités.

Elle est chargée de l'exécution des politiques et des stratégies approuvées par le conseil. Elle supervise directement les processus opérationnels liés à la gestion des risques et opportunités, s'assure de leur intégration dans les activités quotidiennes de l'entreprise, et coordonne les actions entre les différentes directions. Elle s'appuie sur différentes directions pour identifier et analyser les risques RSE applicables au Groupe. Chaque direction métier et chaque pays dispose d'un référent RSE, et de comités transversaux, tels que le comité durabilité et le comité climat, qui assurent une supervision continue de ces initiatives. La direction de la RSE, rattachée à la secrétaire générale, membre du comité exécutif, assure le suivi des feuilles de route RSE et anime ces processus à travers des indicateurs de performance intégrés aux outils de gestion internes. Ces indicateurs incluent notamment des objectifs de réduction des émissions de CO₂ et d'amélioration de la durabilité des produits.

Compétences et expertises pour la supervision des enjeux de durabilité

Le comité des nominations et rémunérations dispose de plusieurs prérogatives établies par son règlement, lesquelles permettent d'évaluer et d'assurer un niveau d'expertise élevé au sein du conseil d'administration du Groupe :

- Sélection et examen des candidats au renouvellement ou à la nomination à un poste d'administrateur

Le comité est en charge de proposer au conseil d'administration des candidats dont la diversité des compétences et expériences vont apporter une expertise solide et une crédibilité forte au conseil. Si l'ensemble du spectre des compétences en gouvernance d'entreprise est étudié : stratégie, risques, finances, connaissance des affaires, les compétences liées au traitement et à l'anticipation des enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux et IRO matériels pour le groupe font partie des critères majeurs d'appréciation d'une candidature.

- Évaluation du conseil

Tous les ans, au regard des enjeux de conformité au code de gouvernance AFEP-MEDEF, les administrateurs sont interrogés sur leurs compétences et expériences permettant de garantir le bon fonctionnement et la contribution effective de chacun d'eux au sein des conseils et comités établis.

Le processus repose sur une auto-évaluation déclarative annuelle réalisée au moyen d'un questionnaire en ligne. Tous les trois ans, cette évaluation est menée par un consultant externe et indépendant. Les administrateurs évaluent et déclarent ainsi annuellement et de manière détaillée leurs compétences et expériences sur chacune des thématiques environnementales, sociales et de gouvernance : stratégie, connaissance des risques de toutes natures, enjeux sociaux et sociétaux, enjeux climat et biodiversité. Ils sont amenés à détailler leur exposition concrète à la gestion de ces thématiques dans leur cadre professionnel et à déclarer les formations qu'ils ont suivies à cet effet au cours des trois dernières années. Ils sont également amenés dans une démarche de progrès à déclarer leurs besoins quant à l'accès à des formations ou à des experts sur les enjeux et risques RSE que Fnac Darty peut être amené à organiser. Les résultats de cette évaluation annuelle sont présentés au conseil d'administration et permet de définir un plan d'actions, le cas échéant, sur des travaux, formations ou sur un accès à des experts sur l'année à venir. Dans ce cadre, en 2023, les administrateurs ont suivi une formation « Climat et Gouvernance » organisée par le Groupe. En 2024, le questionnaire d'évaluation invite les administrateurs à renouveler leur formation « Éthique des affaires et anticorruption » si cette dernière date de plus de trois ans, tout en proposant l'accès à la formation labellisée par Fnac Darty sur ce thème.



Intégration des enjeux RSE dans les objectifs du Groupe

De plus, l'importance de ces enjeux est reflétée en particulier à travers les critères RSE intégrés à la rémunération variable court terme et long terme des dirigeants.

Ainsi, la supervision de la fixation des objectifs liés aux impacts, risques et opportunités significatifs ainsi que le suivi des progrès accomplis, sont assurés par le conseil d'administration, après avoir pris connaissance des travaux du Comité RSES. Le Conseil a validé le plan stratégique Everyday 2025 dans lequel était formulé des objectifs RSE, tels que les réductions d'émissions de gaz à effet de serre ou l'amélioration du score de durabilité des produits. La direction de la RSE pilote ces objectifs en s'appuyant sur des comités dédiés et en rend compte au comité RSES, lequel en rapporte au conseil, afin de suivre l'avancement des plans d'action et procéder à des ajustements si nécessaire. Cette structure garantit une gouvernance alignée sur les exigences réglementaires et les priorités stratégiques du Groupe. La direction des ressources humaines, en lien avec la direction de la RSE et les directions métiers, assure la bonne prise en compte de certains objectifs dans les dispositifs de rémunération variable des salariés (voir aussi la section 2.1.2.3 [ESRS2-GOV-3] Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation surveillance).

Rôle et expertise des organes d'administration, de direction et de surveillance en matière de conduite des affaires

Les organes d'administration, de direction et de surveillance de Fnac Darty veillent à l'application des valeurs et principes éthiques du Groupe dans la conduite des affaires. Ils nomment des responsables et des référents pour les sujets clés éthiques et de conformité, soutenus par le Secrétariat général, qui supervise la RSE et la Gouvernance Groupe. Ces efforts visent à renforcer l'intégrité, réduire les risques éthiques et instaurer des relations durables avec toutes les parties prenantes.

Le comité éthique du Groupe, qui est un des comités sous la responsabilité du comité exécutif, vise à promouvoir une culture éthique et à assurer une conduite responsable des affaires en conformité avec diverses lois et réglementations. Présidé par la Secrétaire générale, il comprend des membres permanents sélectionnés pour leur expertise en droit social, droit des affaires, environnement et déontologie. Ces experts incluent la directrice des ressources humaines Groupe, le directeur RSE Groupe, le directeur des risques Groupe, la responsable de la protection des données, le directeur de la sûreté Groupe et le responsable éthique Groupe. Une fois par an, le Directeur Général du Groupe participe aux travaux du comité pour discuter des réalisations et des plans futurs.

2.1.2.2 [ESRS2-GOV-2] Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes

Le conseil d'administration est informé trimestriellement des impacts, risques et opportunités liés aux sujets RSE par le biais des comptes rendus des réunions des comités du conseil.

Les quatre comités travaillent en collaboration sur des sujets requérant des contributions croisées, notamment afin de faciliter l'inclusion des enjeux et des risques sociaux et environnementaux. Ainsi, le comité d'audit et le comité RSES se sont réunis de manière conjointe à deux reprises en 2024 lors des séances du 12 février et du 19 mars. Cette deuxième séance s'est concentrée sur l'analyse en double matérialité dans le cadre de la mise en œuvre de la CSRD. Plus généralement, les travaux liés à la taxonomie, à la CSRD ou encore à la feuille de route RSE du Groupe ont été examinés lors de ces réunions.

Le comité RSES s'est réuni à quatre reprises au cours de l'année, avec un focus particulier sur la consommation durable, la transition énergétique, la stratégie économie circulaire et les enjeux liés au capital humain. Ces réunions ont notamment permis de suivre la mise en œuvre des politiques de diligence raisonnable et d'évaluer l'efficacité des mesures pour réduire l'empreinte carbone. En 2024, deux sessions communes ont été organisées entre le comité d'audit et le comité RSES. Ces réunions ont principalement porté sur l'examen de la double matérialité, la supervision du rapport de durabilité ainsi que sur le suivi des objectifs sociaux, environnementaux.

Dans ce cadre, le comité RSES et le comité d'audit ont collaboré sur la mise en œuvre de la directive CSRD.

Le comité d'audit examine annuellement la cartographie des risques du Groupe et veille à l'intégration des enjeux climatiques dans l'évaluation et la gestion des risques.

De plus, le conseil d'administration délibère chaque année sur les orientations stratégiques pluriannuelles en matière de RSE et de climat. Il valide la stratégie climatique ainsi que les principales actions menées dans ce cadre pour présentation à l'assemblée générale et approuve le rapport de durabilité.

Le détail des sujets traités par le conseil d'administration et de ses comités est présenté en section 3.2.2.3 « Activité du conseil et de ses comités spécialisés » du présent Document d'enregistrement universel.

2.1.2.3 [ESRS2-GOV-3] Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation surveillance

Dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe alignée sur le plan stratégique Everyday en vigueur :

- tous les membres du comité exécutif Fnac Darty et tous les managers éligibles à une rémunération variable ont une partie de cette rémunération variable à court terme conditionnée à l'atteinte d'objectifs en matière de durabilité ;
- les membres du comité exécutif et du *Leadership Group*⁽¹⁾ (voir chapitre 3.1.1 du présent Document d'enregistrement universel) peuvent également bénéficier de rémunérations incitatives à long terme sous forme d'actions de performance afin d'aligner leurs efforts et décisions avec la stratégie du Groupe. Ces rémunérations de long terme sont soumises à l'atteinte d'objectifs de durabilité ;
- les critères et les objectifs de ces dispositifs sont révisés et mis à jour annuellement.

Critères RSE dans la rémunération variable à court terme

Les membres du comité exécutif de Fnac Darty et les managers du Groupe lorsqu'ils y sont éligibles, bénéficient d'une rémunération variable annuelle liée à l'atteinte d'objectifs RSE, conformément à la stratégie du Groupe.

Pour l'exercice 2024 (payable en 2025), la part de la rémunération variable cible liée à l'atteinte d'objectifs RSE est de :

- 10 % pour le Directeur Général : 5 % lié à la réduction de la consommation d'énergie et 5 % lié à l'engagement des salariés, évalué mensuellement par sondage (e-NPS) ;
- 10 % pour les autres membres du comité exécutif : 5 % lié à la réduction de la consommation d'énergie et 5 % lié à des objectifs RSE spécifiques à leur direction, visant à générer plus d'engagement et d'impact localement ;
- 10 % pour les managers éligibles : 5 % lié à l'atteinte des objectifs en matière de réduction de consommation d'énergie et 5 % lié à des objectifs RSE propres à la direction à laquelle ils appartiennent pour générer plus d'engagement et d'impact en local.

Davantage de détails sur les engagements, les niveaux de performance attendus, les niveaux d'atteinte et de paiements des

rémunérations de court terme conditionnées à l'atteinte d'objectifs RSE sont présentés dans la section 3.3. « Rémunérations et avantages des organes d'administration et de direction » du présent Document d'enregistrement universel.

Critères RSE dans la rémunération incitative à long terme

Les critères RSE sont intégrés depuis plusieurs années dans les dispositifs de rémunération incitative à long terme du Groupe. Ces critères (poids et nature) ont été ajustés au fil du temps pour accompagner les évolutions et trajectoires du Groupe.

Le plan d'incitation à long terme attribué en 2024 visant à aligner les intérêts du Directeur Général et des membres du comité exécutif avec ceux des actionnaires, est un plan d'actions de performance dont les conditions d'attribution définitive à horizon 3 ans (échéance 2027) incluent un critère d'atteinte d'objectifs RSE à hauteur de 25 % :

- 12,5 % au titre de l'atteinte des objectifs de réduction de CO₂ ;
- 12,5 % pour l'amélioration du taux de féminisation du *Leadership Group*.

Davantage de détails sur les critères, les taux d'atteinte sont présentés dans la section 3.3 « Rémunérations et avantages des organes d'administration et de direction » du présent Document d'enregistrement universel. Les membres du *Leadership Group* ont également bénéficié d'un plan d'attribution d'actions de performance conditionné à l'atteinte d'objectifs RSE identiques.

Les accords d'intéressement signés en 2024, couvrant une proportion importante des salariés du Groupe, comportent également un nouvel indicateur RSE lié à la santé et à la sécurité des salariés, visant à prévenir et réduire les accidents du travail. Ce critère représente environ 10 % de l'ensemble des autres critères d'intéressement considérés.

Les systèmes de rémunération variables à court terme et incitatifs à long terme du directeur général sont décidés par le conseil d'administration sur proposition du comité des nominations et rémunérations et soumis au vote de l'assemblée générale.

Les systèmes de rémunérations variables et incitatifs à long terme sont validés par le conseil d'administration du Groupe pour tous les bénéficiaires, qu'ils soient membres du comité exécutif ou managers.

(1) Au 31/12/2024 : 226 cadres du Groupe au regard de la classification des emplois du Groupe.



2.1.2.4 [ESRS2-GOV-4] Déclaration sur la vigilance raisonnable

7 Publication de la cartographie des informations fournies dans la déclaration de durabilité sur le processus de vigilance raisonnable

Éléments essentiels de la vigilance raisonnable	Paragraphes dans l'état de durabilité
a) Intégrer la vigilance raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique	[ESRS2-GOV-1] Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance [ESRS2-GOV-2] Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes 2.7 Plan de vigilance
b) Dialoguer avec les parties prenantes affectées à toutes les étapes du processus de vigilance raisonnable	[ESRS2-SBM-2] Intérêts et points de vue des parties intéressées
c) Identifier et évaluer les impacts négatifs	[ESRS2-IRO-1] Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants 2.7 Plan de vigilance/Cartographie des Risques
d) Agir pour remédier à ces impacts négatifs	[ESRS-S2-4] Actions concernant les incidences importantes sur les travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les travailleurs de la chaîne de valeur, et efficacité de ces actions [ESRS-S1-4] Actions concernant les incidences importantes, approches visant à atténuer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les effectifs de l'entreprise, et efficacité de ces actions et approches [ESRS-S4-4] Actions concernant les incidences importantes sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions Plan de vigilance/Mesures de prévention et d'atténuation
e) Suivre l'efficacité de ces efforts et communiquer	[ESRS-S1-5] Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants [ESRS-S2-5] Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants

2.1.2.5 [ESRS2-GOV-5] Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité surveillance

Gouvernance de la production des données extra-financières

À partir de février 2024, un comité de pilotage dédié, incluant la direction finance, risque, contrôle interne, RSE et ressources humaines, s'est réuni mensuellement. Ce comité assure la supervision et la coordination de la production des données CSRD. De plus, des rapports réguliers ont été présentés en comité RSES et d'audit pour garantir une transparence et une surveillance continues. Le comité RSES et le comité d'audit collaborent sur la mise en œuvre de la directive CSRD. À ce titre, deux sessions communes ont été organisées entre le comité d'audit et le comité RSES. Ces réunions ont principalement porté sur l'examen de la double matérialité, le suivi de la production de l'état de durabilité ainsi que sur le suivi des objectifs sociaux, environnementaux et de durabilité.

Processus de production, vérification et validation

Lignes directrices, protocoles et sensibilisation des contributeurs

Pour l'exercice 2024 et afin de s'adapter au nouveau cadre réglementaire « *Corporate Sustainability Reporting Directive* », les équipes de Fnac Darty ont élaboré trois nouveaux protocoles de reporting (Social, Environnemental et Gouvernance) pour la production des données quantitatives. Réalisés avec le support des équipes du contrôle interne, ces protocoles ont été partagés

avec l'ensemble des contributeurs afin de garantir que les informations rapportées soient cohérentes, fiables et conformes aux exigences réglementaires.

Collecte et vérification des données

Collecte des données et saisie : les contributeurs, responsables de la collecte au niveau des entités, saisissent les données dans le logiciel R21. Ils garantissent la fiabilité des données saisies et s'assurent de l'absence d'erreurs avant de soumettre leurs données pour validation. Des tests et vérifications automatiques sont effectués pour détecter les incohérences, notamment les variations supérieures à 15 % par rapport à la donnée N-1, et des pièces justificatives sont obligatoires pour la validation.

Ensuite, les valideurs, ayant l'autorité nécessaire, jugent de la validité des données saisies. Un premier niveau de validation est assuré au niveau des entités, tandis que la direction de la RSE joue le rôle de valideur final pour l'ensemble des indicateurs. Les actions de contrôle incluent la vérification de la complétude des réponses, la cohérence des données et la revue croisée des informations. Les modifications sont suivies via une piste d'audit pour assurer la traçabilité.

Reporting et audit à blanc par le contrôle interne : les équipes du contrôle interne ont été mobilisées afin d'assurer un processus d'élaboration de l'information extra-financière structuré et homogène permettant la publication de données fiables. Fnac Darty a organisé un reporting et un audit à blanc du référentiel

CSRD sur la base des données de l'année 2023, afin d'anticiper et de préparer la collecte des données pour l'année 2024. Le périmètre des informations produites et auditées a été défini sur la base d'une sélection d'indicateurs prioritaires définis en fonction de leur importance et du niveau de risque. Cette initiative a permis de tester et d'ajuster les protocoles de reporting, d'identifier les éventuelles lacunes et d'assurer que les processus de collecte et de consolidation des données soient optimisés. Les zones de progrès ont été partagées en vue de la publication définitive.

De manière générale, la production des données extra-financières est intégrée dans la politique de gestion des risques et d'évaluation des dispositifs de contrôle interne du Groupe (voir Chapitre 5 « Gestion et facteurs de risques » du présent Document d'enregistrement universel).

Examen par le comité

Pour finir, le comité RSES examine annuellement l'ensemble des informations publiées par le Groupe. Ce comité passe en revue les systèmes de reporting, d'évaluation et de contrôle afin de permettre au Groupe de produire une information fiable. Un comité conjoint, incluant les membres du comité d'audit, est organisé en début d'année avant la publication des résultats du Groupe.

2.1.3 Stratégie

2.1.3.1 [ESRS2-SBM-1] Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur

Afin d'accélérer le développement d'un modèle économique durable, le Groupe a placé sa responsabilité sociale et environnementale au cœur de son plan stratégique Everyday : deux des trois piliers de la stratégie s'appuient directement sur la politique RSE déployée depuis plusieurs années.

L'intégration des enjeux de développement durable à la stratégie globale de l'entreprise est décrite en chapitre 1 via la description de son modèle d'affaire, la section 1.2 « Incarner une nouvelle manière de faire du commerce : Everyday » ainsi que la section 1.3.4 « Une offre diversifiée de produits et services » du présent Document d'enregistrement universel.

Le nombre de salariés par zones géographiques est décrit dans la section 2.3.1.10 Métriques - [ESRS-S1-6] Caractéristiques des salariés de l'entreprise.

Un Groupe engagé dans la transformation de son modèle d'affaires

Fnac Darty s'engage à accompagner les consommateurs vers des comportements plus durables. Avec le plan stratégique Everyday, l'offre évolue vers des produits plus durables. Le Groupe développe également l'offre de seconde vie et de reprise de produits usagés, dans une démarche d'économie circulaire.

Les clients sont orientés vers des produits plus durables grâce à la sélection « Choix Durable » visible sur les sites internet marchands et en magasin. La sélection « Choix durable » vient mettre en avant auprès des clients des produits qui cumulent les meilleurs résultats de leur catégorie sur les critères du score de durabilité. Ce score, basé sur la fiabilité et la réparabilité, devrait atteindre 135 d'ici à 2025. Fnac Darty renforce sa stratégie Réparation, visant 2,5 millions de produits réparés par an d'ici à 2025.

Fnac Darty ambitionne de devenir le leader des services d'assistance à la maison avec Darty Max, un service de maintenance et réparation par abonnement lancé en 2019 en

Gestion des risques RSE

Fnac Darty s'appuie sur différentes procédures d'identification et de gestion des risques existantes en interne pour identifier les risques applicables au Groupe, dont les risques RSE. Ainsi, les risques majeurs du Groupe – financiers et extra-financiers – sont identifiés et analysés avec l'appui de l'ensemble des directions concernées (voir section 5.3 du présent Document d'enregistrement universel). Dans la gestion de ces risques, le Groupe élabore et suit des cartographies de risques plus spécifiques : les cartographies des risques d'atteinte aux droits humains, à la santé et la sécurité, et à l'environnement (Devoir de vigilance), des risques de corruption (Sapin 2), des risques liés à la protection des données personnelles (RGPD). Les risques liés au climat, compte tenu de leur spécificité, font l'objet d'une analyse à part entière sur le long terme (horizons 2030 et 2050). Les risques RSE sont évalués conjointement avec le management. Ils relèvent de facteurs internes, susceptibles de porter atteinte aux droits humains, à la santé et la sécurité des personnes, et à l'environnement, et de facteurs exogènes, de grandes tendances, susceptibles d'affecter l'activité, la situation financière, la réputation et les résultats du Groupe.

France et en 2021 en Belgique. Ce service couvre divers produits électroménagers et multimédias et inclut notamment un service de maintenance préventive par visioconférence. Le Groupe vise 2 millions d'abonnés à Darty Max d'ici à 2025.

Lancé en 2023, Fnac Vie Digitale est un service par abonnement pour accompagner les consommateurs dans leurs besoins numériques, incluant la protection des appareils et des utilisateurs ainsi que des conseils d'usage.

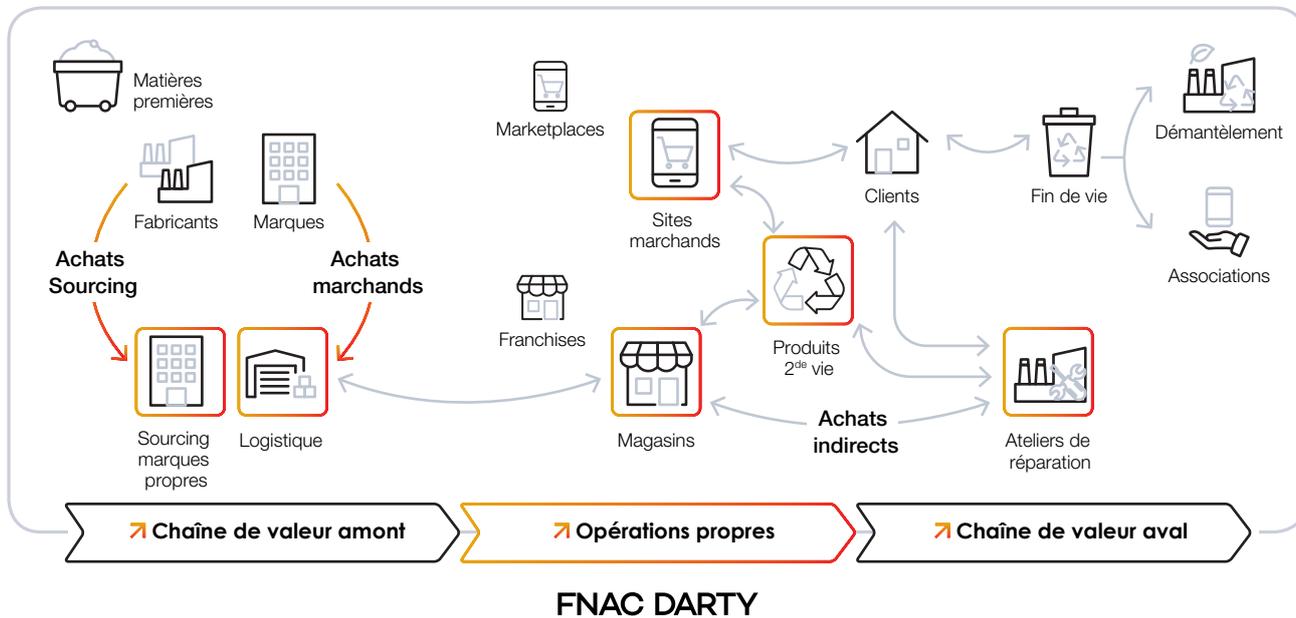
Fnac Darty est un leader européen de la distribution de biens culturels, de loisirs, de produits techniques, d'électroménager et de services. Le Groupe propose à la vente des produits neufs ainsi que des produits de seconde vie dans l'ensemble des catégories de produits, répondant ainsi à une attente forte des consommateurs et à la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC).

La chaîne de valeur amont de Fnac Darty commence par l'extraction des matières premières essentielles, telles que les métaux et plastiques nécessaires à la fabrication des composants électroniques et électroménagers ainsi que le bois pour les livres. Ces matières premières sont ensuite transformées en composants dans des usines de fabrication. Les produits finis sont ensuite transportés vers les centres de distribution à travers un réseau logistique.

Les opérations propres du Groupe incluent une distribution omnicanale de produits et services, combinant magasins physiques, franchises, et plateformes marchandes en ligne. Après l'achat, le Groupe propose des services de livraison et d'installation ainsi que des services après-vente tels que la maintenance et la réparation, comme le programme Darty Max et la reprise de produits usagés. Enfin, le Groupe assure une relation client basée sur des services personnalisés et un accompagnement continu.

En aval, le Groupe encourage le recyclage et la reprise des appareils usagés via un réseau de partenaires et/ou d'associations lorsque les produits atteignent la fin de leur cycle de vie.

Présentation de la chaîne de valeur



2.1.3.2 [ESRS2-SBM-2] Intérêts et points de vue des parties intéressées

Le Groupe a mis en place une écoute active pour entendre et intégrer les attentes de ses parties prenantes dans le cadre de la double matérialité.

En 2022, Fnac Darty a sollicité diverses parties prenantes, avec la mise en place de 21 interviews internes avec les membres du comité exécutif, deux *focus group* clients et 25 pionniers internes participant à trois ateliers de réflexion sur la RSE. Une consultation quantitative a également été menée avec 2 020 répondants, dont 1 003 collaborateurs internes et 1 017 parties prenantes externes.

Leurs attentes ont été intégrées dans les résultats de l'étude pour adapter la stratégie RSE.

En parallèle, Fnac Darty est à l'écoute de ses parties prenantes grâce à ses directions métiers qui interagissent quotidiennement avec toutes les sphères de la société. Un dialogue régulier avec les parties prenantes permet de veiller à ce que le Groupe, tant dans sa stratégie que dans l'exercice de ses activités au quotidien, intègre l'ensemble de leurs préoccupations.

En plus de l'analyse de double matérialité décrite à la section 2.1.4.1, le Groupe poursuit le dialogue à travers plusieurs dispositifs ou canaux, dont une synthèse (non exhaustive) est présentée ci-dessous :

Groupe de parties prenantes	Finalité de la coopération	Prise en compte des résultats	Exemple de dialogue	Modifications apportées à la stratégie	Consultation pour l'analyse de DMA ^(a)
Clients	Intégrer les préoccupations des clients dans la stratégie et les activités quotidiennes	Échanges quotidiens avec le centre de relations clients, événements réguliers culturels en magasin	Observatoire Parcours Shopper de Retailink by Fnac Darty	Adapter l'offre de produits et services	Oui via consultation quantitative (854 personnes)
Collaborateurs et partenaires sociaux	Dialogue régulier et constructif avec les partenaires sociaux	Enquête mensuelle Supermood, événements et réunions d'expression collectives régulières	Enquêtes et réunions régulières	Ajuster les politiques internes et améliorer les conditions de travail	Oui via entretien et consultation quantitative (1 003 personnes)
Fournisseurs	Collaboration efficace et responsable	Audits, <i>business reviews</i> annuelles RSE	Baromètre SAV	Partager les résultats avec les fournisseurs	Oui via entretien et consultation quantitative (98 personnes)
Réseaux franchisés	Renforcer la communication et la collaboration	Consultations, réunions régionales, convention nationale annuelle	Identifier les besoins et préoccupations des franchisés	Ajuster les stratégies commerciales et améliorer les services de support	Oui via entretien et consultation quantitative (18 personnes)
Associations	Renforcer les relations et promouvoir des pratiques responsables	Dialogue régulier avec les associations	Participer à des groupes de travail, tables rondes, consultations	Adapter les politiques internes, améliorer les pratiques environnementales et sociales	Oui via entretien et consultation quantitative (12 associations)
Pouvoirs publics et instances sectorielles	Influencer positivement, le secteur ainsi que les législations et politiques publiques	Participation aux groupes de travail et concertations	Contribuer aux débats parlementaires, répondre aux consultations publiques	Adapter les stratégies internes, améliorer la conformité réglementaire	Oui via entretien et consultation quantitative (5 représentants)
Investisseurs/ actionnaires	Reporting régulier auprès des investisseurs	<i>Roadshows</i> , rendez-vous téléphoniques, conférences	Maintenir le dialogue tout au long de l'année	Ajuster les stratégies financières et de communication	Oui via entretien

(a) *Double Materiality Assessment* : évaluation de la double matérialité.

2.1.3.3 [ESRS2-SBM-3] Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

Fnac Darty a choisi de placer la RSE au cœur de son plan stratégique « Everyday » à horizon 2025 pour inscrire son projet dans un modèle de développement durable et générer des impacts positifs sur la société. En outre, cet engagement est réaffirmé par la raison d'être du Groupe, qui consiste à s'engager pour un choix éclairé et une consommation durable.

La politique RSE du groupe est conçue pour répondre aux enjeux et risques opérationnels (IRO) identifiés lors de l'analyse de double matérialité. Cette approche, structurée autour de cinq piliers, permet de s'assurer que les actions et initiatives du groupe sont alignées avec les attentes des parties prenantes et les impératifs environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Les cinq piliers de la stratégie RSE du groupe Fnac Darty

Consommation durable	Climat et biodiversité	Capital humain	Éthique des affaires	Territoires et culture
Favoriser une consommation durable et un choix éclairé	Réduire les impacts du groupe sur le climat et la biodiversité	Développer notre principal actif, le capital humain	Agir avec éthique, tout au long de la chaîne de valeur	Contribuer au développement social et culturel des territoires

Les tableaux ci-dessous présentent les impacts, risques et opportunités (IRO) que Fnac Darty a identifié comme étant significatifs lors de l'analyse de double matérialité effectuée en 2024. Cette analyse a été réalisée conformément à la directive CSRD et en utilisant les méthodologies développées par la Commission européenne et l'EFRAG⁽¹⁾.

Impacts, Risques et Opportunités matériels concernant les thèmes environnementaux

Localisation	Type	IRO	ESRS	Piliers de la stratégie RSE associés
Global	Risque	Dégradation de la marge liée à l'augmentation du coût du transport et des prix des carburants	E1 Changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> ● Consommation durable ● Climat et biodiversité
	Impact	Promotion d'un modèle d'affaires circulaire intégrant la durabilité et la réparabilité des produits	E5 Utilisation des ressources et économie circulaire	
	Opportunité	Augmentation du chiffre d'affaires et de l'attractivité du Groupe grâce aux produits et services plus responsables		
	Risque	Hausse des coûts et/ou baisse des revenus en raison des perturbations climatiques affectant l'approvisionnement, le stockage, la logistique, les infrastructures, les services de transport, les assurances et taxes		
Chaîne de valeur amont	Impact	Émissions de gaz à effet de serre liées à la fabrication des produits vendus	E1 Changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> ● Consommation durable ● Climat et biodiversité ● Éthique des affaires
	Impact	Augmentation des besoins en énergie chez les fournisseurs lors de la fabrication des biens vendus	E5 Utilisation des ressources et économie circulaire	
	Risque	Risque de ruptures d'approvisionnement de matières premières liées à l'inadaptation au changement climatique		
	Impact	Émissions de particules fines dans l'atmosphère lors du transport de marchandises	E1 Changement climatique	
	Impact	Pollution de l'eau indirecte via les processus d'extraction de ressources minières nécessaires à la fabrication des produits vendus	E2 Pollution E5 Utilisation des ressources et économie circulaire	
	Impact	Forte consommation d'eau lors de la fabrication des biens et services	E3 Ressources hydriques et marines	
	Opportunité	Développement de l'éco-conception des produits de marque propre pour diminuer les consommations d'eau	E5 Utilisation des ressources et économie circulaire	
	Impact	Pertes de biodiversité liées à l'extraction des ressources minières lors de la fabrication des produits vendus	E4 Biodiversité et écosystèmes	
	Risque	Augmentation de la réglementation concernant la biodiversité	E5 Utilisation des ressources et économie circulaire	

(1) European Financial Reporting Advisory Group.

➤ Impacts, Risques et Opportunités matériels concernant les thèmes environnementaux

Localisation	Type	IRO	ESRS	Piliers de la stratégie RSE associés
Opérations propres	 Impact	Augmentation des besoins en énergie nécessaires au chauffage ou à la climatisation des sites du Groupe	 ➤ E1 Changement climatique	● Climat et biodiversité
	 Impact	Émissions de gaz à effet de serre liées aux transports et à l'énergie scope 1 et 2		
	 Risque	Hausse brutale des coûts de l'énergie et de mise en conformité des bâtiments en raison des crises, de l'augmentation du prix du carbone et des nouvelles normes réglementaires		
	 Risque	Difficultés d'accès aux centres-villes pour les véhicules de livraison et d'intervention en raison des nouvelles réglementations environnementales	 ➤ E1 Changement climatique  ➤ E2 Pollution	
Chaîne de valeur aval	 Impact	Émissions de gaz à effet de serre liées à l'utilisation des produits vendus et à leur fin de vie	 ➤ E1 Changement climatique  ➤ E5 Utilisation des ressources et économie circulaire	● Consommation durable ● Climat et biodiversité ● Éthique des affaires
	 Impact	Émissions de particules fines dans l'atmosphère lors des déplacements des clients	 ➤ E1 Changement climatique	
	 Impact	Pollution des sols indirecte due à une gestion inadéquate des produits en fin de vie par les consommateurs	 ➤ E2 Pollution	
	 Opportunité	Augmentation des tonnages collectés et valorisation des DEEE créant plus d'opportunités de gisements pour des produits de seconde vie	 ➤ E5 Utilisation des ressources et économie circulaire	
	 Impact	Dégradation potentielle de l'environnement par la mauvaise gestion du traitement des déchets dangereux notamment les DEEE	 ➤ E5 Utilisation des ressources et économie circulaire	
	 Opportunité	Création d'une filière complète de recyclage des produits technologiques		



2

Informations de durabilité

ESRS 2 – Informations générales de Fnac Darty

Impacts, Risques et Opportunités matériels concernant les thèmes sociaux

Localisation	Type	IRO	ESRS	Piliers de la stratégie RSE associés
Employés	 Impact	Dégradation de la santé des collaborateurs notamment la santé physique pour les métiers de techniciens, livreurs et préparateurs de commandes	 S1 Personnel de l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> ● Capital humain ● Territoires et culture
	 Impact	Développement des compétences des collaborateurs via la création et la formation à des emplois qualifiés		
	 Risque	Difficulté de recrutement et de rétention entraînant des coûts accrus et une baisse de la fidélisation des collaborateurs		
Chaîne de valeur	 Impact	Dégradation des conditions de travail des travailleurs chez les fabricants des produits vendus par le Groupe situés dans des zones à risque concernant les droits humains	 S2 Travailleurs de la chaîne de valeur	<ul style="list-style-type: none"> ● Éthique des affaires
	 Impact	Dégradation des conditions de travail des travailleurs exerçant dans les filières d'extraction minière		
	 Risque	Augmentation du risque juridique et réputationnel en cas de mise en cause du Groupe ou de ses fournisseurs pour non-respect des réglementations concernant le droit du travail et des droits humains dans la chaîne de valeur		
Clients et consommateurs	 Impact	Informations limitées sur la traçabilité et la dangerosité des produits, impactant négativement les consommateurs	 S4 Consommateurs et utilisateurs finaux	<ul style="list-style-type: none"> ● Consommation durable ● Éthique des affaires ● Territoires et culture
	 Impact	Nuisances potentielles sur la sécurité et la santé physique des clients à cause des produits vendus par le Groupe		
	 Impact	Amélioration de l'accessibilité des produits et diffusion de produits culturels via les sites e-Commerce et l'implantation des magasins		
	 Risque	Perte de confiance des clients dégradant la situation financière du Groupe à cause de la vente de produits controversés, la baisse de la qualité du conseil ou de comportements jugés non éthique		
	 Risque	Paralysie de l'activité et atteinte à la réputation et aux finances du Groupe en cas de fuites de données clients majeures		
	 Risque	Atteinte à la santé des consommateurs par la non-anticipation de risques de santé émergents concernant les produits vendus		
	 Risque	Changement de comportement des consommateurs à cause du climat socio-économique et géopolitique		

7 Impacts, Risques et Opportunités matériels concernant les thèmes gouvernance

Localisation	Type	IRO	ESRS	Piliers de la stratégie RSE associés
Global	Impact	Contribution aux débats et évolutions réglementaires sur la durabilité	G1 Conduite des affaires	<ul style="list-style-type: none"> ● Éthique des affaires ● Capital humain
	Opportunité	Amélioration réputationnelle par la promotion de pratiques plus responsables dans le secteur		
	Impact	Fraudes financières potentielles en magasin liées à des manquements aux fondamentaux éthiques		
	Risque	Baisse des revenus suite à une atteinte réputationnelle en cas de condamnation du Groupe sur les sujets corruptions et pots-de-vin		
Employés	Impact	Amélioration de la réputation et de la fidélisation des employés via la diffusion d'une culture éthique		
Chaîne de valeur	Risque	Baisse des revenus suite à une atteinte réputationnelle, risque de dépendance économique et de rupture d'approvisionnement liées aux fournisseurs		
	Impact	Amélioration de la stabilité économique pour les fournisseurs grâce à la construction de partenariats de long terme		

2.1.4 Gestion des Incidences, Risques et Opportunités

2.1.4.1 [ESRS2-IRO-1] Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants

Processus d'identification des risques RSE et matérialité

- Fnac Darty s'appuie sur différentes procédures internes pour identifier et gérer les risques applicables au Groupe, y compris les risques RSE. Ainsi, les risques majeurs du Groupe – financiers et extra-financiers – sont identifiés et analysés avec l'appui de l'ensemble des directions concernées (voir Chapitre 5, section 5.3 du présent Document d'enregistrement universel).

Dans la gestion de ses risques, le Groupe élabore et suit des cartographies de risques spécifiques : les cartographies des risques d'atteinte aux droits humains, à la santé et la sécurité, et à l'environnement (Devoir de vigilance), des risques de corruption (Sapin 2), des risques liés à la protection des données personnelles (RGPD). Les risques liés au climat, compte tenu de leur spécificité, font l'objet d'une analyse à part entière sur le long terme (horizons 2030 et 2050).

Les risques RSE sont évalués conjointement avec le management. Ils relèvent de facteurs internes, susceptibles de porter atteinte aux droits humains, à la santé et la sécurité des personnes, et à l'environnement ainsi que de facteurs exogènes (grandes tendances), susceptibles d'affecter l'activité, la situation financière, la réputation et les résultats du Groupe.

Analyse de double matérialité (approche CSRD)

En 2023, afin de se conformer à la *Corporate Sustainability Reporting Directive*, le Groupe a entrepris de mettre à jour cette analyse pour déterminer les enjeux qui lui sont applicables (sur l'ensemble de sa chaîne de valeur), au regard de leur matérialité d'impact et/ou financière.

L'analyse de double matérialité du Groupe concerne toutes ses filiales et activités. Un cabinet de conseil externe a accompagné le

Groupe pendant ce processus afin de garantir la robustesse et la neutralité de la méthodologie.

Le groupe se réserve le droit de mettre à jour son analyse de double matérialité en cas de changements significatifs, conformément aux exigences de l'ESRS 1.

Méthodologie

Identification des IRO Impacts, Risques et Opportunités

À partir de la liste des enjeux et sous-enjeux listés dans l'ESRS 1 et des enjeux plus spécifiques au secteur de la distribution ou au Groupe, Fnac Darty a associé des parties prenantes internes et externes pour évaluer le niveau d'importance de chaque enjeu. Pour les enjeux associés à la chaîne de valeur, en l'absence de données primaires, l'évaluation s'est appuyée sur des benchmarks sectoriels, des rapports d'ONG et d'organisations gouvernementales.

Un travail de mise en cohérence a été effectué afin de lier les enjeux de la matérialité définis en 2022 avec les ESRS et les sous-thèmes associés et d'identifier ceux qui n'étaient pas couverts, mais qui seraient potentiellement matériels pour le groupe Fnac Darty. Ces enjeux ont ensuite été déclinés en Impacts, Risques et Opportunités pour le Groupe.

Consultation des parties prenantes

Un dispositif de consultation a été mis en place lors de l'étude réalisée en 2022. Celui-ci a été réalisé en deux phases : une enquête en ligne diffusée auprès d'un large panel de parties prenantes, dite consultation « quantitative » et un cycle d'entretiens ciblés, dite consultation « qualitative ».



L'objectif étant de recueillir les attentes d'un large panel de parties prenantes, les équipes du Groupe ont été sollicitées pour constituer des bases de données significatives sur les principales typologiques de parties prenantes, à savoir les fournisseurs, les instances et réseaux professionnels, les médias, les associations, les acteurs publics.

Par ailleurs, le Groupe a fait appel à un organisme spécialisé dans la réalisation d'études auprès de consommateurs, Toluna, afin d'obtenir un panel de répondants clients du Groupe.

À la clôture de l'enquête, le questionnaire en ligne enregistrait 2 020 réponses, dont 1 003 collaborateurs internes au Groupe et 1 017 parties prenantes externes.

En parallèle de la consultation « quantitative », un cycle d'entretiens a été organisé. Lors de cette phase, 21 entretiens ont été menés – 18 entretiens de parties prenantes externes, trois entretiens de parties prenantes internes – et deux focus groupe clients ont été réalisés.

Évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière

Matérialité d'impact

Pour la matérialité d'impact, Fnac Darty a défini une échelle de notation pour qualifier l'ampleur, le périmètre, le caractère

Matérialité financière

Pour la matérialité financière, Fnac Darty a défini une échelle de notation pour évaluer l'ampleur et la probabilité d'occurrence des risques et opportunités, en cohérence avec les seuils et les échelles définies dans le cadre de l'analyse des risques Groupe (voir aussi le chapitre 5.3 du présent Document d'enregistrement universel).

L'importance des risques et opportunités identifiés a été évaluée en fonction de la probabilité d'occurrence et de l'ampleur potentielle des incidences financières. Les seuils financiers considérés pour l'analyse ont été alignés sur les échelles d'impact financier utilisées pour la cartographie des risques du Groupe.

Les risques et opportunités associés ont été évalués selon les deux critères proposés par l'ESRS 1.

- magnitude ;
- probabilité d'occurrence.

remédiable et la probabilité d'occurrence des risques et opportunités étudiés, en cohérence avec celle de la cartographie des risques « Devoir de vigilance » (voir aussi section 2.7 du présent Document d'enregistrement universel). Il est important de noter que l'analyse a été réalisée avant la prise en compte des actions de remédiation.

Les impacts positifs et négatifs associés ont été évalués selon les quatre critères proposés par l'ESRS 1 :

- ampleur ;
- étendue ;
- caractère irrémédiable de l'incidence (*pour les impacts négatifs*) ;
- probabilité de l'incidence (*pour les impacts potentiels*).

Les critères d'ampleur, d'étendue et d'irrémédiabilité constituent la gravité des impacts.

Pour les impacts positifs et négatifs *réels*, une probabilité d'occurrence de 4 a été appliquée. Dans le cas d'une incidence négative potentielle sur les droits de l'homme, la gravité de l'incidence l'emporte sur sa probabilité.

Tout sujet a été ainsi considéré comme matériel d'un point de vue de l'impact selon une grille de notation sur 16 points. Tous les sujets classés en « important » ou « critique » ont été considérés comme matériels ont obtenus une note supérieure à 9.

Tout sujet a été ainsi considéré comme matériel d'un point de vue financier grille de notation sur 16 points. Tous les sujets classés en « important » ou « critique » sont considérés comme matériels ont obtenus une note supérieure à 9.

L'évaluation de l'ensemble des IRO a été réalisée lors des ateliers communs à la direction de la RSE et la direction des Risques pour assurer la cohérence avec les enjeux du Groupe. Pour la formalisation, une approche conservatrice et simplifiée a été choisie : en effet, c'est l'IRO le plus impactant (avec la note d'impact maximale) qui a été retenu pour l'évaluation finale de l'ensemble des IRO du sous-thème concerné.

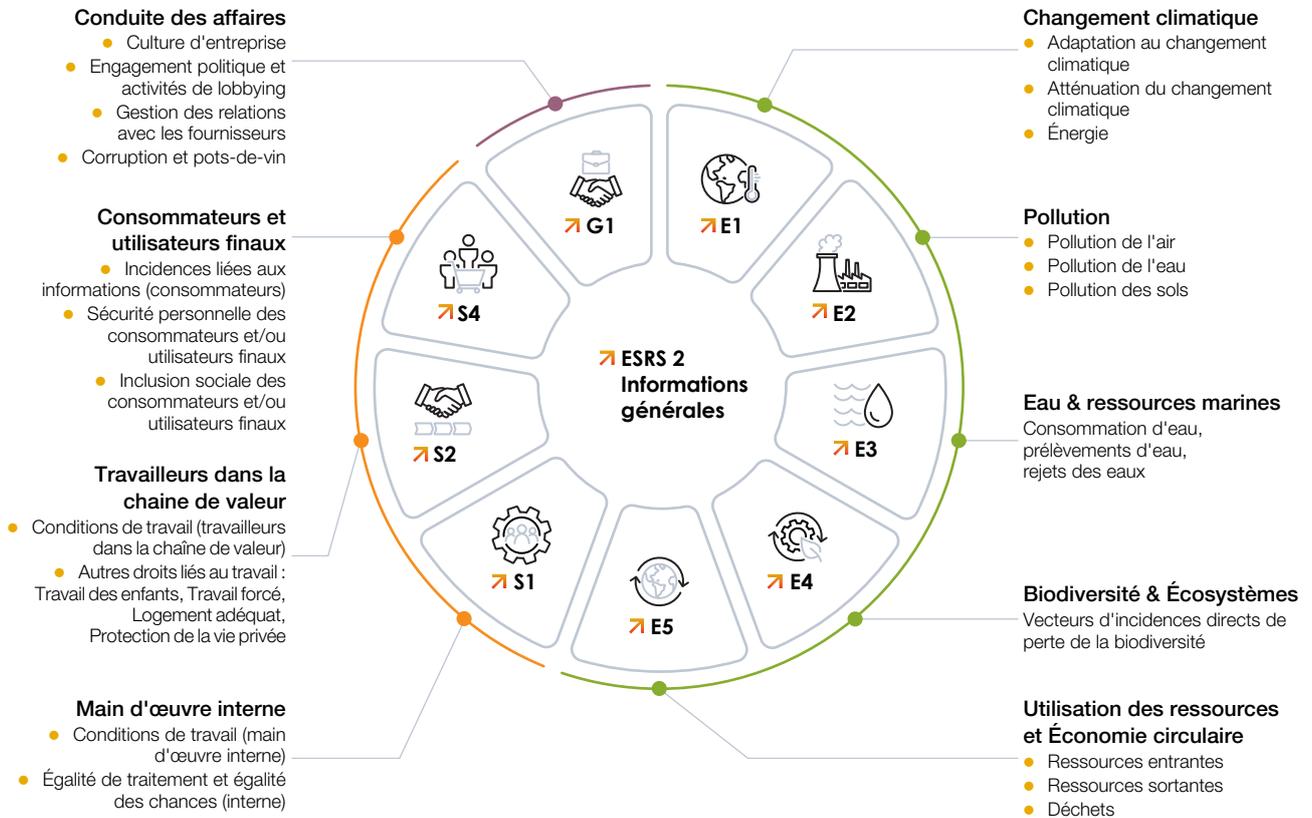
Cette analyse a permis d'abord d'identifier les IRO matériels et ensuite de définir la liste des ESRS applicables au Groupe pour l'état de durabilité 2024 (publié en 2025), comme le prévoit l'ordonnance no 2023-1142 du 6 décembre 2023 transposant en droit français la directive UE 2022/2464 du 14 décembre 2022 ».

➤ Présentation des résultats en Comité RSES et Audit

Analyse de double matérialité

➤ Les 10 sujets de durabilité (ESRS)

selon la nouvelle réglementation européenne (CSRD)



Les résultats finaux consolidés ont été présentés de manière détaillée au comité exécutif et au comité conjoint RSES et Audit, tout comme la méthodologie de l'analyse de double matérialité. Les impacts, risques et opportunités matériels sont présentés dans les sections « Gestion des incidences, risques et opportunités » de chacune des normes thématiques.

2.1.4.2 [ESRS2-IRO-2] Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par la déclaration relative à la durabilité de l'entreprise

Le Groupe a établi une liste des informations jugées importantes à publier à la suite de l'étude de double matérialité. Une correspondance entre les IRO matériels et les data points (DP) a été réalisée pour assurer la cohérence entre les thèmes traités dans les DP et les thèmes des IRO. Cette correspondance a permis de déterminer le périmètre des informations à publier. Ces

informations sont présentées de manière claire et transparente dans ce rapport, afin de permettre une compréhension complète des enjeux auxquels Fnac Darty est confronté et des actions que le Groupe met en place pour y répondre. La liste des exigences de publication respectées lors de la préparation de l'état de durabilité est décrite ci-après :

🚩 Changement climatique - ESRS E1

ESRS	DR		Paragraphes
E1	E1.GOV-3	Intégration des performances en matière de durabilité dans le mécanisme de rémunération	2.1.2.3
E1	E1.SBM-3	Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	2.1.3.3
E1	E1-1	Plan de décarbonation pour l'atténuation du changement climatique	2.2.1.2
E1	E1-2	Politiques liées à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique	2.2.1.5
E1	E1-3	Actions et ressources allouées à la mise en œuvre du plan d'atténuation du changement climatique	2.2.1.7
E1	E1-4	Cibles liées à l'atténuation du changement climatique	2.2.1.8
E1	E1-5	Consommation d'énergie & mix énergétique	2.2.1.7
E1	E1-6		
		Émissions brutes de gaz à effet de serre (scope 1, 2, 3)	2.2.1.4

🚩 Pollution - ESRS E2

ESRS	DR		Paragraphes
E2	E2-2	Actions et ressources relatives à la pollution	2.2.2.2

🚩 Ressources hydriques et marines - ESRS E3

ESRS	DR		Paragraphes
E3	E3-2	Actions et ressources relatives aux politiques en matière de ressources aquatiques et marines	ESRS-E5-1-14

🚩 Biodiversité et écosystèmes - ESRS E4

ESRS	DR		Paragraphes
E4	E4.SBM-3	Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	2.1.3.3
E4	E4-2	Politiques liées à la biodiversité et aux écosystèmes	E1-1 ; E1-5
E4	E4-3	Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes	2.2.4.2

7 Utilisation des ressources et économie circulaire - ESRS E5

ESRS	DR		Paragraphes
E5	E5-1	Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire	2.2.5.2
E5	E5-2	Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	2.2.5.3
E5	E5-3	Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	2.2.5.4
E5	E5-4	Flux de ressources entrants	2.2.5.3
E5	E5-5	Flux de ressources sortants	2.2.5.3

7 Effectifs de l'entreprise - ESRS S1

ESRS	DR		Paragraphes
S1	S1.SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	2.1.3.2
S1	S1.SBM-3	Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	2.1.3.3 2.3.1.1
S1	S1-1	Politiques liées aux effectifs de l'entreprise	2.3.1.3 2.3.1.4 2.3.1.5 2.3.1.6 2.3.1.7
S1	S1-2	Processus d'interaction au sujet des incidences avec les effectifs de l'entreprise et leurs représentants	2.3.1.8
S1	S1-3	Procédures de réparation des incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations	2.3.1.9
S1	S1-4	Actions concernant les incidences importantes, approches visant à atténuer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les effectifs de l'entreprise, et efficacité de ces actions et approches	2.3.1.3 2.3.1.4 2.3.1.5 2.3.1.6 2.3.1.7
S1	S1-5	Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	2.3.1.3 2.3.1.4 2.3.1.5 2.3.1.6 2.3.1.7
S1	S1-6	Caractéristiques des salariés de l'entreprise	2.3.1.10
S1	S1-9	Métriques de diversité	2.3.1.10
S1	S1-10	Salaires décents	2.3.1.10
S1	S1-14	Métriques de santé et de sécurité	2.3.1.10
S1	S1-16	Métriques de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)	2.3.1.10
S1	S1-17	Cas, plaintes et impacts graves sur les droits de l'homme	2.3.1.10



Travailleurs de la chaîne de valeur - ESRS S2

ESRS	DR		Paragraphes
S2	S2.SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	2.1.3.2
S2	S2.SBM-3	Incidences, risques et opportunités importants et interaction avec la stratégie et le modèle économique	2.1.3.3 2.3.2.1
S2	S2-1	Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur	2.3.2.3
S2	S2-2	Processus d'interaction au sujet des incidences avec les travailleurs de la chaîne de valeur	2.3.2.4
S2	S2-3	Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations	2.3.2.5
S2	S2-4	Actions concernant les incidences importantes sur les travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les travailleurs de la chaîne de valeur, et efficacité de ces actions	2.3.2.6
S2	S2-5	Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	2.3.2.7

Consommateurs et utilisateurs finaux - ESRS S4

ESRS	DR		Paragraphes
S4	S4.SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	2.1.3.2
S4	S4.SBM-3	Incidences, risques et opportunités importants et interaction avec la stratégie et le modèle économique	2.1.3.3 2.3.3.1
S4	S4-1	Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux	2.3.3.3 2.3.3.4 2.3.3.5 2.3.3.6
S4	S4-2	Processus d'interaction au sujet des incidences avec les consommateurs et utilisateurs finaux	2.3.3.7
S4	S4-3	Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations	2.3.3.8
S4	S4-4	Actions concernant les incidences importantes sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions	2.3.3.3 2.3.3.4 2.3.3.5 2.3.3.6
S4	S4-5	Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	2.3.3.3 2.3.3.4 2.3.3.5 2.3.3.6

➤ Conduite des affaires - ESRS G1

ESRS	DR		Paragraphes
G1	G1-1	Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires	2.4.1.3
G1	G1-2	Gestion des relations avec les fournisseurs	2.4.1.4
G1	G1-3	Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	2.4.1.5
G1	G1-4	Cas avérés de corruption ou versements avérés de pots-de-vin	2.4.1.6
G1	G1-5	Influence politique et activités de lobbying	2.4.1.7
G1	G1-6	Pratiques en matière de paiement	2.4.1.8

La liste des points de données dans les normes transversales et thématiques qui dérivent d'autres législations de l'UE, en application de la norme ESRS 2 Appendice B est présentée en annexe 2.5 du présent rapport.

2.2 — Informations environnementales [ESRS-E]

2.2.1 Changement climatique [ESRS-E1]

2.2.1.1 Gouvernance Climatique

Le comité climat est le comité de gouvernance responsable du suivi des objectifs climat. Le comité exécutif y est représenté par le directeur des services et opérations, la secrétaire générale en charge des ressources humaines, de la RSE et de la gouvernance, et par la directrice commerciale et marketing. Créé en 2019, il se réunit trois fois par an pour suivre la réalisation de la stratégie climat, la trajectoire des émissions de CO₂, pour élaborer des plans d'action et suivre les feuilles de route des différentes filières opérationnelles. Le comité climat fait régulièrement appel à l'expertise d'autres directions pour identifier, évaluer et répondre à ses impacts, risques et opportunités liés au climat :

- la direction financière est responsable du reporting Taxonomie et travaille conjointement avec la direction de la RSE pour quantifier les risques et opportunités liés au climat ;
- la direction des affaires publiques et la direction juridique assurent une veille active des évolutions réglementaires liées au climat, et collaborent avec la direction de la RSE dans le dialogue avec les pouvoirs publics sur divers enjeux associés ;
- la direction des risques Groupe évalue la gestion de certains risques liés au climat ;
- la direction de la communication financière assure une bonne adéquation entre les informations publiées par le Groupe et les attentes croissantes des investisseurs concernant l'intégration des enjeux climatiques dans la stratégie ;
- la direction technique et maintenance pilote le système de management de l'énergie et apporte son expertise sur les sujets liés à l'énergie et aux bâtiments ;
- la direction de la stratégie et de la transformation du Groupe veille au déploiement et à la réussite du plan stratégique Everyday et, à ce titre, suit certains indicateurs clés de performance communs à la stratégie climat de Fnac Darty ;
- la direction des achats indirects, dans le cadre de sa politique d'achats responsables, participe activement à décarboner certaines activités du Groupe, notamment via les achats de transport et d'énergie.

L'intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes incitatifs est présentée en ESRS 2 - GOV 3.

2.2.1.2 [ESRS-E1-1] Plan de décarbonation

Le plan de transition présenté dans le rapport de durabilité 2024 est partiel, car ne répond pas à l'ensemble des exigences de la norme ESRS-E1. Les principaux travaux de formalisation manquants concernent l'analyse de risques physiques complète, la quantification GES des leviers de décarbonation et les CAPEX/OPEX nécessaires pour l'exécution des plans d'action.

2.2.1.2.1 Engagements climatiques de Fnac Darty

Fnac Darty présente dans ce chapitre une synthèse des différents niveaux d'intégration de l'enjeu climat dans la stratégie et la gouvernance du Groupe, selon les recommandations de la *Task Force on Climate-related Financial Disclosures* (TCFD) en présentant la gouvernance de l'organisation, la stratégie, le management des risques ainsi que les indicateurs et objectifs associés.

Pour atténuer, mais également s'adapter au changement climatique, le Groupe a défini trois grandes politiques de décarbonation liées à l'énergie, aux transports et aux produits vendus couvrant à 100 % des scopes 1 et 2 du bilan carbone et 92 % du scope 3 du bilan carbone de Fnac Darty. Fnac Darty s'est aligné sur la trajectoire de l'Accord de Paris (+ 1,5 °C à horizon 2030) pour réduire ses émissions les plus directes (scope 1 et scope 2) et ses émissions indirectes (scope 3).

Dès 2021, dans le cadre du plan stratégique Everyday, le Groupe s'est engagé sur un premier objectif de décarbonation :

- **réduire de 50 % les émissions de CO₂ liées aux transports et à l'énergie des sites d'ici à 2030 par rapport à 2019 en valeur absolue.**

Par ailleurs, afin de rendre compatible sa stratégie climatique avec la limitation du réchauffement de la planète à 1,5 °C conformément à l'accord de Paris, en 2022 le Groupe a défini des nouveaux objectifs validés par la *Science Based Target initiative* :

- **réduire de 50 % les émissions de scope 1 et 2 à horizon 2030 vs 2019 en valeur absolue ;**
- **réduire de 22 % par produit vendu les émissions liées à l'utilisation des produits d'ici à 2030 vs 2019 (objectif en intensité) ;**
- **les fournisseurs représentant 80 % des émissions de CO₂ liées à la fabrication des produits auront défini des objectifs alignés sur la science d'ici à 2026.**

7 Inventaire des Indicateurs Climat et des émissions Scopes 1, 2 et 3

Indicateurs	Catégories	Standards
Scope 1	Émissions directes des sources fixes de combustion Émissions directes des sources mobiles de combustion Émissions directes fugitives	GHG Protocol, TCFD, CDP, GRI
Scope 2	Électricité Réseaux de chaleur et de froid	GHG Protocol, TCFD, CDP, GRI
Scope 3	Produits et services achetés (dont achats indirects) Biens immobilisés Émissions liées aux combustibles et à l'énergie Transport de marchandises amont Déchets générés Déplacements professionnels Déplacements domicile/travail Transport de marchandises aval et distribution Utilisation des produits vendus Franchises Déplacements clients	GHG Protocol, TCFD, CDP, GRI
Émissions évitées (liées à la réparation)	Émissions évitées liées aux réparations à domicile, en atelier et en magasins ainsi que les réparations réalisées à distance par des techniciens qualifiés ou grâce à la vente de pièces détachées	Ademe, normes ISO 14067 et 14064-1

2.2.1.2.2 Ambition et trajectoire de décarbonation

7 (E1-1- §16 b) Leviers de décarbonation et actions clés

Cadre	Données 2023	Données 2024 (E1-1- §16 j)	Cible	Politiques	Actions clés
Everyday	Scopes 1,2 & 3 (Transports)	Scopes 1,2 & 3 (Transports)	Scopes 1,2 & 3 (Transports)	<i>Politique d'efficacité et de sobriété énergétique</i>	<i>Actions d'efficacité et de sobriété énergétique</i>
	(absolu) - 26 %	(absolu) - 31 %	(absolu) - 50 % (2030)	Réduction des consommations Décarbonation du mix énergétique	Déploiement du Système de Management de l'énergie & certification ISO 50001 Investissements dans l'éclairage LED
SBTi	Scopes 1 & 2 (absolu)	Scopes 1 & 2 (absolu)	Scopes 1 & 2 (absolu)	<i>Politique de décarbonation de nos transports</i>	<i>Corporate Power Purchase Agreement & mix d'énergie verte (56 %)</i>
	- 38 %	- 43 %	- 50 % (2030)	Conversion des moyens de transport	<i>Actions de décarbonation de nos transports</i>
				Réduction des transports inutiles Comportements vertueux	Initiative Fret 21 (Ademe) Verdissement de la flotte de véhicules (GNV, bioéthanol, électriques...) Initiative sectorielle « Collaborative UrbanLogistics &Transport »
SBTi	Scope 3 Aval (intensité)	Scope 3 Aval (intensité)	Scope 3 Aval (intensité)	<i>Politique de décarbonation de nos produits</i>	Développement des services de réparation, notamment le service Darty Max
	- 10 %	- 0,3 %	- 22 % (2030)	Évolution du modèle d'affaires du Groupe en privilégiant l'allongement de la durée de vie des produits au remplacement	Maintenance préventive des appareils « Seconde vie » des produits
				Accompagnement des clients à choisir des produits plus fiables, plus réparables et moins énergivores	Partage des données SAV avec nos clients à travers des informations objectives Évolution de l'offre pour proposer des produits plus fiables, plus réparables, des produits de seconde vie
SBTi	Scope 3 Amont (relatif)	Scope 3 Amont (relatif)	Scope 3 Amont (relatif)	<i>Politique de décarbonation de nos produits</i>	Partage des données SAV avec les fournisseurs et dialoguer avec eux pour leur permettre de progresser
	60,5 %	68 %	80 % (2026)	Engagement de nos fournisseurs à concevoir des produits plus fiables, plus réparables et moins énergivores Engagement de nos fournisseurs à définir des objectifs alignés sur la science climatique	Dialogue constructif avec les fournisseurs via l'initiative sectorielle de décarbonation L.E.S.S

La catégorie du scope « utilisation des produits vendus » est considérée comme des émissions de GES potentielles verrouillées. Elle représente 33 % (1 235 teqCO₂ en 2024) du bilan carbone du Groupe et correspond donc à un réel défi de décarbonation pour Fnac Darty (voir aussi E1-6).

Pour maîtriser et réduire l'impact de ce poste d'émissions de GES, le Groupe a défini un objectif validé SBTi (réduire de 22 % par produit vendu les émissions liées à l'utilisation des produits d'ici à 2030 vs 2019). Les plans d'action d'atténuation s'articulent autour de deux axes : proposer des produits moins énergivores et carbonés (score de durabilité, baromètre SAV, produits de Seconde Vie), allonger la durée de vie des produits existants (Services de réparation, WeFix, Darty Max...).

2.2.1.2.3 Alignement du plan de décarbonation avec les exigences de la Taxonomie européenne

Afin de mesurer l'engagement financier du Groupe dans sa transition écologique, les directions financières et RSE ont identifié les CapEx et OpEx de l'année de reporting contribuant au plan de décarbonation. Après la réalisation d'une cartographie des activités contributrices aux objectifs de décarbonation, un fichier de données standardisé est complété par les contrôleurs de gestion des filières opérationnelles et des directions financières des filiales. La fréquence du reporting est annuelle et le périmètre de consolidation est le Groupe. **Fnac Darty a investi en 2024 plus de 7 millions d'euros en CAPEX au service de l'atténuation du changement climatique :**

Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	CapEx (en millions d'euros)	OpEx (en millions d'euros)
Politique d'efficacité et de sobriété énergétique	6,8	1,5
Politique de décarbonation de nos transports	0,2	0,6
Politique de décarbonation de nos produits	0,5	7,3

Conformément au Règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables au sein de l'Union européenne, le Groupe publie la part du chiffre d'affaires et des dépenses CapEx issue de produits ou de services associés à des activités économiques alignées sur les objectifs environnementaux taxonomiques. Le modèle d'affaires du Groupe est basé essentiellement sur la distribution de produits techniques (micro-informatique et électronique grand public), de produits éditoriaux (livres, disques et gaming), de produits électroménagers (gros et petit électroménager), mais aussi sur la vente de services associés à ces produits. Étant donné son activité principale de « distributeur spécialisé », la majeure partie des activités de Fnac Darty ne peut être considérée par la Taxonomie comme pouvant avoir une contribution substantielle au regard des six objectifs climatiques.

Compte tenu des informations disponibles à date et fort de ses engagements en matière de durabilité des produits (voir section 2.2), le Groupe analyse une part de ses activités comme étant contributrice à la transition vers une économie circulaire (objectif 4). C'est notamment le cas de ses services visant à prolonger la durée de vie des produits comme les activités de réparation, de remise à neuf et de reconditionnement, mais aussi la vente de pièces détachées et de biens de seconde main.

Le Groupe démontre par ailleurs depuis de nombreuses années un très fort engagement en matière de lutte contre le changement climatique, avec notamment des objectifs de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre et de nombreuses actions visant à réduire l'impact environnemental lié au cycle de vie des produits distribués par ses enseignes. Ces actions s'inscrivent pleinement dans la poursuite du plan stratégique Everyday, dont l'un des piliers est l'accompagnement des consommateurs dans l'adoption de comportements durables. La transition vers un modèle de services à haute valeur environnementale participe par ailleurs à la stratégie d'adaptation du Groupe vis-à-vis de ses principaux risques climatiques.

Les données taxonomiques et la méthodologie appliquée sont présentées en section 2.6 Taxonomie européenne.

2.2.1.2.4 Processus d'approbation, gouvernance et suivi du plan de décarbonation

Le plan de décarbonation est incarné dans la stratégie de l'entreprise, les leviers de croissance et sa planification financière. Les progrès réalisés sont présentés dans le tableau des leviers de décarbonation (Données 2024). Fnac Darty a trois convictions concernant son plan de décarbonation :

- **Incarné dans son modèle d'affaires.** Afin d'accélérer le développement d'un modèle économique durable, le Groupe a placé sa responsabilité sociale et environnementale au cœur de son plan stratégique Everyday avec trois axes stratégiques :
 - Incarner les nouveaux standards d'un retail omnicanal à la fois digitalisé et humain ;
 - Devenir le leader des services d'assistance du foyer par abonnement, et
 - Accompagner les consommateurs dans l'adoption de comportements durables.

Fort de cette ambition, le Groupe a poursuivi son développement à travers l'acquisition d'acteurs engagés, tels que WeFix (Services de Réparation) ou Nature & Découvertes (BCorp depuis 2015), et par le développement de nouvelles activités commerciales à impact (Darty Max, Seconde Vie...). La stratégie commerciale du Groupe contribue directement à l'atteinte des objectifs de décarbonation en proposant des produits de plus en plus durables et en allongeant leur durée de vie.

- **Incarné par tous ses collaborateurs.** La réussite du plan de décarbonation dépend de la mobilisation de tous les collaborateurs du Groupe. Piloté par la direction de la RSE, le plan de décarbonation [E1-1-14] a été validé par le comité RSES, plus haute gouvernance RSE du Groupe. Les politiques [E1-2-24] sont ensuite suivies par le comité climat, réuni trois fois par an et sponsorisé par trois membres du comité exécutif. Les actions [E1-3-28] sont déployées par les référents RSE, un par fonction support. Afin d'engager nos clients au sein des magasins et d'opérationnaliser nos actions, Fnac Darty a lancé en septembre 2023 un réseau de plus de 400 référents RSE, un par magasin Fnac et Darty en France.

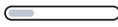
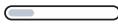
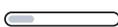
● **Incarné dans ses investissements.** Afin d'atteindre ses objectifs de décarbonation, le Groupe a investi dans le déploiement de ses actions en France et dans les filiales à hauteur de 16,9 millions d'euros en 2024 autour des trois grandes politiques de décarbonation : énergie, transports et produits. Le plan de décarbonation peut s'illustrer aussi dans les comités d'investissement. Par exemple, depuis avril 2023, les comités d'investissement informatiques prennent en compte leur impact sur le changement climatique qui se traduit par une revue qualitative sur l'impact des consommations et usages numériques et l'empreinte carbone des équipements. Les comités d'investissement concernent tous les projets de plus de

50 000 euros et sont constitués de la direction services informatiques, de l'émetteur du besoin d'investissement, de la finance et des achats. Au-delà de 150 000 euros, le comité d'investissement est composé de membres du comité exécutif représentant les fonctions métiers et supports concernées (informatique, finance, achats...).

Cette gestion intégrée des enjeux climatiques a été saluée par le CDP (*ex-Carbon Disclosure Project*) : en 2024, le Groupe a obtenu A, la note la plus élevée. Avec une note au-dessus de la moyenne des entreprises européennes (B-) et de la moyenne du secteur de la distribution spécialisée (C), Fnac Darty est classé pour la quatrième année consécutive dans la catégorie « Leadership ».

2.2.1.3 Gestion des incidences, risques et opportunités

La description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques, dépendances et opportunités importants en matière de changement climatique est détaillée en [ESRS2-IRO-1].

Positionnement dans la chaîne de valeur	IRO	Description de l'IRO	Horizon Temporel	Politiques
Activités propres	 Impact	Adaptation au changement climatique : hausse des consommations énergétiques	 CT	Politique d'efficacité et de sobriété énergétique [ESRS E1-2-24]
Chaîne de valeur amont	 Risque	Adaptation au changement climatique : Ruptures d'approvisionnement sur certaines matières premières liées aux perturbations climatiques	 MT	Politique de décarbonation de nos produits [ESRS E1-2-24]
Chaîne de valeur amont	 Impact	Atténuation du changement climatique : Émissions de GES liées à la fabrication des produits vendus	 CT	Politique de décarbonation de nos produits [ESRS E1-2-24]
Activités propres et Chaîne de valeur aval	 Impact	Atténuation du changement climatique : Émissions de GES liées aux transports et à l'énergie	 CT	Politique d'efficacité et de sobriété énergétique [ESRS E1-2-24]
Chaîne de valeur aval	 Impact	Atténuation du changement climatique : Émissions de GES liées à l'utilisation des produits vendus et à leur fin de vie	 CT	Politique de décarbonation de nos produits [ESRS E1-2-24] Politique liée à la circularité des produits [ESRS-E5 -1-14]
Activités propres	 Risque	Atténuation du changement climatique : hausse des coûts liés aux assurances, à la taxe carbone et à des fermetures de sites liées aux Événements météorologiques extrêmes	 MT	Politique d'efficacité et de sobriété énergétique [ESRS E1-2-24] Politique de décarbonation de nos transports [ESRS E1-2-24]
Chaîne de valeur amont	 Impact	Énergie : hausse des coûts de fabrication des produits liée à la hausse des prix de l'énergie	 CT	Politique de décarbonation de nos produits [ESRS E1-2-24]
Activités propres	 Risque	Énergie : hausse des coûts liée à la consommation d'énergie et à la mise en conformité des bâtiments	 CT	Politique d'efficacité et de sobriété énergétique [ESRS E1-2-24]

Dans le cadre de sa stratégie climat, Fnac Darty identifie, évalue et répond à des risques physiques et des risques de transition, mais saisit également des opportunités liées au changement climatique. Partagée à tous les niveaux de l'entreprise, cette analyse a largement contribué à l'intégration de ces enjeux dans les orientations stratégiques du plan Everyday. Ainsi, en inscrivant la durabilité au cœur de ses axes prioritaires, le Groupe reconnaît que le changement climatique sera un des principaux facteurs de mutations de la société et, par conséquent, de ses activités pour les années à venir.

Le Groupe a mis en place une analyse spécifique pour les risques liés au climat, avec une approche multidisciplinaire. Dans sa gestion des risques liés au climat, Fnac Darty prend en compte les impacts du changement climatique pour son organisation et les impacts de ses activités sur le changement climatique.

Fnac Darty estime qu'un risque a un impact financier et/ou stratégique significatif si sa réalisation entraîne une perte de chiffre d'affaires, une hausse significative des coûts indirects, ou constitue une atteinte importante à la réputation ou au développement du Groupe (attractivité, rétention des talents...). L'analyse de risque est réalisée sur le périmètre des opérations du Groupe et sur sa chaîne de valeur.

2.2.1.3.1 Risques physiques

En 2022, le Groupe a réalisé une évaluation partielle des risques physiques sur ses activités propres avec une quantification financière des impacts du changement climatique. 1 059 sites ont été étudiés dont 664 sites intégrés et 395 franchisés. Pour chacun de ses sites, les données sur la localisation et le type de magasin ont été consolidés. Quatre aléas climatiques ont été étudiés : chaleur extrême, fortes pluies et inondations fluviales, sécheresse et retrait des argiles, température et refroidissement. L'évolution de chaque aléa est étudiée à l'aide des projections d'un indicateur

climatique, et pour deux des aléas (fortes pluies et sécheresse), par un facteur contextuel aggravant. Pour chaque aléa, les projections à l'horizon 2030 et 2050 (soit respectivement 2021-2040 et 2041-2060) ont été étudiées selon le scénario RCP 8.5. Les scénarios correspondent à un niveau de réchauffement global de 1,6 °C en 2030 et 2,4 °C en 2050.

Les données ont été extraites pour chacun des sites. Les sites ont ensuite été classés en fonction du niveau d'exposition. Ce classement, a permis de hiérarchiser les sites entre eux et de les mettre en perspective de leur niveau stratégique. Les sites les plus stratégiques et les plus exposés ont ensuite été identifiés.

Le périmètre de l'analyse des impacts matériels a été appliqué sur les systèmes suivants : bâtiments, data centers, refroidissement, équipements, conditions de travail, stocks, réseaux (eau, IT, électricité), accès. L'étude réalisée se place dans le scénario SSP5-8.5. Il s'agit d'un scénario dit pessimiste où les émissions de gaz à effet de serre continuent de croître dans la continuité des tendances actuelles.

La source des données climatiques est : Atlas du GIEC, projections CORDEX Europe du scénario RCP 8.5 pour les sites en Europe, résolution de 12 km (0,25°), et Atlas du GIEC, projections CMIP6 du scénario SSP5 8.5 pour les sites hors Europe, résolution de 111 km (1°).

Après analyse de l'ensemble des impacts potentiels liés aux quatre aléas climatiques identifiés, deux impacts ont été étudiés : augmentation progressive des besoins en climatisation et ralentissement de l'activité des vagues de chaleur. Le croisement entre indicateurs climatiques (degrés-jours de refroidissement, TX35) et KPI du Groupe (consommation énergétique, prix du kWh, masse salariale) ont permis de convertir des grandeurs physiques en euros et en surcoût à l'horizon 2030 et 2050. L'analyse des risques physiques ont permis d'alimenter le plan de décarbonation et les besoins d'investissements nécessaires.

🔍 Analyse des risques physiques (classification des aléas climatiques⁽¹⁾) :

Type de risques physiques	Aléas climatiques	Description	Évaluation de l'impact	Horizon
Chroniques	Aléas liés à la température	Modification des températures	★★	CT
		Stress thermique	★★	CT
		Variabilité des températures	★★	CT
	Aléas liés à l'eau	Modification des régimes et types de précipitations (pluie, grêle, neige/glace)	★	CT
	Aléas liés aux masses solides	Dégradation des sols	★	LT
		Érosion des sols	★	LT
Aigus	Aléas liés à la température	Vague de chaleur	★★	CT
		Vague de froid/gel	★	MT
	Aléas liés à l'eau	Sécheresse	★	CT
		Fortes précipitations (pluie, grêle, neige/glace)	★	CT
		Inondation (côtières, fluviales, pluviales, par remontée d'eaux souterraines)	★	CT

(1) Source : règlement délégué (UE) 2021/2139 de la Commission.



2

Informations de durabilité

Informations environnementales [ESRS-E]

2.2.1.3.2 Risques de transition

Pour mesurer l'impact potentiel des risques de transition sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, le Groupe s'appuie sur deux référentiels :

- IEA SDS (*Sustainable Development Scenario by the International Energy Agency*) ;
- Transition(s) 2050, Ademe. Les hypothèses privilégiées par le Groupe sont des réglementations et fiscalité carbone croissantes, une hausse du coût des matières premières et de l'énergie, et une évolution lente, mais durable des changements de comportement des consommateurs.

Le Groupe n'a pas utilisé de scénarios climatiques dans le cadre de son analyse de risques de transition.

🚩 Analyse des risques de transition (fondés sur la classification TCFD)

Risques de transition	Description	Évaluation de l'impact	Horizon
Politiques publiques et législations	Restrictions de circulation et autres réglementations liées au renouvellement de la flotte d'entreprise : loi d'orientation des mobilités (zones à faibles émissions, quotas de véhicules 100 % électriques ou hybrides rechargeables)	★★	CT
	Obligation d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments (périmètre France) : le décret tertiaire (loi Élan) a fixé des objectifs de réduction des consommations énergétiques pour les bâtiments tertiaires (-40 % d'ici à 2030)	★★	MT
	Volatilité des prix de l'énergie liée en partie à la baisse des crédits carbone et potentielle hausse des coûts du transport et de l'énergie en raison des réformes du marché européen du carbone	★	CT
	Règlement sur la Déforestation Importée	★★	CT
Risques de marché	Modification du comportement des clients	★	MT
	Augmentation du coût des matières premières	★	MT
Réputation	Évolution des préférences des consommateurs	★	MT
	Préoccupation accrue des parties prenantes	★	MT
Technologie	Des produits et services davantage carbonés : Catégorie 3.14 « Utilisation des Produits Vendus » considérée comme des émissions de GES potentiellement verrouillées	★★	CT
Opportunités de transition			
Marché	Accès à de nouveaux marchés liés à la transition écologique des consommateurs	★	CT
	Diversification des activités grâce à l'émergence de nouvelles attentes des consommateurs	★	CT
Réputation	Amélioration de l'image de marque et de la marque employeur	★	CT

Dans le cadre de ses tests de dépréciation, le Groupe a entamé une réflexion concernant l'impact des risques climatiques (physiques et de transition) sur la valeur d'utilité de l'actif. À ce titre, des estimations détaillées ont été réalisées sur certains risques physiques spécifiques (augmentation des besoins de climatisation des magasins, coût de la baisse de productivité des employés liée aux vagues de chaleur dans les sites SAV et entrepôts), sans impacts significatifs à moyen terme (horizon 2030). De façon plus générale, la réponse du Groupe aux risques est :

- soit intégrée dans les enveloppes d'investissements actuelles :
 - projet *relamping* : installation de LED pour répondre à notre objectif de décarbonation et à la hausse du coût de l'électricité,
 - projet GTC/GTB (gestion technique centralisée/gestion technique des bâtiments) : mise à niveau ou installation d'outils de pilotage pour répondre à la hausse du coût de l'électricité,

- investissements dans la modernisation des équipements de chauffage/climatisation,
- location de bâtiments répondant aux dernières normes environnementales de type label HQE (haute qualité environnementale), label BREEAM (*Building Research Establishment Environmental Assessment Method*), recherche des meilleures classifications DPE (diagnostic de performance énergétique),
- signature d'un contrat *Power Purchase Agreement* (PPA/contrat d'achat d'électricité) de 10 ans en février 2022 ;
- soit identifiée à moyen et long terme, s'agissant notamment des impacts potentiels associés aux risques de transition (extension des zones à faibles émissions, changement des habitudes des consommateurs, volatilité des prix de l'énergie...).

À la clôture du 31 décembre 2024, les impacts climatiques impactant les enveloppes d'investissements ont été intégrés dans les hypothèses de projections de flux de trésorerie.

2.2.1.4 [ESRS-E1-6] Émissions brutes de GES de périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES

Fnac Darty améliore en continu chaque année la mesure et le suivi de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) directes et indirectes. Cette démarche nécessite des corrections et donc des recalculs, pour assurer la comparabilité des exercices. Ainsi, les données d'émissions GES publiées peuvent varier par rapport aux données des rapports précédents. Les retraitements importants sont indiqués sous les données concernées.

Le périmètre opérationnel des émissions comprend les scopes 1, 2 et 3 établis dans le GHG Protocol (*Greenhouse Gas Protocol*) :

- Scope 1 : émissions directes produites par des sources fixes et mobiles ;
- Scope 2 : émissions indirectes liées à la consommation d'électricité, de chaleur et de froid, issues d'un réseau ;
- Scope 3 : autres émissions indirectes.

Le Groupe utilise les guides du GHG Protocol pour comptabiliser ses émissions de GES, exprimées en équivalent tCO₂. Les facteurs d'émissions proviennent principalement de la Base Carbone de l'Ademe, mais d'autres sources sont également utilisées pour certains postes spécifiques, telles que l'Agence internationale de l'énergie, DEFRA, *Association of Issuing Bodies* (AIB), EcoInvent. Dans la mesure du possible, le Groupe mesure ses émissions de GES en s'appuyant sur des données d'activité (kilomètres parcourus, litres de carburant consommés, surfaces ouvertes, etc.). En dernier recours, des facteurs d'émissions monétaires

peuvent être utilisés notamment pour certaines immobilisations et les achats de biens et services destinés aux opérations (achats indirects). Les émissions de GES sont estimées avec une marge d'erreur, liée aux incertitudes des facteurs d'émissions et de certaines données d'activité non exhaustives, nécessitant des extrapolations. Cela concerne notamment les émissions indirectes (par exemple sur des postes comme les achats de biens et de services, les immobilisations, les franchises ou encore les déplacements domicile-travail). Le périmètre du bilan carbone correspond au périmètre financier et inclut la majeure partie des émissions de GES liées à l'activité des franchises du Groupe. Les émissions sont présentées en tonnes de CO₂ équivalent (tCO₂eq). Le périmètre de consolidation comprend l'ensemble des filiales opérationnelles du Groupe, à l'exception de WeFix et BilletReduc, dont les impacts sont jugés négligeables en raison de leur petite taille et du faible volume de flux concernés. Les magasins fermés au cours de l'année 2024 ou ouverts après le 30 juin 2024 sont exclus du calcul des surfaces du Groupe. En raison de l'absence de contrôle comptable, les franchises sont exclues du périmètre de publication. En revanche, elles sont partiellement comptabilisées dans le bilan carbone de Fnac Darty puisqu'elles bénéficient des flux de marchandises du Groupe (en B2B et B2C) et que l'impact carbone des produits distribués inclut ceux vendus par les magasins franchisés. Toute autre exclusion de périmètre est mentionnée et justifiée dans les paragraphes concernés.



Émissions brutes de GES de périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES

Périmètre : Groupe - en tCO ₂	2019	2023	2024	Δ vs N-1	Δ vs 2019
1.1 Sources fixes de combustion	5 397	3 976	3 485	(12,3) %	(35,4) %
1.2 Sources mobiles de combustion	11 319	11 780	10 766	(8,6) %	(4,9) %
1.4 Émissions directes fugitives	3 232	979	999	+2,1 %	(69) %
Scope 1	19 947	16 736	15 251	(8,9) %	(23,5) %
2.1a Consommation d'électricité (en market-based)	8 286	744	613	(17,7) %	(92) %
2.1b Consommation d'électricité (en location-based)	17 676	13 581	14 515	+6,8 %	(17,9) %
2.2 Consommation de vapeur, chaleur ou froid	123	132	126	(4,3) %	+2,4 %
Scope 2 (en market-based)	8 409	876	739	(15,7) %	(91,2) %
Scope 2 (en location-based)	17 799	13 713	14 641	+6,7 %	(17,7) %
3.1 Produits et services achetés	2 511 671	2 124 038	2 175 994	+2,4 %	(13,4) %
dont achats directs	2 400 763	2 006 640	2 072 624	+3,2 %	(13,7) %
dont achats indirects	110 908	117 398	103 368	(12) %	(6,8) %
3.2 Biens immobilisés	52 333	23 939	19 374	(19,1) %	(62,9) %
3.3 Émissions liées aux combustibles et à l'énergie	8 014	6 593	6 988	+6 %	(12,5) %
3.4 Transport amont et distribution	86 943	69 284	70 869	+2,3 %	(18,4) %
3.5 Déchets générés	124 393	93 291	141 828	+52 %	+14 %
3.6 Déplacements professionnels	1 239	1 027	956	(6,9) %	(25) %
3.7 Déplacements domicile travail	41 306	35 145	26 835	(23,6) %	(35,1) %
3.9 Transport aval et distribution	12 947	12 931	13 761	+6,4 %	+7 %
3.11 Utilisation des produits vendus	1 256 832	992 720	1 235 382	+24,4 %	(1,7) %
3.12 Fin de vie des produits vendus	23 332	22 373	24 182	+8,1 %	+3,9 %
3.14 Franchises	1 685	1 200	984	(18) %	(41,2) %
Scope 3	4 120 694	3 382 546	3 720 821	+10 %	(9,7) %
BILAN CARBONE (en market-based)	4 149 050	3 400 159	3 736 811	+9,9 %	(9,9) %
Bilan Carbone (en location-based)	4 158 440	3 410 702	3 750 714	+10 %	(9,8) %
INTENSITÉ CARBONE (en tCO₂/chiffre d'affaires) (en market-based)	0,56	0,43	0,47	+8,9 %	(16) %
Intensité carbone (en tCO ₂ /chiffre d'affaires) (en location-based)	0,56	0,43	0,47	+8,9 %	(16) %

Les émissions de GES générées par le déplacement des clients en magasin étant significatives, Fnac Darty mesure également ce poste d'émissions.

Périmètre : Groupe (hors franchises)	2019	2023	2024	Δ vs 2023	Δ vs 2019
Déplacements des clients en magasin (en tCO ₂ eq)	591 000	526 967	539 637	+2,4 %	(8,7) %

Le tableau des émissions de GES demandé par la norme E1 est incomplet dans le rapport de durabilité, le Groupe ne disposant pas de jalons et de cibles par scope et poste d'émissions.

Scope 1 : 100 % des émissions reportées – niveau d'incertitude bas

Les émissions directes de gaz à effet de serre de Fnac Darty proviennent de la consommation de gaz et de fioul des différents sites du Groupe, de la consommation de carburant des véhicules de la flotte du Groupe et des fuites de gaz frigorigènes.

Émissions directes des sources fixes de combustion : Pour l'évaluation des émissions liées à la consommation de gaz, de biogaz et de fioul des différents sites du Groupe, les calculs s'appuient sur des données spécifiques provenant des fournisseurs et sont réalisés à partir des facteurs d'émission pertinents (phase combustion – scope 1 – Base Empreinte®).

Émissions directes des sources mobiles de combustion : Pour l'évaluation des émissions de GES liées à la consommation de carburant des véhicules de la livraison du dernier kilomètre, des véhicules des techniciens SAV intervenant à domicile et des véhicules de fonction et de service, les calculs s'appuient sur des données spécifiques, exprimées en litres d'essence et de diesel ou en kilogramme de gaz consommés, et sont réalisés à partir des facteurs d'émission pertinents (phase combustion – scope 1 – Base Empreinte®).

Émissions directes fugitives : Pour l'évaluation des émissions liées aux recharges de gaz frigorigènes, correspondant aux fuites de gaz, les calculs s'appuient sur des données spécifiques fournies par les prestataires et sont réalisés à partir des facteurs d'émission pertinents (scope 1 – Base Empreinte®).

Scope 2 : 100 % des émissions reportées – niveau d'incertitude bas

Les émissions indirectes de gaz à effet de serre de Fnac Darty proviennent de la consommation d'électricité et d'énergie fournies par les réseaux de chaleur des différents sites du Groupe.

Électricité : Les consommations d'électricité sont suivies de manière centralisée, via la télérelève et une plateforme de suivi (en France). Les émissions de GES liées à l'électricité consommée sont quantifiées selon les méthodes *market-based* et *location-based* depuis 2020. Fnac Darty a choisi la méthode *market-based* pour assurer le suivi de ses performances, et notamment celles de sa politique d'achats responsables. Les émissions liées à l'électricité *market-based* sont calculées sur la base des facteurs d'émissions transmis par les différents fournisseurs d'électricité du Groupe. Lorsque ceux-ci ne sont pas disponibles, le calcul s'appuie sur le mix des capacités de production du fournisseur ; les consommations associées à chaque source d'énergie sont ensuite multipliées par les facteurs d'émission de la Base Empreinte® spécifiques à chaque énergie. Lorsque ni les facteurs d'émission ni le mix du fournisseur ne sont disponibles, Fnac Darty utilise le mix résiduel (source AIB), conformément aux recommandations du

GHG Protocol. Pour son électricité d'origine renouvelable, Fnac Darty a recours à des achats de garanties d'origine (GO) majoritairement traçables. En France, ces GO sont acquises dans le cadre d'un *Corporate Power Purchase Agreement*, directement auprès de l'exploitant d'une centrale photovoltaïque construite en 2022 et opérationnelle depuis avril 2023. En Belgique, en Espagne, en Suisse et au Portugal, les GO achetées garantissent que l'électricité est d'origine éolienne, hydraulique et solaire. Les émissions de CO₂ relatives aux phases amont et pertes sont comptabilisées en scope 3, dans le poste « Émissions liées aux combustibles et à l'énergie ».

Réseaux de chaleur et de froid : Quelques sites du Groupe sont reliés à des réseaux urbains de chaleur et de froid. Les consommations énergétiques associées sont multipliées par les facteurs d'émission spécifiques à ces réseaux (scope 2 – Base Empreinte®).

Scope 3 : Autres émissions indirectes – niveau d'incertitude élevé

La méthodologie d'évaluation de l'empreinte carbone retenue est celle développée par le *GHG Protocol*. Certaines catégories sont non applicables ou jugées non significatives pour le Groupe. C'est le cas des actifs en leasing amont et aval, des investissements, des émissions de procédés et de transformation des produits.

Produits et services achetés : La fabrication des produits neufs, vendus par les différentes filiales, est mesurée à partir du volume des produits vendus par le Groupe et majoritairement de facteurs d'émission unitaire provenant de la Base Empreinte® ou de la base Ecolnvent. En l'absence de facteur d'émission unitaire, le calcul est réalisé à partir du poids du produit et de sa matière/composante principale, et des facteurs d'émission associés à ces matériaux. Les émissions liées à la fabrication des produits vendus par les filiales sont extrapolées sur la base des émissions de la France, et celles de Nature & Découvertes sur la base du bilan carbone complet réalisé en 2020.

Dont achats indirects : À partir de la cartographie des achats indirects, les calculs sont réalisés avec la méthode des ratios monétaires (base carbone).

Biens immobilisés : À partir des données réelles de 2024, ce poste a été estimé à partir des facteurs d'émissions de la Base Carbone pour le périmètre Fnac Darty France. Pour les filiales à l'étranger et Nature & Découvertes, les émissions sont extrapolées sur la base des surfaces ouvertes pour les bâtiments immobilisés, et de la variation du chiffre d'affaires pour les autres postes. Conformément à la méthodologie du GHG Protocol, les biens achetés ou loués (sur une longue durée) l'année de reporting sont comptabilisées, et non amorties.

Émissions liées aux combustibles et à l'énergie : La méthodologie utilisée est la même que pour les scopes 1 et 2, mais les facteurs d'émission sont spécifiques aux émissions générées par les autres phases du cycle de vie de l'énergie ou du combustible (source : Base Empreinte®).



Transport de marchandises amont : Les émissions de GES liées aux flux de marchandises entre les fournisseurs et les entrepôts du Groupe sont estimées sur la base du pays de provenance (données réelles et hypothèses) par catégorie de produit, la distance à parcourir entre le pays de fabrication et la France. Les émissions associées sont calculées à partir des facteurs d'émission de la Base Empreinte®. Les émissions liées au transport amont des produits vendus par les filiales sont extrapolées sur la base des émissions de la France, et celles de Nature & Découvertes sur la base du bilan carbone complet réalisé en 2020. Les émissions de GES liées aux flux de marchandises entre les entrepôts, les magasins et les sites logistiques du Groupe (ateliers SAV), ou l'expédition de pièces détachées vers les bases techniques SAV ou de produits en panne vers les ateliers sont calculés selon différentes méthodes, en fonction des données d'entrée disponibles pour chaque flux et dans chaque filiale :

- à partir des bilans de GES fournis par les prestataires de transport ;
- à partir des consommations de carburants, multipliés par les facteurs d'émission pertinents (Base Empreinte®) ;
- à partir de la distance parcourue par type de camion : les kilomètres parcourus sont rapportés aux consommations moyennes des différents véhicules utilisés (source Ademe) puis les litres consommés sont multipliés par les facteurs d'émission pertinents (Base Empreinte®).

Déchets générés : Pour les sites français dotés d'un outil de suivi des déchets, à partir des volumes confiés à des prestataires de traitement des déchets, les émissions de GES associées ont été calculées à partir des facteurs d'émission de la Base Empreinte®. Pour les sites qui ne sont pas dotés de cet outil (sites situés en centres commerciaux ou dépendants de collectes gérées par les municipalités), les émissions ont été estimées par extrapolation (ratio au chiffre d'affaires pour les magasins et au nombre de livraisons annuelles pour les plateformes de livraison). Dans les autres filiales, y compris Nature & Découvertes, les émissions sont estimées à partir des données réelles et des facteurs d'émission de la Base Empreinte®.

Déplacements professionnels : Le Groupe s'appuie sur le reporting annuel des émissions de GES fourni par les agences de voyage. Les modes de transport pour les déplacements professionnels sont le train et l'avion, les véhicules de fonction et de location. Exclues, à date : les trajets réalisés en voiture de location. Le Groupe travaille à la fiabilisation et à l'intégration de ce poste d'émissions.

Déplacements domicile/travail : Les émissions de GES 2024 liées aux déplacements domicile-travail ont été calculées à partir des données d'une enquête réalisée auprès de 2 887 salariés, soit près de 12 % des effectifs. Les réponses ont ensuite été extrapolées à l'ensemble des salariés des différentes entités et filiales. Le Groupe a croisé les données kilométriques avec le nombre de jours théoriques travaillés par an par salarié et le nombre de jours de télétravail déclaré, puis avec les moyens de locomotion désignés par les répondants. Les facteurs d'émission retenus proviennent de la Base Empreinte®.

Transport de marchandises aval et distribution : Afin d'affiner le calcul des émissions de GES liées à l'expédition de colis, Fnac Darty calcule depuis 2020 ce poste d'émission à partir des bilans de GES des différents prestataires de transport. Ces bilans sont rapportés au nombre de colis confiés à ces prestataires et rapportés au poids moyen des colis qui leur sont confiés, pour obtenir des facteurs d'émission spécifiques à chaque fournisseur, en kilogrammes d'équivalent CO₂ par kilogramme de colis. Pour les

prestataires qui ne sont pas en mesure de fournir des bilans de GES, Fnac Darty applique le facteur d'émission du transporteur dont la logistique et la flotte sont les plus similaires. En Belgique et en Suisse, le facteur d'émission utilisé est celui communiqué par le principal transporteur (représentatif de plus de 90 % des volumes transportés). En Espagne et au Portugal, le facteur d'émission d'un colis expédié en livraison standard en France est utilisé par défaut. Pour l'expédition de produits volumineux (essentiellement des grandes télévisions) par les filiales Fnac Espagne, Fnac Portugal et Fnac Suisse : le facteur d'émission retenu par défaut est celui qui correspond à l'expédition d'une télévision par le prestataire de transport retenu pour ce type d'expédition en France. Les colis retournés ne sont pas pris en compte dans ce poste d'émissions, en raison de la part négligeable qu'ils représentent.

Utilisation des produits vendus : Sur la base du nombre de produits vendus, les émissions sont calculées à partir d'hypothèses relatives à la durée de vie des produits, de leur consommation annuelle et des facteurs d'émission pertinents de la Base Empreinte®. Les émissions liées à l'utilisation des produits vendus par les filiales sont extrapolées sur la base des émissions de la France, et celles de Nature & Découvertes sur la base du bilan carbone complet réalisé en 2020.

Fin de vie des produits vendus : À partir du type de déchet associé à chaque produit, les émissions sont calculées sur la base des facteurs d'émission pertinents de la Base Empreinte®. Les émissions liées à la fin de vie des produits vendus par les filiales sont extrapolées sur la base des émissions de la France, et celles de Nature & Découvertes sur la base du bilan carbone complet réalisé en 2020.

Franchises : Pour les franchises, conformément au GHG Protocol, les émissions prises en compte concernent les émissions de scope 1 et 2 : les émissions indirectes liées à la consommation d'électricité et les émissions liées aux fuites de fluides frigorigènes. Ces émissions sont estimées sur la base des émissions par mètre carré des magasins intégrés. D'autres émissions liées aux franchises sont incluses dans le bilan carbone du Groupe, puisqu'elles bénéficient des flux de marchandises du Groupe (en B2B et B2C) et que l'impact carbone des produits distribués comprend les produits vendus par les magasins franchisés.

Déplacements clients : Bien qu'optionnel dans le GHG Protocol, les émissions de GES liées aux déplacements des clients en magasin sont estimées par le Groupe, car elles sont jugées significatives. Les déplacements de tous les visiteurs, qu'ils soient ou non passés en caisse, sont comptabilisés. Ce poste a été estimé à partir des données réelles du nombre de visiteurs en magasin et d'hypothèses relatives aux moyens de transport (INSEE) et aux distances de déplacement en fonction du lieu d'implémentation du magasin. Les données françaises sont considérées comme représentatives des comportements des autres pays.

L'intensité carbone est obtenue en divisant les émissions totales de GES en *market-based* et en *location-based* sur le chiffre d'affaires du Groupe 7,9 milliards € (voir aussi chapitre 1 du présent Document d'enregistrement universel).

Démarche numérique responsable

Afin de mesurer et d'agir sur un poste d'émission grandissant, Fnac Darty a initié en janvier 2021 une démarche numérique responsable. La démarche est structurée autour d'un chef de projet et de référents/contributeurs au sein de la direction e-commerce et digital. Depuis le lancement de la démarche, la mesure des émissions s'appuie sur les

publications de l'Ademe⁽¹⁾, du CIGREF⁽²⁾, du Shift Project et de l'INR⁽³⁾. Depuis 2023, afin de fiabiliser le calcul d'empreinte de nos immobilisations, l'équipe numérique responsable s'appuie également sur les référentiels Datavizta et Negaocet. De plus, en 2023, Fnac Darty a signé la charte numérique responsable FTCC (Mission *French Tech Corporate Community*). En 2024, les nouvelles actions ont porté sur :

- le lancement et le pilotage de la nouvelle feuille de route de décarbonation du système d'information ;
- l'organisation du premier événement numérique responsable Fnac Darty ;
- la fiabilisation des mesures d'émissions carbone sur le réseau ;
- l'amélioration de la circularité des flux internes de matériel.

La collecte des données pour le calcul des émissions carbone IT 2024 a été réalisée par les équipes internes, les référents *green IT* en France et à l'international, et porte sur les périmètres d'activités numériques suivants : les hébergeurs *on-premises* et *cloud*, les partenaires SaaS, les matériels IT et le réseau.

En 2025, les chantiers prioritaires du numérique responsable seront :

- le déploiement de la feuille de route de décarbonation du système d'information, axée sur plus de circularité pour le matériel utilisé et la sensibilisation à l'écoconception des applications ;
- la poursuite de l'acculturation des équipes du Groupe ;
- le réalignement avec les nouvelles exigences réglementaires de juin 2025 sur l'accessibilité numérique.

7 Bilan Carbone Informatique

Périmètre : Groupe	2021	2022	2023	2024	Δ vs 2023
Émissions de CO ₂ (en tCO ₂ eq)	7 088,14	8 152,43	9 370,18	8 679	(7,4) %
Dont immobilisations	2 835,58	4 229,65	4 575,81	4 820	5,3 %
Dont services IT	4 252,57	3 917,33	4 727,97	3 799	(19,7) %

2.2.1.5 [ESRS-E1-2] Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci

2.2.1.5.1 Politique d'efficacité et de sobriété énergétique

La politique énergétique du Groupe, qui permet de répondre aux enjeux que sont l'efficacité énergétique, le déploiement d'énergies renouvelables, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, est pilotée par le comité climat. La direction maintenance est responsable des actions de sobriété énergétique, tandis que la direction achats indirects se charge de la décarbonation du mix énergétique.

L'objectif de cette politique est de réaliser les objectifs du plan de décarbonation : réduire de 50 % les émissions de scope 1 et 2 d'ici à 2030 par rapport à 2019 (objectifs SBTi) et réduire de 50 % les émissions de CO₂ liées aux transports et à l'énergie des sites d'ici à 2030 par rapport à 2019 (objectif du plan Everyday). En 2024, en France, le Groupe a été certifié ISO 50001, reconnaissant les efforts déployés pour réduire les consommations d'énergie.

Bien que l'adoption d'une politique de sobriété constitue une première étape cruciale pour atteindre les objectifs du Groupe, le modèle d'affaires implique une consommation énergétique incompressible pour assurer les opérations. La politique de réduction des émissions liées à l'énergie repose donc également sur des mesures de décarbonation du mix énergétique du Groupe. Cette approche globale, impliquant les parties prenantes internes du Groupe, de la direction aux équipes opérationnelles, témoigne de l'engagement de Fnac Darty en faveur de la transition énergétique et de la lutte contre le changement climatique.

2.2.1.6 Politique de décarbonation des transports

La logistique, compétence clé du Groupe, représente un enjeu stratégique pour l'impact environnemental de Fnac Darty, au même titre que l'énergie. L'un des objectifs stratégiques du plan

Everyday vise à réduire de 50 % les émissions de CO₂ liées aux transports et à l'énergie d'ici à 2030 par rapport à 2019. La politique de décarbonation des transports couvre les scopes 1 et 2 (flotte de véhicules) et le scope 3 (transport de marchandises). Cette politique contribue à l'atteinte de l'objectif SBTi de réduire de 50 % les émissions du scope 1 et 2 d'ici à 2030 par rapport à 2019. Le comité climat est responsable de l'application de la politique tandis que les principales actions sont pilotées par la direction services et opérations.

Dans l'élaboration de cette politique, Fnac Darty prend en compte les intérêts de ses principales parties prenantes, notamment la direction de la RSE, la direction services et opérations, et ses fournisseurs pour assurer une politique cohérente et efficace.

Adressant les enjeux liés à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique, la politique de décarbonation des transports s'articule autour de deux axes principaux : optimisation et amélioration des processus pour réduire les transports inutiles, et le verdissement de la flotte (électrification, carburant moins émetteur ou encore tests de cyclo logistique).

Le Groupe s'est également engagé en France dans l'initiative Fret 21, une démarche volontaire visant à mieux intégrer l'impact des transports dans sa stratégie de développement durable.

2.2.1.6.1 Politique de décarbonation des produits

En 2024, 80 % des émissions du bilan carbone de Fnac Darty provient des produits, principalement durant les phases de fabrication et d'utilisation. Afin de diminuer ce poste d'émissions et offrir des produits plus durables à ses clients, Fnac Darty a défini deux objectifs validés par la *Science Based Targets initiative* (SBTi) :

- Scope 3 Amont : les fournisseurs représentant 80 % des émissions de CO₂ liées à la fabrication des produits auront défini des objectifs alignés sur la science d'ici à 2026 ;
- Scope 3 Aval : réduire de 22 % par produit vendu les émissions liées à l'utilisation des produits d'ici à 2030 vs 2019.

Cette politique de décarbonation des produits, tout comme celles liées à l'énergie et au transport, est suivie trimestriellement lors du comité climat par la direction commerciale et marketing avec l'appui

(1) Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe).

(2) Club informatique des grandes entreprises françaises (CIGREF).

(3) Institut du numérique responsable (INR).

du comité exécutif. Elle contribue directement à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique, et s'articule en deux axes principaux répondant aux deux objectifs SBTi :

- Décarboner la chaîne d'approvisionnement (audits environnementaux des fournisseurs de marque propre, projet plateforme carbone avec FCD et Perifem) ;
- Accompagner les clients vers une consommation raisonnée (produits « Choix Durable », produits « Seconde Vie »...).

2.2.1.7 [ESRS-E1-3-28] Actions et ressources liées à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique

2.2.1.7.1 Actions liées à la politique énergétique

Mesurer

Pour inscrire durablement une démarche d'amélioration continue de la consommation énergétique des sites, le Groupe en France a structuré sa gouvernance pour intégrer systématiquement l'enjeu énergétique. Une équipe énergie dédiée est désormais responsable de la mise en œuvre d'un Système de Management de l'Énergie (SME) conforme à la norme ISO 50001. Ce système a permis de définir une politique énergétique, des objectifs et indicateurs de performance partagés à l'ensemble des collaborateurs en 2023-2024. À la fin de l'année 2024, le Groupe a achevé la dernière phase d'amélioration de ses outils de pilotage sur l'ensemble des magasins Darty. De plus, il est prévu de finaliser le déploiement de ces outils dans tous les magasins Fnac d'ici à la fin de l'année 2025. Certifié ISO 50001 en 2024 en France, le Groupe a renforcé son outil de référence en matière de performance énergétique (EMS : *Energy Management System*) pour consolider et surveiller en continu les données de consommation provenant des compteurs d'énergie de tous ses sites.

Réduire

Depuis 2022, le Groupe a débloqué des investissements significatifs pour accélérer la modernisation de l'éclairage en adoptant la technologie LED. En 2024, en France, 137 magasins ont bénéficié de ces travaux. Depuis 2023, Fnac Darty a décidé d'éteindre les enseignes lumineuses et les vitrines dès la fermeture des magasins. Fnac Darty a lancé une campagne de mise à niveau de l'éclairage réduit (1/3 des luminaires) afin qu'il soit systématiquement utilisé avant et après l'accueil du public dans les magasins en 2024. Les consignes de température sont strictement surveillées, avec un maximum de 19 °C en hiver et 26 °C en été. Fnac Darty privilégie des systèmes de climatisation et de chauffage moins énergivores et renforce ses opérations de maintenance pour éviter les surconsommations énergétiques.

Décarboner

En France, afin de réduire l'empreinte carbone liée à sa consommation énergétique, Fnac et Darty ont fait le choix de

recourir à des certificats de garantie d'origine traçables, notamment par le biais de contrats d'achat d'électricité en direct avec un producteur d'énergie renouvelable. Le Groupe a signé, début 2022, un *Corporate Power Purchase Agreement* portant sur la production d'un parc solaire dans le centre de la France. D'une puissance de 20 MW installée, ce parc solaire exploitée par Valeco a commencé à produire de l'électricité en avril 2023. En 2024, cette production couvre environ 19 % de la consommation énergétique annuelle des sites de Fnac Darty. En complément du PPA, avec les achats de 21 GW de garantie d'origine, 40 % de la production Fnac DARTY France est d'origine renouvelable (soit 56 % de la consommation du Groupe (y/c filiales). Par ailleurs, les filiales s'approvisionnent désormais presque exclusivement (99 %) en électricité d'origine renouvelable.

Accompagner

En septembre 2023, en France Fnac Darty a mis en place un réseau de 400 référents RSE en magasin. Grâce à la mise en place d'une plateforme dédiée, le Groupe peut dispenser des contenus de formation ludiques sur les sujets RSE comme sur le climat ou encore la sobriété énergétique. Les référents peuvent ensuite agir concrètement sur le terrain et sensibiliser leurs collègues présents sur site. Afin d'ancrer la sobriété énergétique dans le quotidien des équipes, notamment en magasin, un guide a été élaboré et diffusé à l'ensemble des collaborateurs en France. Celui-ci précise les consignes liées à l'éclairage, au chauffage et aux divers équipements, et doit permettre à chacun d'être acteur du plan de sobriété. 40 % des collaborateurs du Groupe ont également suivi le module e-learning « ISO 50001 : objectif performance énergétique ». Par ailleurs, dans le cadre de la charte EcoWatt, Fnac Darty répond également à plusieurs engagements (faire connaître le dispositif EcoWatt et sensibiliser ses collaborateurs et ses clients aux écogestes).

Décarbonation de l'énergie incarnée dans les pays

• Belgique

En 2024, tous les magasins Vanden Borre ont un système *shop controller* qui permet de piloter et de contrôler de la consommation d'énergie à distance, et 80 % des magasins sont équipés d'éclairage LED (démarche depuis 2014). Afin de verdir le mix énergétique, en 2024, des panneaux photovoltaïques ont été installés sur les toits de sept sites.

• Espagne

Fnac Espagne a lancé au troisième trimestre 2024 le « *Green Store Challenge* », un audit avec la validation d'Oca Global qui mesure 63 indicateurs dans chaque centre pour évaluer, corriger et définir des plans d'action qui rendent les centres plus durables.

• Portugal

Dès 2004, Fnac Portugal a commencé à installer des GTC dans tous ses établissements. Ce système permet la surveillance de tous les systèmes électriques, d'éclairage, de climatisation, de générateurs et d'UPS. Depuis 2018, le Groupe installe des analyseurs qui différencient la consommation des différents systèmes.

Mix énergétique

Part d'électricité d'origine renouvelable	2019	2022	2023	2024	Δ vs 2023	Δ vs 2019
Groupe	24 %	47 %	51 %	56 %	5 pts	32 pts
France	3 %	30 %	34 %	36 %	2 pts	33 pts

7 [ESRS -E1-5] Consommation d'énergie et mix énergétique (en MWh)

	2024
[ESRS-E1-5-37-a] Consommation totale d'énergie fossile	24 803,8
<i>[ESRS-E1-5-AR-34] Part des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie (en %)</i>	14 %
[ESRS-E1-5-37-b] Consommation provenant de sources nucléaires	65 370
<i>[ESRS-E1-5-AR-34] Part de la consommation provenant de sources nucléaires dans la consommation totale d'énergie (en %)</i>	37 %
[ESRS-E1-5-37-c-i] Consommation de combustible provenant de sources renouvelables, y compris de la biomasse	1 086,4
[ESRS-E1-5-37-c-ii] Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables	84 836,5
[ESRS-E1-5-37-c-iii] Consommation d'énergie renouvelable autoproduite sans carburant	923
[ESRS-E1-5-37-c] Consommation totale d'énergie renouvelable	86 845,9
<i>[ESRS-E1-5-AR-34] Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie (en %)</i>	49 %
[ESRS-E1-5-37] Consommation totale d'énergie (en MWh)	177 019,6

2.2.1.7.2 Actions liées à la politique de transports :

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie des opérations du groupe Fnac Darty, un dispositif opérationnel multidimensionnel s'avère nécessaire. Ce dispositif repose sur un réseau structuré de sites d'exploitation, comprenant notamment :

- Des entrepôts dédiés aux activités Retail et E-commerce,
- Des ateliers de réparation centraux,
- Des stocks de pièces détachées,
- Des bases de réparation locales et régionales,
- Des plateformes de livraison.

Chacun de ces sites répond à des besoins spécifiques et joue un rôle clé dans la chaîne logistique globale. L'optimisation des flux entre ces différentes infrastructures est essentielle pour assurer la disponibilité des produits et des services.

Le réseau de transport constitue un levier stratégique pour assurer la fluidité des opérations. Il se décline en trois grandes catégories d'activités :

Retail (approvisionnement des magasins)

- Mise en place d'un schéma global au niveau du Groupe,
- Externalisation du transport via des prestataires spécialisés en messagerie palette, assurant une couverture régionale optimisée.

E-commerce (distribution des colis issus de la vente en ligne)

- **Livraison Dernier Kilomètre (LDK) – Darty** : Un réseau interne de plateformes et de chauffeurs dédiés à la livraison et à l'installation à domicile des produits volumineux (TV, gros électroménager).
- **Expressistes colis** : Recours à des commissionnaires de transport spécialisés (Colissimo, Chronopost, FedEx, etc.) pour l'acheminement des colis standard.

Service Après-Vente – Réparation

- Un schéma de transport national, appuyé par un expressiste colis, pour assurer la circulation des produits à réparer et des pièces détachées.
- Un réseau de réparateurs internes, spécialisés dans l'intervention à domicile pour la maintenance et la réparation des équipements (gros électroménager, TV).

 **Mesurer**

Les équipes transport de marchandises (e-commerce, B2B, LDK et SAV) réalisent un bilan carbone trimestriel via les données de consommations de carburant et les données des Transporteurs. L'objectif pour le Groupe est de pouvoir suivre régulièrement le bilan carbone comme un indicateur de performance et d'ajuster sa consommation en fonction. Par sa fiabilité, cette exigence de reporting alimente aussi le suivi du plan de décarbonation et les objectifs de verdissement de la flotte de véhicules.

 **Réduire**

SAV : le Groupe poursuit le déploiement de sa stratégie permettant d'augmenter les réparations à distance au sein de ses centres d'appels (RCD) et de ses centres de services afin de permettre la réparation en une seule fois (bon diagnostic et commande des pièces détachées associées à ce diagnostic), voire de réparer en accompagnant le client à distance.

Stratégie 2025-2030 : le Groupe entend continuer de former et animer les conseillers en centre d'appel pour améliorer le *filtering* des interventions à domicile et également les conseillers des comptoirs SAV en magasin, pour améliorer le « *filtering* » et ainsi éviter l'expédition de produits en atelier (réparations simples sur place, conseils d'usage et d'entretien...). Le développement d'outils métiers, et notamment de la base de connaissance intelligente Saavy, doit permettre de mieux diagnostiquer, mieux anticiper les pièces détachées nécessaires, et réparer du premier coup.

Livraison : en parallèle, le Groupe continue d'œuvrer pour réduire les échecs de livraison en agissant sur leurs causes : client absent, changement d'avis du client, mauvaise qualification de l'installation (encastrable/non encastrable) nécessitant un changement de commande, mauvaise qualification des contraintes de livraison (envoi d'un mono-équipage à une adresse nécessitant de porter l'équipement par exemple).



Décarboner

SAV : chaque jour en France et en Belgique, les techniciens Darty et Vanden Borre réalisent plus de 2 600 interventions à domicile pour réparer les équipements en panne des clients. Dans le cadre du renouvellement régulier de sa flotte, la direction du SAV a privilégié des véhicules moins émetteurs en gaz à effet de serre et autres polluants. Au-delà des véhicules déjà déployés en 2023 (50 véhicules électriques (VE) livrés et 200 bioéthanol commandés), ont été ajoutés 400 bioéthanol en 2024. Ainsi, à fin 2024, la flotte compte 50 VE et 600 bioéthanol, ce qui représente 48 % de la flotte SAV totale. À noter également, la part des véhicules diesel de la flotte SAV est passé de 100 % fin 2022 à 41 % fin 2024.

Stratégie 2025-2030 : avec une activité qui devrait continuer d'augmenter ainsi que de fortes contraintes (longueur des tournées, disponibilité des bornes de recharge pour véhicules électrique), la stratégie définie par la direction SAV est séquencée. À court terme, en transition, le Groupe entend recourir aux véhicules roulant au bioéthanol. En parallèle et de manière plus progressive, le renouvellement du parc se fera en priorité au profit de VE, avec pour cible 100 % de VE d'ici à 2030.

Livraison dernier kilomètre : Fnac Darty dispose d'un important réseau de plateformes de proximité internalisé, constitué d'environ 68 plateformes de livraison réparties sur l'ensemble du territoire en France. Depuis ces sites, les équipes du Groupe et les prestataires sous-traitants livrent et installent les équipements volumineux (gros électroménager et grandes télévisions) au domicile des clients, et récupèrent leurs anciens appareils dans le cadre de la reprise réglementaire et du nouveau service de collecte gratuite d'appareils gros électroménagers. Fin 2024, la filiale Livraison Dernier Kilomètre (LDK) possède environ 11 % de véhicules bas-carbone (+ 4 points vs 2023).

Stratégie 2025-2030 : en raison de fortes contraintes opérationnelles (poids des marchandises transportées, longueur des tournées), la transformation de la flotte de livraison des appareils de gros électroménager est un défi pour le Groupe. Toutefois, en s'appuyant sur les développements technologiques prévus dans les prochaines années, une trajectoire est en cours d'élaboration. Elle devrait se baser sur plusieurs technologies : le biométhane, l'électricité, et, vers la fin de la décennie, l'hydrogène.

Véhicules de fonction et de services. Pour l'animation de son réseau de magasin et dans le cadre de sa politique salariale, le Groupe exploite une large flotte de véhicules de fonction et de services. En 2024, le Groupe a mené un audit de sa politique de véhicules de fonction et de services. L'objectif est de prévoir pour 2025-2026 un catalogue de véhicules électriques et hybrides rechargeables.

Transport entrepôt-magasin : le transport magasin concerne les flux de réapprovisionnement entre les entrepôts du Groupe et ses magasins (intégrés et franchisés) et les plateformes internes de LDK. En 2021, la direction des transports France s'est engagée dans l'initiative FRET 21, portée par l'Ademe et l'Association et Union des transports français, avec pour engagement d'éviter 10 % d'émissions de CO₂ entre 2020 et 2023. L'objectif a été largement atteint et validé début 2024 à 20 % d'émissions de CO₂ évités sur le périmètre de l'engagement. En 2024, 38 % de la flotte des transporteurs était bas-carbone. En 2024, le Groupe a poursuivi le déploiement de l'utilisation des biocarburants pour la livraison des magasins de province à partir

des HUB transporteurs régionaux et pour effectuer les lignes longues distances (+ 22 % de km effectués en flotte bas-carbone sur les tournées Entrepôts vers plateformes LDK par rapport à 2023). En complément, un total de cinq véhicules poids lourds ont été déployés au départ de HUB transporteurs (Centre, Aquitaine et Bretagne).

Stratégie 2025-2030 : avec une approche différenciée selon les flux (traction, distribution, tournées, inter-entrepôts) et selon les zones géographiques (urbaines, rurales), Fnac Darty travaille avec ses transporteurs pour augmenter la part d'utilisation des biocarburants et du biogaz sur les longues distances et de camions électriques sur les courtes distances.

Transport e-commerce : ce flux concerne les colis livrés par des transporteurs messagers. Grâce à son modèle omnicanal, Fnac Darty propose une offre de livraison diversifiée : les colis peuvent être livrés au domicile des clients, dans un magasin du Groupe ou d'autres points de retrait. Ils sont livrés depuis les entrepôts, ou directement depuis les magasins quand les produits commandés sont en stock. Le modèle omnicanal du Groupe lui permet de réduire cet impact : de nombreux produits commandés sur internet sont récupérés par les clients en magasin, dans le cadre du Click & Collect (délivrance du colis en magasin) et suivent les flux de réapprovisionnement des magasins, fortement optimisés. Pour les colis livrés au domicile des clients ou en « point relais » par des transporteurs messagers, le Groupe privilégie des prestataires dont les émissions de GES sont compensées, ou qui investissent dans la décarbonation de leur flotte.

Stratégie 2025-2030 : Fnac Darty entend développer des services de livraison décarbonés, comme la livraison urbaine à vélo. Le Groupe continuera d'agir auprès de ses fournisseurs afin de les inciter à décarboner leur flotte.



Accompagner

Livraison : un vaste projet d'écoconduite a été déployé en 2023, avec l'introduction de boîtiers télématiques dans les camions. Afin d'optimiser les distances et les chargements, le Groupe commence aussi à développer la livraison pour compte de tiers et a lancé en 2023 la collecte gratuite des déchets d'équipements électriques et électroniques en partenariat avec Ecosystem.

Décarbonation des transports incarnée dans les pays

● Belgique

En Belgique, Fnac Vanden Borre a poursuivi l'électrification de la flotte de véhicules avec l'acquisition de 23 véhicules de fonction électriques et 14 hybrides rechargeables en 2024, et l'installation de 34 points de recharge supplémentaires en décembre 2024. 13 véhicules électriques de fonction seront livrés au premier semestre 2025 et quatre pour le service après-vente sont commandés.

● Suisse

Le web est désormais le premier canal de ventes en Suisse. Les équipes encouragent le Click & Mag auprès des clients. En 2024, 38 % des colis des clients sont délivrés via le Click & Mag (+ 6 points vs 2023).

7 Bilan Carbone par flux de transports

Type de transport	Indicateur	Périmètre	Unité	2019	2023	2024	Δ vs 2023	Δ vs 2019
Transport entrepôt-magasins	Émissions de GES	Groupe	tCO ₂ eq	29 479	19 568	17 669	(9,7) %	(40) %
	Émissions de CO ₂ par palette transportée	Groupe	kgCO ₂ /palette	18	12,7	11,6	(9,1) %	(35,6) %
E-commerce	Émissions de GES	Groupe	tCO ₂ eq	6 014	6 624	6 464	(1,8) %	+8,3 %
	Émissions de CO ₂ par colis	Groupe	kgCO ₂ /colis	0,52	0,47	0,49	+4,3 %	(5,8) %
Livraison du dernier kilomètre	Émissions de GES	Groupe	tCO ₂ eq	12 974	13 409	14 003	+4,7 %	(7,7) %
	Émissions de CO ₂ par livraison	Groupe	kgCO ₂ /livraison	6,5	7,6	7,5	(1,4) %	+15,4 %
Déplacements SAV	Émissions de GES	Groupe	tCO ₂ eq	4881	6 385	6 276	(1,7) %	+28,6 %
	Émissions de CO ₂ par intervention	Groupe	kgCO ₂ /intervention	6,5	7,4	7	(4,8) %	+5,4 %
Flux ateliers SAV	Émissions de GES	Groupe	tCO ₂ eq	2 304	2 103	1 115	(47) %	(52,2) %
	Émissions de CO ₂ par produit à réparer	Groupe	kgCO ₂ /produit	2,7	2,8	1,7	(38,4) %	(37) %

2.2.1.7.3 Actions liées à la politique de décarbonation de produits

 **Mesurer**

Fournisseurs – plateforme carbone : Initiative lancée en 2024 par les fédérations FCD & Perifem, le Groupe contribue au projet L.E.S.S⁽¹⁾. Le programme L.E.S.S. vise à organiser la coopération avec les fournisseurs de la grande distribution, dans le double objectif de :

- quantifier les émissions de carbone générées par les produits fabriqués par les industriels (y compris les fabricants de produits MDD) ;
- inciter les fournisseurs à prendre des engagements de réduction de leur empreinte ou à faire connaître les engagements déjà pris.

Dans ce cadre, il est envisagé de mettre en place une plateforme collective de collecte des données CO₂ des fournisseurs par la FCD et Perifem en 2025 pour :

- simplifier le dépôt des données pour les fournisseurs au travers d'une interface unique, commune à toutes les enseignes concernées ;
- faciliter la collecte, le traitement et le suivi des données pour les distributeurs ;
- obtenir des données fiables, comparables et mutualisables ;
- favoriser l'établissement d'une plateforme au niveau européen.

Les données collectées via cette plateforme permettront aux distributeurs de quantifier leurs émissions et de préciser leurs stratégies de décarbonation, en lien avec l'Accord de Paris de 2015 sur le climat.

Clients – calcul des émissions évitées : Afin de mesurer l'impact positif de la réparation, le Groupe a poursuivi et affiné ses mesures d'impact sur la base des produits réparés par Darty. Cette étude s'inscrit dans un processus d'amélioration continue. En 2023, le Groupe a travaillé avec le cabinet spécialisé EcoAct pour mettre à jour l'outil développé en 2021 pour estimer les émissions évitées grâce aux services de réparation proposés par le Groupe :

les réparations à domicile, en atelier et en magasins ainsi que les réparations réalisées à distance par des techniciens qualifiés ou grâce à la vente de pièces détachées. Cette mise à jour avait également pour objectif d'affiner la mesure de certains impacts, comme ceux des pièces détachées, pour lesquels le Groupe dispose désormais de données réelles, telles que le poids moyen et les matières principales. La méthodologie ainsi que les résultats sont certifiés par Bureau Veritas : la méthodologie et le calculateur sont conformes à l'ISO 14067:2018. La revue critique a été réalisée selon l'ISO 14071:2014.

Pour chaque service de réparation, l'étude suit une approche comparative, entre un scénario de référence et un scénario projet, ainsi qu'une approche cycle de vie, ce qui permet de prendre en compte les émissions d'un produit ou d'un service tout au long de son cycle de vie. Les émissions évitées par la réparation de produits plutôt que l'achat de produits neufs, appliquées au cas de Fnac Darty, représentent la différence entre :

- les émissions d'un scénario de référence dans lequel un appareil ayant atteint sa durée de première vie est jeté et remplacé par un appareil neuf ;
- les émissions d'un scénario Fnac Darty dans lequel cet appareil n'est pas jeté, mais réparé avec l'utilisation ou non d'une pièce détachée.

Les émissions de ces deux scénarios sont ensuite annualisées puis calculées sur une durée de vie équivalente à celle du produit réparé. L'hypothèse principale de l'étude est qu'en faisant réparer son appareil en fin de première vie, le consommateur renonce à acheter le même appareil neuf. En l'absence de données bibliographiques, il est également estimé que la durée de « seconde vie » du produit est égale à 50 % de la durée de première vie du produit. À partir de ces hypothèses et sur la base de 2,2 millions de réparations effectuées en 2023, le Groupe estime que ses activités de réparation ont permis d'éviter environ 190 000 tonnes de CO₂eq en 2023 (sur 317 000 tonnes de CO₂eq estimées dans le scénario de référence).

(1) Low Emission Sustainable Sourcing.



Réduire

Fournisseurs – développement de la seconde vie : Le Groupe a fait le choix de placer l'offre de produits de seconde vie en complément de l'offre de produits neufs et de proposer à ses clients une alternative au neuf avec les standards de qualité, de confiance et de services qui caractérisent ses marques, en termes de SAV (avec une garantie pendant deux ans, soit un an de plus que la durée légale de garantie pour les produits reconditionnés), de livraison-installation ou de services de réparation associés (avec l'intégration des produits de seconde vie dans le périmètre du service Darty Max).

Afin d'encourager le développement de la seconde vie et renforcer la confiance des clients, Fnac Darty a lancé en novembre le 1^{er} passeport digital des produits électroménagers. Accessible depuis un QR code, ce nouvel outil permettra aux consommateurs et aux acteurs de la réparation et du réemploi de retracer avec fiabilité tous les événements du cycle de vie de l'appareil, depuis sa fabrication jusqu'à son recyclage. Démarrée sur les appareils ayant servi au Village Olympique, la généralisation du passeport digital à tous les produits électroménagers de seconde vie Fnac Darty est prévue au premier trimestre 2025.

Clients - Choix Durable : Sur base des données du SAV et en accord avec l'objectif du Groupe sur la réduction de l'impact lié à l'utilisation des produits vendus, les marques faisant le plus d'efforts pour produire des appareils fiables, réparables et moins énergivores sont mis en avant via un label interne appelé « Choix Durable ». Cette sélection prend la forme d'une étiquette visuelle placée sur les produits. En 2024, les produits Choix Durable dans les enseignes Fnac et Darty concernaient plus de 900 références.



Décarboner

Fournisseurs – questionnaire SBTi : Un des objectifs SBTi du Groupe vise à réduire l'impact de ses produits en encourageant les fournisseurs à mettre en place des objectifs de décarbonation. Afin de mettre à jour la progression du Groupe, en 2024 un questionnaire a été envoyé aux fournisseurs stratégiques pour collecter des informations sur leur Bilan Carbone, Analyse de Cycle de Vie (ACV) de produits, engagements SBTi et Net Zero.

Clients – services de réparation : La réparation représente une réponse concrète aux enjeux climatiques du Groupe. La fabrication des produits distribués par les enseignes du Groupe représente près de trois quarts des émissions attribuables à leur cycle de vie complet. Allonger leur durée de vie en les réparant permet de retarder la fabrication de nouveaux produits et ainsi représente des émissions évitées importantes. Un des enseignements du Baromètre du SAV est que le prix de l'intervention et/ou des pièces détachées constitue un frein majeur à la réparation. Fort de ce constat, le Groupe a lancé en octobre 2019 un abonnement à la maintenance et à la réparation : Darty Max, pour tous les produits de gros électroménager du client, déjà en sa possession ou achetés après la souscription de l'abonnement, chez Darty ou ailleurs.

Émissions évitées

Périmètre : Groupe	2023
Nombre de réparations étudiées	2,2 M
Émissions du scénario de référence (tCO_2e)	317 218
Émissions du scénario Fnac Darty (tCO_2e)	127 262
Émissions évitées (tCO_2e)	189 956
KgCO ₂ e évités par réparation (<i>moyenne</i>)	86,3
% kgCO ₂ e évités par réparation (<i>moyenne</i>)	60 %

Émissions évitées par la réparation : À ce jour, il n'existe pas de règles sectorielles (*Product Category Rule*) pour évaluer les activités de réparation et les impacts environnementaux associés. La méthodologie développée s'appuie sur les exigences des normes ISO 14067 et 14064-1, et prend en compte les recommandations méthodologiques de l'Ademe. Pour chaque service de réparation, l'étude suit une approche comparative, entre un scénario de référence et un scénario projet, et suit une approche cycle de vie, qui permet de prendre en compte les émissions d'un produit ou d'un service tout au long de son cycle de vie. L'hypothèse principale de l'étude est qu'en faisant réparer son appareil en fin de première vie, le consommateur renonce à acheter le même appareil neuf. Autre hypothèse importante de l'étude : les réparations couvertes par la garantie constructeur sont exclues de l'étude. L'approche utilisée dans le cadre de l'outil est une approche *cut-off* de méthode des stocks. Les durées de « première vie » sont basées sur la durée d'usage fournie par l'Ademe dans son étude sur l'évaluation économique et environnementale de l'allongement de la durée d'usage des biens d'équipement. En l'absence de norme permettant d'évaluer la durée de « seconde vie » (après réparation), l'hypothèse prise est que la seconde vie est égale à la moitié de la première vie (cette hypothèse est cohérente avec les enquêtes client réalisées par Fnac Darty dans le cadre de son étude annuelle « Baromètre du SAV »). Les émissions évitées par le service Fnac Darty représentent la différence entre :

- les émissions d'un scénario de référence dans lequel un appareil ayant atteint sa durée de première vie est jeté et remplacé par un appareil neuf ;
- les émissions d'un scénario Fnac Darty dans lequel cet appareil n'est pas jeté, mais réparé par Darty, avec l'utilisation ou non d'une pièce détachée.

Au regard du contexte français de l'activité étudiée, la plupart des facteurs d'émission sont issus de la Base Carbone de l'Ademe, que ce soit pour la production des appareils neufs, les moyens de transport ou l'énergie utilisée.

Calcul des émissions évitées

Les émissions évitées par le service Fnac Darty représentent la différence entre :

- les émissions d'un scénario de référence dans lequel un appareil ayant atteint sa durée de première vie est jeté et remplacé par un appareil neuf ;
- les émissions d'un scénario Fnac Darty dans lequel cet appareil n'est pas jeté, mais réparé par Darty, avec l'utilisation ou non d'une pièce détachée.

Facteurs d'émission : Au regard du contexte français de l'activité étudiée, la plupart des facteurs d'émission sont issus de la Base Carbone de l'Ademe, que ce soit pour la production des appareils neufs, les moyens de transport ou l'énergie utilisée.

7 Bilan carbone produits

Périmètre : Groupe	Unité	2019	2023	2024	Δ vs 2023	Δ vs 2019
Bilan carbone produits	tCO₂eq	3 780 790	3 103 948	3 416 882	+10 %	(9,7) %
<i>dont fabrication</i>	tCO ₂ eq	2 400 800	2 006 640	2 072 624	+3,2 %	(13,7) %
<i>dont transport</i>	tCO ₂ eq	99 890	82 215	84 630	+3 %	(15,2) %
<i>dont utilisation</i>	tCO ₂ eq	1 256 800	992 720	1 235 445	+24,4 %	(1,7) %
<i>dont fin de vie</i>	tCO ₂ eq	23 300	22 373	24 183	+8,9 %	+3,9 %

Limites

- Le facteur d'émissions de la fabrication des pièces détachées a une sensibilité forte sur les résultats de l'étude. Or, certaines données relatives aux pièces détachées restent incomplètes, notamment la répartition du poids des pièces détachées par matière. Il serait intéressant de déterminer cette composition pour pouvoir encore améliorer le facteur d'émission des pièces détachées (arbitrairement 50/50, lorsqu'il y a deux matières, dans la présente étude).
- L'hypothèse majeure de cette méthodologie repose sur la durée de seconde vie du produit, qui ne peut pas être confirmée par des données bibliographiques.



Accompagner

Fournisseurs : Le code de conduite des fournisseurs a été mis à jour en 2024 notamment pour intégrer la politique de décarbonation du Groupe (atténuation et adaptation au changement climatique au sein de la chaîne de valeur).

Clients – livraison éclairée : Afin de permettre aux clients de faire un choix éclairé au moment de choisir leur mode de livraison, Fnac Darty publie, sur les sites web de Fnac et Darty, les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées à la livraison d'un kilogramme de colis, selon le service de livraison choisi. Conscient que dans le cadre d'une livraison en point de retrait, le déplacement du client peut avoir un impact important sur l'empreinte carbone total de la livraison, Fnac Darty a collaboré avec Datagir, un service public porté par l'Ademe et l'incubateur de la direction interministérielle du numérique, pour mettre à disposition des clients web un éco-calculateur qui leur permet d'évaluer l'impact de leur déplacement. En outre, tout au long du parcours internet, le Groupe délivre des conseils pour sensibiliser les clients à cet enjeu. Ainsi, dans le cadre d'une livraison en magasin et en point de retrait, Fnac Darty encourage les clients à mutualiser leurs trajets ou à opter pour des modes de déplacement doux.



Décarbonation des produits incarnée dans les pays

● **Belgique**

Smartdrop est le résultat d'un projet de recherche conçu par le groupe de recherche Mobilise de la Vrije Universiteit Brussel (VUB) à la demande de Comeos (la fédération sectorielle du commerce et des services belges) et avec le soutien du ministère. Plusieurs entreprises y prennent part, dont Ava, Decathlon, Dreamland, ICI PARIS XL, Fnac Belgique et Vanden Borre. Une fois l'outil installé sur le site web, il permet d'informer le client au moment de passer sa commande sur vandenborre.be, sur le mode de livraison le plus écoresponsable pour lui.

● **Suisse**

Fnac Suisse a lancé en d'octobre 2024, le service Fnac Reprise ayant pour mission de favoriser l'achat de produits techniques tout en leur donnant plus de pouvoir d'achat, mais en revalorisant le cycle de vie des produits repris. Le partenariat avec Revendo garantit une remise en service optimale des produits financés aux clients.

2.2.1.8 [ESRS-E1-4] Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci

Objectif SBTi : Réduire de 50 % les émissions de scope 1 et 2 d'ici à 2030 vs 2019 :

La cible « réduire de 50 % les émissions de scope 1 et 2 d'ici à 2030 vs 2019 » couvre la politique d'efficacité et de sobriété énergétique et la politique de décarbonation des transports [ESRS E1-2-24]. Cet objectif de décarbonation absolu validé par le SBTi, concerne l'ensemble du périmètre du Groupe sur les scopes 1 et 2. Les fournisseurs sont parties intégrantes du déploiement des actions à la fois dans le partage des données pour la fiabilisation du bilan carbone ou dans la proposition de solutions afin de réduire l'empreinte (énergie renouvelable, véhicule électrique...). Cette cible est suivie via la mise à jour annuelle du Bilan Carbone du Groupe. La cible n'a pas été définie par scope lors de son élaboration. Grâce aux actions présentées [ESRS E1-3-28], le Groupe a déjà réduit de 43 % les émissions de scopes 1 et 2 par rapport à 2019.

	Périmètre	Unité	2019	2023	2024	Δ vs 2023	Δ vs 2019	Cible 2030
Scope 1	Groupe	tCO ₂ eq	19 947	16 736	15 251	(8,9) %	(23,5) %	-
Scope 2 (en market-based)	Groupe	tCO ₂ eq	8 409	876	739	(15,7) %	(92) %	-
TOTAL	GROUPE	TCO₂EQ	28 356	17 612	15 990	(9,2) %	(43) %	(50) %

Objectif Everyday : réduire de 50 % les émissions de CO₂ liées aux transports et à l'énergie des sites d'ici à 2030 (par rapport à 2019).

La cible « réduire de 50 % les émissions de CO₂ liées aux Transports d'ici à 2030 vs 2019 » couvre la politique d'efficacité et de sobriété énergétique et la politique de décarbonation des transports [ESRS E1-2-24]. Cet objectif de décarbonation absolu concerne l'ensemble du périmètre du groupe sur les scopes 1, 2 et 3. Les émissions de GES liées aux Transports couvrent les Transports de marchandises pilotés par le Groupe (B2B,

e-commerce, LDK et SAV) ainsi que les déplacements professionnels des collaborateurs. Définis dans le cadre du plan stratégique Everyday, les fournisseurs sont parties intégrantes du déploiement des actions à la fois dans le partage des données pour la fiabilisation du bilan carbone ou dans la proposition de solutions afin de réduire l'empreinte (énergie renouvelable, véhicule électrique...). Cette cible est suivie via la mise à jour annuelle du Bilan Carbone du Groupe. La cible n'a pas été définie par scope lors de son élaboration. Grâce aux actions présentées [ESRS E1-3-28], le Groupe a déjà réduit de 31 % les émissions liées aux transports et à l'énergie par rapport à 2019.

	Périmètre	Unité	2019	2023	2024	Δ vs 2023	Δ vs 2019	Cible 2030
Scope 1	Groupe	tCO ₂ eq	19 947	16 736	15 251	(8,6) %	(23,5) %	-
Scope 2 (en market-based)	Groupe	tCO ₂ eq	8 409	876	739	(15,7) %	(92) %	-
Scope 3	Groupe	tCO ₂ eq	53 965	43 023	40 779	(5,1) %	(23,6) %	-
TOTAL	GROUPE	TCO₂EQ	82 321	60 579	56 769	(6,3) %	(31) %	(50) %

Objectif SBTi : réduire de 22 % par produit vendu les émissions liées à l'utilisation des produits d'ici à 2030 par rapport à 2019

La cible « réduire de 22 % par produit vendu les émissions liées à l'utilisation des produits d'ici à 2030 vs 2019 » couvre la politique de décarbonation des produits [ESRS E1-2-24]. Cet objectif de décarbonation relatif, validé par le SBTi, concerne l'ensemble du périmètre du Groupe sur le scope 3 catégorie 11. Les produits considérés sont les produits électriques et électroniques (électroménagers et produits techniques) ; les produits de diversification (Mobilité Urbaine, Jeux & Jouets, ...) sont exclus du périmètre retenu. Les fournisseurs sont parties intégrantes du

déploiement des actions et contribue à l'atteinte de cet objectif en proposant des produits neufs moins énergivores, plus sobres et davantage réparables. En 2024, les produits Choix Durable dans les enseignes Fnac et Darty concernaient plus de 900 références. Cette cible est suivie via la mise à jour annuelle du Bilan Carbone du Groupe. Grâce aux actions présentées [ESRS E1-3-28], le Groupe a réduit de 0,3 % par produit vendu les émissions liées à l'utilisation des produits d'ici à 2024 par rapport à 2019. L'augmentation en 2024 par rapport à 2023 des émissions liées à l'utilisation des produits par produit vendu est expliquée en partie par la hausse du facteur d'émission « Électricité/mix moyen » passant en France de 0,052 à 0,058 kgCO₂e/kWh en un an (+12 %).

	Périmètre	Unité	2019	2023	2024	Δ vs 2023	Δ vs 2019	Cible 2030
Scope 3. Catégorie 11	Groupe	kgCO ₂ eq/ produit	33,6	30,3	33,5	+10,6 %	-0,3 %	-22 %
Utilisation des produits vendus								

Objectif SBTi : les fournisseurs représentant 80 % des émissions de CO₂ liées à la fabrication des produits auront défini des objectifs alignés sur la science d'ici à 2026

La cible « les fournisseurs représentant 80 % des émissions de CO₂ liées à la fabrication des produits auront défini des objectifs alignés sur la science d'ici à 2026 » couvre la politique de décarbonation des produits. Cet objectif d'engagement de la chaîne de valeur concerne l'ensemble du périmètre du Groupe sur le scope 3 catégorie 1. Les fournisseurs sont sollicités directement par la direction commerciale et marketing afin de partager leur

stratégie de décarbonation et leur alignement à la science. Pour être considéré comme aligné, le fournisseur doit avoir validé des objectifs de décarbonation auprès du SBTi, ou faire partie de la catégorie « *Leadership* » au questionnaire climat du CDP. La direction de la RSE demande aux fournisseurs liés à la fabrication des produits de partager chaque année leurs stratégies de décarbonation afin de mettre à jour cette donnée. Grâce aux actions présentées [ESRS E1-3-28], le Groupe a déjà engagé 68 % de ses fournisseurs liés à la fabrication des produits en 2024.

	Périmètre	Unité	2019	2023	2024	Δ vs 2023	Δ vs 2019	Cible 2026
Scope 3. Catégorie 1	Groupe	%	36	60,5	68	+7,5 pts	+32 pts	80
Produits et services achetés								

Objectif : atteindre 80 GWh de consommation électrique des sites Fnac et Darty en France d'ici à 2026

Ayant atteint le précédent objectif « réduire de 15 % les consommations électriques des sites Fnac et Darty en France d'ici à 2024 par rapport à 2022 » dès 2023, le Groupe a défini un nouvel objectif de réduction de consommation électrique en France dont la cible est 80 GWh en 2026 vs 117.8 GWh en 2022. La cible couvre la Politique d'efficacité et de sobriété énergétique. La

direction Maintenance en France suit les consommations d'électricité via l'outil de reporting pour vérifier l'atteinte de cet objectif. Cette cible agit essentiellement sur les activités propres du Groupe et engage nos parties prenantes internes notamment les équipes opérationnelles (magasins et sites logistiques). Grâce aux actions présentées [ESRS E1-3-28], le Groupe a déjà réduit de 26,6 % ses consommations électriques en France en 2024 vs 2022.

	Périmètre	Unité	2022	2023	2024	Δ vs 2023	Δ vs 2022	Cible 2026
Consommation d'électricité	France	GWh	117,8	95,6	86,4	(9,6) %	(26,6) %	80

En 2024, le Groupe ne dispose pas de projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone [ESRS – E1-7] ni de tarification interne du carbone [ESRS E1-8]. Dans le cadre de la publication de son premier rapport de durabilité, le Groupe n'est pas en mesure de publier les informations exigées par l'ESRS E1-9 « Incidences financières escomptées des risques physiques et de transition importants et opportunités potentielles liées au changement climatique ».



2.2.2 Pollution [ESRS-E2]

En tant qu'entreprise de distribution, les IRO matériels de Fnac Darty relatifs à la pollution sont essentiellement liés la partie amont de sa chaîne de valeur : la production des produits. En 2024, le Groupe n'est pas en mesure de publier les informations exigées par l'ESRS-E2-1, E2-3 et E2-4 sur les Politiques, les Cibles et les Métriques associés en matière de Pollution en raison d'un manque de données et de leviers d'action. Le Groupe formalisera dans les prochains rapports de durabilité une politique de gestion de la pollution sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.

2.2.2.1 Gestion des incidences, risques et opportunités

La description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques, dépendances et opportunités importants en matière de pollution est détaillée en [ESRS2-IRO-1].

Positionnement dans la chaîne de valeur	IRO	Description de l'IRO	Horizon Temporel	Politiques indirectes
Chaîne de valeur globale	Impact	Émissions de particules fines dans l'atmosphère lors du transport de marchandises et des déplacements des clients	CT	Politique et actions associées liées à la décarbonation du Transport [ESRS-E1-2-24]
Chaîne de valeur amont	Impact	Pollution de l'eau indirecte via les processus d'extraction de ressources minières nécessaires à la fabrication des produits vendus	MT	Politique liée à la circularité des produits (2 ^{de} Vie & Services de Réparation) [ESRS-E5 -1-14] Actions - Gestion des risques auprès de nos fournisseurs [ESRS-E2-2]
Chaîne de valeur aval	Impact	Pollution des sols indirecte due à une gestion inadéquate des produits en fin de vie par les consommateurs	CT	Politique liée à la Gestion des Déchets [ESRS-E5 -1-14] Actions - Gestion des risques liés à nos activités propres [ESRS-E2-2]
Chaîne de valeur aval	Opportunité	Augmentation des tonnages collectés et valorisation des DEEE créant plus d'opportunités de gisements pour des produits de seconde vie	CT	Politique liée à la Gestion des Déchets [ESRS-E5 -1-14] Politique liée à la circularité des produits (2 ^{de} Vie & Services de Réparation) [ESRS-E5 -1-14] Actions - Gestion des risques liés à la fin de vie des produits [ESRS-E2-2]
Opérations propres	Risque	Difficultés d'accès aux centres-villes pour les véhicules de livraison et d'intervention en raison des nouvelles réglementations environnementales	CT	Politique et actions associées liées à la décarbonation du Transport [ESRS-E1-2-24]

2.2.2.2 [ESRS-E2-2] Actions et ressources relatives à la pollution

Si le Groupe n'est pas à ce jour doté de politique dédiée, des actions ciblées ont cependant d'ores et déjà été mises en œuvre pour réduire les principaux risques identifiés.



Actions – Gestion des risques auprès des fournisseurs (Amont)

Code de conduite des fournisseurs

En novembre 2024, le Groupe a mis à jour son Code de conduite des fournisseurs intégrant ainsi de nouvelles exigences environnementales. La prévention de la pollution fait partie des enjeux ajoutés : « *Les Fournisseurs s'engagent à réduire à la source leurs émissions et rejets de polluants ainsi qu'à mettre en place une gestion responsable de leurs déchets. Les déchets sont stockés, manipulés, transportés et éliminés de manière à protéger la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement.* » Disponible sur le site corporate du Groupe et intégré à tous les nouveaux contrats, ce Code de conduite fournisseurs s'adresse à l'ensemble des partenaires commerciaux de Fnac Darty : les fournisseurs, prestataires et leurs sous-traitants. Il regroupe les principes fondamentaux que les fournisseurs partagent avec le groupe Fnac Darty.

Audits environnementaux auprès de nos fournisseurs en sourcing (production sous marque propre ou licence)

Dans le cadre des audits environnementaux menés auprès des fournisseurs en *sourcing*, le Groupe intègre la prévention de la pollution des sites comme critère d'évaluation à part entière. En 2024, 90 sites de fournisseurs stratégiques ont pu être évalués sur le critère « *Pollution prevention, hazardous and potentially hazardous substances* ». Les résultats des audits sont partagés et des plans d'actions sont définis en collaboration avec les fournisseurs afin d'améliorer leur évaluation dans le cadre d'un audit de suivi prévu tous les deux ans.



Actions – Gestion des risques liés aux activités propres

Risques associés aux batteries lithium

La politique du Groupe s'inscrit dans l'objectif de fournir un service auprès de ses clients permettant « un choix éclairé et une consommation durable ». En tant que distributeur de référence mobilisé en faveur de l'économie circulaire et d'une consommation plus responsable, en toute sécurité, le Groupe a souhaité sur le périmètre DSO (Directions Services et Opérations) :

- cartographier le niveau d'exposition aux risques batteries Lithium par périmètre ;
- proposer et chiffrer des solutions de maîtrise des risques afin de définir un plan d'action et ainsi limiter l'impact environnemental, humain et financier des accidents.

Le Groupe a donc lancé une analyse de risques avec Bureau Veritas en septembre 2024 dans l'objectif d'obtenir d'ici juin 2025 une cartographie du risque (identification des sites stratégiques, cartographie du niveau de risque sur l'ensemble du périmètre direction services et opérations du Groupe), et un plan de traitement avec des actions préventives et correctives. Bureau Veritas s'appuiera sur une méthode d'analyse de vulnérabilité et de risque incendie structurée permettant de mesurer le niveau de performance par site, de proposer des choix d'actions à mener permettant de traiter la vulnérabilité et les risques dans nos différentes entités.

De plus, depuis août 2024, le Groupe a déployé en France une base de données « Incidents » sur les risques batteries lithium, afin de s'assurer que tous les incidents liés aux batteries soient bien couverts par cette analyse.

Des initiatives ont été prises par le Groupe sur tous les sites SAV et magasins depuis 2020 afin de réduire l'impact environnemental engageant un programme de recyclage des batteries dans le cadre de la directive européenne UE 2023-1542 du 12 juillet 2023 relative à toutes les batteries et aux déchets de ces batteries en partenariat avec Corepile. Ainsi, tous ces sites collectent et recyclent les batteries via notre prestataire Corepile dans le but de répondre aux dispositions relatives à la responsabilité élargie des producteurs, dans la collecte et au traitement des déchets de batteries.

Risques chimiques

Les substances chimiques utilisées dans les processus de réparation peuvent présenter des dangers pour la santé des employés et l'environnement. Le Groupe identifie principalement les risques d'exposition aux produits toxiques, qui peuvent entraîner des maladies professionnelles ainsi que des incidents d'accidents chimiques pouvant affecter la sécurité au travail.

Pour atténuer ces risques, le Groupe a lancé en 2021 une évaluation des risques chimiques sur toute la direction réparation & durabilité avec Bureau Veritas en utilisant l'outil de référence de l'INRS « Seirich » afin d'inventorier tous les produits utilisés par le Groupe dans le cadre de ses missions. Cette analyse a permis en 2023 et 2024 de verrouiller les achats par le MCP (Magasin Centralisé de Pièces détachées), de sécuriser l'usage par la mise en place d'armoires de stockage Denios et par la mise à disposition de formations obligatoires pour sensibiliser les salariés aux bonnes pratiques de manipulation des produits chimiques.

De plus, les protocoles de sécurité ont été renforcé et le Groupe a investi dans des équipements individuels dans tous les sites SAV exposés dans le Groupe (visière, gants, rince-œil, tablier...).

Le Groupe s'engage également à réduire son empreinte chimique en privilégiant des alternatives moins nocives et en améliorant la gestion des déchets chimiques, comme la mise en place sur 100 % des sites SAV fin 2024 de poste à souder à hydrogène.

L'objectif est de garantir un environnement de travail plus sûr tout en minimisant l'impact sur l'écosystème. En France, un contrat cadre avec CHIMIREC est en cours de finalisation pour la gestion de tous les DID (Déchets Industriels Dangereux), comme les bombes aérosols et le détartrant alimentaire, qui prendra effet en 2025. Le Groupe travaille déjà depuis septembre 2024 avec Di-Services pour le recyclage et traitement de nos contenants (bouteilles aciers et cartouches) de gaz frigorigène.



Actions – Gestion des risques liés à la fin de vie des produits (Aval)

Collecte de DEEE – Dépollution

Premier collecteur de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) en France (source : écosystème), le Groupe agit également sur la pollution en valorisant les déchets des clients et ses propres déchets. Sur la base des données 2023, Ecosystem a établi une mesure d'impact concernant la dépollution. En effet, sans dépollution et sans recyclage, des gaz polluants auraient été libérés dans l'atmosphère et des matériaux vierges auraient été produits. La prise en charge des équipements par Ecosystem a permis, au prorata de la contribution du Groupe :

- d'éviter l'équivalent de **27 878** kg de gaz responsables de la destruction de la couche d'ozone (CFC-11 équivalent). La dépollution des équipements de froid (réfrigérateurs, climatiseurs...) permet de capter et de neutraliser les gaz qu'ils contiennent. Certains de ces gaz ont un pouvoir de réchauffement climatique jusqu'à 10 000 fois supérieur à celui du CO₂. C'est donc un fort impact sur l'environnement qui est évité grâce à la dépollution ;
- d'éviter des émissions de molécules responsables des pics de pollution à l'ozone, équivalentes à celles rejetées par **311 771** voitures pendant un an ;
- d'éviter des émissions de molécules qui auraient généré l'équivalent d'un an de pluies acides sur une surface de 37 574 861 m².

2.2.3 Ressources aquatiques et marines [ESRS-E3]

En 2024, le Groupe n'est pas en mesure de publier les informations requises par l'ESRS-E3-1, E3-3 et E3-4 sur ses politiques, cibles et métriques concernant les ressources aquatiques et marines en raison d'un manque de données et de leviers d'action. En tant qu'entreprise de distribution, les IRO matériels sont principalement liés à la production des produits dans la chaîne de valeur amont. Le Groupe formalisera une politique concernant la gestion de l'eau dans ses prochains rapports de durabilité.

2.2.3.1 Gestion des incidences, risques et opportunités

La description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques, dépendances et opportunités importants en matière de Ressources aquatiques et marines est détaillée en [ESRS2-IRO-1].

Positionnement dans la chaîne de valeur	IRO	Description de l'IRO	Horizon Temporel	Politiques indirectes
Chaîne de valeur amont	Impact négatif	Forte consommation d'eau lors de la fabrication des biens et services	 MT	Politique liée à la circularité des produits (2 ^{de} Vie & services de réparation) [ESRS-E5 -1-14]
Chaîne de valeur amont	Opportunité	Développement de l'éco-conception des produits de marque propre pour diminuer les consommations d'eau	 MT	Politique liée à la circularité des produits (2 ^{de} Vie & services de réparation) [ESRS-E5 -1-14]

En 2023, le Groupe a évalué ses impacts sur la biodiversité pour ses trois scopes à l'aide de l'outil Global Biodiversity Score (GBS) en utilisant les données 2021 et 2022. La méthodologie est détaillée en ESRS-E4. L'empreinte sur les ressources aquatiques et marines a pu être mesurée de la façon suivante :

➤ Résultats Statiques aquatiques 2022 (MSA.km²)

Pression	Scope 1	Scope 2	Scope 3 amont	Scope 3 aval	Total intégré verticalement (hors scope 3 aval)
Perturbation hydrologique due aux usages directs de l'eau	1,4 ^E -4	Non évalué*	7,1	Non évalué*	7,1
Perturbation hydrologique due au changement climatique	0,043	0,036	5,3		5,3
Conversion des zones humides	2,4 ^E -5	Non évalué*	9,6	Non évalué*	9,6
Utilisation des sols dans le bassin versant des rivières	6,3 ^E -5	Non évalué*	0,75	Non évalué*	0,75
Usage des sols dans le bassin versant des zones humides	6,2 ^E -4	Non évalué*	22	Non évalué*	22
Eutrophisation de l'eau douce	5 ^E -4	Non évalué*	2,1	Non évalué*	2,1
TOTAL PAR SCOPE	0,044	0,036	47	3,4	47

* L'outil GBS ne permet pas d'estimer cette donnée.

Écotoxicité aquatique	0,0021	1,3^E-5	0,40	Non évalué*	0,4
------------------------------	---------------	--------------------------	-------------	-------------	------------

Les résultats de la mesure d'impact sont analysés selon deux axes :

- par scope : où le poste « scope 3 amont – Fabrication des produits » représente plus de 98 % des impacts aquatiques statiques ;
- par écosystèmes : où près de 40 % des impacts sont liés aux systèmes aquatiques lorsque les résultats sont rapportés en MSAppb.

Les actions menées dans le cadre de la politique liée à la Circularité des Produits [ESRS-E5-1-14], telles que les services de réparation, contribuent positivement à la réduction de l'impact du Groupe sur les ressources marines et aquatiques en évitant la consommation d'eau lors de la phase de fabrication de produits neufs.

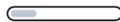
Lors des audits environnementaux des fournisseurs de marque propre en Chine, la gestion de l'eau des sites est un critère d'évaluation, à part entière. En 2024, 90 fournisseurs ont été évalués sur l'enjeu « *Water Resource : Water use, Waste water and recycling* ».

2.2.4 Biodiversité et écosystèmes [ESRS-E4]

En 2024, le Groupe n'est pas en mesure de publier les informations exigées par l'ESRS-E4-1 et E4-2 sur le Plan de Transition et les Politiques associées en matière de Biodiversité et Écosystèmes en raison d'un manque de données et de leviers d'actions. En tant qu'entreprise de distribution, les IRO matériels sont davantage liés à la production des produits donc à la chaîne de valeur amont. Le Groupe formalisera dans les prochains rapports de durabilité un Plan de transition présentant la prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle économique.

2.2.4.1 Gestion des incidences, risques et opportunités

La description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques, dépendances et opportunités importants en matière de pollution est détaillée en [ESRS2-IRO-1].

Positionnement dans la chaîne de valeur	IRO	Description de l'IRO	Horizon Temporel	Politiques indirectes
Chaîne de valeur amont	 Impact	Pertes de biodiversité liées à l'extraction des ressources minières lors de la fabrication des produits vendus	 CT	Politique liée à la circularité des produits et actions associées Politique liée à la gestion des emballages et actions associées [ESRS-E5 -1-14]
Chaîne de valeur amont	 Risque	Augmentation de la réglementation concernant la biodiversité	 CT	Veille stratégique du Groupe Création d'un comité Ecolaws [ESRS-2]

2.2.4.2 [ESRS-E4-3] Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes

Fnac Darty mène des actions qui contribuent indirectement à diminuer son impact sur la biodiversité à travers son plan de décarbonation (E1) et sa stratégie liée à l'utilisation des ressources et l'économie circulaire (E5). Les services de réparation peuvent éviter l'achat de produits neufs, et donc une perte de biodiversité liée à l'extraction de ressources minières. Par ailleurs, plusieurs actions spécifiques à la biodiversité ont déjà été mises en place :



Actions – Gestion des risques auprès des fournisseurs (Amont)

Code de Conduite Fournisseurs – Biodiversité

En novembre 2024, le Groupe a mis à jour son code de conduite des fournisseurs pour inclure de nouvelles exigences environnementales liées notamment à la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité. Les fournisseurs doivent respecter les protocoles internationaux sur la préservation de la biodiversité et s'assurer qu'aucun site de production ayant un impact environnemental négatif n'est situé dans une zone naturelle protégée incluse dans les catégories I à IV de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature, ou dans des zones humides

désignées par la Convention Internationale de Ramsar ou dans un des Sites Naturels inscrits au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Ils doivent minimiser les impacts environnementaux de leurs sites de production et favoriser une utilisation efficiente des ressources naturelles (matières premières, énergies, eau...).

Ce code de conduite fournisseurs s'adresse à l'ensemble des partenaires commerciaux du groupe Fnac Darty : les fournisseurs, prestataires et leurs sous-traitants. Il regroupe les principes fondamentaux que les fournisseurs partagent avec Fnac Darty.



Actions liées aux activités propres

Entreprise BCorp, Nature & Découvertes a lancé en 2024 avec sa Fondation la troisième édition de l'Appel à Communs en faveur de la pédagogie au contact de la nature. Ce dernier a réuni huit fondations et le mouvement « 1 % pour la planète », pour une dotation globale de 502 385 euros à laquelle la Fondation Nature & Découvertes a participé à hauteur de 75 000 euros. Sur l'ensemble du territoire, 33 projets ont pu bénéficier de ce soutien.

En parallèle, grâce au dispositif « Coups de main » impliquant les équipes en magasin, 50 projets locaux liés à la biodiversité, ont été soutenus pour un total de 110 000 euros. Trois partenariats ont également été mis en œuvre avec les magasins franchisés de



l'enseigne, le Fonds pour l'Arbre (restauration et plantation de haies en métropole), le Comité français de l'UICN (zones humides en Outre-mer) et la Fondation suisse SILVIVA pour l'édition d'un ouvrage de référence sur « les bienfaits de l'école à ciel ouvert ». Enfin, les « Rencontres pour la planète 2024 » ont été l'opportunité de soutenir neuf projets à visée environnementale et pédagogique, à travers une dotation de 40 000 euros.

30 ans de la Fondation : à l'occasion de ses 30 ans, la Fondation Nature & Découvertes a impliqué les salariés et les adhérents de l'enseigne pour sélectionner le projet soutenu par l'arrondi national en caisse, de septembre à décembre 2024 : l'association Terre de liens (soutien d'un modèle agricole durable et respectueux du vivant et des paysans) a été plébiscitée parmi cinq projets nationaux majeurs de biodiversité et de connexion à la nature. L'association a ainsi bénéficié d'une campagne militante dans les magasins Nature & Découvertes ainsi que sur les réseaux sociaux et le web. La Fondation a également abondé l'arrondi en caisse du 1^{er} au 15 septembre 2024 pour compléter les 376 547 micro-dons des clients. Au cours de la campagne, plus de 65 000 euros ont ainsi été collectés en faveur de Terre de liens. Enfin, les quatre autres projets sélectionnés ont reçu 50 000 euros au global : il s'agissait de PRO SILVA France (formations à la gestion forestière durable), *Mountain Wilderness* (montagne), Noé (sciences participatives) et Le FRENE (action nationale d'éducation à la nature).



Actions – Gestion des risques liés à la fin de vie des produits vendus (Aval)

À l'instar de la dépollution, le recyclage des DEEE ménagers joue un rôle important pour limiter l'épuisement des ressources minérales (métaux, métaux précieux, terres rares...) et fossiles (pétrole, charbon, gaz). Sur la base des données 2023, Ecosystem a mesuré notre contribution en France à la filière (prorata) et elle permettrait l'économie de :

- **225 796 tonnes de matières premières brutes**, soit l'équivalent des ressources minérales pour produire 562 685 équipements informatiques. Le recyclage permet d'éviter d'extraire des matières premières brutes (minerais...) en grandes quantités, de lutter contre la surexploitation de ressources parfois critiques et permet d'éviter la consommation d'eau importante nécessaire aux processus de fabrication des produits ;
- **137 654 824 kWh**, soit l'équivalent des consommations d'énergie de 29 850 Français pour se chauffer pendant un an. Le recyclage permet de régénérer des matériaux. Toutes les étapes parfois très énergivores nécessaires pour fabriquer ces mêmes matériaux vierges sont donc évitées.

Mesure d'empreinte biodiversité

Selon un récent rapport du Fonds mondial pour la nature⁽¹⁾, 69 % de la biodiversité terrestre a déjà disparu. Conscient de ses externalités négatives, le Groupe a mesuré en 2023 l'impact de ses activités sur la biodiversité, couvrant l'ensemble de ses impacts environnementaux tout au long de sa chaîne de valeur. Avec l'aide d'experts, Fnac Darty a utilisé l'outil *Global Biodiversity Score* (GBS) pour évaluer ses impacts sur ses trois scopes pour les années 2021 et 2022. Cet outil d'évaluation, développé par CDC Biodiversité, analyse la contribution des activités économiques aux pressions sur la biodiversité et en déduit des impacts. Les pressions évaluées dans le GBS couvrent quatre des cinq principaux facteurs identifiés par l'IPBES pour la biodiversité terrestre et aquatique (eau douce) : changement d'usage des sols, exploitation des ressources, changement climatique et pollution. Les impacts de Fnac Darty sur la biodiversité terrestre et aquatique sont évalués sur l'ensemble de la chaîne de valeur, y compris la partie aval pour les impacts dynamiques terrestres liés au changement climatique. Ces pressions sont ensuite traduites en impacts mesurables sur la biodiversité, exprimés en MSA.km² (*Mean Species Abundance* par kilomètre carré). Cette métrique permet de décrire l'intégrité des écosystèmes et la surface impactée.

Les résultats de la mesure d'impact sont analysés selon trois axes différents :

- par pression : près de 86 % des impacts dynamiques terrestres du Groupe sont liés à la pression « changement climatique ». Le reste des impacts étant principalement dû à l'« utilisation des terres ». Pour les impacts terrestres statiques, la pression « utilisation des terres » est responsable de 75 % des impacts ;
- par scope : le poste « scope 3 amont – Fabrication des produits » représente plus de 98 % des impacts terrestres statiques et aquatiques statiques ;
- par écosystèmes : près de 60 % des impacts sont liés aux écosystèmes terrestres et 40 % aux systèmes aquatiques lorsque les résultats sont rapportés en MSAAppb.

Les résultats aquatiques statiques correspondent aux impacts sur les écosystèmes aquatiques qui sont évalués de manière statique, c'est-à-dire à un moment donné sans prendre en compte les variations temporelles. Cela inclut les effets des activités économiques sur les habitats aquatiques tels que les rivières, les lacs et les zones humides. Les résultats statiques terrestres rapportent aux impacts sur les écosystèmes terrestres évalués de manière statique. Cela signifie que les effets des activités humaines sur les habitats terrestres comme les forêts, les prairies et les zones agricoles sont mesurés à un moment précis, sans considérer les changements au fil du temps. Les résultats dynamiques terrestres impliquent l'évaluation des impacts sur les écosystèmes terrestres en tenant compte des variations temporelles. Cela inclut l'analyse des changements dans les écosystèmes terrestres sur une période donnée, prenant en compte les processus dynamiques tels que la succession écologique, les perturbations naturelles et les activités humaines continues.

(1) WWF, 2022 : <https://www.wwf.fr/vous-informer/actualites/le-rapport-planete-vivante-du-wwf-revele-une-baisse-devastatrice-de-69-des-populationsdanimaux>

7 Résultats Statiques terrestres 2022

Pression	Scope 1	Scope 2	Scope 3 amont	Scope 3 aval	Total intégré verticalement (hors scope 3 aval)
Utilisation des terres	1,6	Non évalué*	552,5	0,35	554,5
Empiètement	0,062	Non évalué*	150	Non évalué*	150
Fragmentation	0,026	Non évalué*	18	Non évalué*	18
Dépôts aériens azotés	0,0004	Non évalué*	6,6	Non évalué*	6,6
Changement climatique	4,6	3,7	510	340	518,3
TOTAL PAR SCOPE	6,3	3,7	1 212,5	340	1 247,1

* L'outil GBS n'est pas encore capable de calculer cette donnée.

Écotoxicité	6,2	0,065	1 100	Non évalué*	1 106
-------------	------------	--------------	--------------	-------------	--------------

7 Résultats dynamiques terrestres 2022 (MSA.km²)

Pression	Scope 1	Scope 2	Scope 3 amont	Scope 3 aval	Total intégré verticalement (hors scope 3 aval)
Changement climatique	+0,086	+0,073	+9,5	+6,9	+11
Utilisation des terres	+0,0011	Non évalué*	+2,5	Non évalué*	+2,5
Empiètement	+1 ^E -07	Non évalué*	+0,22	Non évalué*	+0,22
Fragmentation	Non évalué*	Non évalué*	+1,4 ^E -05	Non évalué*	+1,3 ^E -05
Dépôts aériens azotés	+2,066 ^E -06	Non évalué*	+0,032	Non évalué*	+0,032
TOTAL PAR SCOPE	+0,09	+0,073	+13	+6,9	+13

* L'outil GBS ne permet pas d'estimer cette donnée.

7 Résultats Statiques aquatiques 2022 (MSA.km²)

Pression	Scope 1	Scope 2	Scope 3 amont	Scope 3 aval	Total intégré verticalement (hors scope 3 aval)
Perturbation hydrologique due aux usages directs de l'eau	1,4 ^E -4	Non évalué*	7,1	Non évalué*	7,1
Perturbation hydrologique due au changement climatique	0,043	0,036	5,3		5,3
Conversion des zones humides	2,4 ^E -5	Non évalué*	9,6	Non évalué*	9,6
Utilisation des sols dans le bassin versant des rivières	6,3 ^E -5	Non évalué*	0,75	Non évalué*	0,75
Usage des sols dans le bassin versant des zones humides	6,2 ^E -4	Non évalué*	22	Non évalué*	22
Eutrophisation de l'eau douce	5 ^E -4	Non évalué*	2,1	Non évalué*	2,1
TOTAL PAR SCOPE	0,044	0,036	47	3,4	47

* L'outil GBS ne permet pas d'estimer cette donnée.

Écotoxicité aquatique	0,0021	1,3^E-5	0,40	Non évalué*	0,4
-----------------------	---------------	--------------------------	-------------	-------------	------------

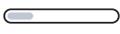
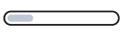
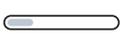
2.2.5 Utilisation des ressources et économie circulaire [ESRS-E5]

Face à la raréfaction des matières premières et aux perturbations de plus en plus fréquentes des chaînes d'approvisionnement dues au changement climatique, l'économie circulaire s'impose comme la clé de la transition écologique. Ce constat résonne de plus en plus dans l'esprit des consommateurs, qui sont davantage sensibles à ces enjeux et adaptent désormais leur manière de consommer en conséquence.

Fort de son expertise de 50 ans dans le SAV, Fnac Darty a pleinement intégré ces enjeux, en plaçant la durabilité au cœur de son plan stratégique Everyday. Le Groupe mise sur l'allongement de la durée de vie des produits, l'un des axes majeurs de la transition vers des modes de consommation circulaires et plus responsables.

2.2.5.1 Gestion des incidences, risques et opportunités

La description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques, dépendances et opportunités importants en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire est détaillée en [ESRS2-IRO-1].

Positionnement dans la chaîne de valeur	IRO	Description de l'IRO	Horizon Temporel	Politiques
Opérations propres	 Opportunité	Augmentation du chiffre d'affaires et de l'attractivité du Groupe grâce aux produits et services plus responsables	 CT	Politique liée à la circularité des produits et actions associées [ESRS-E5-1-14]
Chaîne de valeur aval	 Impact	Dégradation potentielle de l'environnement par la mauvaise gestion du traitement des déchets dangereux notamment les DEEE	 MT	Politique liée à la gestion des déchets et actions associées [ESRS-E5-1-14]
Chaîne de valeur aval	 Opportunité	Création d'une filière complète de recyclage des produits technologiques	 CT	Politique liée à la gestion des déchets et actions associées [ESRS-E5-1-14]
Chaîne de valeur globale	 Impact	Promotion d'un modèle d'affaires plus circulaire intégrant la durabilité et la réparabilité des produits	 CT	Politique liée à la circularité des produits et actions associées Politique liée à la gestion des emballages et actions associées [ESRS-E5-1-14]
Chaîne de valeur globale	 Risque	Dégradation de la marge liée à l'augmentation du coût du transport et des prix des carburants	 CT	Politique de décarbonation de nos produits [ESRS E1-2-24]

2.2.5.2 [ESRS-E5-1] Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire

La stratégie économie circulaire du Groupe suit le cadre de la norme ISO 59010 et les recommandations relatives à la transition des modèles d'affaires et des réseaux de valeurs (définir des objectifs, cartographier les chaînes de valeur, intégrer la circularité dans le modèle d'affaires...).

Le comité économie circulaire est l'organe de gouvernance en charge du déploiement de la stratégie économie circulaire. Le comité exécutif y est représenté par le directeur des services et opérations, la secrétaire générale en charge des ressources humaines, de la RSE et de la gouvernance, et par le directeur e-commerce et digital. Réuni trois fois par an, ce comité de gouvernance est responsable du suivi de la politique économie circulaire et des actions liées à la circularité des produits (flux ressources entrantes et sortantes), la gestion des déchets et la gestion des emballages (flux de ressources entrantes).

Politique liée à la circularité des produits

Impulsée par le plan stratégique du Groupe Everyday dès 2021, la politique liée à la circularité des produits repose sur trois objectifs pour 2025 :

- 2,5 millions de produits réparés ;
- 2 millions d'abonnés Darty Max et Vanden Borre Life ;
- un score de durabilité de 135.

Le comité économie circulaire est en charge du déploiement de la politique et des objectifs généraux : informer les clients et faire évoluer l'offre pour permettre un choix éclairé, favoriser la maintenance et la réparation, donner une seconde vie aux produits. S'inspirant des recommandations de la norme ISO 59010, la politique liée à la circularité des produits agit sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Fnac Darty embarque les acteurs de son écosystème d'affaires à la fois les fournisseurs (viviers de seconde vie, fournissant davantage de produits durables et réparables), les clients en les accompagnant dans un changement de comportement plus durable, et les collaborateurs au service de nos parties prenantes externes.

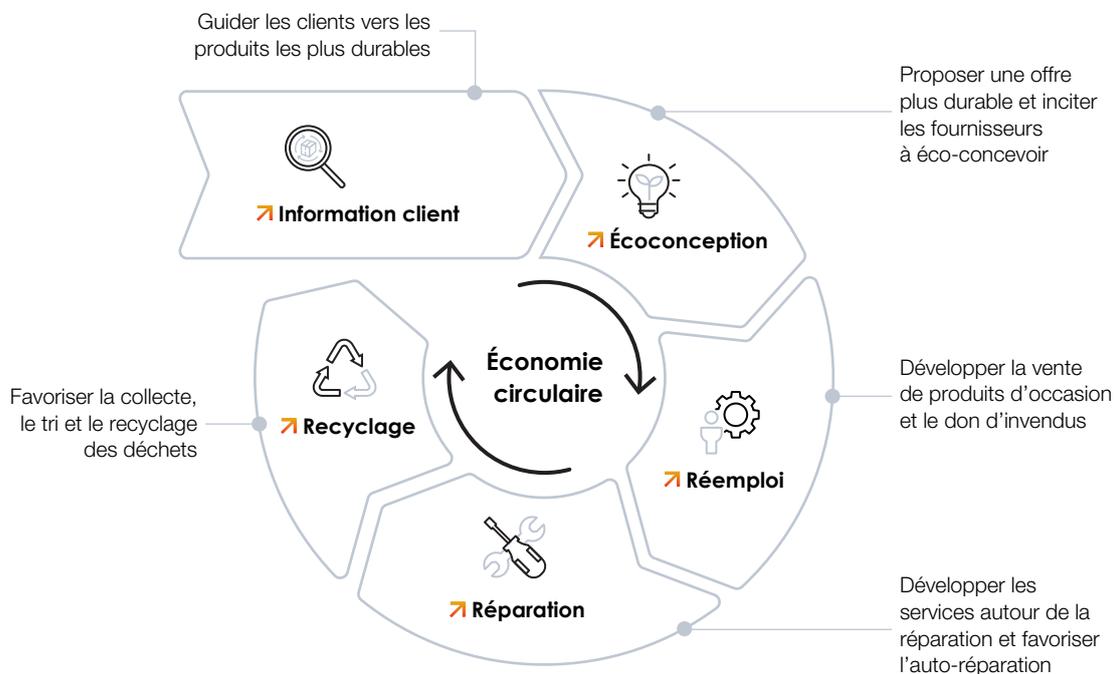
Politique liée à la gestion des déchets

La politique du Groupe en matière de gestion des déchets est alignée aux directives cadre 2008/98/CE et 2018/851 de l'Union

européenne, qui établissent une hiérarchie claire pour la gestion des déchets : prévention, réutilisation, recyclage, valorisation et élimination. Elles instaurent également un cadre sur le traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques. Ces directives guident nos pratiques quotidiennes et nos stratégies au long terme. Animées par chaque filière opérationnelle (transports, logistiques, magasins) et la direction de la RSE, les actions s'articulent autour de la réduction et la valorisation des déchets issus de nos opérations, la collecte et le traitement des déchets de nos clients (gestion par notre partenaire Ecosystem). Le comité économie circulaire oriente la stratégie du Groupe et le comité de pilotage mensuel déchets guide ses actions impactant principalement les activités propres et la chaîne de valeur aval (déchets, fin de vie des produits).

Politique liée à la gestion des emballages

Alliant durabilité et expérience client, la gestion des emballages est une priorité historique du Groupe. La politique vise à réduire l'impact environnemental des emballages et des déchets d'emballages, oriente ses efforts vers la réduction à la source, la promotion de la réutilisation et l'augmentation des taux de recyclage et de valorisation des matériaux d'emballage. La gestion des emballages engage toute la chaîne de valeur, à la fois les fournisseurs d'emballages dans leur proposition de solutions vertueuses, et les équipes opérationnelles notamment dans la réduction de l'espace non utilisé dans les emballages, améliorant ainsi l'expérience client en éliminant les emballages superflus. Le comité économie circulaire anime la stratégie du Groupe, l'équipe *sourcing* porte la politique sur les emballages produits des marques propres, et la direction services et opérations pilote les emballages logistiques.



2.2.5.3 [ESRS-E5-2] Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

Actions et ressources liées à la circularité des produits

Les actions et ressources liées à la circularité des produits couvrent l'ensemble de la chaîne de valeur.

Informers les clients en toute transparence

Le score de durabilité : un outil efficace pour évaluer la durabilité des marques

Fort de son expertise dans le SAV, le Groupe a développé en 2019 une méthode permettant d'attribuer à chaque produit (électroménager et technique) un « score de durabilité ». Ce score est un agrégat entre un score de fiabilité et un score de réparabilité à partir des taux de panne et des taux de réparation constatés par le SAV Darty, mais prenant également en compte la durée de disponibilité et le prix des pièces détachées.

L'amélioration du score de durabilité démontre que, dans l'ensemble, l'offre de Fnac Darty est de plus en plus durable : les produits proposés à la vente tendent à être plus fiables et plus réparables, et les clients tendent à privilégier ces produits. C'est le résultat d'actions menées à plusieurs niveaux :

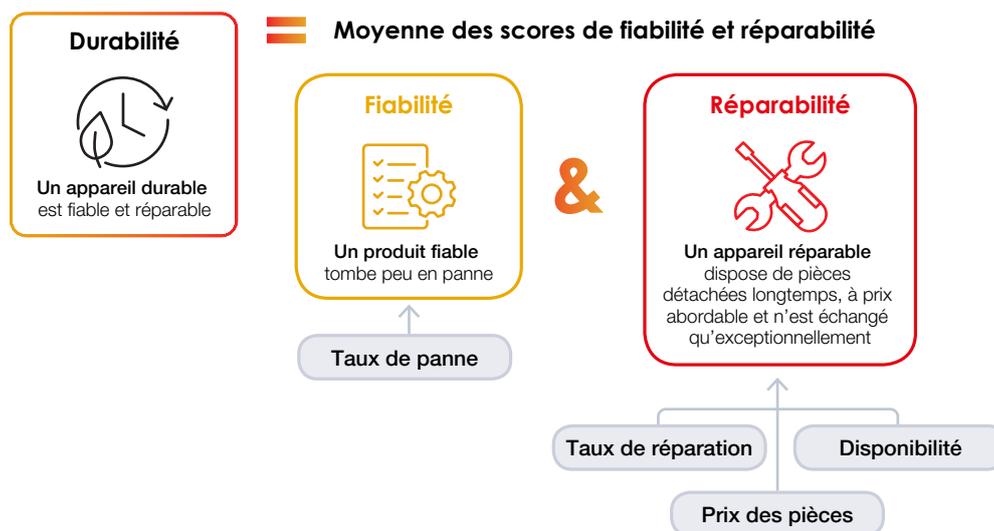
- un dialogue renforcé avec les fournisseurs pour leur remonter les causes des pannes et leur permettre de concevoir des produits plus fiables et plus réparables ;
- un suivi accru de la performance globale des produits, qui permet aux chefs de produits de proposer des gammes plus durables ;
- la mise en avant des produits les plus durables grâce à la sélection du « Choix durable » (voir ci-dessous).



7 Pérennité attendue des produits mis sur le marché [E5-5-36-a] (Source : Baromètre SAV)

Catégories de produits	Score de durabilité 2024	Δ vs 2023
Appareils photos et drones	87	+5
Entretien de la maison	96	+3
Gros Électroménager	126	+2
Hygiène soins et beauté	91	-3
Informatique	105	+2
Mobilité Urbaine	50	-2
Petit Électroménager	98	-1
Son	82	+5
TV	109	+2
Téléphonie et Objets connectés	110	+1

Le score de durabilité est un indicateur interne, introduit en 2020 à l'occasion des Assises de l'économie circulaire organisées par l'Ademe. Un score de référence a été associé à une année de référence (100 en 2019) afin de mesurer la progression année après année. Il s'agit d'un indicateur composite, qui se décompose comme suit :



La réparabilité est déterminée à partir de la part des produits réparés versus échangés (taux de réparation), en prenant en compte la disponibilité déclarée des pièces détachées et leur prix (prix moyen des pièces achetées par le SAV Darty au cours de la période). La fiabilité provient de l'analyse du volume de produits en panne (lors des années 1 et 2), ramené aux volumes de vente (taux de panne). C'est donc la capacité d'un produit à fonctionner normalement sans tomber en panne. Cette donnée est davantage liée au produit lui-même qu'à l'expertise des techniciens. Dans les deux cas (fiabilité et réparabilité) les données sont collectées par le SAV Fnac Darty et analysées en interne.

Afin de refléter le plus fidèlement possible la durabilité réelle des produits, le Groupe fait évoluer ses méthodes de calcul, soit pour étendre le périmètre des produits couverts, soit pour corriger des biais. Le Groupe travaille à améliorer chaque année ses méthodes de calcul.

Ainsi, en 2024, Fnac Darty a décidé de prendre en compte des produits réparés après échange (et revendus en Seconde Vie) afin d'affiner la méthode de calcul du score de durabilité.

Fnac Darty décide aussi d'affiner la méthode de calcul du score de durabilité afin de le pondérer en fonction des émissions carbone des produits de leur fabrication jusqu'à la distribution, qui pèse jusqu'à 80 % de leur impact total.

Alors que le score de durabilité était auparavant uniquement calculé sur les volumes de ventes, celui-ci agrège désormais leur volume de vente, multiplié par l'empreinte carbone « cradle-to-gate » en $\text{kgCO}_2\text{eq}^{(1)}$. Cela comprend les émissions lors de l'extraction et production des matières premières, leur acheminement jusqu'au lieu de production, leur façonnage, l'assemblage des pièces détachées et le transport des produits finis depuis leur lieu de fabrication jusqu'au point de distribution. Le score de durabilité utilise une moyenne par catégorie de produit.

(1) Facteurs d'émission calculés à la famille de produit issu du bilan carbone 2023 du groupe Fnac Darty.

Pour bien prendre la mesure de l'évolution de la durabilité des produits commercialisés par le Groupe depuis le lancement du plan Everyday, le Groupe a effectué un rebasage sur l'année 2019, année de référence (score de 100).

Cette approche permet de faire le bilan du plan Everyday avec une méthodologie stable sur les années 2020 - 2025 en partant d'un score de 100 en 2019. Ainsi, un coefficient correcteur a été appliqué au score global et permet garder une base 100 en 2019.

Le Groupe entend afficher la plus grande transparence sur les évolutions méthodologiques liées à ce calcul.

Contrairement aux indices de réparabilité et de durabilité, obligations réglementaires limitées à neuf et deux catégories de produits et soumis aux déclarations des fournisseurs à la mise sur le marché du produit, le score de durabilité Fnac Darty est un indicateur interne Fnac Darty couvrant des données terrains issues des réparateurs Fnac Darty sur plus de 100 catégories de produits.

Le Baromètre du SAV

En octobre 2024, Fnac Darty a dévoilé le 7^e Baromètre du SAV, une étude annuelle sur la fiabilité, la réparabilité et la durée de vie des équipements électroménagers et multimédias. Cette étude s'appuie sur les scores de durabilité de chaque famille de produits et est menée en partenariat avec Harris Interactive.

Outil incontournable d'information et de *benchmark*, cette 7^e édition a été étendue à 98 catégories de produits électroménagers et techniques et plus de 150 marques. Elle s'est également appuyée sur l'analyse de près de 1 150 000 interventions du SAV Darty réalisées entre août 2023 et juillet 2024, et sur une enquête menée avec près de 10 000 clients.

Comme chaque année, le Baromètre du SAV analyse et compare la durabilité des appareils et des marques sur près de 100 familles de produits. On y retrouve, classés par univers et catégorie, le classement des marques, le prix des pièces détachées, les conseils pour éviter les pannes ainsi que les principales données permettant de déterminer le classement. Cette année, les analystes Durabilité de Fnac Darty fournissent une analyse plus dynamique en incluant les évolutions au cours des 12 derniers mois. Chaque fiche article reprend l'évolution de toutes les marques dans le classement depuis le dernier baromètre, la hausse ou la baisse de la fiabilité, de la réparabilité, de la disponibilité et du prix des pièces détachées.

Le « Choix Durable »

Les enseignements du Baromètre du SAV permettent de mettre en avant les marques qui nécessitent le plus d'efforts afin de produire des appareils fiables, réparables et moins énergivores. Fnac Darty a créé en 2019 un affichage clair et objectif sur les produits en rayon et sur les sites marchands nommé le « Choix Durable ». Les critères retenus pour sélectionner les meilleurs produits et concevoir cette étiquette, sont le score de durabilité, l'étiquette énergie et l'indice de réparabilité gouvernemental pour les produits éligibles. La sélection est revue trois fois par an afin d'intégrer les nouveaux produits. En 2024, les produits Choix Durable dans les enseignes Fnac et Darty concernaient plus de 900 références.

Le Labo Fnac : plus de 50 ans au service des consommateurs

Défendre le consommateur en lui donnant un maximum d'informations pour lui permettre d'acheter de manière éclairée est dans l'ADN du Labo Fnac, qui a fêté en 2022 ses 50 ans. Équipés d'un ensemble de systèmes de mesure sophistiqués, les experts

du Labo Fnac testent chaque année la performance technique de centaines de nouveaux produits électroniques. Les méthodes scientifiques employées par le Labo sont reconnues par les plus grandes marques, qui viennent régulièrement y faire évaluer leurs prototypes. Le Labo Fnac n'a d'équivalent dans aucune autre enseigne de la distribution. Sa culture d'indépendance et la solidité de ses tests et analyses le différencient de la concurrence et lui permettent de développer une relation de confiance inégalée vis-à-vis des consommateurs. Les résultats des tests sont publiés chaque mois sur le site [fnac.com](https://lab.fnac.com), sur l'Éclaireur Fnac ainsi que sur son comparateur dédié : <https://lab.fnac.com>. En 2024, le Labo Fnac a réalisé 721 tests sur 448 produits.

L'indice de réparabilité

La méthodologie élaborée par le Labo Fnac en 2019 a largement inspiré le nouvel indice de réparabilité, obligation réglementaire imposée aux fabricants depuis le début de l'année 2021. Le Groupe a d'ailleurs participé pendant deux ans aux travaux de plusieurs groupes de travail mis en place par le ministère de la transition écologique.

L'indice de durabilité

Membre du club de la durabilité de l'ONG Halte à l'Obsolescence Programmée (HOP), le Groupe a été signataire en 2024 d'une contribution française sur l'extension des indices de durabilité et de réparabilité à de nouveaux produits ainsi que d'un livre blanc européen, aux côtés de la coalition « Right to Repair » concernant le prix des pièces détachées.

Informers les clients en toute transparence dans les pays

● Belgique

Un critère « durée de réparabilité » a été ajouté en 2024 sur les fiches « produits » présentes sur le site [vandenborre.be](https://www.vandenborre.be). La durée de réparabilité désigne la période pendant laquelle Vanden Borre réparera l'appareil dans le cadre d'un abonnement Vanden Borre Life. Ce critère permet d'orienter les clients vers des appareils plus réparables. Par ailleurs, à l'occasion de la 4^e édition du score de durabilité, Vanden Borre a organisé une « *repair week* » (du 14 au 19 octobre) accompagnée d'une campagne de promotion de la réparation sur de nombreux médias. Plusieurs techniciens ont été mobilisés dans sept magasins afin de d'établir des diagnostics sur les appareils défectueux des clients.

Durabilité et réparation

Fnac et Darty : un comité durabilité pour piloter les scores de durabilité de chaque catégorie

Afin de réussir l'exécution des plans d'actions liés à l'ensemble des objectifs de durabilité du plan Everyday et de suivre la progression des cibles, un comité dédié a été créé en 2021 et placé sous l'égide de deux membres du comité exécutif. Il se réunit une fois par mois et reporte au comité exécutif à la même fréquence. Son objectif est d'assurer le suivi des chantiers lancés pour développer la durabilité de l'offre et la seconde vie, et les KPI associés, dont le score de durabilité. Afin d'appliquer les décisions prises par ce comité et de faire évoluer les catalogues, la direction de la durabilité organise chaque mois des groupes de travail qui réunissent des responsables du service après-vente et des chefs produits. Ces sessions permettent de suivre différents indicateurs, dont le score de durabilité, grâce à des outils de suivi et des systèmes d'alerte en cas de dégradation des taux de panne. En cas d'alertes, les fournisseurs sont contactés pour trouver des solutions.



Chez Nature & Découvertes, un pôle innovation durable, pour des achats toujours plus responsables

En 2024, le pôle innovation durable de Nature & Découvertes a poursuivi sa démarche d'amélioration continue de l'offre de produits. Cette action a permis d'améliorer les processus et la qualité, en mettant l'accent sur la réduction de l'impact environnemental, de la conception à la commercialisation des produits. Les principaux axes de cette démarche incluent :

- **la réduction de l'empreinte carbone** : Objectif de réduction de 26 % des émissions d'ici à 2030 en valeur absolue ;
- **le renforcement de la politique d'achats responsables** : Objectif pour 2025 que l'ensemble des références actives répondent à tous les critères rédhibitoires.

Une liste de 25 critères encadre les exigences de référencement de l'ensemble de l'offre produit à chaque collection. Ces critères, applicables à toutes les familles de produits, permettent de réaliser un bilan à la fin de chaque saison et de préparer la collection suivante pour évoluer vers des produits plus durables. En 2024, plus de 2 900 références actives ont été analysées pour vérifier leur conformité aux exigences de référencement. Parmi elles, 62 %, soit plus de 1 800 références, respectent au moins un critère d'achat responsable. À horizon 2025, Nature & Découvertes vise à ce que l'ensemble des références actives répondent aux critères d'achats durables.

Darty Max, pour lever les freins à la réparation

Le Groupe a élargi cette offre à l'ensemble de l'univers de la maison, incluant le petit électroménager, la TV, le home cinéma, le son, la photo et le multimédia. En juin 2022, l'offre a été étendue à la Fnac, avec l'ajout d'un service de maintenance préventive sous forme de rendez-vous annuel par visioconférence avec un expert Darty. Darty Max, pilier du plan stratégique Everyday et de la trajectoire bas-carbone du Groupe, a atteint son millionième abonné en 2023. Ce service permet aux clients de réparer facilement leurs appareils plutôt que de les remplacer, sans limites sur le nombre d'appareils, de pannes ou d'ancienneté, tant que les pièces détachées sont disponibles.

La maintenance : un enjeu croissant pour allonger la durée de vie des produits

Selon une étude de l'Ademe⁽¹⁾, 50 à 70 % des pannes sont dues à un problème d'entretien ou à une mauvaise utilisation des appareils. Pour prévenir ces pannes, Fnac Darty a un rôle à jouer pour sensibiliser l'opinion à la nécessité de bien entretenir ses équipements. Le réflexe d'entretien n'est pas encore bien ancré : 64 % des Français se renseignent sur les conseils d'utilisation et d'entretien lors de l'achat d'un équipement, mais seulement 15 % les appliquent systématiquement. Afin de sensibiliser les clients aux bons gestes d'entretien, le Groupe a mis en place plusieurs dispositifs :

- l'abonnement Darty Max intègre la maintenance de tous les appareils inscrits dans le parc au moins une fois par an, en vidéoconférence avec un expert ;
- des conseils d'entretien sont intégrés pour chacune des 98 familles de produits du Baromètre du SAV. Ces « gestes qui sauvent » sont également complétés par des conseils plus approfondis en provenance de la Communauté SAV Darty ;
- alors que 80 % des Français ne maintiennent pas bien leurs appareils en raison de consignes d'entretien pas suffisamment

pédagogiques, des stickers rappelant les gestes d'entretien essentiels seront désormais apposés sur certains des produits fabriqués par le Groupe ; des consignes pérennes, concises et facilement accessibles pour les clients ;

- une campagne digitale a été créée et déployée en février 2024 avec l'Ademe et le Gifam pour inciter les Français à entretenir leurs produits.

Accompagner l'accélération des services de réparation

Les techniciens, piliers centraux de la consommation durable

Après avoir fortement augmenté en 2023, le nombre d'interventions à domicile s'est stabilisé en 2024. Afin de soutenir cette demande, Fnac Darty renforce ses équipes de techniciens SAV, acteurs centraux pour développer la réparation à grande échelle. Une vaste campagne de recrutement et de formation a été lancée : près de 1 500 techniciens ont ainsi été formés et 800 ont intégré le Groupe depuis 2019. Accompagner l'accélération des services de réparation : En 2024, le Groupe a développé l'activité de son propre centre de formation d'apprentis, venant ainsi compléter le dispositif de formation interne. Le CFA interne a ouvert en propre 11 classes en 2024 qui ont accueilli 71 apprenants. 25 ont validé leur titre et 34 sont en cours de formation. En 2024, l'Académie de formation du Groupe a ouvert 20 classes avec 224 techniciens, dont 122 ont d'ores et déjà été recrutés en CDI. Cette trajectoire se poursuivra dans les années à venir puisque le Groupe a l'ambition d'embaucher 500 techniciens supplémentaires d'ici à 2026 (20 classes avec 202 apprenants sont programmées en 2025).

Pour allonger la durée de vie des smartphones, WeFix - filiale de Fnac Darty depuis 2018 - propose un service de réparation express de smartphones, tablettes et consoles. Dotée de 126 points de ventes labellisés QualiRépar, l'entreprise procède à plusieurs dizaines de milliers de réparations par mois et garantit ses interventions un an, notamment grâce à l'utilisation de composants d'origine ou compatibles sélectionnés auprès de fournisseurs dont la qualité est régulièrement éprouvée. En plus de la réparation, WeFix est un expert de la téléphonie reconditionnée par la maîtrise de son processus de tests et reconditionnements de smartphones, intégralement réalisés en France dans ses ateliers parisiens. Avec la volonté d'offrir un niveau de service homogène sur l'ensemble de son réseau et une excellence opérationnelle constante, WeFix dispose de son propre centre de formation. En 2024, 243 personnes ont été recrutées par l'entreprise parmi lesquelles 191 ont été formées aux métiers de la réparation par la WeFix Academy.

Le Groupe accompagne les consommateurs en fournissant des conseils d'usage, d'entretien et de réparation, grâce à la « Communauté SAV », un site internet accessible à tous, lancé en 2018. Cette plateforme en ligne permet aux internautes de trouver des informations pour l'usage et l'auto-réparation de leurs produits, en s'appuyant plus de 8,5 millions de membres de la communauté et les conseils des experts SAV de Darty. Fin 2024, plus de 260 articles, 950 tutoriels, 160 000 questions et 820 000 réponses, sur plus de 57 000 références, étaient disponibles sur le site. Plus de 14 millions de consommateurs se sont rendus sur le site sav.darty.com pour trouver des solutions de réparation, d'usage et d'entretien.

(1) Ademe/Odoxa, 2021, Étude sur l'entretien des équipements et produits domestiques en France.

Développer la durabilité et la réparation dans les pays

● Belgique

Depuis 2021, Fnac Vanden Borre collabore avec des centres de formation pour adultes et les services publics de l'emploi et la formation pour mettre au point un programme de formation au métier de la réparation. En 2024, un technicien a pu être engagé via ce canal. Cette année, la zone SAV pour le gros électroménager du site de Willebroek a été réaménagée afin de mieux accueillir les apprenants dans un espace de formation dédié, doubler la surface technique et réorganiser l'espace pièces détachées.

● Portugal

Fnac Portugal renforce chaque année son service de réparation avec ses marques d'atelier « Clinica Fnac » et « PC Clinic ». Grâce à leur maillage géographique, leurs partenariats et la promesse de réparation rapide, Clinica Fnac et PC Clinic se positionnent comme référents de la réparation express au Portugal. Les deux enseignes proposent des réparations hors et sous garanties, des diagnostics et des réparations express de téléphones.

Donner une seconde vie aux produits

Développer une offre de produits de seconde vie qualitative

Dès 2017, le Groupe a fait le choix de placer l'offre de produits de seconde vie en complément de l'offre de produits neufs et de proposer à ses clients une alternative au neuf avec les standards de qualité, de confiance et de services qui caractérisent ses marques, en termes de SAV (avec une garantie pendant deux ans, soit un an de plus que la durée légale de garantie pour les produits reconditionnés), de livraison-installation ou de services de réparation associés (avec l'intégration des produits de seconde vie dans le périmètre du service Darty Max). Afin d'augmenter les gisements sans compromettre sa démarche de qualité, Fnac Darty met en place plusieurs dispositifs :

- une meilleure catégorisation et un élargissement des critères de tri : Fnac Darty travaille activement à la réduction de la casse des produits en amont, notamment durant la phase de transport. Pour les produits encore fonctionnels, le Groupe a revu ses critères de tri afin d'inclure à la vente des produits comprenant certaines imperfections, notamment des chocs ou des rayures. Grâce à la nouvelle proximité entre les ateliers de reconditionnement et les ateliers SAV, la seconde vie compte ainsi de plus en plus de produits réparés, notamment d'appareils gros électroménagers ;
- la reprise, un dispositif efficace pour booster la circularité des produits : afin de favoriser la circularité, le Groupe a lancé des programmes de reprise pour inciter les clients à remettre leurs objets d'occasion sur le marché. Fnac et Darty reprennent, contre un bon d'achat, les produits techniques : smartphones, appareils photos et autres appareils multimédias. La reprise peut s'effectuer en magasin ou encore en ligne grâce au dépôt du produit en point relais. La grande majorité de ces produits sont ensuite revendus directement par Fnac Darty.

Jeux Olympiques et Passeport Digital

Dans le cadre de son engagement en tant que Supporteur Officiel des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, Fnac Darty a fourni 25 000 produits gros et petits électroménagers sur tous les sites olympiques et paralympiques. Fidèle à sa stratégie Everyday et à son engagement pour une consommation responsable, le Groupe s'est fixé un objectif ambitieux de 100 % réemploi pour l'ensemble de ces produits après les Jeux. Chaque appareil a été repris, contrôlé et reconditionné pour être proposé à la vente en Seconde Vie dans les enseignes du Groupe, donné à des associations, ou recyclé si nécessaire. C'est justement dans ce contexte-là et dans le cadre de son engagement envers l'économie circulaire et le prolongement de la durée de vie des produits que le Groupe a lancé le passeport digital pour les produits électroménagers. Ce dispositif, développé en partenariat avec Ecosystem et basé sur la technologie blockchain d'Ariane, permet de tracer l'intégralité du cycle de vie d'un appareil, de sa fabrication à son recyclage. Accessible via un QR code apposé sur le produit, le passeport digital offre aux consommateurs et aux professionnels un accès transparent à l'historique complet du produit, incluant sa fabrication, ses réparations et son reconditionnement éventuel. Cette innovation vise à renforcer la confiance des consommateurs dans les produits reconditionnés, à favoriser la réparation et à prolonger la durée de vie des appareils. Initialement déployé sur 3 000 produits issus du Village Olympique de Paris 2024, le passeport digital sera généralisé à tous les produits électroménagers de seconde vie au premier trimestre 2025, avant d'être étendu aux produits neufs. Cette initiative s'inscrit pleinement dans notre stratégie de circularité des produits, en privilégiant la transparence, la réparabilité et le marché de la seconde main.

Développement de la 2^{de} vie dans les pays

● Belgique

Depuis octobre 2023, Vanden Borre a augmenté l'offre présente sur le site second choix en ajoutant le petit électroménager et le petit audio issus des retours web en plus du gros électroménager et des TV déjà présents sur le site second choix. En 2024, Vanden Borre a développé une offre de reprise de l'ancien appareil du client (avec une réduction à la clé pour le client) à l'achat d'un nouvel appareil. Cela permet de capter les anciens appareils des clients et, avec l'aide du partenaire de reprise, de leur donner une seconde vie ou de récupérer les métaux précieux contenus dans ces appareils en les recyclant.

● Suisse

Depuis 2023, tous les magasins sont équipés de corners seconde vie au sein des rayons et le site fnacsecondevie.ch a été repensé afin d'accroître la visibilité et l'attractivité de ces produits. Du 18 novembre au 8 décembre 2024, la première collecte solidaire de jeux-jouets a été tenue dans tous les magasins Fnac Suisse. Organisée en partenariat avec l'association Cartons du cœur, Fnac Suisse a récolté des jeux et jouets de seconde main, dans le but d'apporter un peu de joie et de réconfort aux enfants issus de familles en difficulté à l'approche des fêtes.



Le don, une seconde vie solidaire pour les produits neufs non vendables

En 2022 et 2023, une nouvelle solution permettant le don d'inventus directement par et depuis les magasins a été déployée dans tous les magasins Fnac, Darty et Nature & Découvertes. Cette solution a été mise en place en partenariat avec Comerso, un des acteurs référents de valorisation des inventus, qui a développé une solution logistique et informatique de gestion du don en nature. Grâce à cette nouvelle solution, les magasins peuvent directement faire don aux associations locales, ce qui évite le retour de ces produits vers les entrepôts et permet également de générer des impacts au plus près des territoires. Dans le même temps, le Groupe a renouvelé ses opérations de solidarité historiques, qui, chacune à leur façon, contribuent par ailleurs à donner une seconde vie aux produits : la Braderie solidaire de Dijon et la grande collecte de livres au profit de Bibliothèques sans

2.2.5.3.1 Actions et ressources - Gestion des déchets

En 2024, le groupe Fnac Darty a produit 78 284 tonnes de déchets (dangereux et non dangereux) dont 79 % a été recyclé. Les actions et ressources liées à la Gestion des déchets couvrent l'ensemble de la chaîne de valeur.

Fnac Darty, premier collecteur de DEEE en France

Conscient de l'impact environnemental des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), le Groupe est historiquement engagé dans la reprise des anciens équipements de ses clients, en s'engageant au-delà des obligations légales. Ainsi, depuis plus de dix ans, lors d'une livraison à domicile d'un équipement volumineux, le client a la possibilité de remettre un ou plusieurs appareils aux livreurs. Ces derniers les confient ensuite à l'éco-organisme Ecosystem, agréé pour recycler les DEEE, qui s'engage à extraire les substances dangereuses de chaque appareil et à recycler les appareils sous forme de matières premières secondaires ou de remblais. En mai 2023, en collaboration avec Ecosystem, Fnac Darty a décidé de compléter son service de reprise des DEEE avec un nouveau service de collecte gratuit et illimité pour les gros électroménagers. La reprise n'est plus conditionnée à l'achat en magasin ou sur les sites marchands Fnac et Darty, mais permet désormais à tous les consommateurs

Frontières, et le partenariat avec Envie. Partenaire d'Envie depuis 1984, Darty est en effet le premier pourvoyeur de gros électroménagers, collectés par les metteurs sur le marché, pour cette entreprise de l'économie sociale et solidaire. Tout en œuvrant à la réinsertion professionnelle par la réparation, Fnac Darty a donné à Envie et Emmaüs près de 23 000 produits électroménagers en 2024. Ce sont plus de 56 % des tonnages de déchets électriques et électroniques collectés par Fnac et Darty France qui ont ainsi pu être réparés et réemployés.

Nature & Découvertes poursuit trois initiatives liées à la seconde vie : un partenariat avec Too Good To Go (inventus alimentaires), un rayon « anti-gaspi » pour valoriser les stocks périssables et un partenariat avec Comerso (inventus non alimentaires). Ce dernier a permis de donner plus de 31 000 produits, majoritairement à la Croix Rouge, à l'association Dons Solidaires et Bibliothèque sans Frontières.

français de recycler facilement leurs électroménagers sans frais, rapidement et sans obligation d'achat. Pour les petits appareils, qu'ils soient achetés ou non dans l'une des deux enseignes, le client a toujours la possibilité de les déposer dans les bornes de collecte présentes dans tous les magasins, afin qu'ils soient également recyclés par Ecosystem. Par ailleurs en 2024, les modalités de collecte de la DEEE gros électroménager ont été renforcées afin de préserver au maximum les produits dans une logique de tri et de réemploi : + 12 % de tonnage vs 2023. 2024 a aussi été marquée par des expérimentations de reconditionnement de DEEE avec les équipes Seconde Vie !

La collecte de DEEE s'effectue soit directement au domicile du client pour les gros électroménagers ou via un dépôt en magasin par le client pour les petits électroménagers. La collecte ou le dépôt ne sont pas conditionnés par un achat au préalable. Pour la France, la comptabilisation du tonnage est effectuée par pesage au centre de regroupement ou de traitement Ecosystem ou l'ESS ou quand une balance est disponible sur le point de collecte ou sur le véhicule d'enlèvement. Ces volumes incluent tous les équipements EEE (équipements électriques et électroniques) : les gros électroménagers (GEM) froid et hors froid, les petits appareils en mélange (PAM) et les écrans (à partir de sept pouces).

Collecte de DEEE et Gestion des déchets dangereux dans les pays

● Belgique

Fnac Vanden Borre est également un important collecteur de déchets d'équipements électriques et électroniques (5 554 tonnes ont été collectées en 2024). Ces déchets sont triés par fraction dans les cinq plateformes de livraison de Fnac Vanden Borre. Diverses organisations de l'économie sociale actives dans la vente de produits usagés viennent chercher les appareils encore réutilisables. Après nettoyage et réparation éventuelle, ces

appareils sont proposés en vente dans leurs points de vente circulaires, afin de les donner une seconde vie. Ces organisations offrent de l'emploi et de la formation à des personnes éloignées du marché de travail dans leurs points de vente et dans leurs ateliers de réparation. Ce qui n'est pas réutilisé, est revalorisé par Recupel, l'organisme collectif en charge des DEEE en Belgique. En 2023, leurs recycleurs avaient recyclé 83,1 % des appareils et des lampes collectés, 1 % avait été récupéré comme matières pour soutenir d'autres processus et 11,3 % ont été brûlés pour produire de l'énergie (source : Rapport annuel 2023 de Recupel).

Périmètre : Groupe	2022	2023	2024	Δ vs 2023
Volumes de DEEE collectés (en tonnes)	44 286	42 103	48 420	+15 %
Dont Fnac Darty France (en tonnes)	40 258	37 961	42 605	+12 %

[ESRS-E5-5] Ressources sortantes - Type de traitement des déchets dangereux - Périmètre : Groupe	2024	En %
Déchets dangereux détournés de l'élimination grâce au recyclage	52 705	80 %
Déchets dangereux non recyclés	12 787	20 %
Déchets dangereux détournés de l'élimination en raison de la préparation à la réutilisation	14	0 %
Déchets dangereux détournés de l'élimination en raison d'autres opérations de valorisation	8 637	13 %
Déchets dangereux détournés de l'élimination	61 357	93 %
Déchets dangereux destinés à l'élimination - Incinération	523	1 %
Déchets non dangereux destinés à l'élimination – Décharge	3 612	6 %
Déchets dangereux destinés à l'élimination – Autres opérations d'éliminations	-	-
Déchets dangereux destinés à l'élimination	4 135	7 %
Déchets dangereux	65 492	100 %

Optimisation et valorisation des déchets non dangereux

Conscient de l'impact des déchets générés par son activité, mais également des coûts indirects liés au transport et au traitement de ces derniers, le Groupe cherche à optimiser sa gestion des déchets, dont 90 % sont constitués de matières valorisables. Le Groupe investit également dans du matériel et a lancé de nouveaux processus afin d'améliorer le tri et réduire le nombre de collectes. Certains sites stratégiques ont ainsi bénéficié de compacteurs qui permettent de réduire le nombre de navettes et de conditionner les matières dans un format permettant de les céder à des filières de valorisation. La hiérarchie des déchets établit un ordre de priorité applicable à la législation et aux politiques en matière de prévention et de gestion des déchets. Cette notion est la pierre angulaire des politiques et législations de l'Union européenne (UE) relatives aux déchets et est définie par la directive cadre de l'UE sur les déchets (directive 2008/98/CE). Le Groupe suit la priorité d'actions par la hiérarchie des déchets dans le déploiement de sa Gestion des Déchets. **En 2024, 88 % des déchets non dangereux du Groupe sont valorisés.**

Prévention : en France, depuis 2022, les sites français bénéficient de l'outil de Vertuow, *Waste Pilot Analytics* afin de suivre les indicateurs clés de la gestion des déchets et de corriger les actions : taux de valorisation, suivi de non-conformité, dépenses associées, suivi des traitements par les prestataires. Par ailleurs, en France, les magasins intégrés Fnac et Darty ont nommé un Référent RSE dans le but de se former, partager les engagements du Groupe, contribuer aux actions à impact et remonter des problématiques opérationnelles RSE aux fonctions supports. Ce

réseau de 400 collaborateurs volontaires a pu travailler de janvier à mars 2024 sur la thématique économie circulaire & déchets.

Réemploi : en France en 2024, les sites opérationnels réemploient au maximum les palettes afin d'éviter des déchets supplémentaires, cela représente 361 tonnes de déchets non dangereux détournés de l'élimination grâce au réemploi.

Recyclage : le recyclage des déchets non dangereux passe également par des infrastructures et des équipements performants. Les sites de livraison ont déployé un programme en France d'installation de presses à carton et à PSE afin de remplacer des bennes et compacteurs. Par ailleurs, les sites logistiques ont lancé en 2023 un projet d'optimisation technique et de caractérisation des bennes régulières pour identifier de nouvelles pistes de valorisation. Le taux de recyclage des déchets non dangereux dans le Groupe est de 68 % en 2024.

Concernant la gouvernance de cette politique et actions associées, un comité déchets réunit une fois par mois les filières opérationnelles des déchets : exploitation des magasins, logistique, livraisons... L'objectif est de suivre les indicateurs présents sur l'outil de reporting *Waste Pilot*, d'évoquer les problématiques des équipes terrain, de partager des bonnes pratiques et de faire une revue réglementaire.

Le suivi de la collecte de déchets non dangereux est réalisé en France par notre partenaire Vertuow via l'outil d'analyse *Waste Pilot Analytics*. Dans les autres filiales, y compris Nature & Découvertes, les volumes de déchets sont partagés en début d'année n sur les données n-1 directement par les prestataires de recyclage. En Espagne, les données sont estimées pour les magasins sur les quantités de déchets non dangereux.



Gestion des déchets non dangereux dans les pays

● Belgique

Depuis 2020, la Belgique travaille avec Seenons, qui assure une valorisation optimale des déchets et fournit un soulagement total en matière de gestion des déchets. En 2024, Fnac Belgique et Vanden Borre ont atteint un taux de recyclage de 85 % (+2 pt vs 2023).

● Espagne

Dans 20 magasins, les centres commerciaux disposent de points et de compacteurs pour la gestion des déchets non dangereux, ce qui génère des économies de transport (évitant l'envoi vers l'entrepôt de Rivas) et réduit l'impact environnemental de ce traitement. Les autres magasins les envoient à Rivas (entrepôt) pour consolidation et expédition à LAYNA.

[ESRS-E5-5] Ressources sortantes - Type de traitement des déchets non dangereux - Périmètre : Groupe

	2024	En %
Déchets non dangereux détournés de l'élimination grâce au recyclage	8 651	68 %
Déchets non dangereux non recyclés	4 141	32 %
Déchets non dangereux détournés de l'élimination en raison de la préparation à la réutilisation	361	3 %
Déchets non dangereux détournés de l'élimination en raison d'autres opérations de valorisation	2 200	17 %
Déchets non dangereux détournés de l'élimination	11 211	88 %
Déchets non dangereux destinés à l'élimination - Incinération	620	5 %
Déchets non dangereux destinés à l'élimination - Décharge	921	7 %
Déchets non dangereux destinés à l'élimination - Autres opérations d'éliminations	40	0 %
Déchets non dangereux destinés à l'élimination	1 581	12 %
Déchets non dangereux	12 792	100 %

2.2.5.3.2 Actions et ressources - Gestion des emballages

Les actions et ressources liées à la gestion des emballages couvre l'ensemble de la chaîne de valeur. Les activités logistiques et de sourcing de produits de marque propre génèrent principalement des déchets d'emballage : palettes de produits protégées de films plastiques et emballages carton des colis destinés à être livrés aux domiciles des clients ou en magasin dans le cadre du Click & Collect. Pour limiter les emballages et l'impact des déchets qu'ils génèrent, Fnac Darty active plusieurs leviers visant à éco-concevoir ses emballages. Outre l'amélioration de l'expérience client, ces actions visent à rationaliser la consommation de matière, diminuer le vide dans les colis et à utiliser des matières moins impactantes pour l'environnement.

Optimisation et éco-conception des emballages en logistique

Selon l'Institut Supérieur de l'Environnement, l'éco-conception vise à intégrer les critères environnementaux dès la phase de conception d'un produit pour minimiser son impact tout au long de son cycle de vie. La logistique de Fnac Darty a lancé de nombreuses actions et projets afin d'optimiser ses emballages :

- un poste de responsable de l'excellence opérationnelle a été créé en 2023 pour optimiser et réduire l'impact environnemental des emballages ;
- d'ici à 2025 Fnac Darty France aura remplacé tous les calages en plastique par des blocs de carton ;
- en 2024, la logistique a collaboré avec un fournisseur très actif sur les engagements d'emballages RSE. Un brevet a été déposé par le fabricant pour un polymère propre (gonflable) composé à 95 % de matière plastique recyclé et 100 % recyclable réduisant de quatre fois son impact carbone à masse équivalente par rapport au kraft.

Optimisation et éco-conception des emballages et produits pour les marques propres

Les activités de *sourcing* des marques propres du Groupe initient de nombreuses actions afin de réduire les impacts environnementaux sur leurs emballages et leurs produits :

- intégration de plastique recyclé dans les parties non visibles des produits ;
- suppression du polystyrène dans les emballages pour les produits du « petit électroménager » ;
- suppression du polystyrène dans les emballages et remplacement par des renforts en carton : d'ici à fin 2025, tous les écrans seront désormais protégés par renforts cartonnés ;
- des études sur des alternatives au polystyrène, notamment sur les gros électroménagers, sont également en cours. Suppression du polystyrène dans les emballages pour quelques produits du « gros électroménager » en 2025 » ;
- l'intégralité des emballages pour les nouveaux produits de type « accessoires » référencés pour les marques propres du Groupe, sont désormais systématiquement en carton plutôt qu'en plastique.

Chez Nature & Découvertes, le pôle innovation durable a poursuivi sa démarche d'éco-conception sur les packagings avec l'objectif de réduire l'impact environnemental des emballages primaires et secondaires de la marque à court et moyen terme : ajustement au plus près de la taille du produit, réduction du plastique et choix de matériaux recyclés/recyclables.

Le volume d'emballages achetés correspond à la somme des achats annuels de cartons et plastiques en logistique pour l'ensemble du Groupe. La donnée se base sur les factures des fournisseurs.

Gestion des emballages dans les pays

● Belgique

En 2023, le film étirable ordinaire a été remplacé par un film étirable 50 % recyclé (100 % recyclable) et moins épais. Depuis 2024, les cartons web de Vanden Borre sont composés à 100 % de matières recyclées (carton « test liner »).

● Espagne

En Espagne, 85 % du papier utilisé dans les emballages est recyclé et 15 % est constitué de fibres vierges. Par ailleurs, en 2024 les équipes ont éliminé les sacs plastiques intérieurs dans les expéditions web et utilisent désormais des sacs de fécule de pomme de terre pour les expéditions au magasin.

● Suisse

Dans les magasins Fnac Suisse, depuis 2024, les produits des commandes en Click & Mag ne sont plus emballés. On y appose l'étiquette client afin que la pièce soit toujours scannable sur l'outil de logistique GRX et adressable.

[ESRS-E5-4] Ressources entrantes - Achats d'emballages - Périmètre : Groupe

	2021	2023	2024	Δ vs 2023	Δ vs 2021
Volume d'emballages achetés (en tonnes)	4 930	4 293	4 331	+0,89 %	(12,15) %
Volume de cartons achetés (en tonnes)	4 576	3 998	3 988	(0,25) %	(12,85) %
Volume de plastiques (en tonnes)	354	295	343	+16,27 %	(3,11) %

2.2.5.4 [ESRS-E5-3] Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

Objectif inscrit dans le plan Everyday : 2,5 millions de produits réparés en 2025

Pour suivre l'efficacité de sa politique sur la circularité des produits, Fnac Darty s'est fixé comme objectif volontaire en valeur absolue, dans son plan Everyday de réparer 2,5 millions de produits en 2025. La formation des équipes aux techniques de réparation, le dialogue avec les fournisseurs afin de mieux appréhender la conception et donc la réparation des produits ainsi que la disponibilité des pièces détachées ont permis au Groupe d'atteindre dès 2023 la cible prévue pour 2025. L'année de référence est 2019 pour les objectifs Everyday. Agissant sur la chaîne de valeur aval et transformant notre métier de distributeur en expert de réparation, l'objectif répond aux enjeux de la politique circularité des produits [ESRS E5-1-14]. Grâce aux actions déployées par la direction services et opérations [ESRS E5-2-19], le Groupe a atteint en 2024 2,56 millions de produits réparés.

Cet indicateur composite est la consolidation des volumes de produits réparés par le Groupe. Afin de mieux prendre en compte l'exhaustivité des actions du Groupe, la définition d'une réparation, d'une part et le périmètre des filières reporting, d'autre part, ont été précisés en 2023.

Est considérée comme réparation toute opération consistant à rétablir le plein fonctionnement d'un appareil en panne. La panne peut être totale (l'appareil ne démarre plus), ou partielle (fuite, performance dégradée...). Les réparations prises en compte sont toutes celles auxquelles le Groupe apporte une contribution.

Plusieurs filières sont engagées dans la réparation des produits ; le nombre de produits réparés total est la somme des produits réparés par chaque filière.

● Produits réparés à distance (a) : le client peut appeler un centre d'appel qui va diagnostiquer la panne et guider le client pour qu'il rétablisse lui-même le fonctionnement de l'appareil, par téléphone, messagerie ou en visioconférence. Les réparations peuvent avoir comme origine un manque d'entretien, un problème logiciel, un dysfonctionnement simple...

- Produits réparés en magasins (b) : le client peut apporter son produit en panne en magasin. Dans ce cas, le produit est examiné et certaines pannes sont résolues immédiatement : problème logiciel, remplacement d'accessoire, dépannages simples ne nécessitant pas de pièce détachée... Ce chiffre inclut également les produits de mobilité urbaine réparés au sein des corners Repair & Run présents dans nos magasins.
- Produits réparés à domicile (c) : sur les appareils volumineux (gros électroménager, téléviseurs), lorsque le dysfonctionnement n'a pas pu être résolu à distance, un technicien se déplace au domicile du client pour réaliser la réparation. Tous les types de réparations peuvent être réalisées dans ce cas : dépannage simple, mise à jour logicielle ou configuration, remplacement de pièce défectueuse...
- Produits réparés en atelier central (d) : sur les petits produits (petit électroménager, son, multimédia...), lorsque le dysfonctionnement n'a pas pu être résolu ni à distance, ni en magasin, l'appareil est envoyé dans l'un des cinq centres d'orientation et réparation du Groupe pour être vu par un technicien. Tous les types de réparations peuvent être réalisées dans ce cas : dépannage simple, mise à jour logicielle ou configuration, remplacement de pièce défectueuse...
- Téléphones réparés par WeFix (e) : un client peut apporter son smartphone cassé ou en panne dans un des points de réparation de proximité WeFix. Il est alors examiné et réparé par un technicien. Si de nombreux types de réparations sont réalisées, la majorité concerne un remplacement de batteries et/ou d'écran.
- Auto-réparation (f) et vente de pièces détachées : à la suite d'une recherche sur internet, par exemple en s'appuyant sur les ressources mises à disposition par le Groupe sur la communauté du SAV, un client peut réparer lui-même son appareil. Le nombre d'auto-réparation réel s'appuyant sur les ressources du Groupe étant impossible à estimer, seules les pièces détachées vendues en magasins ont été prises en compte. En effet, dans ce cas, le vendeur assiste le client pour confirmer le diagnostic et identifier la référence exacte de la pièce nécessaire en s'appuyant sur la base de connaissance du Groupe.
- Téléphones reconditionnés par WeFix (g) : outre son activité de réparation à destination des clients, WeFix répare et reconditionne des anciens téléphones avant de les revendre soit au sein du réseau WeFix, soit au sein des enseignes Fnac et Darty.



2

Informations de durabilité

Informations environnementales [ESRS-E]

- Produits reconditionnés par Envie (h) issus de la collecte Fnac Darty : lorsque le client souhaite remplacer un ancien produit par un produit neuf, les équipes de livraison du Groupe collectent l'ancien produit et évaluent son état pour décider soit de l'envoyer dans une filière de recyclage, soit d'essayer de le remettre en état et de le reconditionner. Dans ce cas, le produit est confié à l'ESS Envie qui le reconditionne et le remet sur le marché via son propre réseau de distribution. En l'absence de traçage de chaque produit, le nombre de produits réparés et reconditionnés dans cette filière est estimé sur la base d'un volume de produits confiés à Envie et d'un taux de reconditionnement.

- International (i) : des réparations sont également réalisées dans les autres pays où le Groupe opère : Espagne/ Portugal (ateliers centraux, magasins et PC clinik) ; Suisse (un atelier central) ; Belgique (produits réparés à distance, en magasins, sur place et en ateliers).

L'année de référence 2019 inclut les éléments suivants : (a) + (b) + (c) + (d) + (e).

Évolution de la méthode de collecte des données de réparation à distance :

Le nombre de réparations à distance a jusqu'ici été évalué sur la base d'une quote-part de l'intégralité des appels d'assistance technique. La mise en place de procédures renforcées pour assurer une meilleure traçabilité des réparations à distance effectuées dans ce cadre permet d'avoir une vision plus précise. En conséquence, sont désormais prises en compte dans ce périmètre toutes les réparations à distance tracées dans les outils CRM par les centres de relation client à distance.

Périmètre : Groupe	2019	2023	2024	Δ vs 2023	Δ vs 2019	Cible
Nombre de produits réparés (en millions)	1,9	2,5	2,6	+2,4 %	+ 36,8 %	2,5

Objectif inscrit dans le plan Everyday : 2 millions d'abonnés Darty Max et Vanden Borre Life en 2025

Inscrit dans le plan stratégique Everyday, cet objectif volontaire en valeur absolue de 2 millions d'abonnés Darty Max et Vanden Borre Life est un pilier majeur de la stratégie économie circulaire du Groupe. Ce service permet aux clients de réparer facilement leurs appareils plutôt que de les remplacer, sans limite sur le nombre d'appareils, de pannes ou d'ancienneté, tant que les pièces détachées sont disponibles.

Cet objectif sur un volume de produits réparés intervient sur la chaîne de valeur aval et agit sur la fin de vie des produits. La cible de 2 millions d'abonnés Darty Max et Vanden Borre Life en 2025 correspond à la politique circularité des produits [ESRS E5-1-14]. L'année de référence est 2019 pour les objectifs Everyday. La direction services et opérations du Groupe suit et anime cet objectif. Grâce aux actions présentées [ESRS E5-2-19], le Groupe a atteint fin 2024, 1,3 million d'abonnés.

Périmètre : Groupe	2019	2023	2024	Δ vs 2023	Δ vs 2019	Cible
Nombre d'abonnés Darty Max et Vanden Borre Life (en millions)	-	1,125	1,336	+18,8 %	-	2

Objectif inscrit dans le plan Everyday : Score de durabilité de 135 en 2025

La cible volontaire en valeur absolue d'atteindre « un score de durabilité de 135 en 2025 » répond aux objectifs de la Politique de Circularité des produits en fournissant une information pertinente et claire aux clients sur la durabilité et la réparabilité de l'ensemble des produits. La cible part d'une base 100 en 2019. La direction durabilité a la responsabilité de mettre à jour le calcul du score de durabilité et la direction commerciale et marketing a la charge de l'animer, en le partageant aux fournisseurs dans une démarche de progression, et aux clients afin de favoriser une consommation plus durable.

des produits de leur fabrication jusqu'à la distribution, qui pèse jusqu'à 80 % de leur impact total.

Alors que le score de durabilité était auparavant uniquement calculé sur les volumes de ventes, celui-ci agrège désormais leur volume de vente, multiplié par l'empreinte carbone « cradle-to-gate » en kgCO₂eq⁽¹⁾. Cela comprend les émissions lors de l'extraction et production des matières premières, leur acheminement jusqu'au lieu de production, leur façonnage, l'assemblage des pièces détachées et le transport des produits finis depuis leur lieu de fabrication jusqu'au point de distribution. Le score de durabilité utilise une moyenne par catégorie de produit.

Afin de refléter le plus fidèlement possible la durabilité réelle des produits, le Groupe fait évoluer ses méthodes de calcul, soit pour étendre le périmètre des produits couverts, soit pour corriger des biais. Le Groupe travaille à améliorer chaque année ses méthodes de calcul. Ainsi, en 2024, Fnac Darty a décidé de prendre en compte des produits réparés après échange (et revendus en Seconde Vie) afin d'affiner la méthode de calcul du score de durabilité..

Pour bien prendre la mesure de l'évolution de la durabilité des produits commercialisés par le Groupe sur toute la période du plan Everyday, le Groupe a effectué un rebasage sur l'année 2019 qui est notre année de référence (score de 100). Cette approche permettra de faire le bilan du plan Everyday avec une méthodologie stable sur les années 2020-2025 en partant d'un score de 100 en 2019. Ainsi, un coefficient correcteur a été appliqué au score global et garder une base 100 en 2019.

Fnac Darty décide aussi d'affiner la méthode de calcul du score de durabilité afin de le pondérer en fonction des émissions carbone

Périmètre : Groupe	2019	2023	2024	Δ vs 2023	Δ vs 2019	Cible
Score de durabilité	100	131	133	+1,5 %	+33 %	135

(1) Facteurs d'émission calculés à la famille de produit issu du bilan carbone annuel du groupe Fnac Darty.

2.2.6 Taxonomie européenne

2.2.6.1 Contexte et cohérence

2.2.6.1.1 Cadre et exigences de la Taxonomie européenne

Conformément au Règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020, la Taxonomie européenne établit un système de classification d'activités économiques considérées comme « durables » sur le plan environnemental. Ce référentiel commun à l'Union européenne permet de distinguer les activités économiques contribuant à l'objectif européen de neutralité carbone – le Green Deal – et établit de ce fait une base comparable entre les entreprises. La Taxonomie a pour objectif à terme d'orienter les investissements des acteurs publics et privés vers les activités contribuant à la transition vers une économie plus durable.

Pour ce faire, ce Règlement définit six objectifs environnementaux :

- 1) l'atténuation du changement climatique ;
- 2) l'adaptation au changement climatique ;
- 3) l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ;
- 4) la transition vers une économie circulaire ;
- 5) la prévention et la réduction de la pollution ;
- 6) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Ce Règlement établit des critères permettant d'évaluer la contribution d'une activité à l'un des six objectifs. Pour cela, deux notions sont définies :

- **Éligibilité** : Une activité éligible au titre des objectifs climat est une activité figurant dans les annexes I et II du Règlement délégué « climat » de la Taxonomie et pour laquelle des critères de durabilité spécifiques ont été définis (Règlement délégué (UE) 2021/2139). Les activités listées dans ces annexes sont identifiées comme ayant le plus fort potentiel de contribution à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique ;
- **Alignement** : Une activité alignée est une activité éligible qui contribue substantiellement à un objectif environnemental selon des critères techniques fixés pour chaque objectif environnemental, qui ne cause pas de préjudice important aux autres objectifs environnementaux, et qui respecte des critères de garanties minimales en matière de droits humains, de concurrence, de fiscalité et de corruption

Alignement des activités au sens de la taxonomie



Activités éligibles

Les activités **éligibles** sont définies et décrites par une première catégorisation au regard de six objectifs environnementaux.

➤ 1 Contribution Substantielle (CS)

Les activités respectent les critères d'examen technique fixés pour chaque objectif environnemental.

➤ 2 Ne pas causer de préjudice important (DNSH)

Les activités n'ont pas d'incidence significative sur aucun des cinq autres objectifs environnementaux.

➤ 3 Garanties Minimales (MS)

Les activités sont menées dans le respect de la Charte internationale des droits de l'homme et des principes fixés par l'OCDE, le NU ou l'OIT, notamment sur la corruption, la fiscalité et le droit de la concurrence.



Activités alignées

Les activités **alignées** contribuent substantiellement à l'un des objectifs environnementaux sans porter préjudice aux autres objectifs tout en respectant les exigences liées aux garanties minimales.

Le Règlement impose aux entreprises de publier la part de leurs ventes, des dépenses d'investissements et des dépenses d'exploitation associée à leurs activités éligibles et alignées.

Ce Règlement s'applique aux sociétés non-financières et financières depuis le 1^{er} janvier 2022. En 2022, au titre de l'exercice fiscal 2021, les sociétés étaient tenues de publier les indicateurs mesurant l'étendue de leurs activités éligibles à la Taxonomie, c'est-à-dire intégrées à la classification des actes délégués, sans analyse de critère de durabilité, et ce, uniquement au titre des deux premiers objectifs environnementaux. En 2023, au titre de l'exercice fiscal 2022, les sociétés non financières, dont fait partie Fnac Darty, sont tenues de publier l'éligibilité et l'alignement complet de leurs activités sur les deux premiers objectifs environnementaux.

En 2025, au titre de l'exercice fiscal 2024, le texte est en pleine application : analyse d'éligibilité et d'alignement sur les 6 objectifs environnementaux.

Périmètre considéré

- Les ventes, les dépenses d'investissements et les dépenses d'exploitation considérées couvrent l'ensemble des activités du Groupe, correspondant au périmètre consolidé hors Unieuro.

Les données financières sont issues des comptes au 31 décembre 2024 et le chiffre d'affaires et les dépenses d'investissement peuvent donc être réconciliés avec les états financiers hors Unieuro.

2.2.6.1.2 Intégration de la Taxonomie dans la stratégie RSE du Groupe

Le Groupe démontre une montée en puissance de ses engagements pour le climat, entre autres décrits dans la section 2.2.1 de ce rapport.

Compte tenu des informations disponibles à date et fort de ses engagements en matière de durabilité des produits (voir section 2.2.5), le Groupe analyse une part de ses activités comme étant contributrice à la transition vers une économie circulaire (objectif 4). C'est notamment le cas de ses services visant à prolonger la durée de vie des produits comme les activités de réparation, de remise à neuf et de reconditionnement, mais aussi la vente de pièces détachées et de biens de seconde main.

Le Groupe démontre par ailleurs depuis de nombreuses années un très fort engagement en matière de lutte contre le changement climatique, avec notamment des objectifs de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre et de nombreuses actions visant à réduire l'impact environnemental lié au cycle de vie des produits distribués par ses enseignes. Ces actions s'inscrivent pleinement dans la poursuite du plan stratégique Everyday, dont l'un des piliers est l'accompagnement des consommateurs dans l'adoption de comportements durables. La transition vers un modèle de services à haute valeur environnementale participe par ailleurs à la stratégie d'adaptation du Groupe vis-à-vis de ses principaux risques climatiques.

2.2.6.2 Évaluation et méthodologies

2.2.6.2.1 Introduction

Afin d'identifier les activités du Groupe éligibles à la Taxonomie, la direction de la RSE conjointement avec la direction financière ont réalisé des réunions dédiées dès 2021 avec le soutien d'un cabinet spécialisé, en vue de l'application de la première année de reporting portant sur l'éligibilité. Une analyse détaillée de l'ensemble des métiers du Groupe a permis de détourner les activités éligibles à la Taxonomie. Ces rencontres ont été reconduites régulièrement en 2023, en vue de la poursuite de l'application de la norme Taxonomie, notamment concernant la phase d'alignement des activités éligibles. Des ateliers réunissant les équipes métiers du Groupe concernées par le reporting ont été organisés sur le second semestre 2022, afin de poursuivre l'identification des activités éligibles, de détourner le niveau d'information existant et de sensibiliser les équipes aux critères techniques d'alignement des activités éligibles. De la même manière, de nouveaux ateliers ont été réalisés sur l'année 2024 en vue de l'extension de l'application de la norme (analyse d'éligibilité des activités du Groupe aux quatre autres objectifs environnementaux).

Une activité économique est jugée non éligible si elle est non définie dans le référentiel de la Taxonomie européenne, c'est-à-dire les activités du Groupe dont la correspondance ou la contribution aux objectifs de la Taxonomie n'a pas pu être identifiée sur la base des informations réglementaires telles que publiées en juin 2021 et 2024, ainsi que par les différentes FAQ.

Le modèle d'affaires du Groupe est basé essentiellement sur la distribution de produits techniques (micro-informatique et électronique grand public), de produits éditoriaux (livres, disques et gaming), de produits électroménagers (gros et petit électroménager), mais aussi sur la vente des services associés à ces produits. Étant donné son activité principale de « distributeur spécialisé », la majeure partie des activités de Fnac Darty ne peut être considérée par la Taxonomie comme pouvant avoir une contribution substantielle au regard des six objectifs climatiques. L'analyse d'éligibilité du chiffre d'affaires a permis d'identifier trois activités comme contributrices à l'objectif 1 (atténuation au changement climatique) : les activités de fabrication d'équipement à bon rendement énergétique à travers l'exploitation de marque propre du Groupe (pour lesquelles les produits sont réalisés selon un cahier des charges défini par l'entreprise), la vente de dispositifs de mobilité de personnes (trottinettes et vélos électriques principalement) ou encore la valorisation de matières premières à partir de déchets non dangereux. L'éligibilité des activités et investissements du groupe Fnac Darty à l'objectif 2 d'adaptation au changement climatique n'a pu être démontré, la typologie des activités considérées nécessitant de pouvoir lier des investissements au plan d'adaptation.

Concernant la vente de services du Groupe, un certain nombre d'activité contribuant à l'objectif 4 de transition vers une économie circulaire ont été identifiées. C'est le cas des services visant à améliorer la durabilité des produits (réparation, remise à neuf et entretien), de la vente de pièces détachées permettant la réparation de produits ou encore de la vente de biens d'occasion ou de seconde main.

L'analyse d'éligibilité n'a pas permis d'identifier d'activités du Groupe contributrice aux trois autres objectifs environnementaux, les activités définies par ces objectifs ne couvrant pas les activités du Groupe.

L'analyse d'éligibilité des CapEx et OpEx ne porte de ce fait que sur les mesures dites « individuelles ». Les mesures individuelles sont définies dans le cadre de la Réglementation comme l'acquisition du produit d'activités éligibles ou alignées à la Taxonomie.

Objectif 1 – Atténuation du changement climatique

➤ Les activités du Groupe pouvant s'appliquer à l'objectif 1 sont présentées dans le tableau suivant :

Indicateur	Nom de l'activité selon l'Annexe 1 du Règlement délégué « Climat » de la Taxonomie	Activités correspondantes au sein du Groupe
CA	6.4 - Exploitation de dispositifs de mobilité des personnes, cyclo logistique	Vente de dispositifs de mobilité ou de transport des personnes dont la propulsion est apportée par l'activité physique de l'utilisateur, un moteur à émission nulle, ou la combinaison d'un moteur à émission nulle et d'une activité physique. Entre autres : trottinettes, vélos électriques, etc.
CA	3.5 Fabrication d'équipements à bon rendement énergétique pour la construction de bâtiments	Fabrication d'appareil électroménager à haut rendement énergétique en marque propre (sous la marque Proline)
CA	5.9 Valorisation de matières à partir de déchets non dangereux	Le Groupe a mis en place un plan de gestion des déchets (voir section 2.2.5 du document d'enregistrement universel) et optimise leur revalorisation. Les déchets d'emballages de produits (carton et polystyrène principalement) sont systématiquement récoltés et revalorisés par le biais de presses mécaniques.
CapEx	6.5 : Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	CapEx d'acquisition et d'entretien de la flotte de véhicules de fonction et de véhicules utilitaires légers dont le poids <2,6t (principalement petits véhicules utilitaires légers de type Kangoo) utilisés pour le dépannage et la livraison de matériel électroménager.
CapEx	6.6 : Transport Routier de fret	CapEx d'acquisition et d'entretien de la flotte de véhicules de fonction et de véhicules utilitaires lourds dont le poids >2,6t (véhicule de livraison de marchandise)
CapEx	7.3 : Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	Installation, maintenant et remplacement de matériel isolant ou favorisant l'efficacité énergétique au sein des magasins, entrepôts et bureaux.
CapEx	7.5 : Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	Mesures individuelles réalisées au sein des magasins, entrepôts et bureaux du Groupe comprenant : <ul style="list-style-type: none"> a) installation, entretien et réparation de thermostats de zone, de systèmes de thermostat intelligent et de dispositifs de détection, y compris de capteurs de mouvements et d'interrupteurs solaires ; b) installation, entretien et réparation de systèmes d'automatisation et de contrôle de bâtiments, de systèmes de gestion de l'énergie des bâtiments, de systèmes de commande d'éclairage et de systèmes de gestion de l'énergie ; c) installation, entretien et réparation de compteurs intelligents pour le gaz, la chaleur, le froid et l'électricité.
CapEx	7.7 : Acquisition et propriété de bâtiments	Crédit-baux et acquisitions de bâtiments (bureaux, magasins, entrepôts)

Objectif 4 – Transition vers une économie circulaire

➤ Les activités du Groupe pouvant contribuer à l'objectif 4 sont présentées dans le tableau suivant :

Indicateur	Nom de l'activité selon l'Annexe 1 du Règlement délégué « Climat » de la Taxonomie	Activités correspondantes au sein du Groupe
CA	5.1. Réparation, remise à neuf et reconditionnement	Réparation, remise en état et reconditionnement de divers produits électroniques, électroménagers, informatiques, audiovisuels et autres biens ayant été utilisés conformément à leur usage prévu.
CA	5.2. Vente de pièces détachées	Vente de pièces détachées pour divers produits électroniques, électroménagers, informatiques, audiovisuels, etc.
CA	5.4 Vente de biens d'occasion	Commercialisation de produits dits « de seconde vie » dans l'ensemble des catégories de produits (techniques, électroménagers et éditoriaux. Cette activité en forte croissance développe plusieurs canaux de revalorisation : la vente de produits reconditionnés sourcés auprès de partenaires (fournisseurs, acteurs partenaires du reconditionnement), la reprise de produit auprès des consommateurs en proposant des offres de rachat de leur ancien équipement et le don à des associations.
CA	5.6. Marketplace pour l'échange de biens de seconde main en vue de leur réutilisation	Le Groupe offre à ses vendeurs partenaires la possibilité de commercialiser leurs produits d'occasion ou reconditionnés directement sur ses plateformes de vente Web via la Marketplace.

2.2.6.2.2 Approche d'identification des indicateurs financiers (chiffres d'affaires, dépenses d'investissement et de fonctionnement)

Indicateur Chiffre d'affaires

L'indicateur chiffre d'affaires Taxonomie est composé au numérateur du chiffre d'affaires aligné (respectivement éligible) et du chiffre d'affaires total du Groupe hors Unieuro au dénominateur. Le chiffre d'affaires total retenu correspond au montant du chiffre d'affaires publié, tel que présenté en section 1.4 du Document d'enregistrement universel (« Produits des activités ordinaires ») et défini en section 4.1 du présent Document d'enregistrement universel.

Les activités identifiées pour l'indicateur chiffre d'affaires sont présentées dans les tableaux plus haut (contributrices aux objectifs 1 et 4).

Les indicateurs présentés en éligibilité pour le chiffre d'affaires concernent l'Atténuation (CCM) et l'Économie Circulaire (CE) et en alignement uniquement Atténuation (CCM).

Indicateur CapEx

L'indicateur CapEx au sens de la Taxonomie est composé au numérateur des CapEx liés à des actifs ou des processus associés à des activités alignées (respectivement éligibles), aux plans de CapEx visant à rendre une activité alignée, et aux CapEx individuellement alignés dits de « mesures individuelles ».

Le dénominateur de l'indicateur CapEx reprend l'ensemble des investissements opérationnels nets des désinvestissements du périmètre consolidé (hors Unieuro), ainsi que le total des augmentations de droits d'utilisation des actifs sous IFRS 16 du Groupe, tels que présentés respectivement en section 4.2, note 18 et 30 du présent Document d'enregistrement universel.

Aucun plan de CapEx n'a été qualifié au titre de l'éligibilité et de l'alignement des activités présentées au sein de l'indicateur CA, la

définition du numérateur CapEx est limitée pour le Groupe aux seules les mesures individuelles. Ces dernières concernent principalement les investissements liés aux activités immobilières : acquisition et propriété de bâtiments (y compris les augmentations de droits d'utilisations pour les locations longue durée sous IFRS 16), rénovation de bâtiments existants et travaux ad hoc liés à l'efficacité énergétique des bâtiments. Les locations de véhicules particuliers et de véhicules utilitaires légers ont également été considérées dans l'analyse d'éligibilité et d'alignement des CapEx.

Les indicateurs présentés en éligibilité et en alignement concernent uniquement l'Atténuation. Les indicateurs présentés en éligibilité et en alignement concernent uniquement l'Atténuation.

Indicateur OpEx

L'indicateur OpEx Taxonomie est composé du rapport entre les dépenses d'exploitation alignées au numérateur et de l'indicateur OpEx total au sens de la Taxonomie au dénominateur.

Les dépenses d'exploitation alignées (respectivement éligibles) au sens de la Taxonomie incluent les OpEx liés aux actifs ou processus associés à des activités alignées (aucune activité alignée pour le Groupe), aux OpEx associés à un plan CapEx existant pour étendre une activité alignée, ainsi que des OpEx individuellement alignées (achats de productions issues d'activités alignées et mesures individuellement alignées permettant d'améliorer l'efficacité énergétique).

L'OpEx total se compose des coûts directs non capitalisés, comprenant les frais de R&D, la rénovation de bâtiments, les contrats de location court terme (hors IFRS 16), les coûts de maintenance et réparation et les autres coûts liés à l'entretien courant des actifs corporels nécessaires pour leur bon fonctionnement. En raison de la nature de ses métiers, aucun frais de R&D n'a été identifié (comme indiqué en section 1.5.2 « Marques, recherche et développement » du Document d'enregistrement universel) par le Groupe. La définition des OpEx selon la Taxonomie est limitée pour le Groupe aux frais de rénovation et d'entretien des actifs (comprenant notamment les charges d'entretien du parc automobile et immobilier, les frais de

maintenance informatiques ou encore les frais de nettoyage et de sécurité), ainsi qu'aux charges de locations à court terme. Ces dernières sont peu élevées au vu du modèle économique du Groupe, qui a recours essentiellement aux locations de locaux commerciaux et de véhicules à long terme. Le dénominateur du KPI OpEx calculé selon la Taxonomie s'élève à 31,8 millions d'euros, ce qui, sur un total d'OpEx s'élevant à 2 243,8 millions d'euros, représente moins de 5 % de l'ensemble des dépenses d'exploitation du Groupe, soit une part non matérielle. L'exemption de matérialité sur les OpEx a donc été appliquée et la part des OpEx éligibles du groupe Fnac Darty est nulle concernant l'année 2024.

2.2.6.2.3 Méthodologie d'évaluation des activités au regard des critères d'évaluation technique

Méthodologie de vérification des DNSH génériques et des critères MS

L'évaluation de la conformité des CapEx éligibles aux garanties minimales et aux critères DNSH « Adaptation au changement climatique » a constitué la première phase de l'analyse de l'alignement. Ces deux critères sont dits « génériques » car ils s'appliquent de la même manière à l'ensemble des CapEx éligibles, et sont vérifiés au niveau du Groupe, parce qu'ils reposent sur des politiques et initiatives globales.

Garanties minimales

L'analyse des garanties minimales pour l'alignement des investissements éligibles du Groupe s'est basée sur plusieurs éléments :

- Le Règlement Taxonomie (UE) 2020/852, qui établit les critères de durabilité environnementale des activités économiques. Selon cet article, pour être considérées comme durables sur le plan environnemental, les activités doivent respecter les garanties minimales spécifiées à l'article 18.
- L'article 18 du Règlement Taxonomie, qui définit les garanties minimales comme des procédures que les entreprises doivent mettre en place pour se conformer aux principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, ainsi qu'aux conventions internationales sur les droits de l'homme et du travail.
- Les quatre textes fondamentaux mentionnés dans l'article 18, notamment la Charte Internationale des droits de l'homme, les principes de l'Organisation Internationale du Travail, les principes directeurs des Nations Unies et de l'OCDE.
- Les recommandations du rapport final sur les garanties minimales de la Plateforme européenne sur la finance durable du 11 octobre 2022.

Ce rapport identifie quatre thèmes prioritaires à examiner dans le cadre des garanties minimales : les droits de l'homme, la concurrence, la fiscalité et la corruption.

Le respect de ces garanties par le Groupe a été évalué en fonction des critères de non-alignement proposés dans ce rapport. Ces critères visent à s'assurer que le Groupe n'a pas été impliqué dans des violations des droits ou des réglementations liées à ces thèmes, et que des procédures sont en place pour identifier, évaluer, éviter et atténuer de telles violations. Une synthèse des résultats de ces analyses est présentée ci-dessous.

Droits de l'homme

Le Groupe s'engage à respecter et promouvoir les droits de l'homme et libertés fondamentales reconnus (voir aussi les sections 2.3.1.3, 2.3.2.3, 2.3.3.3 et la section [ESRS2-GOV-4] Déclaration

sur la vigilance raisonnable du présent Document d'enregistrement universel).

La procédure de diligence du Groupe en matière de respect des Droits de l'Homme est détaillée dans le plan de vigilance du Groupe, communiqué publiquement (voir aussi la section 2.7 du présent Document d'enregistrement universel).

Corruption

Des procédures anti-corruption sont en place au sein du Groupe (voir aussi la section 2.4.1.5 et la section 2.4.1.6 du présent Document d'enregistrement universel).

Fiscalité

L'entreprise considère la gouvernance et la conformité en matière fiscale comme des éléments importants de surveillance, et des stratégies et processus adéquats de gestion des risques fiscaux sont en place (voir aussi la section 4.2, note 12, du présent Document d'enregistrement universel).

Droit de la concurrence

L'entreprise sensibilise ses employés à l'importance du respect des lois et réglementations applicables en matière de concurrence (voir aussi la section 2.4.1.3 du présent Document d'enregistrement universel).

Dans le cadre d'une enquête sectorielle visant 10 fabricants d'électroménager et 2 distributeurs dont fait partie Darty, l'Autorité de la concurrence a prononcé une sanction à l'encontre du Groupe en décembre 2024. Le grief visant Darty s'étendait sur une période limitée ayant pris fin en décembre 2014, soit il y a près de 10 ans, et ne concernait qu'un nombre limité de catégories de produits bien identifiées. Depuis cette période, le Groupe a déployé un ensemble complet de mesures correctives visant à garantir le respect scrupuleux du droit de la concurrence.

Ces mesures significatives incluent notamment un programme de conformité Concurrence piloté par la Direction Juridique, avec un mode d'emploi mis à disposition en ligne et une formation obligatoire pour les collaborateurs de la Direction commerciale. La Direction Commerciale a également renforcé ses processus de contrôle et réalise chaque année une cartographie des risques n'ayant pas révélé de risque significatif sur ce sujet.

Enfin, les dispositifs en place, comprenant les formations obligatoires, les procédures de négociation et de contractualisation, ainsi que la saisie des données fournisseurs et commerciales, font l'objet d'une évaluation annuelle dans le cadre de l'auto-évaluation du Groupe.

Par ailleurs, aucune condamnation n'a été enregistrée pour non-respect des droits de l'homme.

Aucune saisine auprès d'un point de contact national (PCN) de l'OCDE n'a été acceptée, et aucune allégation contre le Groupe n'a été publiée sur le site du Centre de ressources sur les entreprises et les droits de l'homme (BHRRC).

En conclusion, le Groupe a respecté les garanties minimales nécessaires pour valider l'alignement à la taxonomie.

DNSH adaptation au changement climatique

Conformément à l'appendice A de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2021/2139 relative à l'atténuation du changement climatique, le Groupe a vérifié le respect des critères du DNSH générique Adaptation pour l'ensemble de ses CapEx éligibles.

Le DNSH adaptation requiert :

- une identification des risques physiques climatiques pouvant impacter négativement les activités du Groupe ;
- une évaluation de la vulnérabilité des activités à ces risques selon des scénarios pertinents en lien avec la durée escomptée des activités et d'utilisation des actifs ;
- lorsque des risques majeurs sont identifiés, une évaluation de mesures d'adaptation et la mise en œuvre d'un plan d'adaptation.

L'identification des risques et l'analyse de la vulnérabilité des actifs a été réalisée dans le cadre de l'analyse menée par le cabinet Carbone 4 selon la méthodologie « Ocara » (voir aussi la section

2.2.1.3 du présent Document d'enregistrement universel). Cette analyse a été initiée en 2023 et couvrirait alors la totalité des bâtiments détenus et loués par le Groupe. L'analyse de l'alignement des CapEx au DNSH Adaptation a été menée en vérifiant la couverture des bâtiments éligibles par l'analyse Ocara. Les acquisitions ou nouveaux baux enregistrés après le 30 juin 2023 n'étant pas couverts, des analyses de risques et de vulnérabilité des actifs ont été réalisées au cas par cas via l'outil Bat-Adapt pour les bâtiments concernés.

Les conclusions des analyses de risques et de vulnérabilité des actifs du Groupe sont les suivantes : aucun des bâtiments éligibles ou bâtiments dans lesquels des équipements de performance énergétiques éligibles ont été installés ne sont concernés par des risques climatiques physiques majeurs. Au regard de l'appendice A, en l'absence de risques majeurs identifiés, l'alignement des CapEx éligibles n'est pas conditionné à la mise en place de mesures d'adaptation.

Méthodologies de vérification de la contribution substantielle et des DNSH spécifiques

Au titre de l'exercice 2024, uniquement l'analyse d'éligibilité est requise pour les quatre autres objectifs environnementaux. De ce fait, les critères de CS et de DNSH ont été vérifiés uniquement pour l'objectif d'atténuation.

Indicateur	Nom de l'activité	Évaluation de la contribution substantielle (CS)	Évaluation des DNSH spécifiques	Arbitrages pris, proxys et clés de répartition
CA	6.4. Exploitation de dispositifs de mobilité des personnes, cyclologique	<p>1) La propulsion des dispositifs de mobilité des personnes est apportée par l'activité physique de l'utilisateur, un moteur à émission nulle, ou la combinaison d'un moteur à émission nulle et d'une activité physique.</p> <p>2) Les dispositifs de mobilité des personnes peuvent être utilisés sur les infrastructures publiques destinées aux vélos et aux piétons.</p>	<p>L'activité ne doit pas causer de préjudice important aux objectifs 2 et 4 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'Objectif 4 (transition vers une économie circulaire) implique que des mesures sont en place pour gérer les déchets, conformément à la hiérarchie des déchets, tant dans la phase d'utilisation (maintenance) qu'en fin de vie, notamment via la réutilisation et le recyclage des batteries et de l'électronique (en particulier des matières premières critiques qu'elles contiennent). 	<p>La validation des critères de DNSH 4 est possible à travers le plan de gestion des déchets du groupe (voir section 2.2.5), de valorisation des déchets résultant des activités de maintenance ou de fin de vie.</p>
CA	3.5 Fabrication d'équipements à bon rendement énergétique pour la construction de bâtiments	<p>Fabrication des produits économes en énergie, contribuant ainsi à l'atténuation du changement climatique et respectant les critères de durabilité, de protection des ressources, de circularité, de prévention de la pollution et de préservation de la biodiversité.</p>	<p>L'activité ne doit pas causer de préjudice important aux objectifs 2, 4, 5 et 6 :</p> <p>Objectif 4 - Économie circulaire : Gestion durable des déchets, mettant l'accent sur la réutilisation et le recyclage, favorisant la transition vers une économie circulaire.</p>	<p>La validation des critères de DNSH 4 est possible à travers le plan de gestion des déchets du groupe (voir section 2.2.5), qui valorise les déchets résultant des activités de maintenance ou de fin de vie des produits.</p> <p>Du fait de la complexité des critères DNSH 5 et 6, l'alignement n'a pas pu être démontré pour cette activité.</p>
CA	5.9 : Valorisation de matières à partir de déchets non dangereux	<p>L'activité convertit au minimum 50 %, en termes de poids, des déchets non dangereux collectés séparément transformés en matières premières secondaires adaptées au remplacement de matières vierges dans les processus de production.</p>	<p>L'activité ne doit pas causer de préjudice important aux objectifs 2 et 6 :</p> <p>Objectif 2 - Cette activité respecte les critères établis à l'appendice A de l'annexe I</p> <p>Objectif 6 - Cette activité respecte les critères établis à l'appendice D de l'annexe I</p>	<p>Les déchets cartons et polystyrène (récoltés avant livraison de produit chez les clients du groupe) sont transformés en ballots par l'action de presses mécaniques puis revendus à des partenaires spécialisés.</p> <p>Voir Plan de gestion des déchets en section 2.2.5 du présent Document d'enregistrement universel.</p>

Indicateur	Nom de l'activité	Évaluation de la contribution substantielle (CS)	Évaluation des DNSH spécifiques	Arbitrages pris, proxys et clés de répartition
CapEx	6.5 : Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	<p>Sur la base des contrats de leasing de véhicules présentant une augmentation des droits d'utilisation :</p> <p>Recensement des véhicules :</p> <ul style="list-style-type: none"> appartenant aux catégories M1 et N1, dont les émissions de CO₂ sont inférieures à 50g de CO₂/km, dont le poids à vide n'excède pas le 2,6t (FAQ de décembre 2023). 	<p>Les véhicules identifiés ne doivent pas causer de préjudice important aux objectifs 2, 4 et 5 :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'Objectif 2 (adaptation au changement climatique) est validé, les bâtiments auxquels ces véhicules sont rattachés ayant fait l'objectif et d'une analyse des risques et ne présentant pas de risques majeurs au regard de l'appendice A de l'Annexe I (voir section précédente). 	<p>La validation des critères de DNSH 4 et 5 n'a pas pu être établie et permettre d'établir l'alignement de cette catégorie de CapEx, en raison de la difficulté d'obtenir les informations (auprès des loueurs comme auprès des employés du groupe)</p>
CapEx	7.3 : Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	<p>Le recensement des activités suivantes a été effectué auprès de chaque filiale du groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> remplacement de fenêtres et de portes par de nouveaux équipements écoénergétiques, ainsi l'installation et de remplacement de sources lumineuses, de systèmes de CVC ou de matériel de robinetterie par des technologies écoénergétiques ou hautement efficaces. <p>Ces équipements doivent par ailleurs relever des deux classes d'efficacité énergétique les plus élevées conformément au règlement (UE) 2017/1369.</p>	<p>Les équipements identifiés ne doivent pas causer de préjudice important aux Objectifs 2 et 5 :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'Objectif 2 (adaptation au changement climatique) est validé, les bâtiments dans lesquels sont installés ces CapEx ayant fait l'objet d'une analyse des risques et ne présentant pas de risques majeurs au regard de l'appendice A de l'Annexe I (voir dernier paragraphe de la section précédente). L'Objectif 5 (prévention et contrôle de la pollution) n'est validé qu'à la condition que les composants et matériaux de construction ne présentent pas au sein de leurs composants une des plus de 4 000 substances visées par l'appendice C (parmi lesquelles on trouve les polluants organiques persistants, le mercure, les substances appauvrissant la couche d'ozone, etc.) 	<p>Suite aux précisions de la FAQ du 19/12/2023, le groupe a été dans l'impossibilité de vérifier que les équipements installés valident le critère DNSH 5, et ce, par manque d'information disponible auprès des fournisseurs.</p> <p>Par ailleurs, le critère de CS exigeant que les équipements concernés soient uniquement des équipements installés valident le critère de l'efficacité énergétique les plus élevées n'a pas pu être clairement établi, en raison d'un manque de distinction entre les anciennes étiquettes énergétiques et les nouvelles, au sein des informations communiquées par les fournisseurs d'équipements.</p>
CapEx	7.5 : Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	<p>Au sein d'un formulaire dédié, recensement auprès des filiales du groupe des mesures individuelles suivantes : installation, entretien et réparation de thermostats intelligents ; de systèmes d'automatisation et de contrôle gestion de l'énergie des bâtiments (GTC/GTB) ; de compteurs intelligents pour le gaz, la chaleur, le froid et l'électricité ; d'éléments de façade et de couverture équipés d'un dispositif pare-soleil.</p>	<ul style="list-style-type: none"> L'Objectif 2 (adaptation au changement climatique) est validé, les bâtiments dans lesquels sont installés ces CapEx ayant fait l'objet d'une analyse des risques et ne présentant pas de risques majeurs au regard de l'appendice A de l'Annexe I (voir dernier paragraphe de la section précédente). 	<p>Toutes les CapEx de mesures individuelles identifiées pour cette activité sont considérés comme alignés.</p>



Indicateur	Nom de l'activité	Évaluation de la contribution substantielle (CS)	Évaluation des DNSH spécifiques	Arbitrages pris, proxys et clés de répartition
CapEx	7.7 : Acquisition et propriété de bâtiments	<p>Parmi la liste de bâtiments acquis en propre ou en crédit-bail au cours de l'année, recensement et identification :</p> <ul style="list-style-type: none"> des bâtiments construits avant le 31/12/20 dont un certificat de performance énergétique relevant au minimum de la classe A a été délivré, ou faisant partie des 15 % du parc immobilier les plus performants en matière de consommation d'énergie primaire opérationnelle des bâtiments construits après le 31/12/20 satisfont aux critères spécifiés de la section 7.1 (groupe non concerné) des grands bâtiments non résidentiels exploités de manière efficace grâce à aux systèmes de surveillance et d'évaluation de la performance énergétique 	<ul style="list-style-type: none"> L'Objectif 2 (adaptation au changement climatique) est validé, les bâtiments ayant fait l'objet d'une analyse des risques et ne présentant pas de risques majeurs au regard de l'appendice A de l'Annexe I (voir dernier paragraphe de la section précédente). 	<p>Pour les bâtiments ne présentant pas de DPE (non transmise par le bailleur ou non réalisée), afin d'établir la liste des bâtiments faisant partie des 15 % des bâtiments les plus performants, des facteurs de conversion Énergie Primaire ont été utilisés selon la formule suivante : (Facteur de Conversion x Consommation en énergie moyenne sur l'année) / Surface du bâtiment.</p> <p>Les facteurs de conversion : 2,5 pour la France, 2,35 pour l'Espagne, et 2,5 pour la Belgique, le Portugal et la Suisse ont été utilisés (en lien avec la directive 2012/27/UE relative à l'efficacité énergétique).</p> <p>Le baromètre de l'OID présentant les seuils de consommation d'énergie primaire pour le top 15 % des bâtiments a ensuite été utilisé pour identifier les bâtiments alignés à la contribution substantielle.</p>
CA	5.1 Réparation, remise à neuf et reconditionnement	<ol style="list-style-type: none"> Les pièces remplacées, les produits remis à neuf ou les produits reconditionnés sont couverts par un contrat de vente. L'activité met en œuvre un plan de gestion des déchets qui garantit que les matériaux du produit, en particulier les matières premières critiques, et les composants qui n'ont pas été réutilisés dans le même produit sont réutilisés ailleurs ou sont éliminés conformément à la législation nationale et à la législation de l'Union. 	<p>Les pièces détachées installées dans le cadre de l'activité sont conformes à toutes les règles pertinentes de l'Union relatives à la restriction de l'utilisation de substances dangereuses, de nature générique ou présentant un intérêt spécifique pour cette catégorie de produits.</p> <p>L'activité ne doit pas causer de préjudice important aux objectifs 2, 3 et 5.</p> <p>Objectif 2- Cette activité respecte les critères établis à l'appendice A</p> <p>Objectif 3- Cette activité respecte les critères établis à l'appendice B</p> <p>Objectif 5 - Cette activité respecte les critères établis à l'appendice C</p>	<p>Les critères CS sont validés, notamment à travers le plan de gestion de Déchets du groupe, l'enregistrement des sites sur la plateforme gouvernementale « Trackdéchets » et la sollicitation des prestataires comme Écosystème et Corepile pour la gestion des Déchets dangereux.</p> <p>La validation du DNSH 2 et 3 est également possible.</p> <p>La validation des critères de DNSH 5 n'est pas possible. Du fait de la complexité de contrôler que l'activité ne conduit pas à la présence dans le produit fini ou à la mise sur le marché de substances dangereuses, l'alignement n'a pas pu être démontré pour cette activité.</p>

Indicateur	Nom de l'activité	Évaluation de la contribution substantielle (CS)	Évaluation des DNSH spécifiques	Arbitrages pris, proxys et clés de répartition
CA	5.2 Vente de pièces détachées	<p>1) Le produit vendu est couvert par un contrat de vente et chaque pièce vendue pour un produit remplace, ou a l'intention de remplacer dans le Futur, une pièce existante.</p> <p>2) L'emballage est composé d'au moins 65 % de matériaux recyclés ou certifiés par des systèmes reconnus et a été conçu pour être réutilisé dans le cadre d'un système de réutilisation.</p>	<p>L'activité ne doit pas causer de préjudice important aux objectifs 1, 2, 3 et 5.</p> <p>Objectif 2- Cette activité respecte les critères établis à l'appendice A</p> <p>Objectif 3- Cette activité respecte les critères établis à l'appendice B</p> <p>Objectif 5 - Cette activité respecte les critères établis à l'appendice C</p>	<p>Bien que sur l'ensemble des pièces détachées expédiées environ 65 % sont en emballage réutilisable, l'activité revend aussi des pièces avec des emballages Fabricants sans avoir l'information si ces emballages répondent au critère de 65 % de matériaux recyclés, d'où l'alignement n'a pas pu être démontré pour cette activité.</p> <p>La validation des critères DNSH 1 est possible à travers les initiatives Transport sur la partie CO₂ du Comité climat du groupe.</p> <p>L'ensemble des critères DNSH 1,2,3 et 5 sont validés.</p>
CA	5.4 Vente de biens d'occasion	<p>1) Le produit vendu est couvert par un contrat de vente et chaque pièce vendue pour un produit remplace, ou a l'intention de remplacer dans le Futur, une pièce existante.</p> <p>2) Lorsque le produit a été réparé, remis à neuf ou refabriqué avant d'être revendu, l'activité met en œuvre un plan de gestion des déchets.</p> <p>3) L'emballage est composé d'au moins 65 % de matériaux recyclés ou certifiés par des systèmes reconnus et a été conçu pour être réutilisé dans le cadre d'un système de réutilisation.</p>	<p>L'activité ne doit pas causer de préjudice important aux objectifs 1, 2, 3 et 5.</p> <p>Objectif 2- Cette activité respecte les critères établis à l'appendice A</p> <p>Objectif 3- Cette activité respecte les critères établis à l'appendice B</p> <p>Objectif 5 - Cette activité respecte les critères établis à l'appendice C</p>	<p>L'activité revend les biens d'occasion avec les emballages des fabricants sans avoir l'information si ces emballages répondent aux critères mentionnés d'où l'alignement n'a pas pu être démontré pour cette activité.</p> <p>L'ensemble des critères DNSH 1,2 et 3 sont validés.</p> <p>La validation des critères de DNSH 5 n'est pas possible à cause de la complexité de contrôler que l'activité ne conduit pas à la présence dans le produit fini ou à la mise sur le marché de substances dangereuses.</p>
CA	5.6 Marketplace	<p>1) L'équipement utilisé est conforme aux exigences applicables aux serveurs et aux produits de stockage de données énoncées dans la directive 2009/125/CE et ne contient pas les substances soumises à restriction énumérées à l'annexe II de la directive 2011/65/UE.</p> <p>2) Un plan de gestion des déchets est en place pour favoriser la réutilisation en priorité et le recyclage en fin de vie des équipements électriques et électroniques.</p> <p>3) À la fin de leur vie, les équipements font l'objet d'une préparation en vue d'opérations de réutilisation, de valorisation ou de recyclage, ou d'un traitement approprié.</p>	<p>L'activité a démontré qu'elle s'efforçait de mettre en œuvre les pratiques pertinentes dans la version la plus récente du Code de conduite européen sur l'efficacité énergétique des centres de données, ou dans le document CLC TR50600-99-1 du CEN-CENELEC.</p> <p>L'activité ne doit pas causer de préjudice important aux objectifs 2, 3 et 5.</p> <p>Objectif 2- Cette activité respecte les critères établis à l'appendice A</p> <p>Objectif 3- Cette activité respecte les critères établis à l'appendice B</p> <p>Objectif 5 - Cette activité respecte les critères établis à l'appendice C</p>	<p>L'activité a pu valider certains critères notamment le plan de gestion de déchets et le plan de réutilisation des équipements, mais la validation de l'ensemble des critères CS n'est pas possible d'où l'alignement n'a pas pu être démontré pour cette activité.</p> <p>La validation du DNSH 1 de l'atténuation est possible à travers les bonnes conduites mises en place comme la certification Energy star des serveurs.</p> <p>L'ensemble des critères DNSH 2 et 3 sont validés.</p> <p>La validation des critères de DNSH 5 n'est pas possible à cause de la complexité de contrôler que l'activité ne conduit pas à la présence dans le produit fini ou à la mise sur le marché de substances dangereuses.</p>



2.2.6.3 Résultats

2.2.6.3.1 Résultats d'éligibilité et d'alignement sur l'exercice 2024

Activités économiques	CA		CapEx	
	M€	%	M€	%
A. TOTAL ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE	181,0	2,3 %	379,2	97,1 %
A1. Activités durables (alignées)	38,3	0,5 %	46,1	11,8 %
<i>dont CCM 7.4 Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments</i>	0,0	0,0 %	0,2	0,0 %
<i>dont CCM 7.5 Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments</i>	0,0	0,0 %	0,9	0,2 %
<i>dont CCM 7.7 Acquisition et propriété de bâtiments</i>	0,0	0,0 %	45,0	11,5 %
<i>dont CCM 6.4 - Exploitation de dispositifs de mobilité des personnes, cyclologique</i>	37,4	0,5 %	0,0	0,0 %
<i>dont CCM 5.9. Valorisation de matières à partir de déchets non dangereux</i>	0,9	0,0 %	0,0	0,0 %
A2. Activités éligibles mais non durables (non-alignées)	142,7	1,8 %	333,4	85,3 %
<i>dont CCM 6.5 Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers</i>	0,0	0,0 %	5,2	1,3 %
<i>dont CCM 6.6 Transport routier de fret</i>	0,0	0,0 %	2,5	0,6 %
<i>dont CCM 7.3 Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique</i>	0,0	0,0 %	5,9	1,5 %
<i>dont 7.7 Acquisition et propriété de bâtiments</i>	0,0	0,0 %	319,8	81,9 %
<i>dont 3.5 Fabrication d'équipements à bon rendement énergétique pour la construction de bâtiments</i>	63,3	0,8 %	0,0	0,0 %
<i>dont CCM 5.9. Valorisation de matières à partir de déchets non dangereux</i>	11,2	0,1 %	0,0	0,0 %
<i>dont CE 5.1. Réparation, remise à neuf et reconditionnement</i>	16,6	0,2 %	0,0	0,0 %
<i>dont CE 5.2. Vente de pièces détachées</i>	2,5	0,0 %	0,0	0,0 %
<i>dont CE 5.4 Vente de biens d'occasion</i>	46,2	0,6 %	0,0	0,0 %
<i>dont CE 5.6. Marketplace pour l'échange de biens de seconde main en vue de leur réutilisation</i>	2,9	0,0 %	0,0	0,0 %
B. Total activités non éligibles à la taxonomie	7 751,0	97,7 %	11,2	2,9 %
TOTAL (A+B)	7 932,0	100,0 %	390,6	100,0 %

2.2.6.3.2 Évolution par rapport à l'exercice précédent

Évolution des résultats d'éligibilité

Le modèle d'affaires du Groupe, à savoir la distribution de biens culturels, électroniques et électroménagers, n'a pas évolué depuis l'exercice précédent. Aucun changement notable d'activité n'est à mentionner par rapport aux résultats 2023. À noter que le ratio d'éligibilité pour les CapEx s'est vu augmenter en comparaison avec l'exercice précédent.

Changements méthodologiques

À la différence des résultats 2023, l'analyse d'alignement pour les activités contributives à l'objectif 4 (économie circulaire) a été réalisé, en plus de l'analyse d'éligibilité.

L'analyse des activités du Groupe n'a pas permis d'identifier de contribution à l'objectif 2 d'adaptation.

2.2.6.4 Perspectives

Amélioration des KPI

Le Groupe entend améliorer la part de ses activités alignées à court terme à travers la poursuite de la sensibilisation des équipes métiers aux enjeux du reporting Taxonomie, que ce soit dans la compréhension de la norme, dans l'identification des activités éligibles, ou encore dans les éléments à obtenir auprès des différentes parties prenantes afin de permettre une meilleure prise en compte des critères d'alignement.

Amélioration des méthodologies d'évaluation et de reporting

Une réflexion autour de l'automatisation du reporting Taxonomie par les outils SI se poursuit, avec notamment la rencontre d'éditeurs proposant des solutions de reporting RSE ou bien spécifiquement dédiés au reporting Taxonomie. L'aspect évolutif de la norme n'a pas permis à ce jour d'investir des moyens dans l'automatisation de la remontée des données, permettant également une identification plus rapide des activités éligibles et des critères d'alignement. Cette démarche semble cependant

nécessaire à l'avenir, d'un point de vue de fiabilisation des données, d'amélioration des processus et de l'auditabilité des données présentées dans le reporting.

L'identification des flux financiers dans les systèmes d'information au moment de la prise de décision de l'investissement permettrait par exemple une amélioration du processus de reporting ainsi qu'une amélioration des ratios d'alignements.

Intégration de la Taxonomie dans la stratégie et la performance de l'entreprise

Le reporting Taxonomie a une incidence sur la relation avec les différentes parties prenantes des métiers concernés par le reporting.

Par exemple, les critères d'alignement pour les investissements associés à l'installation et remplacement de matériel CVC ou de LEDs, correspondant à l'activité 7.3 – Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique, comprennent des critères de contribution substantielle et des critères DNSH pour lesquels une coordination avec les fournisseurs d'équipement est nécessaire. Désormais, l'équipe d'architecture technique et maintenance en charge de la conduite de ces installations s'assure auprès de ses fournisseurs d'équipements que ces derniers renseignent bien les étiquettes A ou B selon la nouvelle étiquette de performance énergétique, et veillent à obtenir la liste des substances chimiques présentes dans ces équipements.

De manière similaire, la direction immobilière, sensibilisée au reporting Taxonomie, a initié une démarche d'identification des baux « verts » présentant un label environnemental en vue de la démarche d'alignement aux objectifs de la Taxonomie. Un certain nombre de vérifications sont désormais intégrées dans le processus de sélection de ses partenaires ou dans le renouvellement des baux, notamment la présence de DPE dans les baux de locations, ou encore la classe énergétique des bâtiments concernés.

L'instauration du reporting Taxonomie n'a pas eu d'effet mesurable notoire concernant sa performance à ce jour, mais le Groupe est conscient des enjeux amenés par cette norme et des impacts réels que cette dernière peut avoir sur ses résultats.



Annexes Taxonomie

Part du chiffre d'affaires issue de produits ou de services associés à des activités économiques alignées sur la Taxonomie — Informations pour l'année N.

Exercice	2024		Critères de contribution substantielle										Critères d'absence de préjudice important ("critères DNSH") ⁽⁸⁾		Garanties minimales (17)	Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxonomie (A.1.) ou éligible à la taxonomie (A.2.), année N-1 (18)	Catégorie activité habilitante (19)	Catégorie activité transitoire (20)	
	Code (a) (2)	Chiffre d'affaires 2024 (3)	Part du chiffre d'affaires, année N (4)	Altération du changement climatique (5)	Adaptation du changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Économie circulaire (9)	Biodiversité (10)	Altération du changement climatique (11)	Adaptation du changement climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Économie circulaire (15)					Biodiversité (16)
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																			
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																			
6.4 - Exploitation de dispositifs de mobilité des personnes, cyclologistique	CCM 6.4	37,4	0,5 %	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0 %
5.9 - Valorisation de matières à partir de déchets non dangereux	CCM 5.9	0,9	0,0 %	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0 %
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1.)		38,3	0,5 %	0,6 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0 %
Dont habilitantes		0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0 %
Dont transitoires		0	0 %	0 %							OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0 %
A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (g)																			
3.5 - Fabrication d'équipements à bon rendement énergétique pour la construction de bâtiments	CCM 3.5	63,3	0,8 %	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL									0 %
5.9 - Valorisation de matières à partir de déchets non dangereux	CCM 5.9	11,2	0,1 %	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL									0 %
5.1 - Réparation, remise à neuf et reconditionnement	CE 5.1	16,6	0,2 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL	N/EL									0 %
5.2 - Vente de pièces détachées	CE 5.2	2,5	0,0 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL	N/EL									0 %
5.4 - Vente de biens d'occasion	CE 5.4	46,2	0,6 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL	N/EL									0 %
5.6 - Marketplace pour l'échange de biens de seconde main en vue de leur réutilisation	CE 5.6	2,9	0,0 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL	N/EL									0 %
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie, mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2.)		142,7	1,8 %	0,9 %	0,9 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %									0 %
A. Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie (A.1. + A.2.)		181,0	2,3 %	1,5 %	0,9 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %									0 %
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																			
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxonomie		7 751,0	98 %																
TOTAL (A. + B.)		7 932,0	100 %																

Part du Chiffre d'affaires/chiffre d'affaires total

	Alignée sur la taxonomie par objectif
CCM	0,5 %
CCA	0,0 %
WTR	0,0 %
CE	0,0 %
PPC	0,0 %
BIO	0,0 %

Part des dépenses CapEx issue des produits ou services associés à des activités économiques alignées sur la Taxonomie — Informations pour l'année N.

Exercice	2024			Critères de contribution substantielle										Critères d'absence de préjudice important ("critères DNSH") ⁽⁸⁾				Garanties minimales (17)	Part des CapEx alignée sur la taxonomie (A.1.) ou éligibles (A.2.) à la taxonomie, année N-1 (18)	Catégorie activité habilitante (19)	Catégorie activité transitoire (20)
	Code (a) (2)	CapEx 2024 (3)	Part des CapEx, année N (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Économie circulaire (9)	Biodiversité (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Économie circulaire (15)	Biodiversité (16)						
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																					
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																					
7.4 - Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments (et dans des parcs de stationnement annexés à des bâtiments)	CCM 7.4	0,2	0,0 %	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,0 %			
7.5 - Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	CCM 7.5	0,9	0,2 %	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,6 %			
7.7 - Acquisition et propriété de bâtiments	CCM 7.7	45,0	11,5 %	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	2,8 %	H		
CapEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1.)		46,1	11,8 %	11,7 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	3,3 %			
Dont habitantes		0	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %									0 %	H		
Dont transitoires		0	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %									0 %	T		
A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (g)																					
6.5 - Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	CCM 6.5	5,2	1,3 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL									%			
6.6 - Transport routier de fret	CCM 6.6	2,5	0,6 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL									%			
7.3 - Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	CCM 7.3	5,9	1,5 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL									%			
7.7 - Acquisition et propriété de bâtiments	CCM 7.7	319,8	81,9 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL									%			
CapEx des activités éligibles à la taxonomie, mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2.)		333,4	85,3 %	85,3 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %									%			
A. CapEx des activités éligibles à la taxonomie (A.1 + A.2)		379,4	97,1 %	97,1 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %									%			
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																					
CapEx des activités non éligibles à la taxonomie		11,2	2,9 %																		
TOTAL (A. + B.)		390,6	100,0 %																		

Part des CapEx/Total des CapEx

	Alignée sur la taxonomie par objectif	Éligible à la taxonomie par objectif
CCM	11,8 %	97,1 %
CCA	0,0 %	0,0 %
WTR	0,0 %	0,0 %
CE	0,0 %	0,0 %
PPC	0,0 %	0,0 %
BIO	0,0 %	0,0 %



Part des dépenses OpEx issue des produits ou services associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie – Informations pour l'année N

Exercice	2024		Critères de contribution substantielle								Critères d'absence de préjudice important ("critères DNSH") ⁽⁸⁾				Garanties minimales (17)	Part des OpEx alignée sur la taxinomie (A.1.) ou éligibles à la taxinomie (A.2.), année N-1 (18)	Catégorie activité habilitante (19)	Catégorie activité transitoire (20)
	Activités économiques (1)	Code (a) (2)	OpEx 2023 (3)	Part des OpEx, année N (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Économie circulaire (9)	Biodiversité (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)				
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																		
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)																		
OpEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1.)		0	0 %												0 %			
Dont habitantes		0	0 %												0 %	H		
Dont transitoires		0	0 %												0 %		T	
A.2. Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (g)																		
OpEx des activités éligibles à la taxinomie, mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2.)		0	0 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL						0 %			
A. OpEx des activités éligibles à la taxinomie (A.1 + A.2)		0	0 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL						0 %			
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																		
OpEx des activités non éligibles à la taxinomie		-31,8	100 %															
TOTAL (A. + B.)		-31,8	100 %															

	Part des OpEx/Total des OpEx	
	Alignée sur la taxinomie par objectif	Éligible à la taxinomie par objectif
CCM	0 %	0 %
CCA	0 %	0 %
WTR	0 %	0 %
CE	0 %	0 %
PPC	0 %	0 %
BIO	0 %	0 %

Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

Ligne	Activités liées à l'énergie nucléaire	
1.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
2.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
3.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	NON
Activités liées au gaz fossile		
4.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
5.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
6.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON

2.2.7 Table de concordance TCFD

La *Task-Force on Climate-related Financial Disclosures* (TCFD) a publié en juin 2017 ses recommandations portant sur les informations relatives au changement climatique à publier par les entreprises.

La table de correspondance ci-dessous permet d'identifier les actions menées par le Groupe au regard de ces recommandations.

En complément des informations publiées dans le Document d'enregistrement universel, cette table renvoie également vers les réponses du Groupe au questionnaire CDP *Climate Change*, qui prennent en compte depuis 2018 les recommandations de la TCFD. Les réponses du Groupe sont publiques et peuvent être consultées à l'adresse www.cdp.net.

Thématique	Recommandation de la TCFD	Source de l'information dans le reporting de Fnac Darty
Gouvernance	a) Décrire la supervision des risques et opportunités relatifs au climat par le conseil d'administration	URD 2024 – 2.2.1.1 CDP – C2
	b) Décrire le rôle du management dans l'évaluation et la gestion des risques et opportunités relatifs au climat	URD 2024 – 2.2.1.1 CDP – C2
Stratégie	(a) Décrire les risques et opportunités relatifs au climat que l'entreprise a identifiés sur court, moyen et long termes	URD 2024 – 2.2.1.3 CDP – C3
	(b) Décrire les impacts des risques et opportunités relatifs au climat sur les activités de l'organisation, sa stratégie et sa planification financière, dans la mesure où l'information est pertinente	URD 2024 – 2.2.1.3 CDP : C3
	(c) Décrire la résilience de la stratégie de l'organisation, en prenant en considération différents scénarios relatifs au climat, y compris un scénario à 2 °C ou moins	URD 2024 – 2.2.1.2 CDP – C5
Management des risques	a) Décrire les processus de l'organisation pour identifier et évaluer les risques relatifs au climat	URD 2024 – 2.2.1.5 CDP – C3
	b) Décrire les processus de l'organisation pour gérer les risques relatifs au climat	URD 2024 – 2.2.1.6 CDP – C3
	c) Décrire comment les processus pour identifier, évaluer et gérer les risques relatifs au climat sont intégrés dans le management des risques de l'organisation	URD 2024 – 2.2.1.6 CDP – C3/C4
Indicateurs & objectifs	a) Décrire les indicateurs utilisés par l'organisation pour évaluer les risques et opportunités relatifs au climat, en liaison avec sa stratégie et son processus de management des risques	URD 2024 – 2.2.1.4 CDP – C6/C7
	b) Publier les émissions de gaz à effet de serre (GES) de scope 1, scope 2 et, si pertinent, de scope 3, et les risques correspondants	URD 2024 – 2.2.1.4 CDP – C7
	c) Décrire les objectifs utilisés par l'organisation pour gérer les risques et opportunités relatifs au climat et sa performance par rapport aux objectifs	URD 2024 – 2.2.1.8 CDP – C7

2.3 Informations sociales [ESRS-S]

2.3.1 Effectifs de l'entreprise [ESRS-S1]

2.3.1.1 Stratégie

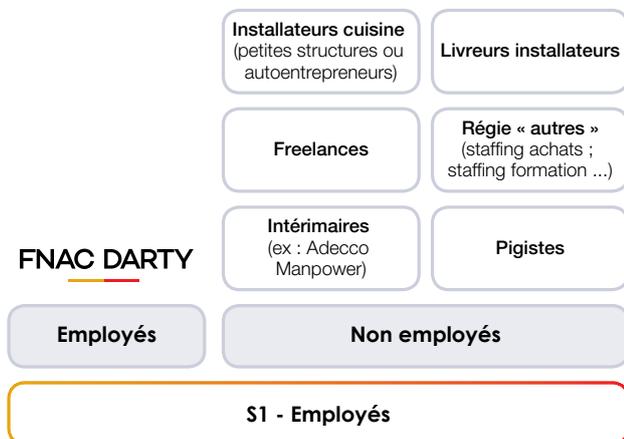
Fnac Darty peut compter sur 25 000 collaboratrices et collaborateurs dont plus des trois quarts évoluent au contact direct des clients pour répondre à leurs besoins et les servir au mieux. Le Groupe s'appuie également sur un écosystème de talents externes qui accompagnent le Groupe dans ses missions.

Au cœur du projet du Groupe, les femmes et les hommes sont clé dans l'atteinte des objectifs stratégiques Everyday. Recruter les meilleurs talents, développer les compétences, anticiper et accompagner l'évolution rapide des métiers, garantir la santé et la sécurité des collaborateurs et favoriser leur engagement sont des enjeux majeurs pour le Groupe. Réaffirmée dans le plan stratégique Everyday, cette responsabilité sociale est clé.

Les intérêts, points de vue et droits des membres du personnel pris en compte dans la stratégie et le modèle économique sont décrits dans la section Exigences de publication liée à [ESRS2-SBM-2] – Intérêts et points de vue des parties prenantes.

Exigences de publication liée à [ESRS2-SBM-3] – Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

Travailleurs employés, non employés



Description des types de salariés et de non-salariés faisant partie de son propre personnel et susceptibles d'être affectés de manière significative

Dans son analyse de double matérialité, le groupe Fnac Darty a pris en compte toutes les catégories d'employés, y compris les employés directs et les non-employés. Les employés de Fnac Darty incluent tous les individus ayant un contrat de travail direct avec l'entreprise. Les non-employés sont ceux qui ne sont pas directement sous contrat avec Fnac Darty mais contribuent néanmoins à ses opérations. Cela inclut :

- Intérimaires : travailleurs temporaires embauchés pour des périodes spécifiques afin de répondre à des besoins ponctuels de main-d'œuvre ;
- Freelance : professionnels indépendants engagés pour des missions spécifiques, souvent dans des domaines spécialisés comme le marketing ou la technologie ;
- Pigistes : journalistes ou rédacteurs indépendants qui contribuent de manière occasionnelle, souvent pour des contenus éditoriaux ou des publications ;
- Régie : équipes externes responsables de la gestion et de l'exploitation de certains services ou infrastructures, comme la maintenance technique ;
- Installateurs Cuisine : spécialistes externes chargés de l'installation des cuisines vendues par Fnac Darty, assurant un service de qualité aux clients ;
- Livreurs installateurs : personnel externe responsable de la livraison et de l'installation des produits volumineux, garantissant une expérience client complète.

Pour plus d'informations sur l'analyse de double matérialité et l'identification des risques, veuillez consulter respectivement les Sections 2.1.4.1[ESRS2-IRO-1] Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants. Comme expliqué aux Sections ESRS 2-SBM 3 Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur et ESRS 2 IRO-1 Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique, Fnac Darty reconnaît que le personnel de l'entreprise est important et que les impacts, risques et opportunités qui leur sont associés sont étroitement liés à la stratégie et au modèle d'affaires de l'entreprise.

2.3.1.2 Gestion des incidences, risques et opportunités

Les droits humains sont au cœur des préoccupations de Fnac Darty, qui s'engage à respecter et à promouvoir ces droits dans toutes ses activités. L'entreprise reconnaît que le respect des droits humains est essentiel pour assurer un environnement de travail éthique et responsable via le code de conduite des affaires. En intégrant les droits humains dans ses politiques de santé et sécurité, de diversité, de compétence et formation, et d'attraction, recrutement et rétention, Fnac Darty s'assure de créer un cadre de travail respectueux et inclusif, tout en répondant aux attentes réglementaires et sociétales.

Santé et sécurité : la dégradation de la santé des collaborateurs, notamment pour les techniciens, livreurs et préparateurs de commandes, met en péril la stratégie de services axée sur la maintenance et la réparation. Fnac Darty accorde une priorité absolue à la santé et à la sécurité de ses employés, en investissant dans la formation et la prévention des risques. Assurer un environnement de travail sûr et sain est essentiel pour maintenir la continuité et la qualité des services.

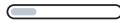
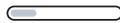
Diversité : la politique de diversité de Fnac Darty vise à promouvoir l'égalité des chances et à lutter contre la discrimination.

En favorisant un environnement de travail inclusif, l'entreprise peut attirer et retenir des talents diversifiés, réduisant ainsi les difficultés de recrutement et de rétention. Une main-d'œuvre diversifiée et inclusive contribue à une meilleure fidélisation des collaborateurs et à une réduction des coûts liés au turnover.

Compétence et formation : le développement des compétences des collaborateurs est essentiel pour Fnac Darty, qui investit dans la formation continue et la création d'emplois qualifiés. En renforçant les compétences de ses employés, l'entreprise améliore la qualité de ses services et augmente la satisfaction des clients. Cela permet également de réduire les risques de pénurie de compétences techniques et de volatilité du marché de l'emploi.

Attraction, recrutement et rétention : Fnac Darty met en œuvre des stratégies pour attirer et retenir les meilleurs talents, en offrant des opportunités de développement professionnel et en créant un environnement de travail attractif. En répondant aux besoins de ses employés et en valorisant leur contribution, l'entreprise peut réduire les coûts liés au recrutement et améliorer la fidélisation des collaborateurs.

Impacts, risques, opportunités et politiques associées

Positionnement dans la chaîne de valeur	IRO	Description de l'IRO	Horizon Temporel	Politiques
Opérations propres	 Impacts	Développement des compétences des collaborateurs via la création et la formation à des emplois qualifiés	 CT	2.3.1.6 Politiques, actions et cibles relatives à la gestion des compétences et à la formation 2.3.1.7 Politiques, actions et cibles relatives à l'attractivité, la rétention et le recrutement
	 Risques	Difficulté de recrutement et de rétention entraînant des coûts accrus et une baisse de la fidélisation des collaborateurs	 MT	2.3.1.6 Politiques, actions et cibles relatives à la gestion des compétences et à la formation 2.3.1.7 Politiques, actions et cibles relatives à l'attractivité, la rétention et le recrutement
	 Impacts	Dégradation de la santé des collaborateurs notamment sur la santé physique pour les métiers de techniciens, livreurs et préparateurs de commandes	 CT	2.3.1.5 Politiques, actions et cibles relatives à diversité et l'inclusion 2.3.1.4 Politiques, actions et cibles relatives à la santé et sécurité au travail
	 Risques	Mise en péril de la stratégie de services axée sur la maintenance, la réparation et la 2 ^{de} vie, en raison de la pénurie de certains métiers techniques et de la volatilité accrue du marché de l'emploi	 CT	2.3.1.6 Politiques, actions et cibles relatives à la gestion des compétences et à la formation 2.3.1.7 Politiques, actions et cibles relatives à l'attractivité, la rétention et le recrutement



2.3.1.3 Politiques, actions et cibles relatives aux droits humains

[ESRS-S1-1] Politiques liées aux effectifs de l'entreprise

Le groupe Fnac Darty s'engage fermement en matière de droits humains pour ses collaborateurs, intégrant ces principes dans sa stratégie de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) via son engagement au Pacte Mondial des Nations unies et son alignement avec les principes de l'Organisation Internationale du Travail via le Code de Conduite des Affaires.

Tous les pays du Groupe (France, Belgique, Suisse, Espagne et Portugal) suivent les politiques garantissant les droits fondamentaux et sont en conformité avec la législation locale. Les pays mettent également en place des pratiques pour prévenir toute forme de discrimination. L'accent est placé sur la communication, la formation, la mise en place de canaux de signalement. Par exemple, au Portugal, des formations obligatoires sur l'éthique, la lutte contre la corruption et les codes de conduite sont mises en place, avec des retours positifs observés dans les enquêtes sur le climat social.

Les résultats de la double matérialité n'ont pas indiqué de risques sur les droits humains dans ses effectifs propres, mais au niveau de la chaîne de valeur. C'est pourquoi la politique et les actions relatives aux droits humains sont présentées en section [S2-1-Travailleurs de la chaîne de valeur]. Les politiques décrites ci-après démontrent l'engagement en matière de droits humains envers ses collaborateurs et répondent aux impacts et risques matériels pour les collaborateurs :

- **2.3.1.4 Politiques, actions et cibles relatives à la santé et sécurité au travail** : le Groupe veille à offrir des conditions de travail sûres et saines, en mettant en place des politiques de bien-être au travail et en assurant un équilibre entre vie professionnelle et personnelle ;
- **2.3.1.5 Politiques, actions et cibles relatives à diversité et l'inclusion** : Fnac Darty s'efforce de garantir un environnement de travail respectueux et inclusif pour tous ses employés. Cela inclut des initiatives spécifiques pour les personnes en situation de handicap et la promotion de la diversité, notamment en soutenant les personnes LGBT+. Fnac Darty s'engage également à promouvoir l'égalité professionnelle, avec des objectifs clairs, tels que l'augmentation de la proportion de femmes aux postes de leadership, visant 35 % d'ici à 2025 ;
- **2.3.1.6 Politiques, actions et cibles relatives à la gestion des compétences et à la formation** : le Groupe met un point d'honneur à former ses collaborateurs, avec 100 % des salariés ayant suivi une formation en 2024. Cette démarche vise à renforcer les compétences et à assurer une expertise de haut niveau au sein de l'entreprise.
- **2.3.1.7 Politiques, actions et cibles relatives à l'attractivité, la rétention et le recrutement** : Fnac Darty s'engage à attirer, recruter et retenir les meilleurs talents, en mettant en place des politiques qui favorisent le développement professionnel et personnel de ses collaborateurs.

Ces engagements démontrent la volonté de Fnac Darty de créer un environnement de travail positif et respectueux, tout en soutenant le développement personnel et professionnel de ses collaborateurs.

[ESRS-S1-4] Actions concernant les incidences importantes sur les effectifs de l'entreprise, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les effectifs de l'entreprise, et efficacité de ces actions

Bien que la violation des droits humains au sein de sa propre main-d'œuvre n'ait pas été identifiée comme un facteur de risque important dans l'évaluation de la double matérialité, des procédures internes sont néanmoins en place pour anticiper, identifier et prévenir toute atteinte aux droits humains et aux libertés des collaborateurs. Celles-ci comprennent, par exemple, des règles claires contre toute forme de discrimination ainsi que des pratiques de lutte contre le harcèlement et l'intimidation. Une ligne téléphonique d'alerte, Wistle B de Fnac Darty, accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 à tous les collaborateurs, est mise à disposition pour remonter tout abus potentiel en matière de droits humains (voir la section 2.4.1 Conduite des affaires [ESRS-G1]).

Comme évoqué précédemment, les actions relevant des droits humains sont décrites dans les politiques ci-après.

[ESRS-S1-5] Cibles liées à la gestion des incidences négatives significatives, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités significatifs

Comme évoqué précédemment, les cibles relevant des droits humains sont décrites dans les politiques ci-après.

2.3.1.4 Politiques, actions et cibles relatives à la santé et sécurité au travail

[ESRS-S1-1] Politiques liées aux effectifs de l'entreprise

La politique Santé et sécurité au travail en France

La politique santé sécurité des enseignes Fnac et Darty en France, établie en 2024 et qui sera déployée en 2025, repose sur plusieurs axes :

- le respect des exigences légales et réglementaires ;
- la préservation de la santé et la sécurité de nos employés en identifiant et évaluant les risques professionnels ;
- la mise en œuvre d'actions pour prévenir les risques psychosociaux ;
- le management de la démarche santé sécurité en engageant le leadership ;
- l'engagement de chaque employé dans la démarche de prévention au moyen d'une communication transparente ;
- la formation de l'ensemble des employés pour développer la culture santé sécurité au sein de Fnac Darty ;
- l'encouragement du retour d'expérience et du partage de bonnes pratiques.

Une direction Hygiène Sécurité Environnement (HSE) a été créée en 2023 au sein de la Direction des Ressources Humaines. La prévention des risques, qui consiste à identifier, évaluer et contrôler les risques professionnels pour garantir la sécurité des employés et des visiteurs, est l'une des missions principales de la direction HSE. Elle comprend la mise en place de procédures de sécurité, la réalisation d'audits réguliers ainsi que la formation du personnel. Elle comprend la mise en place de procédures de sécurité, la réalisation d'audits réguliers ainsi que la formation du personnel.

En parallèle, la direction HSE développe et anime des programmes de formation et de sensibilisation pour promouvoir une culture de sécurité au sein de l'entreprise. Cela inclut des sessions de formation régulières, des ateliers et des campagnes de communication.

Concernant les formations, il existe notamment la formation « Piloter la sécurité », la formation « Analyse d'accident » et toutes les formations réglementaires, comme la sécurité incendie (Guide-File, Serre-File, Équipier de Première intervention, Sauveteur Secouriste du Travail). Les formations sont accessibles à l'ensemble des salariés de Fnac Darty France, suivant le plan de formation défini par les managers et l'Académie de Formation et selon les besoins par entités.

Les campagnes de communication sont animées autour des temps fort de la santé sécurité et disponibles via des canaux de communication interne (Teams, FnacDarty.info, Outlook) et disponibles pour l'ensemble des salariés de Fnac Darty France selon le calendrier suivant :

- tout au long de l'année : la direction HSE et la direction des RH proposent des communications axées métiers (exemple : condition de stockage en hauteur, port des équipes de protection obligatoire, campagne de sensibilisation sur les risques psychosociaux...);
- octobre : vidéo de sensibilisation sur les risques psychosociaux pour la Journée mondiale de la santé mentale et un webinar avec la ligue contre le cancer pour une sensibilisation sur le Cancer du Sein ;
- novembre : webinar autour de la sensibilisation sur les cancers masculins (colorectal, colon, prostate...);
- avril : communication autour de la santé et la sécurité au travail. L'édition de 2024 portait sur les troubles musculo-squelettiques (TMS), la sécurité routière, le sommeil et la cohérence cardiaque. L'édition 2025 est en cours de préparation afin de proposer de nouvelles thématiques et sensibiliser au mieux les salariés.

Enfin, la direction HSE évalue l'impact des risques professionnels sur le personnel, qu'ils soient physiques ou mentaux. Concernant les risques physiques, la direction identifie les risques liés aux tâches réelles et aux métiers afin d'améliorer les conditions de travail. Les tâches réelles se réfèrent à l'ensemble des actions réalisées par les travailleurs dans le cadre de leur emploi. Cela inclut toutes les activités spécifiques qu'un employé effectue quotidiennement, en tenant compte des conditions réelles de travail. Par exemple, dans le cadre de l'évaluation des risques professionnels, il est essentiel de comprendre les tâches réelles pour identifier les dangers potentiels et les risques associés.

Pour les risques psychosociaux, c'est la méthodologie de famille de facteurs de risque issue de l'étude GOLLAC de 2011 qui est employée.

L'évaluation des changements organisationnels est également étudiée, notamment via des études d'impact. Le Groupe accompagne la conduite du changement et modifie les processus si nécessaire pour réduire les effets négatifs.



[ESRS-S1-4] Actions concernant les incidences importantes sur les effectifs de l'entreprise, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les effectifs de l'entreprise, et efficacité de ces actions

La politique de prévention des accidents du travail de Fnac Darty en France s'inscrit dans une démarche structurée visant à réduire les risques, à sensibiliser les salariés et à promouvoir une culture de sécurité durable.

● Évaluation des risques

Dans le cadre de cette politique, le Groupe effectue une évaluation des risques, notamment au moyen de la mise à jour annuelle du DUERP (Document unique d'évaluation des risques professionnels) et le suivi de l'état d'avancement des actions dans le PAPRIACT (Programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail), chaque site du Groupe disposant de son propre programme.

● Analyse des accidents survenus

Le Groupe analyse également les accidents survenus afin d'identifier les causes racines et adapter les actions, ce qui permet de prévenir les récurrences.

Ces analyses sont réalisées au moyen de la méthodologie de l'arbre des causes. Elle permet de remonter à la source des problèmes, en examinant les enchaînements de faits qui ont conduit à l'accident.

Cette méthode est particulièrement utile, car elle permet de comprendre les interactions complexes entre différents facteurs ayant conduit à l'accident. En identifiant les causes profondes, il est possible de mettre en place des mesures de prévention efficaces pour éviter que des incidents similaires ne se reproduisent. Cette méthodologie est également utilisée lors de la formation « Analyse d'accident », dispensée par l'Académie de formation Fnac Darty.

Les taux de fréquence et de gravité des accidents sont également analysés afin de définir les cibles prioritaires et d'élaborer les feuilles de route HSE pour chaque entité. Ces dernières sont partagées au Comité de direction avec l'ensemble des acteurs clés de l'organisation, tels que les directeurs et les responsables de sites, les responsables de ressources humaines.

● Formation et sensibilisation

La formation des managers et des employés à la prévention des risques étant une priorité, des formations sont également régulièrement proposées sur des sujets, tels que les gestes et postures, le sauveteur secouriste du travail, l'analyse des accidents du travail, la prévention des risques et les troubles musculo-squelettiques (TMS).

Des événements mensuels de sensibilisation sont organisés, comme les Flash Prévention ainsi que des sensibilisations autour des temps forts, tels que la Semaine de la santé sécurité, la Journée mondiale de la santé mentale, Octobre rose et Movember.

Enfin, des améliorations ergonomiques et des équipements sont également mises en œuvre avec des tests d'équipements ergonomiques, comme les chariots, les bras télescopiques et les transpalettes. Le coût de ces investissements est réparti en fonction des entités exploitation et opération, essentiellement.

● Évaluation de l'efficacité des mesures prises

Afin d'évaluer régulièrement l'efficacité des actions de prévention mises en œuvre, le Groupe utilise des tableaux de bord regroupant de nombreux indicateurs santé et sécurité au travail, comme les taux de fréquence, le taux de gravité, le nombre d'accident de travail (avec et sans arrêt), le nombre d'accident de trajet, le nombre d'incident remontés dans les registres d'accident bénin, le nombre d'incivilité remontés via les fiches d'incivilité, le coût des accidents par entités et le taux d'accidents du travail et de maladies professionnelles par entité. Ces indicateurs sont présentés mensuellement en comité de direction, afin d'adapter les mesures et actions à mener.

● Ressources allouées

La direction HSE du Groupe en France dispose d'un budget affecté aux besoins nationaux, tels que l'achat de licences de logiciels (DUERP : Document unique d'évaluation des risques professionnels), de matériel (DAE : Défibrillateur automatiques externes) ou pour investir sur l'amélioration de la santé mentale de nos collaborateurs ainsi que pour programmer des animations autour de la santé et de la sécurité au travail (conférence, chasse aux risques, *safety week*). Chaque direction a la possibilité d'utiliser son budget pour l'achat et l'investissement dans des EPI (équipement de protection individuelle) et EPC (équipement de protection collectif).

L'équipe HSE travaille en étroite collaboration avec d'autres départements, notamment la direction des ressources humaines, la direction juridique, la direction de la RSE, la direction de la maintenance, la direction de la sûreté, la direction des risques ainsi que les directions métiers (DSO, Exploitation). Cette collaboration est essentielle à la gestion des risques et à la mise en œuvre des actions de prévention.

De plus, l'ensemble des directions (DSO, Exploitation) dispose d'un budget annuel pour mener des actions préventives et correctives, telles que l'achat de matériel et d'organes de sécurité.

[ESRS-S1-5] Cibles liées à la gestion des incidences négatives significatives, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités significatifs

Le Groupe suit de nombreux indicateurs liés à la santé et à la sécurité de ses employés. Toutefois, aucune cible n'a encore été définie au niveau du Groupe. Néanmoins, le Groupe s'engage activement à réduire le taux d'accidents et à améliorer les conditions de travail. Ces efforts constants illustrent la détermination du Groupe à offrir un environnement de travail sécurisé et favorable à l'ensemble de ses collaborateurs.

Les partenaires sociaux jouent un rôle crucial dans les actions de prévention au sein de Fnac Darty. Leur implication se manifeste à travers plusieurs initiatives, collaborations et réunions (CSSCT, CSE, comité de groupe...).

Tout d'abord, les partenaires sociaux sont régulièrement consultés lors des réunions paritaires, où des échanges spécifiques sur des sujets comme le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) ont lieu. Ces réunions permettent de discuter des méthodologies d'évaluation des risques et de cibler plus efficacement les actions de prévention.

Ensuite, lors des visites de sécurité et des audits, les partenaires sociaux sont invités à identifier les points forts et les points faibles des sites. Ces visites permettent de garantir que les actions de prévention sont conformes aux attentes des partenaires sociaux et des acteurs externes comme l'inspection du travail et la CARSAT (Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail), par exemple.

Enfin, les partenaires sociaux jouent un rôle dans la sensibilisation et la formation des employés. Ils contribuent à la diffusion des consignes de sécurité et à l'organisation de formations pour renforcer la culture de sécurité au sein de l'entreprise.

L'implication des partenaires sociaux et des employés dans les actions de prévention chez Fnac Darty se traduit par une collaboration étroite lors des réunions paritaires, des visites de sécurité, la mise en œuvre des plans de prévention et la sensibilisation des employés. Cette approche collaborative permet de garantir des conditions de travail sûres et conformes aux attentes légales et des employés.

La politique santé et sécurité au travail hors de France

En matière de santé et de sécurité au travail, les entités juridiques du Groupe hors de France se conforment pleinement aux exigences légales et réglementaires applicables. Des mesures de prévention des risques sont mises en œuvre à différents niveaux, aussi bien dans les magasins qu'au siège. Un suivi des indicateurs de sécurité est mis en place. En Espagne, par exemple, cela inclut la signature d'un protocole de travail sécurisé et la mise en place d'un programme de bien-être global. Les résultats de ces initiatives sont positifs, contribuant à l'amélioration et à la sécurité au travail, avec une forte implication des employés.

2.3.1.5 Politiques, actions et cibles relatives à la diversité et l'inclusion

[ESRS-S1-1] Politiques liées aux effectifs de l'entreprise

Signataire depuis 2021 de la charte de la diversité au niveau de l'ensemble des entités Groupe, Fnac Darty démontre un engagement de longue date en faveur de la diversité avec pour objectifs de se prémunir contre les stéréotypes qui mèneraient à la discrimination et de garantir l'équité de traitement entre tous ses collaborateurs. Cet engagement permet également au Groupe d'accueillir des profils divers et de bénéficier de l'intelligence collective qui en découle. Il permet d'écarter le risque de se priver de talents en garantissant les mêmes opportunités pour tous au travers de ses pratiques RH et managériales.

En parallèle, le groupe Fnac Darty affirme son engagement en faveur de la diversité dans son code de conduite des affaires. Ce code, aligné avec les principes du Pacte Mondial des Nations Unies et les principes directeurs de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), souligne l'importance de promouvoir un environnement de travail inclusif et respectueux des différences. Les indicateurs et dispositifs de suivi sont décrits dans les sections S1-4 : Un diagnostic positif des actions et S1-5 Cibles.

La politique diversité et inclusion en France

Sur le périmètre français, la politique diversité et inclusion a pour objectifs de garantir la non-discrimination et l'équité de traitement. Elle veille également à la diversité des profils qui composent les équipes, en créant un environnement de travail inclusif et respectueux de tous, favorable à l'épanouissement professionnel. Elle permet ainsi de bénéficier de l'intelligence collective et d'améliorer la performance. La politique diversité et inclusion du Groupe couvre les objectifs prioritaires suivants :

- garantir l'équité de traitement entre les femmes et les hommes, avec une attention particulière sur :
 - la lutte contre les agissements sexistes et le harcèlement sexuel (signature de la charte #StOpE (Stop au sexisme ordinaire en entreprise) en 2023),
 - l'accès des femmes aux postes à plus haute responsabilité ;
- prévenir les risques de discrimination pour les personnes LGBT+ et leur garantir un environnement respectueux et inclusif (signature de la Charte LGBT+ en 2022) ;
- favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap ;
- faciliter l'accès à l'emploi et la formation des jeunes ;
- valoriser les talents des salariés « seniors ».

Les engagements et dispositifs sont portés régulièrement à la connaissance des salariés, notamment par des campagnes de communication (mail, affiches) animées tout au long de l'année selon les thématiques, et sont par ailleurs visibles et décrits sur le portail RH interne.

Enfin, des formations et des actions de sensibilisation sont dispensées aux RH – et en particulier à tout nouveau responsable RH intégrant le Groupe – et aux managers, notamment en matière de non-discrimination à l'embauche (e-learning « Recruter sans discriminer »).



En 2021, un accord Qualité de Vie au Travail (QVT) portant sur l'égalité professionnelle femmes/hommes a été signé avec les représentants du personnel pour renforcer cette politique. Cet accord, véritable levier de progression et d'harmonisation de la politique en matière de diversité pour toutes les filiales françaises du Groupe (Fnac, Darty, Nature & Découvertes, WeFix), pose un socle commun et cohérent pour tous les collaborateurs situés en France. Il fait l'objet de commissions de suivi annuelles avec les représentants signataires, et sera rouvert à la négociation courant 2025.

Cette politique est pilotée par la direction des ressources humaines, avec une personne-ressource au niveau Groupe (responsable diversité et QVT) dédiée aux sujets de la diversité et de la mission handicap. Elle est portée par les membres du comité exécutif auprès de leur direction.

[ESRS-S1-4] Actions concernant les incidences importantes sur les effectifs de l'entreprise, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les effectifs de l'entreprise, et efficacité de ces actions

Actions pour garantir l'équité de traitement entre les femmes et les hommes

Fnac Darty fait de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes un enjeu prioritaire. Un engagement que le Groupe partage avec ses collaborateurs par des actions de communication et de sensibilisation, notamment au travers de la « Semaine de la Parité » conduite en mars 2024. Pour la première fois, cet événement a permis une mise en avant significative des sujets de la parité hommes/femmes, de l'égalité professionnelle et des métiers dits « genrés » auprès de l'ensemble des collaborateurs en France. À titre d'exemple, à travers une intervention de notre directeur général, des conférences rappelant l'ensemble des leviers (recrutement, mentorat, prévention du sexisme, réseau interne...), des interventions de professionnels sur le leadership (l'art de la décision, la performance sportive...), sur la féminisation des métiers, ou encore des challenges sur les magasins.

L'Index Égalité salariale permet de piloter la politique générale du Groupe en faveur de la parité. En 2024, l'index consolidé du Groupe – périmètre France atteint 92/100, soit quatre points de plus par rapport au résultat de l'année 2023. Cet index a par ailleurs été inclus dès 2023 dans les critères déterminant la rémunération variable de l'ensemble des collaborateurs de la direction des ressources humaines.

Au-delà d'assurer l'équité de traitement entre les femmes et les hommes dans ses pratiques RH, le Groupe se mobilise sur deux axes prioritaires : la lutte contre les agissements sexistes et le harcèlement ainsi que l'accès des femmes aux postes à plus haute responsabilité.

• Lutte contre les agissements sexistes et le harcèlement

Pour lutter contre les agissements sexistes et le harcèlement, le Groupe a rejoint l'initiative #StOpE en 2023 et a déployé un plan de sensibilisation pour faire prendre conscience des comportements sexistes et de leurs impacts, inciter l'ensemble des salariés à contribuer, prévenir, identifier les comportements sexistes et à réagir face au sexisme ordinaire.

Une campagne de communication a été déployée, comprenant une série d'affiches et des capsules vidéo mettant en scène des collaborateurs et collaboratrices du Groupe, dont le « sponsor » membre du comité exécutif, pour illustrer différents angles (l'engagement du Groupe, les métiers dits « genrés », le point de vue des « jeunes » générations, etc.).

Elle est également relayée auprès des différents sites par les responsables Ressources humaines de proximité et par des référents spécifiques relais et support des politiques en local, à savoir :

- les référents handicap, mobilisés au sein d'une « cellule handicap » depuis 2021, composée de référents handicap RH et de représentants élus du CSE de chaque entité ;
- les référents « Agissements sexistes et harcèlement sexuel » formés à la compréhension des enjeux, au cadre légal, aux procédures internes et aux modalités de prise en charge des personnes concernées ;
- le réseau de référents RSE, créé en 2023, qui vise à incarner la stratégie RSE du Groupe localement, à l'échelle du magasin.

Toutes les directions du Groupe sont impliquées dans la réalisation des objectifs. La direction des ressources humaines met en place les dispositifs et veille à ce qu'ils soient compris et applicables.

Enfin, un nouvel e-learning a été construit avec des témoignages, des conseils pour les personnes qui pourraient être « cibles » et pour les témoins, le rappel des conséquences pour les personnes et le collectif de travail, et des sanctions. Cette formation est obligatoire pour tous les employés du Groupe en France.

• L'accès des femmes aux postes à plus haute responsabilité

La mixité professionnelle au sein des postes à plus haute responsabilité, la réduction de l'écart entre la proportion de femmes dans le Groupe et la proportion de femmes aux postes de direction ou dans certains métiers sont des axes forts de mobilisation du Groupe. Ils apparaissent à ce titre spécifiquement dans le plan stratégique du Groupe Everyday.

Le Groupe déploie un certain nombre d'actions en ce sens.

En premier lieu, Fnac Darty intègre des critères de parité dans les rémunérations variables de quatre membres du comité de direction. Le Groupe anime également un réseau interne dédié à la parité, « réseau ex æquo », qui compte 265 membres et organise des ateliers ainsi que des interventions de conférenciers et de rôles modèles internes ou externes.

Pour le développement du leadership féminin, Fnac Darty déploie diverses initiatives, telles que le programme Eve, le mentorat et le programme « Réussir au féminin ». Le Groupe veille également à la neutralité des processus RH, incluant les offres d'emploi (audit régulier), le recrutement (en formant les recruteurs, en ayant au moins une femme dans le processus de recrutement et au moins une femme dans la liste des candidats) et la mobilité.

Des dispositifs en faveur de la parentalité sont mis en place, comme le guide de la parentalité, le télétravail, l'aménagement des plannings pour les collaboratrices enceintes et de retour de congé maternité, le congé paternité indemnisé à 100 % pendant 14 jours, et l'aide à la garde des enfants.

Enfin, Fnac Darty soutient les salariés aidants, une situation majoritairement subie par les femmes, avec des mesures telles que le Guide des aidants, le télétravail, le congé proche aidant, les dons de jours entre collaborateurs avec abondement de l'employeur et la non-activation de la clause de mobilité.

Actions pour prévenir des risques de discrimination pour les personnes LGBT+ et leur garantir un environnement respectueux et inclusif

Depuis la signature de la Charte LGBT+ en 2022, Fnac Darty a mené plusieurs actions pour promouvoir l'inclusion et la diversité. Le Groupe a sensibilisé le management, y compris le comité exécutif, en collaboration avec l'association L'autre cercle, pour garantir l'exemplarité et la tolérance zéro envers les propos et comportements LGBTphobes. Les processus RH ont été revus pour assurer leur neutralité en matière d'inclusion, de parentalité et de conjugalité. En 2023, un guide de la transidentité a été mis à disposition des RH et des managers. Des actions de sensibilisation ont également été menées auprès des collaborateurs à l'occasion du mois des Fiertés, avec un focus sur le thème « Diversités dans le sport » en partenariat avec le magazine Têtu, en lien avec les Jeux Olympiques de Paris 2024. Enfin, le Groupe a participé au baromètre national l'hop/L'autre cercle 2024, montrant des résultats encourageants, mais aussi des points de vigilance, confortant la nécessité de poursuivre les efforts.

Actions pour favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap

Pour favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap, Fnac Darty s'engage depuis longtemps à recruter et former des collaborateurs en situation de handicap. Le Groupe a mis en place des classes dédiées d'alternants en partenariat avec le GRETA Metehor et le Centre national de formation professionnelle (« CNFP »), diffuse toutes ses offres d'emploi sur le site de l'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées (« AGEFIPH ») et sensibilise les responsables RH dès leur prise de poste. Les managers sont accompagnés avec un guide et un e-learning sur le management du handicap. Fnac Darty organise également des actions de sensibilisation comme la Semaine du handicap, le HandiTrophée, le DuoDay et des webinaires. Des mesures sont mises en place pour faciliter le quotidien et les démarches administratives des salariés en situation de handicap, telles qu'une aide financière pour l'acquisition d'équipements personnels et une autorisation d'absence rémunérée pour les démarches de reconnaissance ou de renouvellement du statut.

Actions pour faciliter l'accès à l'emploi et la formation des jeunes

Fnac Darty déploie une politique d'alternance ambitieuse avec des recrutements importants de jeunes talents sur l'ensemble des entités et de profils variés :

- des alternants en formation bac à bac+ 3 dans tous les métiers : vente, service client, logistique, SAV, mais aussi dans les fonctions support ;
- au travers d'investissements significatifs dans des classes dédiées à la formation de futurs techniciens ou livreurs installateurs ;
- depuis 2021, au moyen du programme « Manager évolutif » Fnac, Darty et Nature & Découvertes, réservé aux étudiants en école de commerce ou d'université préparant un master en alternance.

Ainsi, en 2024, le Groupe a accueilli 1 275 alternants.

Actions pour valoriser les talents « seniors »

Fnac Darty a formalisé ses engagements envers ses collaborateurs seniors (50 ans et plus) dans le cadre de ses accords de Groupe QVT (2021-2024) et Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (« GEPP ») (2022-2025), reconnaissant que ces collaborateurs sont un vivier incontournable de forces vives et de talents sur lequel le Groupe compte.

Cet accord définit un certain nombre de mesures et dispositifs qui s'articulent autour de trois axes :

- anticiper et accompagner la seconde partie de carrière en partageant des informations (guide « mi-carrière », entretien « bilan d'étape »), en adaptant le temps de travail (retraite progressive, possibilité de temps partiel sans impact sur les cotisations retraite (le différentiel de cotisations entre temps partiel et temps plein, part salariale et patronale étant pris en charge par l'entreprise, télétravail), en proposant des mesures de prévention (visites médicales additionnelles, bilan prévention santé) ou encore des mesures d'accompagnement aux reconversions, avec un focus particulier sur les collaborateurs occupant des métiers à fort impact physique (passerelles internes, financement de formations) ;
- capitaliser sur l'expérience des collaborateurs seniors, en leur confiant en priorité le rôle de tuteur dans le cadre de l'alternance et le rôle de « mentor » dans le cadre de l'intégration de nouveaux collaborateurs, ou de mobilité professionnelle vers des métiers présentant une certaine technicité, ou encore via du mécénat de compétences ;
- accompagner la transition vers la retraite avec des ateliers individuels et collectifs d'informations sur les droits auprès des régimes de retraite, ou encore un parcours proposé de préparation du projet de vie à la retraite.

En 2024, le Groupe a entamé une réflexion pour renforcer ses actions en faveur des collaborateurs et collaboratrices en seconde partie de carrière (à partir de 45 ans) ou en fin de carrière. Des ateliers ont été menés au second semestre, pour identifier les besoins et délimiter les domaines d'action. La feuille de route sera structurée et finalisée au travers d'une négociation avec les partenaires sociaux courant 2025, qui portera sur les sous-thèmes suivants : le recrutement, l'aménagement de fin de carrière, la lutte contre toute discrimination et la transmission des savoirs.

Un diagnostic positif des actions

Pour mesurer l'efficacité de ses actions et identifier de nouvelles orientations, Fnac Darty met en œuvre plusieurs dispositifs annuels pour détecter les risques de discrimination et les opportunités en matière d'inclusion et de diversité. Sur le plan quantitatif, cela inclut l'enquête interne Supermood, qui sonde les perceptions des collaborateurs sur divers critères d'équité, et la participation à des baromètres et palmarès externes. Sur le plan qualitatif, le Groupe s'appuie sur le dialogue social, notamment lors des commissions de suivi de l'accord QVT - Égalité professionnelle, et sur les réseaux de référents pour le handicap et les agissements sexistes et harcèlement sexuel.

En 2023, Fnac Darty a mené un diagnostic complet avec la société Mixity pour évaluer l'impact de ses politiques de diversité et identifier les priorités futures. Ce diagnostic, basé sur plus de 200 indicateurs couvrant six dimensions (Diversité en général, Genre, Handicap, Intergénérationnel, Origines, LGBT+), a fourni des résultats détaillés pour orienter les actions à venir.



	Résultats Fnac Darty	Benchmark secteur Distribution	Benchmark total France
Score global	75 %	63 %	60 %
Politique diversité globale	92 %	70 %	68 %
Égalité des genres	86 %	69 %	68 %
Handicap	82 %	62 %	55 %
Multigénérationnel	78 %	63 %	59 %
Origines	47 %	56 %	55 %
LGBT+	66 %	56 %	57 %

[ESRS-S1-5] Cibles liées à la gestion des incidences négatives significatives, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités significatifs

La politique diversité du Groupe repose sur plusieurs objectifs quantitatifs (périmètre France) déclinés selon les thématiques (sous réserve que la mesure soit autorisée), et qui sont repris dans le tableau suivant :

Thématique	Périodicité	Objectif	Valeur Cible
Égalité f/h			
Index Groupe	2024	Objectif intégré dans la rémunération variable des collaborateurs de la direction RH	90
% Femmes au sein du Comex	2025	Objectifs validés par le conseil d'administration sur proposition de la direction générale et inscrits au plan stratégique Everyday	40 %
% Femmes au sein du LG	2025	Objectifs validés par le conseil d'administration sur proposition de la direction générale et inscrits au plan stratégique Everyday	35 %
% Femmes parmi les directeurs de magasin Fnac	2025	Objectif formalisé avec les représentants du personnel et inscrit dans l'accord de groupe QVT - Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes	30 %
% Femmes parmi les directeurs de magasin Darty	2025	Objectif formalisé avec les représentants du personnel et inscrit dans l'accord de groupe QVT - Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes	15 %
Handicap			
Taux d'emploi	Par an	Objectif : compliance de chaque entité juridique (atteinte ou maintien d'un taux d'emploi d'au moins 6 % de personnes handicapées)	6 %
Recrutements	Par an	Objectif formalisé avec les représentants du personnel et inscrit dans l'accord de groupe QVT - Égalité professionnelle femmes/hommes	80 (CDI + CDD)

	Objectifs 2025	À fin 2023	À fin 2024
Part des femmes dans l'effectif « Directeur de magasin »	20 %	25,6 %	24,5 %
dont directeurs de magasin Fnac	30 %	26,1 %	26,7 %
dont directeurs de magasin Darty	15 %	19,2 %	18,7 %
Part des femmes au conseil d'administration (hors administrateurs salariés)	50 %	50,0 %	54,6 %
KPI : Part des femmes dans l'effectif « Leadership Group »	35 %	33,2 %	32,7 %
Part des femmes au comité exécutif	40 %	41,7 %	30 %

Quant aux seniors, les personnes de plus de 45 représentent 46 % des effectifs (32 % pour les 50 ans et +) en France. Le Groupe souhaite renforcer son objectif de maintien en emploi des seniors, notamment en y adjoignant un volet recrutement.

La cible sera discutée en 2025 avec les partenaires sociaux, dans le cadre de l'ouverture de discussion visant un nouvel accord de Groupe QVT - Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

La politique diversité et inclusion hors de France

Les entités du Groupe hors France sont alignées avec les politiques et engagements du Groupe en matière de diversité et d'inclusion. Les plans d'actions couvrent les mêmes sujets que ceux traités en France, qu'il s'agisse de féminisation, d'équité salariale, d'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap, du respect de l'orientation sexuelle, ou encore de l'inclusion générationnelle. Pour accompagner ces changements, outre la mise en place d'objectifs chiffrés, l'Espagne mise notamment sur la formation des équipes et des managers, travaille sur la visibilité de chacun des groupes sous représentés, la mise en place de mentorat ou d'accords avec des associations travaillant avec des populations ayant des difficultés d'intégration.

2.3.1.6 Politiques, actions et cibles relatives à la gestion des compétences et à la formation

[ESRS-S1-1] Politiques liées aux effectifs de l'entreprise

La politique compétences et formation en France

Le groupe Fnac Darty réaffirme son engagement envers le développement des compétences de ses collaborateurs. La formation continue est au cœur de la stratégie de l'entreprise, visant à renforcer les compétences techniques et comportementales de ses employés pour répondre aux défis actuels et futurs du marché. Les axes principaux de cette politique de formation incluent les axes stratégiques pour le siège et les axes stratégiques pour les magasins et opérations.

Axes stratégiques pour le siège :

- développer un management efficace à tous les niveaux hiérarchiques au travers d'un processus d'intégration systématique et des formations sur les modes hybrides de fonctionnement liés à la mise en place du télétravail ;
- accompagner et former sur les sujets RSE.

Axes stratégiques pour les magasins et opérations :

- proposer des parcours d'intégration pour l'ensemble des métiers ;
- proposer des parcours de formation continue pour accompagner les collaborateurs dans leur évolution au sein du Groupe ;
- proposer des formations sur mesure pour répondre aux besoins spécifiques ;
- acculturer les collaborateurs à l'arrivée de l'intelligence artificielle dans les produits techniques ;
- développer des classes en alternance, notamment au moyen du Centre de Formation d'Apprentis (CFA) pour les métiers techniques.

La politique compétences et formation hors de France

Les entités juridiques du Groupe en dehors de France disposent également de plans de formation en adéquation avec les besoins du Groupe tout en favorisant le développement professionnel des employés.

Toutes les entités juridiques développent notamment des formations permettant d'améliorer l'expérience client, comme en Suisse où l'expertise produit et l'expertise managériale font partie des actions phares mises en œuvre.

Le Portugal a structuré, au moyen de son académie de formation, des formations spécifiques en fonction des types de postes occupés par les salariés, promu l'auto-apprentissage avec le développement de l'e-learning, ce qui a permis à l'intégralité des salariés de suivre un programme de formation en 2024.



[ESRS-S1-4] Actions concernant les incidences importantes sur les effectifs de l'entreprise, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les effectifs de l'entreprise, et efficacité de ces actions

L'Académie Fnac Darty

Afin de mettre en œuvre cette politique, Fnac et Darty ont créé lors de leur fusion en 2018 l'Académie, pour développer les compétences des collaborateurs. Elle est disponible pour tous les collaborateurs et s'adresse aux employés qui souhaitent évoluer ou changer de métier.

L'Académie compte 45 collaborateurs, dont sept forment le comité de direction (CODAC). Ce pôle est directement rattachée à la Direction des RH des fonctions centrales. Ce comité répond aux demandes de développement des compétences via des actions ou parcours de formation. Les formateurs internes déploient ces programmes, assistés par des prestataires externes, si nécessaire.

L'Académie propose des formations en ligne, sur une plateforme d'e-learning accessible à tous, ou en présentiel, ainsi que des parcours certifiants. La plateforme YPAREO permet la gestion des parcours certifiants développés par le CFA interne. Elle traite spécifiquement les parcours à destination des techniciens à domicile et techniciens en atelier.

En fin d'année n-1, les orientations de formation pour l'année suivante sont élaborées par l'Académie avec la participation des différentes directions du siège.

Chaque direction expose ses besoins et sa stratégie. Ces informations sont combinées avec les retours des collaborateurs (généralement issus des évaluations spontanées et des commentaires de fin de formation des formateurs). Ces éléments, alignés avec la stratégie du Groupe définie par le comité exécutif, constituent la base des orientations stratégiques du plan de formation proposé aux collaborateurs pour l'année.

Les différents sites inscrivent leurs collaborateurs aux formations dites stratégiques ou obligatoires, tout en disposant d'une enveloppe permettant des inscriptions à des formations individuelles adaptées. Celles-ci sont identifiées lors des échanges obligatoires (entretiens professionnels) ou au cours de l'année (conversation continue) que les managers mènent avec leur équipe.

Afin d'assurer la qualité des formations dispensées, l'Académie est certifiée Qualiopi depuis 2021. À ce titre, elle répond à un référentiel de 32 critères s'assurant de la qualité des prestations de formations délivrées. Un audit réalisé tous les deux ans par l'organisme indépendant ISQ permet de confirmer l'adéquation des prestations de l'Académie avec ce référentiel et de dégager les axes d'amélioration.

Afin de répondre à cet audit, des indicateurs de mesure de qualité sont produits. Ils sont issus des évaluations et enquêtes de satisfaction faites auprès des participants aux formations.

De même, un conseil de perfectionnement du CFA a été mis en place en 2024 et s'est réuni deux fois durant l'année. Il est supervisé par le directeur de l'Académie et du CFA.

Il a pour objectif de superviser les projets pédagogiques liés aux apprentis, d'envisager les actions de développement et actions correctrices, de faire le point sur les diverses classes ouvertes et de viser le bon suivi des apprenants. Un point avec les acteurs partenaires et sur les projets en cours permet d'envisager les évolutions à mettre en œuvre sur l'année suivante.

Rendre la formation accessible à tous

Pour faciliter l'accès aux formations en présentiel, l'Académie de Fnac Darty décentralise les sessions dès que possible. En fin d'année, des programmes sur les nouveautés produits, appelés « produits stars », ont été lancés. Le CFA est également disponible dans les sites de proximité, notamment à Paris-Chilly Mazarin, Paris-Bezons, Limonest, Marseille La Valbarelle, Nice, Bordeaux-Bègles, Nantes, Ennery-Metz et Lille-Englos.

L'Académie collabore en partenariat avec des écoles et des CFA dans le cadre de ses programmes certifiants, comme le CFA DUCRETET ou l'AFPA, GRETAT Gard Lozère.

En 2022, la plateforme de formation e-learning, administrée par XPERTEAM, a été mise à jour pour offrir une expérience centralisée et dynamique. Les utilisateurs peuvent accéder à divers modules de formation conçus sur mesure, répondant à leurs besoins spécifiques et à leurs rôles au sein du Groupe. La plateforme, accessible depuis n'importe quel poste en magasin ou via des codes d'accès sur téléphone, permet aux collaborateurs de consulter les contenus sans devoir se déplacer.

La plateforme e-learning offre de la flexibilité, permettant aux formations d'être suivies au rythme de chacun. Les managers peuvent suivre la progression de leurs équipes. L'engagement des collaborateurs est renforcé grâce à des fonctionnalités de gamification proposées par l'application Acaplay. Ce système permet aux apprenants de gagner des points et des badges, de suivre leur progression sur une carte interactive, et de se former de manière ludique en défiant d'autres apprenants ou en participant à des concours saisonniers entre magasins, directions et sites.

Enfin, les formations proposées couvrent de très nombreux sujets, allant des métiers à la prévention et la sécurité au travail. Certains modules traitent de la sécurité au travail, la prévention du burn-out, l'égalité professionnelle, le recrutement sans discrimination, l'intégration des personnes en situation de handicap, la lutte contre le harcèlement au travail et la gestion du stress. Des modules sur le développement continu des managers sont également proposés, tels que « Développer les talents » et « Le leadership bienveillant ». Ces formations visent à réduire les risques physiques et psychologiques pour les effectifs et à favoriser un environnement de travail sain et inclusif.

Au total, plus de 175 000 modules ont été suivis en 2024 sur la plateforme. Pour être validés, les modules doivent avoir été réalisés en entier, avec l'obtention d'un score minimum de 80 % de réussite au quiz de fin de module.

Catégories	Modules validés
Acculturation entreprise	33
Exploitation (magasins)	46 887
Métier	56
Numérique	13 027
Opérations	845
Réglementaires	96 124
Éthique-conformité-droit	37 929
Qualité de vie au travail	3 010
RSE	22 991
Sécurité	32 194
Services	15 893
Softskills	470
Management et leadership	2 536
TOTAL GÉNÉRAL	175 871

Des formations professionnalisantes

Afin de répondre aux enjeux de recrutement et de développement des compétences, l'Académie offre des formations professionnalisantes, notamment dans les métiers en tension comme les techniciens Électroménager, techniciens Informatique, chauffeurs-livreurs installateurs et concepteurs/vendeurs de cuisine.

Il est renvoyé à la section 2.3.1.7 du présent Document d'enregistrement universel « Politiques, actions et cibles relatives à l'attractivité, la rétention et le recrutement des talents » pour plus de précisions.

Diplômes professionnels : un levier pour la valorisation des carrières

Les parcours de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permettent aux collaborateurs d'obtenir des diplômes correspondant aux compétences développées durant leur carrière. Le Groupe propose un accompagnement individuel pour rédiger un dossier ou mémoire liant expérience professionnelle et diplôme d'État, avec le soutien de l'Académie et de partenaires éducatifs. En 2024, les diplômes proposés incluaient des masters II avec l'école de commerce KEDGE, des licences professionnelles en management Gestion de rayon, des BTS en Management commercial et opérationnel ainsi que des baccalauréats professionnels en Logistique et en Métiers de l'accueil.

Le parcours Management hybride, lancé en 2022 en réponse à la pandémie, vise à renforcer les compétences managériales adaptées aux nouvelles dynamiques de travail. Ce programme inclut des formations pour favoriser le sens des responsabilités, créer des liens de confiance et renforcer la dynamique collective. Les managers participent à ces formations pour améliorer l'organisation, la gestion des absences et les performances des équipes habituées aux échanges virtuels.

Les passerelles métiers

Les passerelles métiers jouent un rôle clé dans l'amélioration de l'employabilité des salariés. En facilitant les transitions entre différents métiers et secteurs, elles permettent aux employés d'acquérir de nouvelles compétences et de s'adapter aux évolutions du marché du travail. Par exemple, la mise en place de

programmes de formation continue, tels que ceux pour les nouveaux produits, les nouvelles technologies et les nouvelles procédures, contribue à maintenir les compétences à jour et à répondre aux besoins changeants des entreprises. De même, les formations décentralisées sur les produits stars et les outils d'auto-formation disponibles sur des plateformes e-learning comme Acaplay offrent une flexibilité et une accessibilité accrue pour le développement professionnel des employés. Ces initiatives non seulement augmentent les perspectives de carrière des individus, mais renforcent également la compétitivité et la performance de nos équipes.

Acculturation des effectifs à l'intelligence artificielle

Des formations et des parcours ont été mis en place pour soutenir l'arrivée de l'intelligence artificielle (IA) dans le quotidien des équipes et des clients. Une première formation en e-learning a abordé les grandes évolutions et ce qu'il faut savoir pour appréhender l'arrivée de cette nouvelle technologie. Dans le même module, des recommandations d'usage pour pallier tout problème de sécurité, mais aussi des discours rassurants sur l'IA, ont été dispensés pour inciter les équipes à utiliser cette nouvelle technologie. Des formations en présentiel ont ensuite été programmées pour couvrir le besoin en connaissances des nouveautés des équipes de vente.

Initiatives de formation pour la lutte contre le changement climatique

Différentes initiatives de formation ont été mises en place par le Groupe pour contribuer à la lutte contre le changement climatique : la formation « atelier 2tonnes », des formations à l'éco-conduite et des journées du *filtering*.

Formation « atelier 2tonnes »

Pour initier l'acculturation des équipes aux sujets RSE et à leur impact sur l'environnement, des formations ont été organisées pour la population RH. Des formateurs de l'Académie ont suivi une formation sur l'impact des actions quotidiennes sur l'empreinte carbone auprès de l'association 2tonnes. À ce jour, 10 formateurs sont habilités à dispenser cette formation. L'Académie a débuté en formant le réseau RH en 2024. Au total, 135 personnes ont été formées.



Formations à la sécurité routière et l'éco-conduite

Depuis 2019, le Groupe propose un programme de formation à la sécurité routière et à l'éco-conduite pour réduire les accidents et son empreinte carbone. Ce programme comprend cinq formations e-learning :

- pour les conducteurs : adopter une attitude écoresponsable, éco-conduite en réalité virtuelle, remplir un constat amiable et les distracteurs au volant ;
- pour les managers : réaliser un entretien post-accident.

Une formation d'éco-conduite spécifique est également dispensée aux chauffeurs-livreurs utilisant un véhicule de service ou de fonction. Cette formation est adaptée aux différents types de véhicules (E95, E85, GNV, diesel, boîte automatique, manuelle, électrique, hybride, plug-in) et se compose de 20 % de théorie et 80 % de pratique sur la conduite responsable.

Journées du filtering en atelier magasin

L'objectif de ces journées, qui se sont déroulées en 2024 et qui ont visé 300 collaborateurs des magasins, est d'améliorer la prise en charge des produits apportés aux comptoirs SAV en magasin afin de permettre une remise en état d'usage, sans avoir à envoyer systématiquement le produit en atelier. Ce programme entraîne moins de consommation de pièces détachées et moins de d'allers-retours vers les sites des fournisseurs ou des réparateurs.

2.3.1.7 Politiques, actions et cibles relatives à l'attractivité, la rétention et le recrutement des talents

[ESRS-S1-1] Politiques liées aux effectifs de l'entreprise

La politique Attractivité, rétention et recrutement en France

L'évolution des modes de travail a incité le Groupe à renforcer l'attractivité de sa marque employeur et à accentuer la rétention de ses talents. Le Groupe vise à maîtriser son turnover et à prévenir le désengagement des employés. La gestion des compétences est essentielle pour accompagner la transformation du Groupe vers un modèle plus durable, à un moment où certains métiers sont en tension et où certaines activités s'intensifient en raison des changements commerciaux et de l'arrivée de nouvelles technologies. Créée en 2022, la direction Acquisition et Développement des talents a pour mission de définir et de mettre en œuvre une politique de recrutement sur le périmètre Fnac Darty en France, notamment le recrutement de cadres en CDI avec des missions formalisées, sur un modèle de cabinet de recrutement interne. Elle est rattachée à la Direction des Ressources Humaines du Groupe. Elle prend en charge les recrutements externes sur les métiers stratégiques et pénuriques autour de la réparation, d'une part, et des métiers du digital, d'autre part, avec une équipe renforcée de collaborateurs dédiés.

[ESRS-S1-5] Cibles liées à la gestion des incidences négatives significatives, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités significatifs

Le Groupe n'a pas encore défini d'objectifs spécifiques pour ces axes, le suivi étant réalisé par entité. Les partenaires sociaux sont régulièrement consultés au sujet des évolutions des programmes de formation et leur suivi.

Chaque année lors du CSE, la stratégie formation est évoquée et les nouveautés sont détaillées pour information et consultation. En fin de semestre, des points sont programmés en accord avec le réseau RH qui anime cette instance pour viser la réalisation du plan approuvé en début d'année. Les informations sont fournies par l'Académie chaque début d'année au réseau RH en vue de ces réunions et comprennent l'ensemble des données de réalisations des formations pour l'année N-1 et les projections sur l'année en cours.

Une commission formation se déroule également par société deux fois dans l'année, afin de permettre aux acteurs locaux d'avoir une vue sur les actions de formation sur leur propre périmètre.

• Visualisation des indicateurs

Pour permettre le suivi des résultats en tenant compte de paramètres variables, un PowerBi spécifique à la formation permet d'organiser la visualisation des résultats, mais aussi d'être alerté, dans le cas de formations réglementaires, de la date de recyclage. Cet outil vient en complément de l'outil SIRH officiel de recueil des résultats formations, fourni par FOEDERIS.

Un Groupe attractif

En 2024, l'attractivité du Groupe s'est maintenue à un très bon niveau, portée par ses marques patrimoniales et renforcée par le dévoilement d'une marque employeur authentique, qui valorise les grands axes de sa promesse employeur, en lien avec le programme de culture d'entreprise « Tous Leaders » :

- faire grandir les passions de ses collaborateurs au sein de collectifs métiers déclinés dans un premier temps autour de cinq cibles principales : « Tous réparateurs » (SAV), « Tous innovateurs » (IT/Digital), « Tous Explorateurs » (Vente), « Tous Concepteurs » (Cuisine) et « Tous Curieux » (alternants et stagiaires) ;
- avoir un impact positif au sein d'un Groupe engagé au service de la société et porteur d'une vision responsable du commerce ;
- rejoindre un collectif stimulant qui cultive les valeurs de solidarité et de bienveillance pour offrir à chacun un cadre qui lui permettra de se dépasser et d'agir au service de la performance collective ;
- élargir ses horizons grâce à une politique de mobilité interne dynamique, bénéficiant d'une grande diversité de métiers, de localisations et d'enseignes patrimoniales.

Le Groupe a continué de bénéficier d'un bon taux de rétention en interne, porté par une politique de développement de la performance basée sur la culture du feedback, ainsi que par la dynamique de sa mobilité interne, en cohérence avec les principes d'action du socle de culture d'entreprise « Tous Leaders ».

Communiquer autour des programmes renforce l'attractivité de la marque employeur. Les employés potentiels et actuels voient en ces programmes une preuve tangible de l'engagement de l'entreprise envers leur développement personnel et professionnel.

Programme « Tous leaders » : des principes d'action partagés

« Tous Leaders », le programme de culture d'entreprise Groupe pour mieux travailler ensemble au service des clients et accélérer la performance sur les objectifs stratégiques s'est poursuivi en 2024 autour de quatre axes :

- un objectif « Tous leaders » a été fixé à l'ensemble des cadres du siège pour leur permettre de se développer sur un des cinq principes d'action du programme, en travaillant la partie « savoir être » de leur performance ;
- la plateforme de cooptation (avec système de primes associées) lancée en 2023 a été pérennisée en 2024, afin de permettre à l'ensemble des collaborateurs du Groupe de faire connaître aux membres de leurs réseaux les postes ouverts au recrutement externe. Les premiers séminaires « Tous leaders » ont été organisés à destination du Comité exécutif et de leurs comités de direction, afin de favoriser l'appropriation et la mise en œuvre des grands principes d'action du programme au plus haut niveau de l'organisation ;
- 2024 a vu le lancement de la 1^{re} édition des « Trophées Tous Leaders », destinés à faire émerger et à récompenser des projets et des initiatives des magasins, des opérations et du siège illustrant particulièrement la mise en action des principes du programme. La remise de trophées a eu lieu fin janvier 2025. Les meilleures initiatives ont été présentées en interne par les collaborateurs concernés, dans le cadre d'une cérémonie organisée au siège et retransmise en ligne, en présence de nombreux membres du comité exécutif. Le processus de sélection a tenu compte de la possibilité de développer les initiatives à une plus large échelle au sein du Groupe.

Une politique de recrutement centrée sur l'embauche de talents hautement qualifiés

Créée en 2022, la direction acquisition et développement des talents a pour mission de définir et de mettre en œuvre une politique de recrutement sur le périmètre Fnac Darty en France, notamment le recrutement de cadres en CDI avec des missions formalisées, sur un modèle de cabinet de recrutement interne.

L'équipe de professionnels dédiés au recrutement de la direction a continué à se développer en 2024 pour prendre en charge des missions de recrutement de profils en tension (réparation et IT/Digital), pour lesquels des plans d'action spécifiques ont été mis en œuvre.

[ESRS-S1-4] Actions concernant les incidences importantes sur les effectifs de l'entreprise, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les effectifs de l'entreprise, et efficacité de ces actions

Attirer les talents

Pour développer sa marque employeur sur les métiers stratégiques de la réparation et de l'IT/Digital, le Groupe participe activement à des événements phares, tels que, en France, les Journées de la Réparation, ou encore le salon Vivatech au sein duquel ont eu lieu des prises de parole remarquables de dirigeants de Fnac Darty.

De nombreux partenariats sont également entretenus avec des écoles. Les interventions réalisées par Fnac Darty auprès d'étudiants en formation participent du rayonnement de la marque employeur du Groupe.

Les métiers de la réparation étant particulièrement en tension, des campagnes d'annonces sponsorisées, couplées à des partenariats

Dans un contexte de marché de l'emploi qui tend à se stabiliser sur de nombreux métiers, l'investissement réalisé par Fnac Darty dans les médias de recrutement de référence assure une très bonne visibilité aux offres d'emploi de l'ensemble des métiers du Groupe. Par conséquent, il a permis de recevoir des candidatures de qualité sur de nombreux postes ouverts au recrutement externe.

Cette direction prend ainsi en charge les recrutements externes sur les métiers stratégiques et pénuriques autour notamment de la réparation et du digital, avec une équipe renforcée de collaborateurs dédiés. Le développement de partenariats avec des acteurs de l'emploi locaux et nationaux est au cœur de la stratégie de recrutement, en particulier en ce qui concerne les métiers pénuriques. Pour intégrer les classes de formation diplômantes déployées par l'Académie Fnac Darty, le Groupe ouvre son recrutement à des publics éloignés de l'emploi, comme des chômeurs de longue durée ou des personnes en reconversion professionnelle.

Afin d'accroître l'attractivité du Groupe vis-à-vis des meilleurs profils, le Groupe a développé une nouvelle marque employeur, lancée en 2024, a accru son investissement sur les médias de recrutement de référence, et active des leviers d'acquisition diversifiés. Enfin, Fnac Darty est engagé de longue date en faveur de l'apprentissage des jeunes. Cela s'est traduit en 2024 par le recrutement de plus de 1 300 stagiaires et alternants (hors métiers pénuriques).

La politique Attractivité, rétention et recrutement hors de France

En accord avec les objectifs du Groupe, les entités juridiques du Groupe hors de France mettent en place des politiques de recrutement et d'attractivité visant à garantir une certaine stabilité et travaillent pour offrir la meilleure expérience collaborateur possible durant toute la carrière de ces derniers. Les processus de recrutement se veulent rapides et fluides, une attention particulière est portée à l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle, à l'organisation du travail, des opportunités d'apprentissage et de développement sont proposées grâce aux programmes de formations mis en place, à l'encouragement des promotions internes. Enfin de nombreux avantages sociaux sont négociés avec les représentants des salariés. Il est important de mettre en avant l'implication active et l'engagement des collaborateurs, évalués notamment via Supermood en Belgique et en Suisse.

avec les acteurs de l'emploi (Centres de Formation d'Apprentis, France Travail, missions locales ou lycées professionnels), ont par ailleurs été lancées en 2024. Elles ont permis d'identifier plus de 200 potentiels validés par le métier pour rejoindre 22 classes de Tech'Académiciens ouvertes en alternance sur l'ensemble de la France.

Construire des programmes de formation et d'intégration sur mesure

Des programmes de formation spécifiques ont également été déployés, afin d'attirer et de former des employés dans des métiers en tension, tels que la réparation, la conception de cuisine et la tech.



Pour les techniciens SAV, piliers de la stratégie de durabilité

L'évolution des services de réparation de Fnac Darty, portée notamment par le développement du contrat de maintenance et de réparation Darty Max, augmente fortement le besoin de recrutement de techniciens SAV. Pour accompagner le recrutement et la professionnalisation de nouveaux réparateurs, l'Académie a créé une branche dédiée pour développer des programmes de formation spécifiques : la Tech'Académie.

Au travers de son propre CFA et de partenariats développés avec des écoles, l'Académie a ouvert 27 classes comptant au total 236 apprenants. En 2024, 155 collaborateurs ont été diplômés, 113 ont été recrutés en CDI. La formation est encore en cours pour les 191 personnes dont le diplôme sera délivré en 2025.

Le CFA du Groupe, certifié Qualiopi depuis juin 2023, propose des formations, telles que le Certificat de Qualification Professionnelle (« CQP ») de Technicien Réparateur en Électroménager et Multimédia. En 2024, cinq classes de Certificat de Qualification Professionnelle, quatre classes de Technicien Services de l'Électroménager Connecté (« TSEC ») et une classe de Réparateur Conseil d'Équipements Électriques et Électroniques (« RC3E ») ont été ouvertes. En 2025, les certifications de Chauffeur Livreur Installateur en Électroménager et Multimédia (CLIEM) et de Technicien d'Après-Vente en Électroménager et Audiovisuel (« TAVEA ») seront développées.

Pour les concepteurs cuisine, au cœur de la stratégie de diversification

Dans le cadre de la politique de diversification du Groupe, l'activité de conception-installation cuisine connaît un fort développement depuis plusieurs années. Afin d'accompagner cette montée en puissance, l'accompagnement et la formation des collaborateurs s'effectuent au travers de deux parcours de l'Académie Cuisine (novices et expérimentés) répondant aux besoins actualisés des magasins. En 2024, 92 collaborateurs ont été formés via ces parcours.

Pour les métiers de la TechDigital

En 2023, des groupes de travail ont élaboré des fiches métiers répertoriant les compétences nécessaires aux postes de « product owner » et « développeur ».

Des parcours d'intégration pour product owners et développeurs web ont également été créés, permettant l'obtention de certifications *Professional Scrum Product Owner I* (PSPO I) et *Microsoft Certified : Azure Developer Associate* (AZ- 204), respectivement.

Ce travail permet la construction de parcours de formation et la future mise en place d'une Tech'Académie digitale. Ces parcours vont contribuer à un meilleur accompagnement pour les nouveaux embauchés et conforter les collaborateurs déjà en place, dans des métiers ou le changement de poste et/ou d'entreprise fait partie de l'équation.

Pour les chefs de groupe technique

La professionnalisation des chefs de groupe technique devient stratégique avec le programme « Tous leaders ». Ce programme vise à améliorer le niveau des managers et impacte le SAV, traditionnellement axé sur la mesure des résultats. Le Groupe souhaite désormais faciliter les échanges et accompagner le développement des compétences des équipes, rendant essentiel le soutien aux managers.

Ces formations serviront aussi à fiabiliser les recrutements, accompagner les mobilités internes et gérer le développement des chefs de groupe technique internes.

Recruter les talents, particulièrement dans des métiers en tension

Afin de développer la diversité du recrutement, le programme de cooptation de Fnac Darty, initié en 2023 dans le cadre d'un plan d'action IT/Digital, a été poursuivi.

Ce dispositif permet de capitaliser sur le réseau des équipes déjà en place pour attirer des candidats et leur proposer des opportunités professionnelles. Tous les collaborateurs peuvent coopter un candidat de leur réseau par le biais d'une plateforme digitale spécifique. Dans le cas d'une cooptation réussie, le collaborateur se voit offrir une prime de 500 euros pour le recrutement d'un cadre et de 1 000 euros pour un candidat sur un métier en tension. Encadrée par une charte qui en définit les conditions de mise en œuvre, ce projet est une des nombreuses déclinaisons du plan « Tous leaders » mis en place pour contribuer au succès du Groupe. En 2024, ce programme a permis de recruter 52 collaborateurs, dont 40 % sur des profils en tension, bénéficiant du niveau de prime le plus élevé. L'animation de ce programme, qui bénéficie d'un taux d'engagement de 21 % depuis son lancement, va se poursuivre en 2025.

Les campagnes de recrutement par Simulation (MRS), en partenariat avec France Travail, se sont parallèlement poursuivies en Île-de-France. Les personnes réussissant les tests en lien avec les compétences recherchées intègrent les « Job dating » organisés avec les recruteurs métiers. Cette voie permet le recrutement de profils différents, indépendamment du diplôme initial ou de l'expérience métier.

Enfin, pour valoriser la marque employeur, les avantages et le package de rémunération de certains métiers en tension (comme les techniciens d'intervention à domicile), un document appelé « Welcome BSI » ou Bilan Social Individualisé a été communiqué en 2023 aux futurs recrutés, en complément de la promesse d'embauche. Ce document est destiné à valoriser l'ensemble des avantages et du package de rémunération.

Retenir les talents

Favoriser le dialogue autour de la performance

Pour développer un dialogue régulier entre les managers et leurs collaborateurs autour du pilotage des objectifs et suivre la performance tout au long de l'année, le projet de « Conversation continue » a été étendu à l'ensemble des directions du siège. Il a fait l'objet de pilotes au sein de l'encadrement en magasin et en intervention à domicile.

Depuis début 2024, Conversation Continue, un outil de suivi des équipes est disponible sur le Système d'Information des Ressources Humaines (le « SIRH »). Ces entretiens permettent de faire le point et de partager du feedback formalisé. Ils sont réalisés deux ou trois fois par an par le manager. Ils donnent une dimension agile aux Entretiens Annuels d'Activité (EAA), lesquels sont ainsi rendus plus faciles à compléter en fin d'année. Ces conversations intermédiaires sont flexibles dans leur mise en œuvre, le manager peut ainsi les orienter, au choix, sur les objectifs du collaborateur ou sur des items généraux liés à l'activité de l'année. Ce mode d'échange répond ainsi à la volonté du Groupe de favoriser un dialogue managérial constructif au service de la performance et d'accompagner le développement des collaborateurs en situation tout au long de l'année.

Pour accompagner le déploiement de cet outil, 13 webinaires auxquels ont assisté 796 personnes ont été organisés pour apprendre à utiliser l'outil Conversation Continue.

En parallèle, deux modules de formations, dénommés « Booster son équipe grâce au *feedback* » et « Construire un objectif motivant », accompagnés d'un entraînement pour les managers,

ont été dispensés pour permettre aux managers de développer des échanges de qualité avec leur équipe, et ont pu être suivis par 147 personnes.

Valoriser nos talents internes en favorisant la mobilité

Avec son accord GEPP, Fnac Darty a pour ambition de doter tous ses collaborateurs d'un socle commun de mesures sur des sujets essentiels en matière d'emploi et gestion de carrière, notamment pour inciter et accompagner leur mobilité. Au-delà de permettre à tous les salariés une diversification et une sécurisation de leur parcours professionnel, le Groupe a pour objectif, au travers de cet accord qui couvre l'ensemble des enseignes et l'ensemble des métiers, de leur ouvrir un large panel d'opportunités et les encourager à considérer l'ensemble des mobilités possibles : fonctionnelle, géographique ou encore entre enseignes.

Afin d'encourager les mobilités fonctionnelles, les salariés disposent désormais d'outils leur offrant une meilleure visibilité sur les emplois et les trajectoires professionnelles possibles :

- les « aires de mobilité », qui ont été élaborées sur la base d'une analyse comparative des compétences entre chaque emploi, afin de visualiser les passerelles possibles entre plusieurs postes et mesurer les écarts de compétences entre celles acquises et celles à acquérir en fonction de l'emploi visé ;
- les plateformes digitales de bourses à l'emploi, qui visent à ce que l'ensemble des postes ouverts soit porté à la connaissance des salariés, et que ces derniers puissent y candidater ;
- l'accord GEPP, qui clarifie et harmonise les conditions d'éligibilité et règles en cas de mobilité géographique et/ou entre les différentes enseignes ou sociétés du Groupe.

Depuis 2023, ces dispositifs ont été complétés par un renforcement de la gouvernance autour de la mobilité, avec la mise en place de comités de mobilité transverses, réunissant des représentants RH des différents périmètres et sociétés du Groupe.

2.3.1.8 [ESRS-S1-2] Processus d'interaction au sujet des incidences avec les travailleurs de l'entreprise et leurs représentants

Le Groupe s'engage à respecter la liberté d'association partout dans le monde et encourage le dialogue social au sein de l'ensemble de ses entités juridiques, dans ses deux dimensions : individuelle et collective. Il s'efforce également de créer des instances de représentation des salariés dans tous les pays où il est présent. En outre des questions sociales, Fnac Darty engage un dialogue constant avec ses employés et leurs représentants pour aborder les impacts de la réduction des émissions de carbone et la transition vers des activités durables. À travers ses instances de dialogue social et sa stratégie « Everyday » intégrant la RSE, l'entreprise discute des restructurations, des pertes ou créations d'emplois, et des impacts sur la santé et la sécurité des employés.

Un dialogue social constructif

Chaque entité juridique est couverte par un accord (soit un accord conclu au niveau de l'entité soit un accord au niveau de l'enseigne) portant sur le dialogue social, octroyant des moyens supra-légaux aux représentants du personnel pour mener leurs missions.

À cet effet, le dialogue social est organisé au travers des organes suivants :

- le Comité d'Entreprise Européen (« CEE ») est constitué d'élus représentant chacune des entités du Groupe. Il se réunit au moins une fois par an ;
- le comité de Groupe regroupant l'ensemble des entités françaises ayant un comité social et économique (« CSE »). Il se réunit au moins deux fois par an ;

L'objectif étant de pouvoir revoir de façon régulière (à minima mensuellement) à la fois la liste des postes clés et la liste des collaborateurs concernés par une mobilité à court terme, pour lesquels un suivi spécifique est mis en œuvre.

Encourager l'esprit d'équipe et l'initiative

Des séminaires à vivre en équipe ont été déployés en pilote auprès du comité exécutif et de certains comités de direction. Ils visent à renforcer la mise en œuvre individuelle et collective de « Viser plus loin » et de « Jouer collectif », en partenariat avec KEDGE Business School. Ces séminaires sont destinés à être déployés plus largement et élargis à de nouveaux principes d'action à partir de 2025, grâce au concours de l'Académie de Formation.

Initié en 2024, un projet de recueil des meilleurs projets et initiatives développés autour des principes d'action par les collaborateurs du périmètre France donnera lieu en février 2025 à la remise des premiers trophées « Tous leaders » à l'issue d'une sélection participative. Ce projet contribuera à la diffusion des meilleures pratiques et permettra de valoriser les collaborateurs qui en seront porteurs.

[ESRS-S1-5] Cibles liées à la gestion des incidences négatives significatives, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités significatifs

Fnac Darty s'investit activement dans l'attractivité de son recrutement et la rétention de ses collaborateurs en proposant diverses formations et initiatives visant à améliorer leurs compétences et leur performance. Cependant, le Groupe n'a pas encore défini de cibles spécifiques pour ces efforts. Malgré l'absence de cibles formelles, Fnac Darty continue de travailler avec détermination pour attirer de nouveaux talents et fidéliser ses employés, illustrant ainsi son engagement envers leur développement professionnel et leur bien-être.

- en France, au sein de chaque entité légale pourvue d'un CSE (excepté deux entités légales qui comptent moins de dix salariés), le CSE se réunit une fois par mois et chaque établissement (magasin, site logistique, siège...) a des représentants de proximité.

Au-delà des instances élues, le Groupe est également pourvu de représentants du personnel désignés par les organisations syndicales afin de négocier des accords collectifs.

Dans ce cadre, le dialogue social est organisé autour :

- de négociations collectives au niveau du groupe France ou de sous-groupe (enseignes Fnac ou Darty) ;
- de négociations collectives au sein de chaque entité légale comptant au moins 50 salariés ;
- dans les entités légales n'ayant pas 50 salariés et donc pas de délégué syndical, les sujets d'importance (augmentations annuelles, égalité hommes/femmes...) sont traités avec le CSE.

Au total, et au-delà des accords de branche, une centaine d'accords collectifs sont en vigueur au sein du Groupe pour organiser les relations de travail entre le Groupe et ses salariés.

L'intégralité des salariés est couverte par un ou plusieurs accords collectifs applicables au sein de leur entité légale et/ou au sein du Groupe. L'ensemble des salariés est représenté par un organe de représentation du personnel propre à leur entité (CSE ou Conseil d'entreprise en Belgique), à l'exception de deux entités qui comptent moins de dix salariés. L'intégralité des salariés du Groupe est, en tout état de cause, représentée au comité de groupe et/ou au CEE.



L'organisation du dialogue social

Le dialogue social est permanent au sein du Groupe, les réunions et/ou négociations avec les différentes instances représentatives du personnel se déroulant tout au long de l'année.

Les négociations annuelles obligatoires ont lieu chaque année dans les entités légales comptant au moins 50 salariés et sont discutées avec le CSE dans les entités légales de moins de 50 salariés ayant un CSE.

En outre, de nombreux sujets sont négociés tout au long de l'année, soit au niveau du Groupe, soit au niveau des enseignes, soit au niveau de chaque entité légale (participation, intéressement, égalité professionnelle, qualité de vie au travail, mobilité urbaine...).

En 2024, une quinzaine d'accords collectifs ont été conclus au sein du Groupe.

Les réunions du CEE ainsi que les réunions du comité de groupe, auxquelles la directrice des relations sociales du Groupe assiste, sont présidées par la secrétaire générale du Groupe.

Les négociations collectives qui s'effectuent au niveau du Groupe sont présidées soit par la secrétaire générale du Groupe soit par la directrice des relations sociales du Groupe.

Les négociations ou réunions de CSE, qui se déroulent au niveau des entités légales, sont présidées soit par le directeur opérationnel de l'entité, soit par son ou sa DRH.

Toutes les semaines, l'ensemble des DRH et des membres de l'équipe des relations sociales se réunissent pour échanger sur l'agenda social de la semaine et les différents sujets abordés, afin d'assurer une cohérence au sein du Groupe.

Un dispositif d'écoute des attentes des collaborateurs

En complément du dialogue social au travers des instances de représentation du personnel, Fnac Darty souhaite donner à tous les collaborateurs la possibilité de s'exprimer sur les conditions de travail, reconnaissant la valeur d'un échange impliquant tous les acteurs de l'entreprise, fondé sur la transparence, l'écoute et la pluralité des points de vue. Dans cet objectif, le Groupe met à disposition plusieurs outils grâce auxquels les collaborateurs peuvent librement s'exprimer sur le contenu et l'organisation de leur travail ainsi que sur la définition et la mise en œuvre d'actions destinées à améliorer les conditions de travail :

- Supermood, un dispositif d'écoute innovant et respectant l'anonymat, permet à chacun des salariés de faire connaître son opinion, ses observations, ses attentes concernant l'exercice de son travail au sein de son site, permettant ainsi aux managers d'apporter des réponses adaptées, ciblées et rapides. En décembre 2024, le taux de recommandation⁽¹⁾ était de 73,0 % contre 72,3 % en décembre 2023. Il était de 73,3 % en moyenne sur l'ensemble de l'année 2024. Par ailleurs, l'engagement mesuré au format e-NPS (*employee Net Promoter Score*⁽²⁾) se situe à + 21 (stable par rapport à 2023 : + 19) ce qui représente un bon niveau de satisfaction, notamment comparé au benchmark fourni par Supermood (+ 3 pour toutes entreprises/+8 pour les entreprises du secteur de la distribution) ;
- en France, des réunions collectives d'expression sont organisées, afin de permettre aux salariés de s'exprimer sur l'organisation, l'environnement ainsi que leurs conditions de travail. Conçues pour ouvrir des espaces de discussions constructifs et d'intelligence collective, ces réunions sont initiées

par les managers, mais animées par des collaborateurs « pairs » issus ou non de l'équipe. Ce principe vise à ce que les équipes s'inscrivent dans un nouveau rituel d'échanges, de prise de recul, de partage, et de recherche de solutions ;

- enfin, sur chaque site, les directeurs ou les managers organisent des réunions rassemblant l'ensemble des équipes de manière quotidienne, hebdomadaire ou mensuelle, afin de faire un point sur l'actualité du site ou du Groupe.

Communication de l'accord-cadre global ou d'autres accords relatifs au respect des droits humains des travailleurs

Le Groupe est partie à un accord portant sur la Qualité de vie au travail ainsi qu'un accord sur la Gestion des emplois et des parcours professionnels.

Au-delà de ces accords de Groupe, 10 entités légales sont parties à un accord portant sur l'égalité entre les hommes et les femmes.

De même, l'ensemble des entités légales du Groupe sont parties (soit via un accord d'entreprise, soit via un accord de groupe/sous-groupe) un accord portant sur la représentation du personnel ou du dialogue social, octroyant du temps et des moyens supra-légaux à ces représentants afin de représenter le personnel du Groupe.

2.3.1.9 [ESRS-S1-3] Procédures de réparation des incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations

Le groupe Fnac Darty développe une politique de tolérance zéro concernant les agissements sexistes ou comportements harcelants ou discriminatoires, marquée notamment par la signature des Chartes #StOpE ou LGBT+ (voir également 2.3.1.5 « Politiques, actions et cibles relatives à la diversité et l'inclusion » du présent Document d'enregistrement universel).

Les canaux de communication à disposition des collaborateurs

Les salariés disposent de différents canaux permettant de remonter tout acte ou comportement inapproprié :

- les référents RH sont le premier canal de communication entre un salarié et la direction ;
- des assistantes sociales couvrent également une grande partie des salariés du Groupe et peuvent être un relais utile aux salariés désireux de remonter des difficultés rencontrées ;
- au-delà, les salariés peuvent contacter la ligne d'écoute opérée par la société JLO décrite ci-dessous ;
- des réunions d'expression collectives peuvent être organisées au sein de chaque équipe, hors la présence du manager, mais en présence d'un facilitateur. Ces moments d'échange et de partage permettent à tous de s'exprimer librement sur les sujets de leur choix et, le cas échéant, de remonter les difficultés rencontrées ;
- Les modalités d'accès des salariés à la Ligne éthique sont décrites décrite en section 2.4.1.3 Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires [ESRS-G1-1].

Afin d'éviter toutes représailles, ces canaux sont anonymes ou anonymisés.

(1) Part des collaborateurs donnant une note comprise entre 7 et 10 sur une échelle allant de 0 à 10.

(2) Part des personnes ayant répondu 9 ou 10, moins part des personnes ayant répondu 0 à 6 (échelle 0 à 10) à la question : « Quelle est la probabilité que tu recommandes ton entreprise comme une entreprise où il fait bon travailler ? ».

Des enquêtes sont systématiquement menées, avec ou sans les représentants du personnel, dès lors que des faits sont portés à la connaissance d'un représentant de l'employeur afin, le cas échéant, de prendre les mesures requises pour enrayer ces actes ou faits répréhensibles.

Suivi et évaluation des processus d'écoute

La direction des relations sociales tient à jour un tableau de bord répertoriant l'ensemble des faits ou actes de violence, sexistes ou

de harcèlement ainsi que les actions menées, en collaboration avec l'ensemble des acteurs des ressources humaines. Ce tableau de bord est ensuite étudié et discuté lors des comités d'éthique.

L'ensemble du comité RH analyse le nombre de sollicitations de l'ensemble des canaux mis à disposition (notamment la ligne d'écoute opérée par la société JLO et le recours aux assistantes sociales), mais également les incidences qui leur sont remontées directement ou par la voix des représentants du personnel.

2.3.1.10 Métriques

[ESRS-S1-6] Caractéristiques des salariés de l'entreprise

Les données relatives aux ressources humaines sont saisies dans les systèmes d'information RH. Fnac France et Darty France ont un système d'information propre à chacun. Il en est de même pour les filiales en France (Wefix et Nature & Découvertes) ainsi que pour les filiales à l'étranger. L'ensemble des données sur les salariés du Groupe sont saisies dans un outil de reporting facilitant la collecte. La méthodologie de reporting est décrite dans un protocole mis à jour chaque année et diffusé aux contributeurs lors

du lancement de la campagne de reporting. Tous les chiffres publiés font l'objet de plusieurs contrôles de cohérence, réalisés en interne et en externe. Le périmètre de consolidation correspond à l'ensemble des sociétés juridiques dont les salariés intègrent le système d'information dédié aux ressources humaines : les sociétés Fnac Appros Groupe et les magasins en gares ou aéroports en sont donc exclus. Le périmètre de couverture correspond à 99,2 % des effectifs de la consolidation financière. En raison de leur indépendance, les effectifs des franchisés sont également exclus.

71 Caractéristiques des salariés de l'entreprise – nombre de salariés par sexe

Égalité entre les hommes et les femmes	Nombre de salariés (effectif inscrit CDI + CDD au 31/12/2024)
Masculin	14 760
Féminin	9 310
Autres	0
Non déclaré	0
TOTAL SALARIÉ	24 070

71 Caractéristiques du personnel de l'entreprise – nombre de salariés dans les pays comptant 50 salariés ou plus et représentant au moins 10 % du nombre total de salariés⁽¹⁾

Pays	Nombre de salariés (effectif inscrit CDI + CDD au 31/12/2024)	% sur effectif inscrit CDI + CDD au 31/12/2024
France	17 846	74,14 %

71 Caractéristiques des salariés de l'entreprise – informations sur les salariés par type de contrat et par sexe

Nombre de salariés	Période de reporting : au 31/12/2024				
	Femme	Homme	Autres	Non communiqué	Total
Nombre de salariés (effectif inscrit CDI + CDD au 31/12/2024)	9 310	14 760	0	0	24 070
Nombre de salariés permanents (effectif inscrit CDI au 31/12/2024)	8 091	13 116	0	0	21 207
Nombre de salariés temporaires (effectif inscrit CDD au 31/12/2024)	1 219	1 644	0	0	2 863
Nombre de salariés au nombre d'heures non garanti (effectif inscrit au 31/12/2024)	0	0	0	0	0
Nombre de salariés à temps plein (effectif inscrit CDI + CDD au 31/12/2024)	7 380	13 489	0	0	20 869
Nombre de salariés à temps partiel (effectif inscrit CDI + CDD au 31/12/2024)	1 930	1 271	0	0	3 201

(1) Le périmètre de couverture de ces données correspond à 99,2 % des effectifs de la consolidation financière. Les effectifs des franchisés, en raison de leur indépendance, sont exclus de cette consolidation. Cette approche permet de garantir une transparence et une cohérence accrues entre les données sociales et financières, facilitant ainsi la compréhension des impacts sociaux de l'entreprise par les parties prenantes.

Nombre total de salariés qui ont quitté l'entreprise au cours de la période de reporting et le taux de rotation des salariés

2024

Nombre de salariés ayant quitté l'entreprise	7 240
Pourcentage de rotation du personnel	30,57 %

Description des méthodologies et des hypothèses utilisées pour compiler les données (salariés)

Le nombre de salariés est indiqué en nombre de personnes (effectifs au 31/12/2024). Les effectifs sont déclarés à la fin de période de référence, en effectifs inscrits au 31/12/2024.

Publication des informations contextuelles nécessaires à la compréhension des données (salariés)

Les attentes des salariés en ce qui concerne le sens de leur travail, l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle ainsi que la recherche de flexibilité dans leur organisation personnelle, restent toujours d'actualité en 2024. De plus, le contexte macroéconomique, marqué par l'inflation qui affecte leur pouvoir d'achat, combiné à une baisse continue du chômage atteignant des niveaux historiquement bas, entraîne une augmentation du turnover des emplois salariés.

L'évolution rapide des métiers ainsi que la rareté et la volatilité des profils clés, tant dans le domaine de la réparation que dans le secteur de la Tech Digital, demeurent des défis majeurs pour le groupe Fnac Darty. Dans ce contexte, l'attractivité, la rétention et l'engagement des collaborateurs sont essentiels pour le Groupe.

La fragilité du contexte macro-économique impacte fortement les activités de l'exploitation (les magasins), dont les effectifs ont diminué. Cependant, dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique « Everyday » (diversification des activités, montée en puissance de l'e-commerce, développement de la réparation...), certains métiers constituent des postes clés, à l'image des techniciens SAV, des livreurs installateurs, des concepteurs vendeurs cuisine, des métiers du digital et de l'e-commerce. Le Groupe active différents leviers pour favoriser l'attractivité et la rétention des salariés opérant sur ces métiers hautement concurrentiels, dans un contexte de marché de l'emploi sous tension. Parmi ces leviers, la capitalisation sur les ressources internes et la favorisation des mobilités de collaborateurs du Groupe vers ces métiers.

La structure des contrats au sein du groupe Fnac Darty repose sur plusieurs axes. Les contrats permanents représentent environ 88 % des effectifs permanents et temporaires. Les équipes sont renforcées par des contrats temporaires lors des pics d'activité commerciale. En ce qui concerne le remplacement des départs ou des salariés absents, une étude est menée au regard de l'activité. Les contrats temporaires sont principalement des contrats de professionnalisation ou d'apprentissage, mais aussi des CDD de remplacement.

S1-9 Métriques de diversité

7 Répartition par sexe du nombre de salariés (effectifs) au niveau de l'encadrement supérieur

Périmètre : groupe Fnac Darty, hors franchises	Au 31/12/2024
Nb de femmes dans l'effectif « Leadership Group » (a) ✓ (b)	74
Nb d'hommes dans l'effectif « Leadership Group » (a) ✓ (b)	152
KPI : Part des femmes dans l'effectif « Leadership Group » (a) ✓ (b)	32,74 %
KPI : PART DES HOMMES DANS L'EFFECTIF « LEADERSHIP GROUP » (A) ✓ (B)	67,26 %

7 Répartition de ses salariés par tranche d'âge

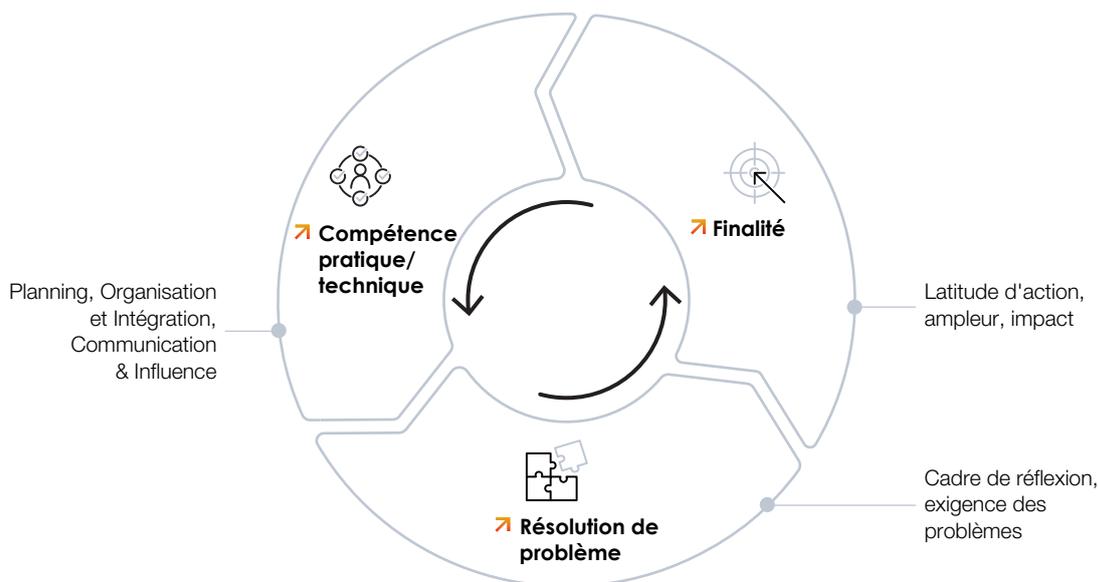
CDI au 31/12/24	Effectifs	% dans la tranche d'âge
Moins de 30 ans	4 765	22,5 %
Entre 30 et 50 ans	10 566	49,8 %
Plus de 50 ans	5 876	27,7 %

Publication de la définition de l'encadrement supérieur utilisée

Le Leadership Group est composé :

- des membres du comité exécutif ;
- des principaux cadres dirigeants et managers clés du Groupe en France et à l'international (salariés ayant un grade⁽¹⁾ 19 et plus).

Le Leadership Group se réunit plusieurs fois par an pour partager et échanger sur les résultats et la stratégie du Groupe.



[ESRS-S1-10] Salaires décents

L'ensemble des effectifs internes (CDI+CDD) au 31 décembre perçoit un salaire supérieur au salaire réglementaire de chaque pays. Le groupe Fnac Darty met en œuvre des politiques de rémunération lui permettant de s'assurer de la compétitivité externe des postes de l'entreprise, tout en garantissant une équité interne.

🚩 Pays où les salariés gagnent moins que le salaire de référence décent

Pays	oui	non
France		X
Espagne		X
Portugal		X
Belgique		X
Suisse		X

🚩 Pourcentage de salariés rémunérés en dessous du salaire de référence décent applicable

Pays	% salariés (effectif inscrit au 31/12 CDI + CDD) rémunérés en dessous du salaire décent
France	0 %
Espagne	0 %
Portugal	0 %
Belgique	0 %
Suisse	0 %

(1) Selon la méthodologie de pesée de postes Korn Ferry (Hay) qui consiste à analyser selon trois critères principaux et huit sous-critères : Finalité, Compétence, Résolution de problème.

[ESRS-S1-14] Métriques de santé et de sécurité

Indicateurs de santé et de sécurité	2024
Pourcentage de ses effectifs couvert par un système de gestion de la santé et de la sécurité fondé sur des exigences légales et (ou) des normes ou des lignes directrices reconnues	100 %
Nombre de décès au sein de son propre personnel à la suite d'accidents et maladies professionnelles	0
Nombre de décès résultant d'accidents du travail et de maladies professionnelles chez d'autres travailleurs travaillant sur les sites de l'entreprise	0
Nombre d'accidents du travail comptabilisables pour le personnel de l'entreprise hors Nature & Découvertes	792
Nombre d'accidents du travail comptabilisables pour le personnel de l'entreprise Nature & Découvertes	18
Taux d'accidents du travail comptabilisables pour le personnel de l'entreprise hors Nature & Découvertes	25,65
Taux d'accidents du travail comptabilisables pour le personnel de l'entreprise Nature & Découvertes	9,67

[ESRS-S1-16] Métriques de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)

Ampleur d'éventuels écarts de salaire entre femmes et hommes parmi les salariés de l'entreprise	2024
Groupe : Écart de rémunération entre hommes et femmes	4,48 %
Fnac Darty France : Écart de rémunération entre hommes et femmes	3.39 %

Ratio de rémunération annuelle totale	2024
Fnac Darty France : Ratio de rémunération annuelle totale	103,29

L'écart de rémunération entre femmes et hommes désigne la différence de niveau moyen de rémunération entre les salariés hommes et les salariées femmes. Il est exprimé en pourcentage du niveau de rémunération moyen des travailleurs hommes.

Les éléments pris en compte pour le calcul de l'indicateur d'écart de rémunération s'appuient sur la méthodologie de calcul utilisé dans le cadre de l'index H/F.

La rémunération de chaque salarié, au sens de l'article L. 3221-3 du Code du travail, est composée d'un salaire de base théorique reconstitué en équivalent temps plein et de primes réelles pour les autres éléments salariaux sur la période de référence annuelle considérée.

Les indemnités de licenciement et de départ à la retraite, les primes liées à une sujétion particulière qui ne concerne pas la personne du salarié, les primes d'ancienneté, les heures supplémentaires, les heures complémentaires ainsi que les versements effectués au titre de l'intéressement et de la participation ne sont pas pris en compte.

Les éléments pris en compte pour le calcul de l'indicateur ratio de rémunération s'appuient sur la méthodologie de calcul utilisée dans le cadre du ratio équité.

La rémunération comprend les éléments suivants :

- le salaire de base théorique, qui est la somme des rémunérations en espèces garanties, à court terme et non variables
- les avantages en espèces réels, qui correspondent à la somme du salaire de base et des allocations en espèces, des primes, des commissions, de la participation aux bénéfices en espèces et d'autres formes de paiements en espèces variables
- les avantages en nature réels, tels que les voitures, l'assurance maladie privée, l'assurance vie, les programmes de bien-être ; et
- la rémunération directe réelle, qui est la somme des avantages en espèces, des avantages en nature et de la juste valeur totale de tous les incitants annuels à long terme (par exemple, les attributions d'options sur actions, les actions ou unités d'actions restreintes, les actions ou unités d'actions de performance, les actions fictives, les droits à la plus-value des actions et les attributions d'espèces à long terme).

[ESRS-S1-17] Cas, plaintes et incidences graves en matière de droits de l'homme

Nombre d'incidents et/ou de plaintes liés au travail et d'impacts graves en matière de droits de l'homme au sein de son personnel	2024
Nombre d'incidents de discrimination	48
Nombre de plaintes déposées par l'intermédiaire des canaux permettant aux effectifs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations	163
Nombre de plaintes déposées auprès des points de contact nationaux pour les entreprises multinationales de l'OCDE	NC
Montant des amendes, pénalités et indemnités pour dommages résultant d'incidents de discrimination, y compris le harcèlement et les plaintes déposées	0 €
Informations sur le rapprochement des amendes, pénalités et indemnités pour dommages résultant d'infractions concernant la discrimination y compris le harcèlement avec le montant le plus pertinent présenté dans les états financiers	NC
Nombre de problèmes et d'incidents graves en matière de droits de l'homme liés au personnel de l'entreprise qui sont des cas de non-respect des principes directeurs des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0
Montant des amendes, sanctions et indemnités pour les problèmes et incidents graves en matière de droits de l'homme liés au personnel de l'entreprise	0 €
Informations sur le rapprochement entre le montant des amendes, sanctions et indemnités pour des problèmes et incidents graves en matière de droits de l'homme liés au personnel de l'entreprise et le montant le plus pertinent présenté dans les états financiers Le Groupe n'a versé aucune amende, sanction ni indemnité pour des problèmes et incidents graves en matière de droits de l'homme liés au personnel de l'entreprise	NC

2.3.1.11 Note Méthodologique - Indicateurs S1

La présente note méthodologique expose les principales lignes directrices et procédures extraites du protocole de reporting des indicateurs RH de Fnac Darty. Le document détaille les indicateurs RH, les définitions, les méthodes de collecte et de calcul des données.

- **[ESRS-S1-10-69] Tous les employés reçoivent un salaire décent, conformément aux critères de référence applicables**

Méthodes Utilisées : Les salaires sont collectés à partir des logiciels de paie de chaque entité du Groupe. Les données sont ensuite analysées pour déterminer si le salaire est adéquat. Selon l'EFRAG, au sein de l'Espace Économique Européen, le salaire minimum est fixé conformément à la directive (UE) 2022/2041 du Parlement européen et du Conseil 110 sur les salaires minimums adéquats dans l'Union européenne. La population prise en compte est d'une part les contrats permanents et temporaires de chaque entité

Hypothèses Sous-Jacentes : C'est le salaire minimum en vigueur dans chaque pays qui est pris en compte

Limites des Méthodes : NC

Description de l'Indicateur : Cet indicateur apporte des éléments qualitatifs d'appréciation

Unité de Mesure : Les salaires sont exprimés en euros (€), conformément à la devise utilisée dans les états financiers de l'entreprise à l'exception de la Suisse dont la devise est exprimée en franc suisse (CHF).

- **[ESRS-S1-10-70] Pays où les salariés gagnent moins que le salaire de référence décent**

Méthodes Utilisées : Les salaires sont collectés à partir des logiciels de paie de chaque entité du Groupe. Les données sont ensuite

analysées pour déterminer si le salaire est adéquat. Selon l'EFRAG, au sein de l'Espace Économique Européen, le salaire minimum est fixé conformément à la directive (UE) 2022/2041 du Parlement européen et du Conseil 110 sur les salaires minimums adéquats dans l'Union européenne. La population prise en compte est d'une part les contrats permanents et temporaires de chaque entité.

Hypothèses Sous-Jacentes : C'est le salaire minimum en vigueur dans chaque pays qui est pris en compte Limites des Méthodes : NC

Unité de Mesure : Les salaires sont exprimés en euros (€), conformément à la devise utilisée dans les états financiers de l'entreprise à l'exception de la Suisse dont la devise est exprimée en franc suisse (CHF).

- **[ESRS-S1-14-88-a] Pourcentage de ses effectifs couvert par un système de gestion de la santé et de la sécurité fondé sur des exigences légales et (ou) des normes ou des lignes directrices reconnues**

Méthodes Utilisées : Le Groupe collecte les informations sur la base des effectifs inscrits au 31/12 ayant un contrat permanent ou un contrat temporaire.

Hypothèses Sous-Jacentes : Le groupe collecte les données par type de protection : maladie, chômage, accident du travail/invalidité, départ à la retraite, congé parental/maternité/paternité

Limites des Méthodes : NC

Description de l'Indicateur : Cet indicateur mesure le pourcentage des employés de l'entreprise couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité.

Unité de Mesure : Le pourcentage (%) des effectifs couverts par le système de gestion de la santé et de la sécurité.



- **[ESRS-S1-14-88-b] Nombre de décès au sein de son propre personnel à la suite d'accidents et maladies professionnelles & Nombre de décès résultant d'accidents du travail et de maladies professionnelles chez d'autres travailleurs travaillant sur les sites de l'entreprise**

Méthodes Utilisées : Les données sont collectées par chaque entité depuis les systèmes de paie pour les effectifs internes. Les données concernant les effectifs externes sont collectées via un questionnaire administré par la Direction des Achats Indirects du Groupe.

Hypothèses Sous-Jacentes : NC

Limites des Méthodes : Il est nécessaire que les services paie soient informés pour pouvoir enregistrer la donnée concernant les effectifs internes. Concernant les effectifs externes, le Groupe reporte la donnée communiquée par les prestataires.

Description de l'Indicateur : Cet indicateur mesure le nombre de décès parmi le personnel de l'entreprise et les autres travailleurs sur les sites de l'entreprise, résultant d'accidents du travail et de maladies professionnelles, sur une base annuelle au 31/12.

Unité de Mesure : Le nombre total de décès (nombre absolu).

- **[ESRS-S1-14-88-c] Nombre d'accidents du travail comptabilisables pour le personnel de l'entreprise & Taux d'accidents du travail comptabilisables pour le personnel de l'entreprise**

Méthodes Utilisées : Les données sont collectées par chaque entité depuis les systèmes de paie. Hypothèses Sous-Jacentes : Tout accident survenu sur le lieu de travail ou le lieu d'un déplacement professionnel entraînant conjointement une déclaration et un arrêt de travail d'un jour minimum. Concernant la France : seuls les accidents du travail reconnus par l'Assurance Maladie sont comptabilisés. Limites des Méthodes : Les variations dans les pratiques de déclaration et les délais dans la confirmation des causes des accidents peuvent affecter la précision des données.

Description de l'Indicateur : Cet indicateur mesure le nombre total d'accidents du travail comptabilisables parmi le personnel de l'entreprise et le taux d'accidents du travail comptabilisables, sur une base annuelle au 31/12.

Pour le Groupe (Hors N&D), la formule est la suivante : 'Nb d'accidents de travail avec arrêt initiés sur l'exercice'*1000000) / 'Volume d'heures réellement travaillées.

La formule spécifique pour N&D est la suivante : 'Nb d'accidents de travail avec arrêt initiés sur l'exercice'*1000000) / 'Nombre d'heures de travail théoriques'.

Unité de Mesure : Le nombre total d'accidents (nombre absolu) et le taux d'accidents.

- **[ESRS-S1-16-97-a] Écart de rémunération entre hommes et femmes**

Méthodes Utilisées : Les données sont collectées à partir des bases de données RH.

Hypothèses Sous-Jacentes : Concernant la rémunération moyenne pour l'indicateur Écart de rémunération, le Groupe considère d'une part le salaire horaire brut moyen pour les hommes en CDI présents toute l'année (= la somme des rémunérations des hommes en CDI présents toute l'année/somme des horaires théoriques des hommes en CDI présents toute l'année), et d'autre

part, le salaire horaire brut moyen pour les femmes en CDI présentes toute l'année (= la somme des rémunérations des femmes en CDI présentes toute l'année/somme des horaires théoriques des femmes en CDI présentes toute l'année). Les éléments pris en compte sont les suivants : La rémunération de chaque salarié, au sens de l'article L. 3221-3, est reconstituée en équivalent temps plein sur la période de référence annuelle considérée. Les indemnités de licenciement et de départ à la retraite, les primes liées à une sujétion particulière qui ne concerne pas la personne du salarié, les primes d'ancienneté, les heures supplémentaires, les heures complémentaires, ainsi que les versements effectués au titre de l'intéressement et de la participation ne sont pas pris en compte]

Limites des Méthodes : L'indicateur est présenté au niveau du Groupe. Il est également calculé sur le périmètre Fnac] Darty France afin d'être cohérents avec l'indicateur [ESRS-S1-16-97-b] Ratio de rémunération annuelle totale.

Description de l'Indicateur : Cet indicateur mesure la différence moyenne de rémunération entre les hommes et les femmes au sein de l'entreprise, exprimée en pourcentage du salaire moyen des hommes.

Unité de Mesure : Le pourcentage (%) de l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes.

- **[ESRS-S1-16-97-b] Ratio de rémunération annuelle totale**

Méthodes Utilisées : Les données sont collectées à partir des bases de données RH.

Hypothèses Sous-Jacentes : Concernant l'indicateur Ratio entre la rémunération totale annuelle de l'individu le mieux rémunéré et la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés, La formule est la suivante :

Rémunération totale annuelle de la personne la mieux payée de l'entreprise divisée par le niveau médian de la rémunération annuelle totale (à l'exclusion de l'individu le mieux payé) ».

(a) inclut tous les salariés ;

(b) prend en compte, en fonction des politiques de rémunération de l'entreprise, l'ensemble des éléments suivants :

i. le salaire de base, qui est la somme des rémunérations en espèces garanties, à court terme et non variables,

ii. les avantages en espèces, qui correspondent à la somme du salaire de base et des allocations en espèces, des primes, des commissions, de la participation aux bénéfices en espèces et d'autres formes de paiements en espèces variables,

iii. les avantages en nature, tels que les voitures, l'assurance maladie privée, l'assurance vie, les programmes de bien-être, et

iv. la rémunération directe, qui est la somme des avantages en espèces, des avantages en nature et de la juste valeur totale de tous les incitants annuels à long terme (par exemple, les attributions d'options sur actions, les actions ou unités d'actions restreintes, les actions ou unités d'actions de performance, les actions fictives, les droits à la plus-value des actions et les attributions d'espèces à long terme).

Limites des Méthodes : Le Groupe ne peut calculer la médiane que sur le périmètre Fnac Darty France.

Unité de Mesure : Ratio exprimé en nombre

● **[ESRS-S1-17-103-a] Nombre d'incidents de discrimination**

Méthodes Utilisées : Les données sont collectées à partir des rapports internes, des plaintes déposées auprès des ressources humaines.

Hypothèses Sous-Jacentes : Les incidents sont classés comme discrimination s'ils impliquent des traitements inéquitables basés sur la race, le genre, l'âge, la religion, l'orientation sexuelle, ou tout autre critère protégé par la loi. Les données sont basées sur une année civile complète.

Limites des Méthodes : Les variations dans les pratiques de déclaration et la réticence des employés à signaler les incidents peuvent affecter la précision des données. De plus, les différences culturelles peuvent influencer la perception et la déclaration des incidents de discrimination. L'indicateur mesure le nombre total d'incidents de discrimination signalés au sein de l'entreprise, sur une base annuelle.

Unité de Mesure : Le nombre total d'incidents (nombre absolu).

● **[ESRS-S1-17-103-b] Nombre de plaintes**

Méthodes Utilisées : Les données sont collectées à partir des rapports internes, des plaintes déposées auprès des ressources humaines.

Hypothèses Sous-Jacentes : Les plaintes sont comptabilisées si elles sont enregistrées dans les systèmes de gestion des plaintes de l'entreprise et si elles concernent des violations présumées des politiques internes ou des lois en vigueur. Les données sont basées sur une année civile complète.

Limites des Méthodes : Les variations dans les pratiques de déclaration et la réticence des employés à signaler les plaintes peuvent affecter la précision des données. De plus, les différences culturelles peuvent influencer la perception et la déclaration des plaintes.

Description de l'Indicateur : Cet indicateur mesure le nombre total de plaintes signalées au sein de l'entreprise, sur une base annuelle.

Unité de Mesure : Le nombre total de plaintes (nombre absolu).

● **[ESRS-S1-17-103-c] Montant des amendes, pénalités et indemnisations pour dommages résultant d'incidents de discrimination, y compris le harcèlement et les plaintes déposées**

Méthodes Utilisées : Les données sont collectées à partir des informations fournies par la Direction des Relations Sociales du Groupe. Les montants incluent les amendes administratives, les pénalités imposées par les régulateurs, et les indemnisations versées aux victimes.

Hypothèses Sous-Jacentes : Les montants sont comptabilisés sur une base annuelle et incluent toutes les sommes payées en relation avec des incidents de discrimination, y compris le harcèlement. Les données sont basées sur les décisions finales des autorités compétentes.

Limites des Méthodes : Les variations dans les pratiques de déclaration et les délais dans la résolution des litiges peuvent affecter la précision des données. De plus, les montants peuvent varier en fonction des juridictions et des régulations locales.

Description de l'Indicateur : Cet indicateur mesure le montant total des amendes, pénalités et indemnisations versées par l'entreprise en raison d'incidents de discrimination, y compris le harcèlement et les plaintes déposées, sur une base annuelle.

Unité de Mesure : Le montant total en euros (€) à l'exception de la Suisse (CHF).

● **[ESRS-S1-17-104-a] Nombre de problèmes et d'incidents graves en matière de droits de l'homme**

Méthodes Utilisées : Les données sont collectées à partir des rapports internes, des enquêtes menées par les services RH, et des plaintes déposées auprès des ressources humaines ou des autorités compétentes. Les incidents graves incluent les violations des droits de l'homme telles que le travail forcé, le travail des enfants et les discriminations graves.

Hypothèses Sous-Jacentes : Les incidents sont classés comme graves s'ils entraînent des conséquences significatives pour les droits des individus concernés. Les données sont basées sur une année civile complète.

Limites des Méthodes : Les variations dans les pratiques de déclaration et la réticence des employés à signaler les incidents peuvent affecter la précision des données. De plus, les différences culturelles peuvent influencer la perception et la déclaration des incidents de droits de l'homme.

Description de l'Indicateur : Cet indicateur mesure le nombre total de problèmes et d'incidents graves en matière de droits de l'homme signalés au sein de l'entreprise, sur une base annuelle.

Unité de Mesure : Le nombre total d'incidents (nombre absolu).

● **[ESRS-S1-17-104-b] Montant des amendes, sanctions et indemnisations pour les problèmes et incidents graves en matière de droits de l'homme liés au personnel de l'entreprise**

Méthodes Utilisées : Les données sont collectées à partir des informations fournies par la Direction des Relations Sociales du Groupe. Les montants incluent les amendes administratives, les pénalités imposées par les régulateurs, et les indemnisations versées aux victimes.

Hypothèses Sous-Jacentes : Les montants sont comptabilisés sur une base annuelle et incluent toutes les sommes payées en relation avec des incidents graves en matière de droits de l'homme. Les données sont basées sur les décisions finales des autorités compétentes.

Limites des Méthodes : Les variations dans les pratiques de déclaration et les délais dans la résolution des litiges peuvent affecter la précision des données. De plus, les montants peuvent varier en fonction des juridictions et des régulations locales.

Description de l'Indicateur : Cet indicateur mesure le montant total des amendes, sanctions et indemnisations versées par l'entreprise en raison de problèmes et d'incidents graves en matière de droits de l'homme, sur une base annuelle.

Unité de Mesure : Le montant total en euros (€) à l'exception de la Suisse (CHF).

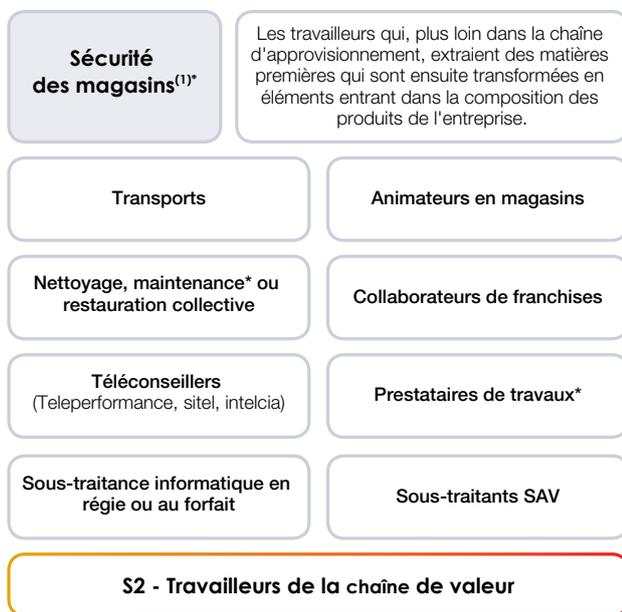
2.3.2 Travailleurs de la chaîne de valeur [ESRS-S2]

2.3.2.1 Stratégie

Exigence de publication liée à [ESRS2-SBM-3] – Incidences, risques et opportunités importants et interaction avec la stratégie et le modèle économique

Chez Fnac Darty, la chaîne de valeur, tant en amont qu'en aval, implique divers types de travailleurs, pris en compte lors de l'étude de double matérialité (voir section 2.1.4.1 [ESRS2-IRO-1] Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants).

Travailleurs de la chaîne de valeur



* Concernés par DR S1-14 : Nombre de décès résultant d'accidents du travail et de problèmes de santé liés au travail d'autres travailleurs travaillant sur les sites de l'entreprise.

(1) Sécurité des magasins :

- la tâche est intégralement gérée par une société tierce en charge du plan de sécurité des magasins/entrepôts/siège et qui manage directement ses travailleurs-ci alors ce sont des travailleurs couverts pas S2 mais un DP à couvrir dans le DR S1-14, pour cette population « Nombre de décès résultant d'accidents du travail et de problèmes de santé liés au travail d'autres travailleurs travaillant sur les sites de l'entreprise » ;
- dans le cas où seule l'exécution est déléguée à un prestataire/intérim/ société tierce et le management reste géré par Fnac Darty alors ce sont des travailleurs non-employés couverts par S1.

En amont, les travailleurs des industries d'extraction des matières premières contribuent à la production des biens vendus. Ensuite, les ouvriers dans les usines de fabrication jouent un rôle crucial en produisant les biens électroniques, électroménagers, jeux ou encore livres. Enfin, les employés de la logistique, y compris ceux des entrepôts et des centres de distribution ainsi que les transporteurs, assurent que les produits arrivent à destination.

En aval, la chaîne de valeur implique également divers travailleurs. Les sous-traitants SAV, les prestataires de travaux, les collaborateurs de franchises, les animateurs en magasins ainsi que les techniciens de réparation et de maintenance, fournissent des services essentiels. Le personnel des centres d'appels, les téléconseillers, et ceux impliqués dans la sous-traitance informatique en régie ou au forfait, jouent également un rôle clé dans la relation et le service client. Plus en aval, les travailleurs dans les centres de recyclage et de gestion des déchets électroniques ainsi que ceux impliqués dans le nettoyage, la maintenance ou la restauration collective, contribuent à la durabilité environnementale de l'entreprise.

Les zones de production pour les achats marchands et le sourcing de Fnac et Darty sont diversifiées pour répondre aux besoins variés de leurs marchés :

- dans la zone euro-méditerranéenne, les zones de la production incluent la France, la Hongrie, l'Italie, la Pologne, la Roumanie, la Turquie, la Slovaquie et l'Égypte, permettant ainsi de bénéficier de la proximité géographique et de la qualité de fabrication européenne ;
- en Asie, la majorité des produits proviennent d'usines situées sur la façade est de la Chine.

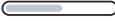
Pour les achats indirects, la majorité des achats se fait en France. Cependant, quelques exceptions notables incluent des sacs produits au Vietnam et des tenues de vendeur fabriquées au Bangladesh. Les centres d'appels, quant à eux, sont situés en France, au Maroc, à Madagascar et sur l'île Maurice.

2.3.2.2 Gestion des incidences, risques et opportunités

En tant que distributeur, Fnac Darty évolue dans un écosystème partenarial et interagit avec de nombreuses parties prenantes telles que les clients, les fournisseurs, les pouvoirs publics, les investisseurs, les Organisations Non Gouvernementales et les associations. Lors de l'analyse de double matérialité ces parties prenantes ont exprimé des attentes fortes en matière d'éthique, notamment concernant la protection des données personnelles et la lutte contre la corruption. Elles ont également confirmé que l'éthique est essentielle pour garantir des relations durables entre Fnac Darty et ses partenaires.

De manière générale, Fnac Darty s'engage à agir avec intégrité dans toutes ses opérations et sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. Le Groupe s'engage également à promouvoir, respecter et faire respecter les droits de l'Homme. Il reconnaît que ses activités peuvent avoir un impact direct ou indirect sur les droits de l'Homme, sur la santé et la sécurité des personnes, et sur l'environnement, dans tous les pays où le Groupe et ses partenaires opèrent. Ainsi, dans le cadre de son devoir de vigilance, le Groupe identifie ces risques et met en œuvre des mesures de prévention adaptées.

7 Impacts, risques, opportunités et politiques associées

Position dans la chaîne de valeur	Type	Impacts	Horizon Temporel	Politiques associées
Chaîne de Valeur		Dégradation des conditions de travail des travailleurs chez les fabricants des produits vendus par le Groupe situés dans des zones à risque concernant les droits humains	 CT	[ESRS-S2-1] Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur 2.7. Plan de Vigilance
		Dégradation des conditions de travail des travailleurs exerçant dans les filières d'extraction minière	 CT	[ESRS-S2-1] Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur 2.7. Plan de Vigilance
		Augmentation du risque juridique et réputationnel en cas de mise en cause du Groupe ou de ses fournisseurs pour non-respect des réglementations concernant le droit du travail et des droits humains dans la chaîne de valeur	 MT	[ESRS-S2-1] Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur 2.7. Plan de Vigilance

2.3.2.3 [ESRS-S2-1] Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur

Fnac Darty est signataire du Pacte mondial des Nations Unies et a renouvelé officiellement son adhésion pour l'année 2024, afin de démontrer sa volonté d'agir pour le respect de ces dix principes fondamentaux, tels que les droits humains, les normes internationales du travail, la protection de l'environnement ou encore la lutte contre la corruption.

Fnac Darty respecte les conventions et les normes fondamentales du travail établies par l'Organisation internationale du travail (OIT) et s'aligne sur les Principes directeurs de l'OCDE pour l'ensemble des activités du Groupe. Le Groupe s'est doté, en complément, d'outils spécifiques internes qui définissent et gèrent des règles complémentaires permettant de renforcer les droits des employés ainsi que le respect et l'éthique dans les relations d'affaires (voir 2.4.1 Conduite des affaires [ESRS-G1]).

Fnac Darty s'engage à respecter les normes les plus élevées en matière de protection des droits humains et des droits du travail, ainsi qu'à préserver la santé, la sécurité et le bien-être de ses collaborateurs au moyen d'une politique et d'actions dédiées. Cette politique s'applique à la fois aux collaborateurs internes de Fnac Darty et aux travailleurs de la chaîne de valeur du Groupe, en veillant à ce que chaque individu présent dans la sphère d'influence de Fnac Darty soit traité avec dignité et respect.

La performance globale et durable de Fnac Darty est étroitement liée à celle de ses fournisseurs et sous-traitants. Cette politique est un levier majeur dans la gestion des risques sociaux et environnementaux associés aux activités des fournisseurs et sous-traitants.

Plan de vigilance

Le plan de vigilance vise également à prévenir et maîtriser les risques et impacts identifiés comme matériels (voir aussi la section 2.7 « Plan de vigilance » du présent Document d'enregistrement universel). Elle repose sur la mise en place et le suivi d'indicateurs dédiés aux aspects sociaux et environnementaux de l'exécution des prestations de main-d'œuvre externalisée, et sur le « Code de conduite des affaires » annexé aux contrats d'achats et de sous-traitance, mentionné dans les conditions générales d'achats.

La cartographie des risques du plan de vigilance de Fnac Darty consiste à identifier et évaluer les risques au moins une fois par an, en tenant compte des évolutions de l'environnement du Groupe et des rapports des ONG. Les risques sont pondérés selon leur occurrence et impact, avec une évaluation de l'impact sur l'environnement, les conditions de travail, la santé et la sécurité. La cartographie est régulièrement revue et validée par un comité éthique, qui peut demander des plans d'action supplémentaires pour améliorer l'efficacité des mesures prises.

Code de conduite des fournisseurs

Le nouveau code de conduite des fournisseurs, publié par Fnac Darty en novembre 2024 et disponible sur le site corporate du Groupe, met l'accent sur des pratiques commerciales éthiques et responsables. Ce document vise à renforcer les engagements de l'entreprise en matière de durabilité, de respect des droits humains, et de transparence dans la chaîne d'approvisionnement.

Ce document réaffirme l'attachement du Groupe au respect des droits humains et des libertés fondamentales, aux dispositions de l'Organisation internationale du travail (OIT), notamment les conventions visant à l'élimination du travail des enfants et à l'abolition de l'esclavage et du travail forcé ou obligatoire ainsi qu'à la protection de l'environnement.

Ce code inclut des directives sur les conditions de travail, l'impact environnemental et la lutte contre la corruption. En adoptant ce code, Fnac Darty souhaite non seulement améliorer ses propres pratiques, mais aussi encourager ses fournisseurs à adhérer à des standards élevés de responsabilité sociale et environnementale. Il s'adresse à l'ensemble des partenaires commerciaux du groupe Fnac Darty : les fournisseurs, prestataires, et leurs sous-traitants. Le fournisseur ou prestataire s'engage à promouvoir et décliner les principes du code de conduite auprès de ses collaborateurs, de ses propres fournisseurs, sous-traitants et autres prestataires, afin de garantir les mêmes niveaux d'exigences.

Associé à une clause type dédiée, le code de conduite des fournisseurs sera déployé dans l'ensemble des contrats cadres du Groupe, à partir de l'année 2025.



2

Les achats indirects labellisés Relations Fournisseurs et Achats Responsables

En 2021, la direction des achats indirects du Groupe, en collaboration avec la direction de la RSE et les acheteurs ayant reçu une formation spécifique, a défini une politique d'achats responsables.

Cette politique s'appuie sur le référentiel du label Relations Fournisseurs et Achats Responsables, adossé à la norme ISO 20400:2017 « Achats responsables – Lignes directrices ».

En janvier 2025, le comité d'attribution du label Relations Fournisseurs et Achats Responsables, composé de la Médiation des entreprises (ministère de l'Économie et des Finances) et du Conseil national des achats, a décerné à l'unanimité le label RFAR à Fnac Darty pour ses achats indirects, pour une durée de trois ans.

2.3.2.4 [ESRS-S2-2] Processus d'interaction au sujet des incidences avec les travailleurs de la chaîne de valeur

Le dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur devient de plus difficile à mesure qu'ils s'éloignent des opérations directes du Groupe. Les travailleurs externes directement impliqués dans nos opérations sont inclus dans les plans de prévention du Groupe, facilitant ainsi la communication et la mise en œuvre des mesures de sécurité.

Cependant, pour les travailleurs plus éloignés dans la chaîne de valeur, le Groupe utilise principalement des voies contractuelles et réalise des inspections annuelles pour garantir le respect des normes et des conditions de travail. Ces méthodes, bien que nécessaires, peuvent parfois limiter la fluidité et l'efficacité du dialogue direct.

Pour pallier ces défis, le Groupe a mis en place l'outil Whistle B, un canal de communication anonyme et sécurisé disponible 24h/24 et 7 jours/7, permettant à tous les travailleurs de faire part de leurs préoccupations et de leur garantir une voix, indépendamment de leur position dans la chaîne de valeur. Le dispositif est suivi par le superviseur par le comité éthique (voir section 2.1.2.1 [ESRS2-GOV-1] Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance). Aucune alerte concernant la chaîne de valeur n'a été recensée en 2024.

2.3.2.5 [ESRS-S2-3] Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations

Fnac Darty a mis en place un mécanisme d'alerte accessible à tous les travailleurs de sa chaîne de valeur via le site corporate du groupe. Ils ont accès au site d'alerte éthique du groupe Fnac Darty qui est accessible sur le site [fnacdarty.com](https://report.whistleb.com/fr/portal/fnacdartygroupe) ou directement à l'adresse suivante : <https://report.whistleb.com/fr/portal/fnacdartygroupe>. Ce dispositif permet aux employés, fournisseurs et autres partenaires de signaler, en toute confidentialité et sécurité, toute violation des normes éthiques, des droits humains ou des réglementations environnementales. Le mécanisme d'alerte est conçu pour protéger les lanceurs d'alerte contre toute forme de représailles, garantissant ainsi un environnement dans lequel les préoccupations peuvent être exprimées librement et traitées de manière appropriée (voir 2.4.1.3 Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires [ESRS-G1-1]).

2.3.2.6 [ESRS-S2-4] Actions concernant les incidences importantes sur les travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les travailleurs de la chaîne de valeur, et efficacité de ces actions

L'ensemble des actions relatives à la remédiation des impacts et risques au sein de la chaîne de valeur est également décrite dans la section 2.7.4 Mesures de prévention et d'atténuation du Plan de vigilance du présent Document d'enregistrement universel.

Pour Fnac Darty, les achats se divisent en trois catégories : les produits commercialisés sous marques propres ou sous licence (voir « *sourcing* » ci-dessus), les produits de marque (dits « marchands ») et les achats indirects pour les activités du Groupe. La gestion des risques varie selon ces catégories.

Sur l'ensemble du périmètre Groupe, aucun incident grave en matière de droits humains liés à sa chaîne de valeur en amont et en aval n'a été signalé via l'outil d'alerte Whistle B.

Sourcing

La gestion des risques pour le *sourcing* repose sur plusieurs stratégies clés.

Le *Vendor Manual* de Fnac Darty est essentiel, fournissant des directives claires aux fournisseurs sur la qualité, la conformité et la responsabilité sociale, assurant ainsi une collaboration efficace et une chaîne d'approvisionnement fiable.

Il sert de référence pour les bonnes pratiques à adopter et les standards à respecter, assurant ainsi une collaboration transparente et efficace entre Fnac Darty et ses partenaires. Grâce à ce manuel, les fournisseurs sont mieux préparés à répondre aux exigences l'entreprise, contribuant ainsi à une chaîne d'approvisionnement plus sécurisée et fiable.

En complément, le Groupe vise à augmenter la part euro-méditerranéenne dans le *sourcing* pour diversifier ses fournisseurs et afin de réduire sa dépendance à des régions spécifiques, minimisant ainsi les risques liés aux perturbations géopolitiques ou logistiques.

Des processus rigoureux de référencement des usines garantissent la sélection de fournisseurs répondant à des critères stricts de qualité et de conformité. Au sein du bureau de Hong Kong, une équipe dédiée d'inspecteurs spécialisés joue un rôle central dans l'identification, l'évaluation et la gestion des risques associés aux fournisseurs et aux processus d'approvisionnement.

Ces inspecteurs effectuent des audits réguliers des usines et des fournisseurs pour vérifier le respect des normes de qualité, de sécurité et de conformité sociale et environnementale. Ils évaluent également la santé financière des fournisseurs et leur capacité à répondre aux exigences contractuelles. En cas de non-conformité, des plans d'action correctifs sont mis en place pour remédier rapidement aux problèmes identifiés.

Cette approche proactive permet de minimiser les risques de perturbations dans la chaîne d'approvisionnement et de garantir

que les produits répondent aux attentes des consommateurs. De plus, la présence d'une équipe locale à Hong Kong facilite la communication et la collaboration avec les fournisseurs asiatiques, renforçant ainsi la transparence et l'efficacité des processus de *sourcing* (voir également 2.7.4 Mesures de prévention et d'atténuation du Plan de vigilance du présent Document d'enregistrement universel).

Enfin, l'adhésion à l'Initiative ICS depuis 2023, qui inclut des audits sociaux externalisés et mutualisés, renforce la surveillance et la conformité des pratiques sociales des fournisseurs. Avec 40 audits réalisés en 2024 en complément de ceux réalisés par Fnac Darty, cette démarche proactive permet d'identifier et de corriger rapidement les éventuelles non-conformités, garantissant ainsi une chaîne d'approvisionnement plus responsable et résiliente.

Achats indirects

En 2024, plusieurs actions ont été mises en œuvre suite au diagnostic des pratiques d'achats réalisées en 2021. Cela inclut la finalisation de la cartographie des risques RSE pour les achats les plus stratégiques et la mise en place d'un plan de mitigation des risques par catégorie d'achats. De plus, des *business reviews* dédiées à la RSE ont été multipliées, et des critères RSE ont été intégrés dans les appels d'offres.

Opérations

La direction HSE a instauré un plan d'action pour chaque entité de la direction des opérations, incluant une prise de parole en comités de direction pour le suivi des plans d'actions définis.

De plus, la direction HSE collabore avec la direction du contrôle interne et les directions métiers pour mettre à jour et en conformité les protocoles de sécurité, améliorant ainsi la traçabilité documentaire et les bonnes pratiques.

Pour prévenir les risques liés à l'interférence/la coactivité entre l'entreprise d'accueil et le transporteur, Fnac Darty a mis en place une procédure. Le protocole de sécurité formalise les règles de prévention lors du chargement et de déchargement de marchandises, entre une entreprise d'accueil (Fnac Darty) et les entreprises extérieures de transport, incluant les exigences réglementaires, les bonnes pratiques, l'identification des risques ainsi que les numéros d'urgence et les plans d'accès.

La direction de la maintenance élabore, suit et trace tous les plans de prévention du Groupe. Ce plan, complémentaire au document d'évaluation des risques, vise à renforcer la prévention des risques liés à l'intervention d'entreprises extérieures, limitant ainsi les risques de coactivité sur le lieu d'intervention. Il est réalisé à l'issue d'une visite préalable impliquant toutes les entreprises extérieures intervenantes.



2.3.2.7 [ESRS-S2-5] Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants

Fnac Darty met tout en œuvre pour limiter les incidences négatives potentielles et les risques décrits en 2.3.2.2 Gestion des incidences, risques et opportunités envers les travailleurs de sa chaîne de valeur. L'ensemble des métriques sont décrits dans le plan de vigilance, telles que le pourcentage d'adhésion au code de conduite, le pourcentage de fournisseurs audités et les seuils de conformité (voir 2.7.4 Mesures de prévention et d'atténuation du Plan de vigilance du présent Document d'enregistrement universel). Le Groupe se concentre sur l'amélioration continue de ses résultats, en s'assurant que les pratiques respectent les normes

éthiques et en prenant des mesures proactives pour protéger les droits et la sécurité des travailleurs. Les cibles ont été définies en interne avec les directions métiers concernées par les indicateurs, afin d'en valider l'ambition.

Dans le cadre du plan stratégique Everyday, les équipes sourcing de Fnac Darty élève chaque année les niveaux de passage de conformité des usines auditées. Actuellement, un taux de conformité supérieur à 77 % est requis pour répondre aux standards du Groupe. L'objectif est de fixer le seuil de conformité à 80 % d'ici à 2026 soit 10 points de plus que la *baseline* de 70 % définie en 2021.

Concernant les Achats Indirects, l'objectif pour 2025 est de maintenir la bonne performance 2024, à savoir 93 % d'appels d'offres intégrant des critères RSE et de 96 % de contrats intégrant le Code de Conduite des Affaires.

2.3.3 Consommateurs et utilisateurs finaux [ESRS-S4]

2.3.3.1 Stratégie

[ESRS2-SBM-3] Principaux types de consommateurs et utilisateurs finaux affectés ou susceptibles d'être affectés par des impacts négatifs, sur la base de l'évaluation de la matérialité prévue par l'ESRS 2 IRO-1

Les consommateurs et utilisateurs finaux du groupe Fnac Darty sont toutes les personnes achetant des produits dans les enseignes du groupe, représentant une grande diversité de profils à l'image de la société, incluant des clients abonnés et/ou adhérents ainsi que des clients professionnels. Parmi eux, certains peuvent être considérés comme vulnérables, notamment

- les personnes âgées, qui peuvent avoir des difficultés de compréhension en matière de nouvelles technologies et nécessiter d'informations précises et accessibles sur les produits et les services via un accompagnement particulier ;
- les personnes à faible revenu, qui peuvent être plus sensibles aux fluctuations de prix et aux offres promotionnelles ;
- les personnes en situation de handicap, qui peuvent rencontrer des obstacles d'accessibilité, tant en magasin qu'en ligne ; et
- les jeunes consommateurs, qui peuvent être plus influençables et moins expérimentés dans leurs choix de consommation.

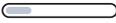
Il est important de distinguer entre les consommateurs, qui sont ceux qui achètent les produits, et les utilisateurs finaux, qui sont ceux qui vont réellement se servir des produits. Par exemple, un parent (consommateur) peut acheter un jouet pour son enfant (utilisateur final), ou une entreprise (consommateur) peut acheter des équipements informatiques pour ses employés (utilisateurs finaux).

Pour plus d'informations sur l'analyse de double matérialité et l'identification des risques, veuillez consulter respectivement les Sections 2.1.4.1[ESRS2-IRO-1] Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants. Comme expliqué aux Sections ESRS 2-SBM 3 Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur et ESRS 2 IRO-1 Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique, Fnac Darty reconnaît que ses consommateurs sont importants et que les impacts, risques et opportunités qui leur sont associés sont étroitement liés à la stratégie et au modèle d'affaires de l'entreprise.

2.3.3.2 Gestion des incidences, risques et opportunités

Les enjeux RSE de Fnac Darty liés aux consommateurs et utilisateurs finaux sont essentiels pour assurer la durabilité et la réputation de l'entreprise. En renforçant la qualité et la traçabilité, et en améliorant l'accessibilité des produits via l'e-commerce et les magasins, le Groupe répond aux attentes des consommateurs et des régulateurs. La vente de produits abordables et de qualité, y compris reconditionnés, renforce la confiance des clients. La sécurité des données et la traçabilité des produits sont essentielles pour éviter les risques financiers et de réputation. Enfin, l'adaptation aux changements socio-économiques et géopolitiques permet à Fnac Darty de rester compétitif et réactif.

7 Impacts, risques, opportunités et politiques associées

Position dans la chaîne de valeur	Type	Description	Horizon Temporel	Politiques associées
Opérations propres	 Risques	Perte de confiance des clients dégradant la situation financière du Groupe, du fait de la vente de produits controversés, la baisse de la qualité du conseil et de comportements jugés non éthique	 LT	Conformité des produits
	 Risques	Paralysie de l'activité et atteinte à la réputation et aux finances du groupe en cas de fuites de données clients majeures	 CT	Sécurité et protection des données personnelles des clients
Opérations propres	 Impacts	Amélioration de l'accessibilité des produits et diffusion de produits culturels via les sites e-Commerce et l'implantation des magasins	 CT	Relation client, accessibilité de l'offre et des services
Opérations propres	 Impacts	Amélioration de l'accessibilité des produits et diffusion de produits culturels via des produits d'entrée de gamme abordables et des produits de qualité/haut de gamme grâce à l'offre seconde vie/reconditionné	 CT	Relation client, accessibilité de l'offre et des services
Chaîne de Valeur	 Risques	Atteinte à la santé des consommateurs par la non-anticipation de risques de santé émergents concernant les produits vendus	 MT	Conformité des produits
	 Risques	Changement de comportement des consommateurs à cause du climat socio-économique et géopolitique	 LT	Relation client, accessibilité de l'offre et des services
Chaîne de Valeur	 Impacts	Informations éventuellement limitées sur la traçabilité et la dangerosité des produits, impactant négativement les consommateurs	 MT	Conformité des produits
Chaîne de Valeur	 Impacts	Nuisances potentielles sur la sécurité et la santé physique des clients à cause des produits vendus par le Groupe	 MT	Conformité des produits

ESRS	DR		Pages/Paragraphes
S4	S4.SBM-3	Incidences, risques et opportunités importants et interaction avec la stratégie et le modèle économique	
S4	S4-1	Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux	
S4	S4-2	Processus d'interaction au sujet des incidences avec les consommateurs et utilisateurs finaux	
S4	S4-3	Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations	
S4	S4-4	Actions concernant les incidences importantes sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions	
S4	S4-5	Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	



2.3.3.3 Engagements stratégiques pertinents en matière de droits de l'homme pour les consommateurs et/ou les utilisateurs finaux

Comme décrit dans la section 2.3.2.3 [ESRS-S2-1] Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur, ainsi que dans la section Culture d'entreprise et 2.4.1.3 Politiques en matière de conduite des affaires [ESRS-G1-1], Fnac Darty s'engage à respecter les droits humains en intégrant des principes éthiques dans ses pratiques commerciales.

L'approche générale de remédiation est présentée dans les sections mentionnées précédemment. L'entreprise suit les directives des Nations unies et de l'OCDE pour garantir que ses opérations respectent les droits fondamentaux des consommateurs.

Aucun problème ou incident grave en matière de droits de l'homme liés à ses consommateurs et utilisateurs finaux ont été signalés en 2024.

2.3.3.4 Politiques, actions et cibles relatives à la sécurité et à la protection des données personnelles des clients

Le Groupe compte des millions de visiteurs chaque mois sur ses sites marchands et dans ses magasins, et près de 12 millions d'adhérents. L'usage transparent et proportionné des informations relatives à ces visiteurs est une attente forte des clients et de l'ensemble des parties prenantes du Groupe.

Les activités essentielles comme la vente, la distribution, les services financiers ainsi que la protection des données personnelles des clients et des salariés, reposent sur la fiabilité et l'efficacité des systèmes d'information (SI). Les moyens alloués et les outils dédiés à la cybersécurité sont en augmentation constante depuis plusieurs années. La protection des données personnelles et la cybersécurité sont intégrées au processus de gestion des risques du Groupe au Chapitre 5 5.3.4.1 « Usage équilibré de la donnée » et 5.3.3.1 « cybersécurité » du présent Document d'enregistrement universel. Le Groupe répond au risque « Paralysie de l'activité et atteinte à la réputation et aux finances du Groupe en cas de fuites de données clients majeurs » par les politiques sur la protection des données personnelles et cybersécurité décrites ci-après.

Protection des données personnelles

[ESRS-S4-1] Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux

Le Groupe œuvre activement depuis plusieurs années à la protection des données personnelles, conformément aux réglementations sur la protection des données (Règlement du 27 avril 2016 (« RGPD/GDPR ») loi informatique et liberté et ePrivacy).

● Politiques et procédures

Fnac Darty procède à une documentation de sa conformité, conformément à la réglementation sur la protection des données personnelles (RGPD) et à la diffusion de politiques de protection des données personnelles.

Une politique de confidentialité des données personnelles à destination des clients et des salariés est en place. Fnac Darty procède à une tenue des registres de traitement ainsi qu'à une documentation de sa conformité, au travers de la rédaction de fiches de traitement, d'analyse d'impact (AIPD) et la diffusion de politiques de protection des données personnelles.

● Gouvernance dédiée à la protection des données personnelles

La prise en compte des enjeux numériques s'est traduite ces dernières années par une augmentation des effectifs impliqués sur la Protection des données personnelles.

Fnac Darty possède une organisation dédiée à la protection des données personnelles. Son équipe est composée de quatre personnes en France : un DPO Groupe (délégué à la protection des données à caractère personnel) désigné auprès de la CNIL, deux chargés de protection des données personnelles et un DPO dédié aux filiales France Billet et Nature & Découvertes.

En 2024, deux membres de l'équipe dédiée à la protection des données en France ont obtenu la certification des compétences du DPO par AFNOR Certification, 1^{er} organisme certificateur agréé par la CNIL. Cette certification confirme les compétences des délégués à la protection des données (DPO), sur la base des référentiels du 20 septembre 2018 adoptés par la CNIL.

Dans les pays, les filiales en Belgique, Espagne, Portugal et Suisse disposent également de DPO désignés localement ou de personnel dédié au respect de la réglementation sur la protection de la vie privée.

Des « référents RGPD » ont par ailleurs été désignés dans chacune des grandes directions métiers du Groupe. Ils sont chargés de relayer l'actualité relative à la protection des données personnelles et de suivre les plans d'actions des directions. Tous les périmètres métiers sont ainsi couverts et animés au sein d'un comité RGPD qui se réunit tous les trimestres.

Les services clients des enseignes participent également activement à l'animation de l'application du RGPD. Des comités et ateliers de travail dédiés sont organisés par l'équipe DPO. Ils se tiennent de manière régulière afin de veiller au respect du RGPD et au suivi des plans d'action qui en découlent. Ces comités et ateliers sont organisés comme suit :

- un comité de pilotage RGPD en présence du DPO et des référents RGPD pour suivi de l'actualité sur la protection des données personnelles et des principales actions des directions métiers (réuni tous les trois mois) ;
- un comité de suivi IT RGPD en présence des directeurs informatique pour suivi des plans d'action informatique (réuni tous les deux mois) ;
- un comité de suivi des droits RGPD avec les équipes de la relation client et un comité DPO pays réunissant les DPO des pays pour partage des pratiques et coordination (réuni tous les six mois).

Les enjeux de protection des données personnelles sont également partagés avec le comité exécutif, réuni une à deux fois par an, pour information ou arbitrage lorsque nécessaire. Enfin, une fois par an, la DPO Groupe présente la cartographie des risques et les plans de remédiation en cours en matière de protection des données personnelles devant le comité d'audit du conseil d'administration.

● Gouvernance IA et data

Fnac Darty a mis en place une nouvelle gouvernance dédiée à l'IA, dont l'approche est à la fois stratégique et opérationnelle, mais également juridique et éthique.

[ESRS-S4-4] Actions concernant les incidences importantes sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions

● **Programme et plans d'action sur la protection des données personnelles**

En matière de protection des données personnelles, chaque pays poursuit son plan d'action qui vise à améliorer de manière continue l'information des clients, la minimisation de l'usage des données personnelles, le contrôle des personnes sur leurs données et la mise en œuvre durées de conservation limitées des données.

Fnac Darty accompagne également les nouveaux usages de l'IA afin de prendre en compte la nouvelle réglementation européenne sur l'intelligence artificielle.

● **Visa DPO**

Face à des services et des outils numériques innovants aux technologies parfois complexes, les équipes en charge de la protection des données ont mis en œuvre des procédures pour comprendre et analyser les projets et leurs enjeux en termes de protection de la vie privée des clients et des salariés. Une procédure « *privacy by design* » permet ainsi d'assurer, dès la conception des projets et la sélection des outils, une bonne prise en compte des enjeux de la protection des données personnelles. L'ensemble des projets doivent être soumis préalablement à leur lancement à un « visa » de l'équipe du DPO. L'analyse des projets porte sur la conformité des traitements de données et leur sécurité. Des questionnaires d'audit permettent notamment d'évaluer les garanties présentées par les prestataires qui proposent des solutions tierces, notamment SaaS (logiciel en ligne). Fnac Darty poursuit ses efforts afin de cartographier et de gérer l'enrôlement des logiciels externalisés (SaaS) en fort développement ces dernières années. La direction juridique du Groupe prend en charge l'encadrement des obligations RGPD dans les contrats « *Data Protection Agreement* » ou clauses obligatoires prévues par le RGPD.

Chaque année, plus de 100 projets sont évalués afin de prévenir les risques sur les données et la sécurité. Des audits de sécurité interne et externe sont également réalisés chaque année par les équipes pour s'assurer du bon niveau de maturité des SI.

● **Audits**

L'équipe DPO procède à une veille régulière des règles et interprétations fournies par les autorités de régulation. Elle participe également de manière régulière à des audits de conformité des principaux traitements en interne ou par le biais de prestataires externes (exemple : audit des cookies et traceurs).

De plus, les équipes de l'audit interne et du contrôle interne procèdent à des audits, contrôles ou campagnes d'autoévaluation des référents RGPD ou de certains périmètres, afin de garantir un suivi régulier des enjeux RGPD.

● **Violation de données personnelles**

Chez Fnac Darty, la protection des droits de l'homme est une priorité, notamment en matière de gestion des données personnelles. La violation des données personnelles constitue une atteinte directe à la vie privée, un droit fondamental reconnu par la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Des dispositifs d'alerte et de remontée des anomalies et des incidents de la part des salariés et des clients permettent d'anticiper ou détecter les violations de données. Une collaboration étroite entre les équipes DPO et cybersécurité permet d'assurer la bonne prise en compte des incidents informatiques et de se préparer aux éventuelles violations de données personnelles, lesquelles doivent être notifiées à la CNIL dans un délai de 72 heures.

● **Formation et sensibilisation des collaborateurs**

Au cours des dernières années, Fnac Darty a créé une culture de la protection des données auprès de ses collaborateurs grâce aux actions régulières de formation et sensibilisation.

Le Groupe veille à la formation continue de ses collaborateurs sur les enjeux de protection des données. Cette formation se concrétise au travers d'e-learning obligatoires sur la protection des données personnelles. Ils sont accessibles depuis la plateforme d'*e-learning* du Groupe.

Des formations obligatoires sur les enjeux de protection des données personnelles sont diffusées avec des déclinaisons spécifiques pour certains périmètres métiers (*Privacy by design* (chargés de projet), magasins et centre d'appel, services à domicile et SAV...).

Fnac Darty procède régulièrement à la sensibilisation et la formation des équipes du service client, qui prennent en charge une partie des droits RGPD.

En 2024, Fnac Darty a également procédé à la sensibilisation des équipes aux enjeux liés à l'usage d'outils d'intelligence artificielle.

● **Droits des personnes**

Fnac Darty s'engage fermement à respecter les droits de l'homme, notamment en matière de droits des personnes. La prise en compte des demandes des clients concernant leurs droits (accès, rectification, opposition, portabilité, retrait du consentement) est une fondamentale pour garantir le respect de la vie privée, un droit humain fondamental.

Nos services clients et l'équipe DPO sont mobilisés pour répondre efficacement à ces demandes. La prise en compte des demandes des clients au titre de leurs droits (droits d'accès, de rectification, d'opposition, droit à la portabilité, retrait du consentement) est une préoccupation majeure de Fnac Darty qui mobilise activement ses services clients et l'équipe DPO pour y répondre. Dans chaque enseigne, un responsable du service client anime et coordonne auprès de son service la bonne prise en compte des demandes des personnes concernant leurs droits RGPD. Des formulaires de contact en ligne (Darty) ou un agent conversationnel (Fnac via iAdvize), en amélioration constante, assurent une prise en compte dans les meilleurs délais des demandes des clients relatives au traitement de leurs données personnelles. L'équipe DPO du Groupe peut être alertée directement au travers des formulaires de contact et répond aux demandes spécifiques des clients concernant l'usage de leurs données.



Depuis 2023, Fnac Darty a déployé dans les comptes client de fnac.com et darty.com, un nouvel outil dénommé « gestionnaire de préférences ». Il vise à donner à ses clients un meilleur contrôle sur l'utilisation de leurs données. Ils peuvent ainsi choisir par quel canal, comment et par qui leurs données personnelles peuvent être utilisées.

Un portail d'information dédié aux données personnelles accompagne le « gestionnaire de préférences » des sites fnac.com et darty.com, pour une meilleure transparence sur l'usage des données personnelles.

Fnac Darty diligente tous les deux ans un baromètre client sur la protection des données personnelles, réalisé par une société d'étude externe. Cette étude est menée auprès d'un panel d'environ 1 500 personnes habitant en France, sur la base d'une approche quantitative et qualitative, afin d'évaluer la perception et les attentes des clients en matière de protection des données personnelles.

[ESRS-S4-5] Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants

À ce jour, le Groupe n'a pas encore établi de cibles formalisées en matière de gestion des données personnelles. Les équipes se concentrent actuellement sur la conformité à la réglementation en vigueur et sur l'adaptation des politiques et plans d'actions. Le Groupe s'engage à poursuivre ses efforts pour intégrer les meilleures pratiques en matière de protection des données personnelles et à définir des objectifs clairs et mesurables dans un avenir proche.

La cybersécurité : une activité indispensable pour protéger les données personnelles

[ESRS-S4-1] Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux

Les activités essentielles comme la vente, la distribution, les services financiers ainsi que la protection des données personnelles des clients et des salariés reposent sur la fiabilité et l'efficacité des systèmes d'information (SI). Les moyens alloués et les outils dédiés à la cybersécurité sont en augmentation constante depuis plusieurs années.

● **Politiques et procédures**

Fnac Darty procède à une documentation et à la diffusion de politiques de sécurité de ses systèmes d'information. En effet, des politiques spécifiques en matière de prévention et de gestion des incidents de cybersécurité au sein du Groupe sont instaurées. Ce dispositif est renforcé par une charte du développeur ainsi qu'une politique pour les administrateurs du système d'information sont en place.

● **Gouvernance dédiée à la cybersécurité**

Afin d'assurer la protection des systèmes d'information et de toutes les données des tiers du Groupe, une gouvernance propre et des moyens spécifiques sont alloués à la cybersécurité.

Une équipe de 11 personnes est entièrement dédiée à cette activité, dont deux personnes formées à l'ISO 27001 (norme spécifique au management de la sécurité de l'information).

Le responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) gère le processus de maîtrise des risques SI pour le Groupe et, à ce titre, anime l'ensemble du dispositif de sécurité de l'information. Son équipe assure le bon suivi des politiques spécifiques en matière de prévention et de gestion des incidents de cybersécurité au sein du Groupe.

Des comités de sécurité mensuels et trimestriels fournissent un bilan des actions majeures, partagent les différents indicateurs de sécurité IT, apportent un retour d'expérience sur les dernières attaques, évaluent les risques d'intrusion, et mettent à jour la cartographie des risques cybersécurité.

Fnac Darty est certifié PCI-DSS depuis 2021. Cette certification, renouvelée en 2022, 2023 et 2024, illustre la robustesse des systèmes marchands et des systèmes de prévention des vols de données.

[ESRS-S4-4] Actions concernant les incidences importantes sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions

● **Programme et plans d'action cybersécurité**

Dans une démarche d'amélioration continue, Fnac Darty poursuit le renforcement de ses politiques spécifiques de prévention, détection et gestion des incidents de cybersécurité, notamment en développant un programme en France et à l'international.

Fnac Darty met un accent tout particulier sur la protection de ses sites web et les données clients qui y sont associées, en France et à l'international. Dans le cadre de son programme cybersécurité, Fnac Darty veille à harmoniser les pratiques entre ses différentes filiales et à mesurer la posture « cyber » sur l'ensemble du Groupe. Un nouveau comité de surveillance réunissant l'ensemble des pays et des filiales a été créé dans ce but.

Par ailleurs, Fnac Darty a accéléré son programme cybersécurité en 2024 à l'occasion des Jeux Olympiques de Paris 2024, en renforçant le contrôle des accès au système d'information de Fnac Darty, mais également en renforçant la sensibilisation de ses collaborateurs.

● **Formation et sensibilisation des collaborateurs sur la cybersécurité**

Le Groupe veille à la formation continue de ses collaborateurs sur les enjeux de cybersécurité. Cette formation se concrétise au travers d'e-learning obligatoires sur la cybersécurité qui sont accessibles depuis la plateforme d'*e-learning* du Groupe.

Les salariés sont régulièrement sensibilisés aux risques d'attaques cybersécurité via des campagnes de sensibilisation aux attaques de phishing, des simulations de phishing visant à vérifier les bonnes pratiques des équipes, une communication assurée tout au long de l'année par l'équipe « cyber » afin d'alerter sur les différents risques, une formation obligatoire sur les risques « cyber » pour tous les salariés ainsi qu'une opération « cyberweek » réalisée en 2024.

[ESRS-S4-5] Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants

À ce jour, le Groupe n'a pas encore établi de cibles formalisées en matière de sécurité des données. Les équipes se concentrent actuellement sur l'harmonisation de la maturité des filiales et sur la résilience du Groupe face aux cyberattaques. Fnac Darty s'engage à poursuivre ses efforts pour intégrer les meilleures pratiques en matière de sécurité des données et à définir des objectifs clairs et mesurables dans un avenir proche.

2.3.3.5 Politiques, actions et cibles relatives à la conformité des produits

[ESRS-S4-1] Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux

Chez Fnac Darty, l'engagement est de garantir la sécurité et la conformité des produits vendus sur les marchés. Chaque produit respecte rigoureusement les normes en vigueur, assurant ainsi la protection et la santé des consommateurs. À titre d'exemple, le Groupe publie régulièrement le baromètre du SAV, outil qui évalue la qualité des services après-vente et la fiabilité des produits. La priorité est de fournir des produits fiables et sûrs, tout en promouvant une consommation responsable et durable.

La responsabilité de cet engagement est portée par plusieurs directions du Groupe, allant du sourcing des produits jusqu'au service client et à la communication. Chaque département joue un rôle crucial pour assurer que les produits proposés répondent aux attentes de sécurité et de conformité, tout en maintenant une communication transparente et efficace avec les consommateurs.

Les risques liés aux relations fournisseurs et les risques d'atteinte à l'image de marque des enseignes sont intégrés dans le dispositif de gestion des risques du Groupe (voir section 5.3 « Facteurs de risques du présent Document d'enregistrement universel »).

[ESRS-S4-4] Actions concernant les incidences importantes sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions

● Gestion des fournisseurs

La gestion des risques liés aux achats marchands est assurée par une équipe de chefs de produits dédiée qui collabore étroitement avec les fournisseurs pour garantir la conformité et la qualité des produits. Cette équipe veille à ce que tous les fournisseurs respectent un code de conduite strict, incluant des critères éthiques, de qualité, et de service après-vente (SAV) pour les pièces détachées.

De plus, une assurance responsabilité produit est exigée pour couvrir les éventuels dommages causés aux consommateurs et utilisateurs finaux, garantissant ainsi une protection supplémentaire.

Aucun contrat n'est signé sans engagement sur le respect du code de conduite, et l'existence d'une assurance responsabilité produit. Cette rigueur permet de minimiser les risques et d'assurer une chaîne d'approvisionnement fiable et responsable, répondant aux attentes des consommateurs et aux standards de l'entreprise.

Le principal défi est de proposer des produits à des prix abordables, tout en trouvant des solutions de production économiques qui ne compromettent pas la qualité. L'équipe doit également prendre en compte les exigences croissantes des consommateurs, qui attendent des produits conformes aux standards du marché, quelle que soit la marque.

De plus, le contrôle de la santé financière des fournisseurs et de leur dépendance économique est essentiel, particulièrement dans des secteurs comme la cuisine équipée, où la stabilité des partenaires commerciaux est un facteur clé de succès.

Le Groupe met en place une approche équilibrée, combinant des stratégies de coût efficace, de conformité aux attentes des consommateurs, et de responsabilité sociale et environnementale.

● Sécurité des produits

Tous les produits issus du sourcing (production sous marque propre ou sous licence) par Fnac Darty sont soumis à des contrôles de qualité stricts pour garantir leur conformité aux normes de sécurité en vigueur. Fnac Darty s'appuie sur trois laboratoires partenaires pour les vérifications de conformité des produits (Bureau Veritas, Eurofins et Intertek). Le Groupe effectue des audits réguliers de ses fournisseurs pour s'assurer que les produits respectent les standards de sécurité et de qualité (voir également le Plan de vigilance en section 2.7.4 et 2.3.26 [ESRS-S2-4] du présent Document d'enregistrement universel).

Fnac Darty propose un service après-vente complet pour assurer la sécurité et la satisfaction des clients. Cela inclut des garanties, des services de réparation et des conseils techniques. Le service après-vente est accessible par téléphone et en ligne, offrant une assistance rapide et efficace en cas de problème.

● Conformité des produits

La question de la conformité des produits peut concerner les produits commercialisés sous marque propre ou licence, les produits achetés auprès de nos fournisseurs et les produits vendus en ligne via les marketplaces du Groupe. La non-conformité d'un produit peut être portée à la connaissance de Fnac Darty via différents canaux : les fournisseurs, les autorités compétentes, les organismes de certification et laboratoires, les audits internes et externes, les plateformes spécialisées et réseaux professionnels, et les clients.

Les fournisseurs alertent le Groupe de la non-conformité de l'un de leurs produits par des communications directes ou par le relai de communications issues de leurs fabricants (notification d'un problème technique ou d'une défaillance). Ils mettent également en place des procédures de rappel de produits ou diffusent des versions mises à jour des documents techniques des produits.

Le Groupe peut également être alerté de la non-conformité de certains produits via les notifications officielles des autorités de surveillance du marché, telles que la DGCCRF (Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes) et l'ANFR en France, ou d'autres organismes de régulation. De plus, les signalements diffusés sur des plateformes officielles comme *Safety Gate* (RAPEX), qui publie les alertes sur les produits dangereux dans l'Union européenne, peuvent également alerter le Groupe.

Les notifications des organismes de certification et laboratoires (type bureau Veritas) ou d'autres structures comparables à la suite de contrôles ou tests de conformité ainsi que les résultats d'inspections aléatoires internes ou externes au cours d'une production, permettent également de vérifier et détecter une potentielle non-conformité.

Le Groupe peut aussi être alerté par les plateformes spécialisées et les réseaux professionnels, tels que 60 millions de consommateurs, UFC Que Choisir, ou encore Halte à l'Obsolescence Programmée. Les alertes de ces structures proviennent de rapports et d'articles partagés au sein des réseaux professionnels ou des associations industrielles, ainsi que de bases de données techniques ou de portails gérés par des fédérations spécialisées.

Enfin, les consommateurs peuvent directement alerter le Groupe en formulant des plaintes ou des retours d'information concernant un dysfonctionnement ou un danger lié à un produit.



● Retours et rappels produits

En cas de non-conformité ou de dangerosité avérée des produits proposés au sein de son réseau, le Groupe lance des campagnes de retrait, de rappel ou des actions correctives appropriées. Il existe des procédures spécifiques pour les produits sous marque propre, ceux achetés auprès des fournisseurs et ceux proposés sur les marketplaces. Dans ces deux derniers cas, les campagnes sont menées en collaboration avec les fournisseurs ou vendeurs partenaires sur les marketplaces du Groupe.

Chaque direction du Groupe contribue à la mise en œuvre effective de ces campagnes. Le Groupe communique aux consommateurs les informations visant les campagnes mises en place via différents canaux (magasins, sites web). Ces derniers peuvent également contacter le Groupe pour toute question en lien avec les campagnes.

2.3.3.6 Politiques, actions et cibles relatives à la relation client, accessibilité de l'offre et des services

[ESRS-S4-1] Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux

La politique de relation client du Groupe intègre l'accessibilité des produits et les considérations environnementales et sociales des consommateurs. Elle se concentre sur la durabilité des produits, le développement de l'offre de seconde vie, le tri et l'accessibilité des sites et magasins.

En parallèle de ces mesures, le Groupe dispose d'une direction « Expérience client » dédiée à l'amélioration continue de l'expérience et du parcours client. Cette direction a pour mission de recueillir les irritants clients récurrents, de les classer et de mettre en œuvre des solutions pour les résoudre.

En écho aux IRO identifiés dans cette section, les risques « Capacité à adapter le modèle du Groupe à l'évolution du contexte macroéconomique », « Intégration des enjeux climatiques » et « Développement du modèle de service » sont intégrés dans le dispositif de gestion des risques du Groupe (voir section 5.3 « Facteurs de risques » du présent Document d'enregistrement universel).

[ESRS-S4-4] Actions concernant les incidences importantes sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions

● L'engagement du Groupe pour une consommation durable et un choix éclairé pour ses clients

Comme décrit dans la section 2.2.5.3 « [ESRS-E5-2] Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire », Fnac Darty est constamment à l'écoute de ses clients pour mieux comprendre leurs besoins et attentes. Le Groupe adapte son offre en conséquence, en mettant l'accent sur une consommation durable et un choix éclairé. Grâce à des initiatives comme le passeport digital des produits électroménagers et le baromètre du SAV, Fnac Darty fournit des informations transparentes et détaillées sur la durabilité et la réparabilité des produits. Le programme « Choix Durable » permet de repérer facilement les produits les plus fiables et réparables, tandis que l'offre « Seconde Vie » propose des produits reconditionnés de haute qualité. Fnac Darty développe également ses services de réparation, notamment avec l'abonnement Darty Max, qui permet d'entretenir et de réparer les appareils en illimité. Cette approche permet aux consommateurs de faire des choix informés et responsables, tout en contribuant à la promotion d'une consommation plus durable.

[ESRS-S4-5] Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants

Les cibles et les indicateurs de suivi relatifs à ces engagements sont détaillés dans la section 2.3.2.7 [ESRS S2-5] ainsi que dans le Plan de Vigilance en section 2.7.4.6 « Résultats » du présent Document d'enregistrement universel. Ces documents décrivent les mesures spécifiques mises en place pour surveiller et améliorer continuellement la qualité des produits, tout en assurant le respect des droits des travailleurs impliqués dans la chaîne de valeur.

● Faciliter l'accès aux produits et services

Le groupe déploie des solutions de financement, de reprise de produits et de location, à la fois en magasin et sur le web, pour favoriser l'accès des clients à son offre.

Financement

Fnac Darty propose à ses clients des solutions de financement pour rendre accessible l'innovation technologique et les meilleurs produits au plus grand nombre, en partenariat avec notamment Crédit Agricole *Personal Finance & Mobility* en France (l'accès à une offre de financement est octroyé par le partenaire bancaire après une étude de la solvabilité du client et autres vérifications réglementaires). Les solutions de financement permettent aux clients de régler leurs achats en plusieurs mensualités (entre 2 et 36 mois), selon leur préférence. Le coût du financement est pris en charge par Fnac Darty ou par des fournisseurs lors de périodes promotionnelles. Parmi les solutions de financement proposées, en magasin et sur les sites e-commerce du Groupe, les clients ont la possibilité de souscrire à une carte de financement Fnac Mastercard ou VISA Darty. En plus de l'option de paiement en plusieurs fois, cette carte permet au client de bénéficier d'avantages fidélités à chacun des achats réalisés (chez Fnac et Darty ou en dehors), par exemple la cagnotte fidélité Fnac ou les cartes cadeaux Darty.

Location

Depuis 2024, Fnac propose une nouvelle offre de Location Longue Durée (12, 24 ou 36 mois) en partenariat avec Sline, société de Crédit Agricole *Personal Finance & Mobility* en France (l'accès à une offre de location longue durée est octroyé par le partenaire bancaire après une étude de la solvabilité du client et autres vérifications réglementaires). L'offre porte, pour le moment, sur les catégories de produit suivantes : téléphonie, micro-informatique et tablettes. Cette offre est très adaptée aux clients qui renouvellent souvent leur matériel et souhaitent rester à la pointe de la technologie. Les produits sont reconditionnés à l'issue de la location pour réintégrer les circuits de seconde vie.

Accessibilité et inclusion

Le Groupe dispose d'une bonne implantation géographique, grâce à sa stratégie de développement par la franchise, pour une couverture toujours plus importante sur les villes de taille moyenne. Fnac Darty est convaincu que cette proximité nourrit le lien de confiance si particulier tissé au fil du temps avec ses clients.

Le service de relation client à distance poursuit son partenariat avec la société Acceo. Cette collaboration permet de rendre le service client de Fnac Darty accessible aux personnes sourdes et malentendantes.

L'accessibilité du bâti est une obligation légale depuis 2015. Un ADAP (agenda d'accessibilité programmée) a été mis en place par le Groupe à partir de 2015, pour une durée de 10 ans, afin de se mettre en conformité avec la norme sur l'accessibilité client.

Un e-learning « Accueillir nos clients dans toute leur diversité » portant sur l'accessibilité client au sens large est obligatoire pour tous les collaborateurs magasins, en plus de deux autres e-learning spécifiques aux handicaps.

Accessibilité des sites internet

Pour améliorer l'accessibilité de ses sites internet, le Groupe a mis en place un partenariat avec l'outil Facil'iti. Cette solution permet d'adapter l'accès des sites aux personnes rencontrant diverses difficultés (dyslexie, problèmes de motricité fine, etc.). Son activation se fait via un bouton d'accès présent en bas de chaque page des sites. La difficulté spécifique à l'utilisateur est enregistrée par Facil'iti et son profil est sauvegardé pour l'ensemble des sites utilisant la solution.

Facil'iti répond aux exigences légales nationales du RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité) et internationales du WCAG (*Web Content Accessibility Guidelines*) et apporte une solution supra-légale dans le sens où elle va au-delà des exigences légales en matière d'inclusion numérique.

En interne, la direction UX/UI travaille à rendre les sites internet du Groupe conformes en matière d'accessibilité. Pour atteindre cet objectif, des groupes de testeurs sont mobilisés afin d'identifier les points d'amélioration et d'en assurer le suivi.

● Écoute et suivi de la relation client

Le Groupe possède en interne une direction expérience client en charge de l'amélioration continue de l'expérience et du parcours client. Son action vise à collecter les irritants clients considérés comme non ponctuels, les catégoriser et mettre en place des solutions pour les résoudre ou, si une résolution totale est impossible, en réduire la fréquence et l'impact sur l'expérience des clients.

La remontée des irritants se fait par plusieurs canaux. Environ 60 % des irritants sont remontés par le service client, via des échanges réguliers avec un réseau d'ambassadeurs qui font remonter les irritants qu'ils identifient comme récurrents. Environ 20 % des irritants sont identifiés directement par la direction expérience client au moyen de campagnes de tests (commandes web, commandes et parcours en magasin). Les 20 % restants sont le fruit de remontées multiples, formulées par les différentes directions, ou même plus directement par des employés du Groupe (siège ou magasins).

La direction expérience client catégorise les irritants identifiés selon trois catégories d'importance : faible, moyenne ou forte. Cette hiérarchisation d'intensité est issue d'une matrice de *scoring* des irritants qui s'appuie sur trois critères d'évaluation (notés individuellement de 1 à 4) : la gravité du point de vue du client, la fréquence et la dégradation de l'image publique du Groupe.

Les clients expriment leurs insatisfactions soit en magasin, soit auprès du service client. Les insatisfactions remontées en magasin sont traitées par la direction de l'exploitation. Celles adressées au service client sont orientées vers des experts en fonction de la thématique identifiée et du niveau de sensibilité de la demande client.

Ainsi, et à titre d'exemple, les pannes de produits sont prises en charge par l'assistance technique, les retards de livraison par les équipes de suivi de commande, et les problèmes de points de fidélité par les équipes d'adhésion.

La problématique du client et la prise en charge de sa cause d'insatisfaction sont traitées dans un premier temps (niveau 1) selon des procédures définies. Si la solution n'est pas immédiatement trouvée, ou si elle nécessite une action plus complexe, une équipe plus restreinte d'agents (niveau 2) prend le relais pour traiter la réclamation. Enfin, en cas de litige de degré de complexité ou sensibilité supérieur, un pôle d'experts (niveau 3) prend en charge les dossiers et organise un échange nominatif entre le client insatisfait et un conseiller dédié en vue de la résolution du problème.

La direction expérience client fait le lien entre les directions qui identifient un irritant et la direction à même d'y répondre. Son action est conjointe avec celles d'autres directions avec l'objectif commun d'améliorer les expériences clients. Le suivi des irritants et leur résolution fait l'objet d'un reporting mensuel par la direction expérience client auprès des différentes directions du Groupe.

La résolution des irritants est planifiée dans une feuille de route projet avec un suivi mensuel.

[ESRS-S4-5] Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants

Le Groupe s'est fixé les objectifs suivants pour l'année 2024 quant à l'amélioration de la qualité de réponse apportée à ses clients :

- atteindre une qualité de service supérieure à 92 % en termes de taux d'appels entrants décrochés ;
- répondre à 90 % des messages sur les réseaux sociaux en moins de 2 heures ;
- maintenir un temps moyen de réponse sur le chat inférieur à 1 minute.

Après chaque contact, le Groupe pilote le niveau de satisfaction clients à travers des enquêtes NPS, avec un objectif différencié selon les enseignes, en fonction de leur performance historique et de leur potentiel d'amélioration, et ajusté à la hausse chaque année.

Des travaux sont en cours pour identifier et mettre en place des outils et solutions d'IA générative et d'automatisation, afin de fournir des informations plus rapides et synthétiques aux agents du Groupe, en fonction des demandes des clients, et améliorer encore la qualité des réponses.



2.3.3.7 [ESRS-S4-2] Processus d'interaction au sujet des incidences avec les consommateurs et utilisateurs finaux

Le groupe Fnac Darty met en place plusieurs stratégies pour rester à l'écoute de ses clients et prendre en compte leurs avis :

- Canaux de communication diversifiés : Fnac Darty utilise des canaux comme le téléphone, l'email, le chat en ligne, et même WhatsApp pour permettre aux clients de les contacter facilement. Le chat en ligne, par exemple, représente aujourd'hui une part importante des contacts du service client.
- Plateforme conversationnelle : Depuis 2010, Fnac Darty utilise la plateforme iAdvize pour offrir un accompagnement en ligne de qualité, similaire à l'expérience en magasin. Cela permet de répondre rapidement aux questions et préoccupations des clients.

2.3.3.8 [ESRS-S4-3] Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations

Comme décrit précédemment, les clients peuvent contacter le Groupe par téléphone, chat ou réseaux sociaux pour poser leurs questions ou exprimer leurs insatisfactions.

Fnac Darty traite chaque demande via une équipe dédiée (technicien, relation commerciale, suivi de commande), selon la complexité de la demande. Les demandes sont classées en trois niveaux : niveau 1 pour les demandes simples, niveau 2 pour les demandes plus complexes, et niveau 3 pour les cas les plus sensibles. Au niveau 3, un interlocuteur dédié accompagne le consommateur tout au long du suivi de son dossier, par email ou téléphone.

Selon la demande du consommateur, les équipes internes peuvent solliciter les départements concernés (magasins, juridique, DPO, cuisine, etc.) pour fournir la meilleure réponse possible.

- Analyse des retours clients : Le Groupe analyse les retours clients pour améliorer continuellement ses services. Les avis et réclamations sont pris en compte pour optimiser les processus et offrir une meilleure expérience client.
- Stratégie omnicanale : Fnac Darty mise sur une approche omnicanale, permettant aux clients de naviguer entre différents canaux pour le conseil, les services et la livraison. Cela inclut des conseils en ligne, des chats/visios, et des livestreams/liveshoppings pour valoriser l'expertise des vendeurs.

En plus de ces initiatives, Fnac Darty dispose de centres de relation client dédiés pour offrir un service personnalisé et efficace. Ces centres sont conçus pour traiter les demandes et réclamations des clients de manière rapide et professionnelle, garantissant ainsi une satisfaction optimale. Les équipes de ces centres sont formées pour répondre à une variété de questions et pour fournir des solutions adaptées aux besoins spécifiques de chaque client.

En cas de remontées ou de plaintes nécessitant une action plus globale, une chaîne d'alerte interne permet au conseiller de prévenir son manager, lequel informe le responsable de la relation clients siège (Fnac ou Darty). Ce dernier peut alerter les directions supérieures pour prendre les décisions appropriées.

Comme décrit dans la section 2.3.2.6 [ESRS-S4-4], la direction expérience client se coordonne avec les autres directions pour résoudre les irritants et fait un reporting mensuel de ces résolutions. Les solutions sont planifiées et suivies mensuellement.

Pour finir, l'outil d'alerte Whistle B du groupe Fnac Darty est conçu pour être accessible à tous, via le site Corportate, y compris les clients. Cet outil permet à toute personne, qu'elle soit employée, partenaire ou client, de signaler de manière confidentielle et sécurisée toute violation des droits humains, des principes éthiques ou des réglementations en vigueur, sans craindre de représailles (voir section 2.4.1.3 « Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires [ESRS-G1-1] »)

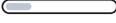
2.4 Informations en matière de gouvernance [ESRS-G]

2.4.1 Conduite des affaires [ESRS-G1]

2.4.1.1 Gestion des incidences, risques et opportunités importants liés à la conduite des affaires

Pour le Groupe, les enjeux éthiques incluent la promotion d'une culture d'entreprise basée sur l'éthique et la responsabilité, la lutte contre la corruption et les pots-de-vin, et la gestion équitable des relations avec les fournisseurs. Cela implique de former les employés aux valeurs éthiques, de mettre en place des mécanismes de contrôle rigoureux pour prévenir la corruption, et d'assurer des pratiques de paiement justes et transparentes avec les fournisseurs. Ces mesures sont essentielles pour maintenir une réputation solide, fidéliser les clients et les employés, et contribuer à un environnement commercial plus juste et durable.

Impacts, risques, opportunités et politiques associées

Position dans la chaîne de valeur	IRO	Description	Horizon Temporel	Politiques associées
Opérations propres	 Impact	Amélioration de la réputation et de la fidélisation des employés via la diffusion d'une culture éthique	 CT	[ESRS G1 -1] Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires
	 Risque	Baisse des revenus suite à une atteinte réputationnelle en cas de condamnation du Groupe sur les sujets corruptions et pots-de-vin	 MT	[ESRS G1 -1] Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires [ESRS-G1-3] Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin
	 Opportunité	Amélioration réputationnelle par la promotion de pratiques plus responsables dans le secteur	 CT	[ESRS-G1-5] Influence politique et activités de lobbying
	 Impact	Contribution aux débats et évolutions réglementaires sur la durabilité	 MT	[ESRS-G1-5] Influence politique et activités de lobbying
	 Impact	Amélioration de la stabilité économique pour les fournisseurs grâce à la construction de partenariats de long terme	 MT	[ESRS-G1-2] Gestion des relations avec les fournisseurs
	 Risque	Baisse des revenus à la suite d'une atteinte réputationnelle du Groupe en cas de controverse éthique impliquant des fournisseurs	 MT	[ESRS-G1-2] Gestion des relations avec les fournisseurs
Chaîne de Valeur	 Impact	Fraudes financières potentielles en magasin liées à des manquements aux fondamentaux éthiques	 MT	[ESRS G1 -1] Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires [ESRS-G1-3] Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin
	 Risque	Augmentation des coûts liés au risque de dépendance du Groupe vis-à-vis de fournisseurs ayant un monopole de produits	 MT	[ESRS-G1-2] Gestion des relations avec les fournisseurs
	 Risque	Rupture d'approvisionnement des produits en marque propre en cas de conflit géopolitique	 MT	[ESRS-G1-2] Gestion des relations avec les fournisseurs



2

Informations de durabilité

Informations en matière de gouvernance [ESRS-G]

2.4.1.2 Gouvernance

Exigences de publication liée à [ESRS2-GOV-1] – Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance

Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance concernant la conduite des affaires est détaillé dans la section [ESRS2-GOV-1] du présent document.

2.4.1.3 Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires [ESRS-G1-1]

Fnac Darty s'efforce chaque jour de promouvoir des comportements éthiques dans toutes ses activités. Le cadre éthique, établi de longue date, renforce la culture en sensibilisant continuellement les collaborateurs et en les aidant à prendre des décisions conformes aux valeurs du Groupe.

Le Groupe accorde des moyens adaptés à ses enjeux d'éthique et de conformité, en veillant à nommer des responsables sur les sujets clés ainsi que des référents dans les métiers et dans les filiales. Ces enjeux sont placés sous la responsabilité du secrétariat général en charge des ressources humaines, de la RSE et de la gouvernance Groupe. En parallèle, le comité éthique du Groupe s'assure de la dynamique d'amélioration continue des dispositifs d'éthique et de conformité. Aussi, il vise à remédier à toute action qui serait contraire à ses principes (voir aussi 2.1.2.1 « [ESRS2-GOV-1] Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance ». Fnac Darty a mis en place un référentiel éthique composé de plusieurs codes de conduite et politiques pour prévenir la fraude et les comportements non éthiques. Ce référentiel inclut le code de conduite des affaires, le code de conduite fournisseurs, la Charte cadeaux et avantages, la charte de prévention des conflits d'intérêts ainsi qu'une ligne d'alerte éthique Whistle B pour signaler anonymement les comportements non éthiques.

Afin que chaque collaborateur adhère aux règles de bonne conduite portées par le Groupe, de nombreuses formations leur permettent de comprendre l'importance et les enjeux de la démarche éthique du Groupe dans le cadre de l'exercice de leurs activités. L'ensemble du dispositif est disponible en plusieurs langues, afin d'en permettre l'accès à toutes les entités du Groupe. En interne, le référentiel est accessible via l'intranet sur un SharePoint Éthique dédié. En externe, il est accessible via le site fnacdarty.com, à la rubrique « Éthiques des affaires » des « Engagements RSE » du Groupe.

Développer la culture éthique via des formations spécifiques

Fnac Darty établit et développe sa culture d'entreprise via des modules de formation *e-learning* obligatoires pour les dirigeants, le management et les salariés sur les thématiques suivantes : code de conduite, cadeaux et invitations, lanceur d'alerte, conflits d'intérêts, évaluation des tiers, cartographie des risques, et éthique et dirigeants.

● Formation de la direction

L'intégralité des membres du comité exécutif, du *Leadership Group* et des comités de direction (codirs) des pays et filiales ont réalisé les sept modules de formations obligatoires. Ces différentes entités regroupent au total plus de 200 personnes au sein du Groupe.

● Formation des personnes exposées

La population « conflit d'intérêts » comprend tous les employés à risque, c'est-à-dire les plus exposés au risque de corruption et de versement de pots-de-vin.

Les employés sont identifiés à risque dès lors qu'ils sont en relation directe avec des fournisseurs ou des prestataires ou des clients professionnels, dans des fonctions d'achats, d'approvisionnement ou de référencement, et en fonction du pouvoir de décision et d'action dont ils disposent.

La totalité de la population exposée au risque de conflit d'intérêts dans le Groupe (dirigeants et management) a réalisé les quatre modules de formation obligatoires à savoir : code de conduite, cadeaux et invitations, lanceur d'alerte et conflits d'intérêts. De plus, elle doit compléter une déclaration annuelle de non-conflit d'intérêts. Cette démarche permet d'impliquer la population à risque dans la prévention et la gestion des situations de conflit d'intérêts en l'accompagnant dans une démarche personnelle de questionnement sur les risques auxquels elle pourrait être confrontée.

La liste des employés à risque pour le périmètre France est revue annuellement par le directeur des risques Groupe, le directeur de la sûreté Groupe et le responsable éthique Groupe (soit 669 collaborateurs en 2024). Pour les périmètres pays et filiales, la population à risque est déterminée et revue par les référents éthiques locaux (soit 699 collaborateurs en 2024).

Les situations déclarées sont systématiquement analysées et des mesures de remédiation adaptées sont mises en œuvre. Par ailleurs, tout au long de l'année, au-delà de cette déclaration annuelle, Fnac Darty encourage la déclaration des situations de conflits d'intérêts.

● Formation de l'ensemble des collaborateurs

L'ensemble des salariés du Groupe suit obligatoirement les trois modules de formation portant sur le code de conduite des affaires, les cadeaux et invitations, et sur les lanceurs d'alerte.

Afin d'affirmer, dès l'arrivée des nouveaux collaborateurs, l'importance de la culture éthique, le dispositif éthique est présenté en séminaire d'intégration des nouveaux cadres par le responsable éthique Groupe au niveau France.

En Chine, pays jugé sensible d'après l'indice de perception de la corruption, le référentiel et les formations éthiques sont systématiquement incluses dans le processus d'intégration des nouveaux collaborateurs du bureau de *sourcing*.

La culture éthique de l'entreprise est aussi promue et évaluée au travers des exercices annuels de cartographie des risques et d'autoévaluation des collaborateurs, ainsi qu'en analysant les conflits d'intérêts déclarés et en mettant en œuvre des mesures de remédiation, tout en encourageant les déclarations tout au long de l'année.

Dispositif d'alerte éthique

Le Groupe utilise la plateforme d'alerte éthique « WhistleB by Navex » pour garantir l'anonymat et la sécurité des signalements. Cette plateforme est accessible aux employés et aux parties externes. Les faits pouvant faire l'objet d'une alerte incluent les crimes, les délits, les menaces pour l'intérêt général ainsi que les violations du droit international, européen ou national. Ils peuvent concerner les thématiques autour de l'éthique (corruption, fraude, non-respect des référentiels éthiques), le social (santé, hygiène, sécurité, discrimination, harcèlement), l'environnement et le devoir de vigilance (atteintes aux droits humains et libertés fondamentales).

Les collaborateurs de Fnac Darty ou toute personne extérieure peuvent accéder à Whistle B, la plateforme de signalement, via plusieurs canaux sécurisés mis en place par l'entreprise :

- **Portail Interne** : Les employés peuvent se connecter au portail interne de Fnac Darty où un lien direct vers Whistle B est disponible. Ce portail est accessible depuis les ordinateurs de travail ou via un accès sécurisé à distance.
- **Site Corporate** : Le site corporate de Fnac Darty offre également un accès à Whistle B, permettant à tous de signaler des incidents de manière confidentielle.
- **Communication Interne** : Fnac Darty communique régulièrement avec ses employés sur les procédures de signalement via des emails, des newsletters internes et des sessions d'information, assurant ainsi que tous les collaborateurs sont informés des moyens à leur disposition pour utiliser Whistle B.
- **Formation Éthique** : Tous les nouveaux collaborateurs bénéficient d'une formation éthique pour s'assurer qu'ils comprennent et respectent les valeurs et les normes de l'entreprise. Cette formation inclut des informations sur l'utilisation de Whistle B et l'importance de signaler toute violation potentielle de manière confidentielle et sécurisée.

Depuis 2022, la gestion des signalements est décentralisée, avec des membres spécialement habilités qui décident des actions à entreprendre. Trois administrateurs système au niveau Groupe (directeur de la sûreté, directeur des risques, responsable éthique) supervisent la plateforme et peuvent rediriger les cas vers un comité éthique restreint, si nécessaire. Localement, les alertes sont gérées par des référents éthiques et leurs suppléants. Le Groupe communique régulièrement sur ce dispositif, accessible via plusieurs canaux, y compris le site fnacdarty.com, l'intranet, des affiches avec QR code, et les formations e-learning obligatoires, facilitant ainsi la prévention et le suivi des comportements illicites ou contraires aux règles internes.

La plateforme d'alerte éthique « WhistleB by Navex » garantit la sécurité des échanges et l'anonymat des lanceurs d'alerte s'ils le souhaitent. Le site, accessible à l'ensemble des collaborateurs et partenaires du Groupe, est crypté pour assurer la confidentialité et traduit dans toutes les langues nécessaires. Les personnes ou services (ci-après désignés comme récipiendaires), considérés comme les plus appropriés au sein de chaque entité juridique du Groupe et désignés comme compétents pour recevoir les signalements et en assurer le suivi, sont choisis localement en vue de garantir leur indépendance et l'absence de conflit d'intérêts. Ces récipiendaires, qui sont choisis pour leurs connaissances en matière de conformité et/ou de réglementation, peuvent avoir des postes et fonctions variés. Ils peuvent être, par exemple, la secrétaire générale en charge des RH, de la RSE et de la gouvernance, la présidente du comité éthique, le directeur de la sûreté Groupe, le directeur des risques Groupe, le responsable éthique Groupe, la directrice juridique Groupe, le directeur RSE Groupe, etc.

Tous les récipiendaires des alertes sont formés sur l'outil de gestion des alertes par le responsable éthique du Groupe et ont signé un avenant de confidentialité. En cas de conflit d'intérêts, la personne récipiendaire concernée est écartée de l'investigation pour garantir l'impartialité de la procédure.

Fnac Darty veille à ce que la plateforme accuse rapidement réception du signalement, et en tout état de cause dans un délai de sept jours à compter de la réception du signalement.

Le traitement du signalement doit être effectué dans un délai raisonnable qui ne peut pas dépasser trois mois, ou six mois dans des cas dûment justifiés. Les destinataires de l'alerte ont une obligation de traiter le signalement dans les délais impartis.

Le traitement du dossier du lanceur d'alerte par le destinataire de l'alerte se fait dans la plus grande confidentialité, de manière objective, impartiale et non discriminatoire par rapport à l'identité du lanceur d'alerte ou de la personne visée par la dénonciation du lanceur d'alerte.

2.4.1.4 [ESRS-G1-2] Gestion des relations avec les fournisseurs

Prévention des retards de paiement

Le Groupe n'a pas de politique globale relative aux retards de paiement, car la gestion de ce sujet est décentralisée. La démarche repose sur le respect de la réglementation en vigueur sur le territoire concerné et sur une gestion équitable des relations avec les fournisseurs.

En France, un plan d'action visant à réduire les retards de paiement sur la partie achats Indirects hors immobilier est en place depuis fin 2022. Ce périmètre représente environ 250 000 factures et 700 millions d'euros d'achats HT par an. Conscient des enjeux en matière réglementaire et d'image, mais également afin de mieux respecter nos engagements vis-à-vis de nos partenaires, le Groupe a développé un plan d'action pour réduire ces retards selon trois axes majeurs :

- la mise en place d'une gouvernance dédiée composée de trois comités mensuels :
 - le comité de pilotage, composé de référents sélectionnés dans chaque direction (exploitation, opération, e-commerce et digital, clients, finance et ressources humaines) ;
 - le comité comptable, composé de la direction des achats indirects et de la comptabilité afin d'assurer le suivi des KPI (« Key Performance Indicators ») et mesurer l'efficacité du process comptable ;
 - les ateliers métier, composés de la direction des achats indirects et des directions opérationnelles, afin de revoir et améliorer le process de commande en vue de fluidifier la facturation.

- Le suivi de la performance :

Depuis 2022, Fnac Darty a intégré pour toutes ses sociétés le rapprochement des factures et des commandes dans Smartbuy, devenu l'outil unique d'e-procurement. Ce système couvre l'ensemble du processus de commande, réception et facturation, incluant les workflows de contrôle et de validation. Il permet également de déclarer les litiges avec les fournisseurs et de gérer les relances en cas de non-traitement des factures.

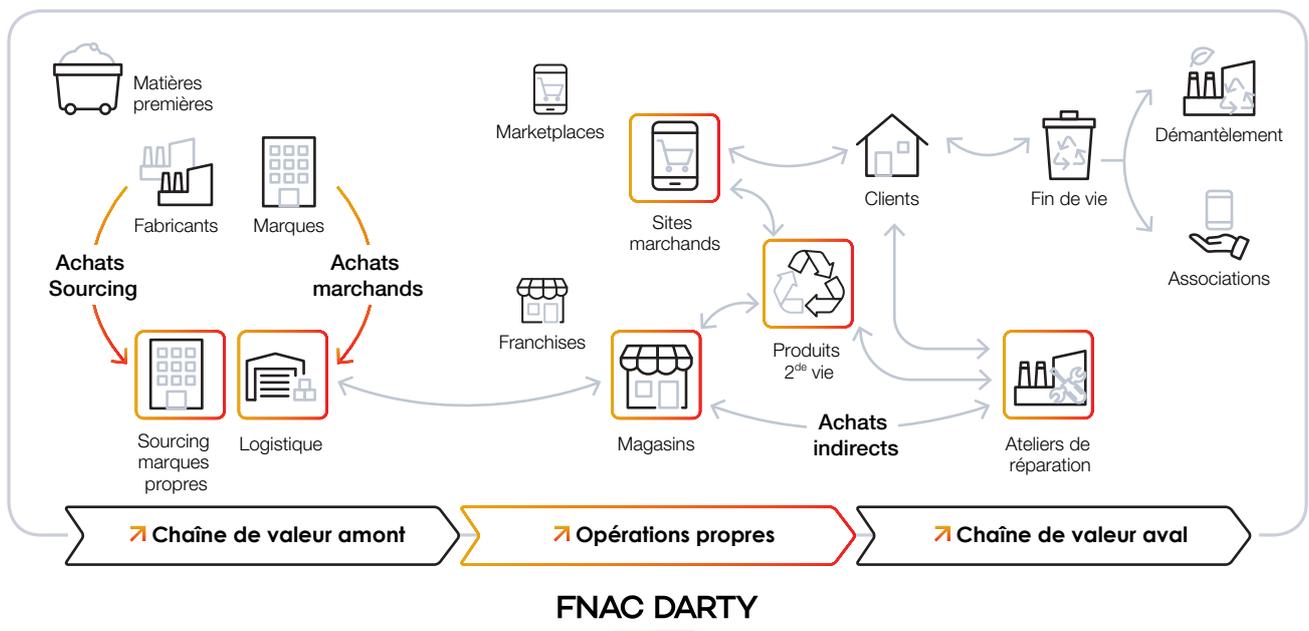
Actuellement, près de 85 % des flux de factures sont dématérialisés via le portail SY de CEGEDIM, réduisant significativement l'utilisation des factures papier et accélérant le traitement de 10 à 15 jours. Des tutoriels sur la plateforme e-learning du Groupe aident à optimiser les commandes et à gérer les factures. Cette rationalisation permet de suivre divers KPI mensuels et cumulatifs.

- L'amélioration des process et notamment des délais de paiement pour les TPE :

Grâce aux KPI, Fnac Darty a revu certains processus de commandes pour améliorer leur efficacité, réduire le temps de traitement et maintenir un contrôle rigoureux. Les principales améliorations incluent :

- la refonte du processus de commandes pour les interventions de gardiennage hors forfait ;
- la priorisation des traitements comptables pour les factures de transport ;
- la mise en place de commandes à échéance pour les prestations récurrentes ;
- le paiement immédiat des TPE (très petites entreprises) et notamment des poseurs de cuisine.

Relations fournisseurs et achats responsables



Outre ses engagements sociaux, Fnac Darty s'engage à réduire ses émissions de gaz à effet de serre en alignant ses objectifs sur les critères de la SBTi. Cela implique que les fournisseurs représentant une part significative des émissions de la chaîne d'approvisionnement (scope 3) adoptent également des cibles de réduction des émissions basées sur la science (« voir section 2.2.1 Changement climatique [ESRS-E1] »)

Pour Fnac Darty, les achats sont de trois natures : les achats de produits commercialisés sous ses marques propres ou sous licence (voir « *sourcing* », ci-dessus), les achats de produits de marque (dits « marchands ») et les achats indirects (destinés à permettre au Groupe d'exercer ses activités). La gestion des risques associés est également différenciée.

Sourcing

La gestion des risques d'achats pour le *sourcing* des produits repose sur plusieurs stratégies clés.

Le *Vendor Manual* de Fnac Darty joue un rôle crucial dans cette gestion des risques. Ce manuel fournit des directives claires et détaillées aux fournisseurs sur les attentes en matière de qualité, de conformité et de responsabilité sociale. Il sert de référence pour les bonnes pratiques à adopter et les standards à respecter, assurant ainsi une collaboration transparente et efficace entre Fnac Darty et ses partenaires. Grâce à ce manuel, les fournisseurs sont mieux préparés à répondre aux exigences l'entreprise, contribuant ainsi à une chaîne d'approvisionnement plus sécurisée et fiable.

En complément, le Groupe a pour ambition d'augmenter la part euro-méditerranéenne dans le *sourcing* afin de diversifier les fournisseurs et de réduire la dépendance à des régions spécifiques, minimisant ainsi les risques liés aux perturbations géopolitiques ou logistiques.

Ensuite, la mise en place de processus rigoureux pour le référencement des usines assure que seuls les fournisseurs répondant à des critères stricts de qualité et de conformité sont sélectionnés. Au sein du bureau de Hong Kong, une équipe dédiée, composée d'un groupe d'inspecteurs spécialisés, est chargée de cette mission. Cette équipe joue un rôle central dans l'identification, l'évaluation et la gestion des risques associés aux fournisseurs et aux processus d'approvisionnement.

Les inspecteurs effectuent des audits réguliers des usines et des fournisseurs pour s'assurer qu'ils respectent les normes de qualité, de sécurité et de conformité sociale et environnementale. Ils vérifient également la santé financière des fournisseurs et leur capacité à répondre aux exigences contractuelles. En cas de non-conformité, des plans d'action correctifs sont mis en place pour remédier rapidement aux problèmes identifiés.

Cette approche proactive permet de minimiser les risques de perturbations dans la chaîne d'approvisionnement et de garantir que les produits répondent aux attentes des consommateurs. En outre, la présence d'une équipe locale à Hong Kong facilite la communication et la collaboration avec les fournisseurs asiatiques, renforçant ainsi la transparence et l'efficacité des processus de *sourcing*.

Enfin, l'adhésion à l'initiative ICS depuis 2023, qui inclut des audits sociaux externalisés et mutualisés, renforce la surveillance et la conformité des pratiques sociales des fournisseurs. Avec 40 audits réalisés en 2024 en complément de ceux réalisés par Fnac Darty, cette démarche proactive permet d'identifier et de corriger rapidement les éventuelles non-conformités, garantissant ainsi une chaîne d'approvisionnement plus responsable et résiliente.

Achats marchands

La gestion des risques liés aux achats marchands est assurée par une équipe de chefs de produits dédiée qui collabore étroitement avec les fournisseurs pour garantir la conformité et la qualité des produits. Cette équipe veille à ce que tous les fournisseurs respectent un code de conduite strict, incluant des critères éthiques, de qualité, et de service après-vente (SAV) pour les pièces détachées.

De plus, une assurance responsabilité produit est exigée pour couvrir les éventuels dommages causés aux consommateurs et utilisateurs finaux, garantissant ainsi une protection supplémentaire.

Aucun contrat n'est signé sans engagement sur le respect du code de conduite et l'existence d'une assurance responsabilité produit. Cette rigueur permet de minimiser les risques et d'assurer une chaîne d'approvisionnement fiable et responsable, répondant aux attentes des consommateurs et aux standards de l'entreprise.

Le principal défi est de proposer des produits à des prix abordables, tout en trouvant des solutions de production économiques qui ne compromettent pas la qualité. L'équipe doit également prendre en compte les exigences croissantes des consommateurs, qui attendent des produits conformes aux standards du marché, quelle que soit la marque.

De plus, le contrôle de la santé financière des fournisseurs et de leur dépendance économique est essentiel, particulièrement dans des secteurs comme la cuisine équipée, où la stabilité des partenaires commerciaux est un facteur clé de succès.

Le Groupe met en place une approche équilibrée, combinant des stratégies de coût efficace, de conformité aux attentes des consommateurs, et de responsabilité sociale et environnementale.

Achats indirects

La politique d'achats indirects responsables de Fnac Darty repose sur trois engagements majeurs :

- être un donneur d'ordre responsable vis-à-vis des fournisseurs, et travailler à l'amélioration continue des pratiques acheteurs, en développant des relations durables et équilibrées avec les fournisseurs ;
- contribuer à l'atteinte des objectifs RSE du Groupe en intégrant la responsabilité sociale et environnementale dans les processus achats ;
- inciter les partenaires du Groupe à développer leur propre démarche RSE, en suivant et favorisant les initiatives des fournisseurs Fnac Darty.

La Direction des Achats Indirects (DAI) a mis en place une gouvernance dédiée, incluant un comité trimestriel pour le suivi du plan d'actions défini dans le cadre de la candidature au label RFAR (Relations Fournisseurs et Achats Responsables). Ce comité se concentre également sur l'amélioration des délais de paiement et la participation de la DAI (Direction des Achats Indirects) dans les comités liés à la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises), tels que le comité RSE France, le comité numérique responsable, le comité climat.

En 2023, plusieurs actions ont été mises en œuvre, en réponse au diagnostic des pratiques d'achats réalisé en 2021. Parmi ces actions, on trouve la finalisation de la cartographie des risques RSE pour les postes d'achats les plus stratégiques et la mise en place d'un plan de mitigation des risques par catégorie d'achats. De plus, des *business reviews* dédiées à la RSE ont été multipliées, et des critères RSE ont été intégrés dans les appels d'offres. Un vaste plan d'actions a également été déployé pour optimiser les délais de paiement des fournisseurs, avec un focus particulier sur les très petites entreprises (TPE), les poseurs cuisine et les fournisseurs de transport.



2

Informations de durabilité

Informations en matière de gouvernance [ESRS-G]

Le processus de sélection des fournisseurs inclut la mise en concurrence pour comparer les offres ainsi qu'un questionnaire RSE, un code de conduite des affaires et une politique d'achats responsables pour tous les appels d'offres dépassant un seuil de 50 000 €.

La DAI a élaboré un plan d'actions triennal intégrant un plan de progrès sur plusieurs indicateurs, dont le pourcentage d'appels d'offres intégrant des critères RSE. Pour atteindre cet objectif, une grille de critères RSE générique, applicable à tout appel d'offres, a été structurée. Cette grille couvre les enjeux de gouvernance, sociaux, environnementaux et d'achats responsables, et doit être systématiquement intégrée à tout dossier d'appel d'offres. Des grilles de critères spécifiques ont également été élaborées pour certaines catégories, telles que le transport, l'IT et les travaux.

À la signature et pendant la durée du contrat, des documents légaux sont demandés aux fournisseurs français à risques sur des sujets spécifiques (transport, travaux, centres d'appels, régie IT, poseurs de cuisine, SAV). Ces documents incluent des attestations Urssaf, des justificatifs d'immatriculation, et des listes de travailleurs étrangers soumis à autorisation de travail, et doivent être mis à jour tous les six mois sous peine de blocage. En outre, des contrôles anti-corruption (ADIT) sont effectués dans le cadre de la loi Sapin II, en fonction de l'Indice de Perception de la Corruption (IPC) du pays et des dépenses. À partir de 2025, un contrôle ADIT sera mis en place à la fin de l'appel d'offres avant confirmation du choix final pour les dépenses supérieures à 150 000 €, et dans les pays avec un IPC inférieur ou égal à 60.

Enfin, la santé financière des fournisseurs et le risque de dépendance économique sont également surveillés de près, notamment pour les fournisseurs de cuisine équipée.

En 2024, la direction des achats indirects de Fnac Darty a mis en place un baromètre fournisseurs pour recueillir des retours sur la qualité de la relation entre le Groupe et ses partenaires. Ce baromètre permet aux fournisseurs d'évaluer divers aspects de leur collaboration avec Fnac Darty, tels que la transparence du processus d'appel d'offres, la fluidité de résolution des litiges ou le respect des délais de paiement. En recueillant ces feedbacks, Fnac Darty peut identifier les points forts et les axes d'amélioration de ses pratiques d'achats, renforçant ainsi la confiance et la satisfaction de ses fournisseurs. Cette démarche proactive contribue à établir des relations durables et équilibrées, essentielles pour une chaîne d'approvisionnement efficace et responsable.

Opérations

La direction HSE a mis en place un plan d'action dédiée à chaque entité de la Direction des Opérations, incluant une prise de parole en Comités de Direction pour le suivi des plans d'actions définis.

De plus, la Direction HSE collabore avec la Direction du Contrôle Interne et les Directions Métiers pour mettre à jour et en conformité les protocoles de sécurité, dans une volonté d'améliorer notre traçabilité documentaire et d'harmoniser les bonnes pratiques.

Afin de prévenir les risques liés à l'interférence/la coactivité entre l'entreprise d'accueil et le transporteur, Fnac Darty a mis en place une procédure. Le protocole de sécurité est un document écrit qui formalise les règles de prévention lors de l'opération de chargement et de déchargement de marchandises entre une entreprise d'accueil (Fnac Darty) et les entreprises extérieures de transport.

Nos protocoles de sécurité incluent les exigences réglementaires, les bonnes pratiques lors des opérations de chargement et déchargement, l'identification des risques ainsi que les numéros d'urgence et les plans d'accès.

De plus, la Direction de la Maintenance met en place, suit et trace l'ensemble des plans de prévention pour le Groupe. Le plan de prévention est un document complémentaire au document d'évaluation des risques qui a pour objectif de renforcer la prévention des risques liés à l'intervention d'entreprises extérieures. Il permet de limiter les risques liés à la coactivité des personnes présentes sur le lieu d'une intervention et est réalisé à l'issue d'une visite préalable impliquant toutes les entreprises extérieures intervenantes (voir section 2.3.2.3 [ESRS S2-4] et 2.7.4 « Mesures de prévention et d'atténuation » du présent Document d'enregistrement universel).

Politique contractuelle et gestion éthique des relations avec les tiers

La politique contractuelle Fnac Darty structure et formalise le processus contractuel applicable aux relations avec les tiers. Ce cadre commun définit les responsabilités et les étapes clés du processus contractuel pour toutes les entités du Groupe en France. Elle encadre notamment la sélection des tiers et la négociation en rappelant les politiques et procédures en vigueur concernant les valeurs éthiques et la conformité.

Des guides pratiques contrats adaptés par la direction métier et un e-learning complètent cette politique, en apportant notamment un éclairage spécifique et pratique adapté aux particularités du contrat concerné.

La Direction juridique a également formalisé une *Legal Chart* pour la diffusion plus large des principes et processus applicables aux différents domaines juridiques et pays du Groupe.

L'ensemble de ces mesures sont intégrées au dispositif de contrôle interne du Groupe afin d'assurer une gestion responsable et éthique des affaires, en alignement avec les principes d'action de Fnac Darty.

2.4.1.5 [ESRS-G1-3] Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin

Gouvernance du dispositif éthique

Le programme de conformité à la loi Sapin 2, visant à lutter contre la corruption, s'intègre dans le dispositif éthique de Fnac Darty. Chaque entité du Groupe met en œuvre le dispositif éthique et le déploie selon les spécificités de ses activités, ou de son implantation géographique ainsi que de la réglementation applicable.

Le comité éthique Groupe s'assure de la qualité du dispositif en adéquation aux évolutions de l'environnement des affaires.

Référentiel éthique

Le référentiel éthique formalise et diffuse les engagements du Groupe pour l'ensemble de ses parties prenantes. Le Groupe veille également à accompagner ses collaborateurs à se positionner face à des situations inédites au travers d'arbres de décisions. Le référentiel comprend entre autres :

- le code de conduite des affaires a pour objectif de réaffirmer les principes fondamentaux qui doivent régir les comportements de tous dans leur cadre professionnel, à titre individuel comme collectif. Les principes éthiques du Groupe sont réaffirmés auprès des parties prenantes dans la charte éthique Groupe et au sein de la charte éthique fournisseurs ;
- le code de conduite fournisseurs a été développé et mis en place en 2024. Il a pour objectif de guider les fournisseurs dans les relations qu'ils nouent avec les collaborateurs du Groupe. Il rappelle les principales réglementations et chartes internationales auxquelles le Groupe entend se conformer ;
- la charte « cadeaux et avantages » rappelle les règles internes du Groupe en termes d'acceptation des cadeaux et invitations. Elle accompagne les collaborateurs sur la conduite à tenir lors des sollicitations externes ;
- la charte de prévention des conflits d'intérêts a pour vocation de sensibiliser sur le sujet. Elle a pour but d'aider les collaborateurs à éviter les conflits d'intérêts et à adopter la conduite adéquate.

Ce référentiel est régulièrement mis à jour afin de refléter l'implémentation d'une démarche d'amélioration continue. À titre d'exemple, en 2024, le Code de Conduite des fournisseurs a été créé pour étoffer le dispositif.

Le référentiel éthique est traduit dans six langues et accessible en permanence dans toutes les entités du Groupe. Il fait également l'objet de communications internes ponctuelles.

Cartographie des risques de corruption et de trafic d'influence

La cartographie des risques de corruption et de trafic d'influence sert de pilier dans la gestion du dispositif éthique. Les plans

Il est renvoyé à la section 2.4.1.3 Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires [ESRS-G1-1] pour plus de détails sur les formations obligatoires proposées aux collaborateurs, aux personnes à risque et au management.

Suivi, contrôles et évaluation interne

Le suivi du déploiement du dispositif éthique est systématiquement présenté lors des comités de contrôle interne du Groupe. La campagne d'auto-évaluation annuelle au cours de laquelle la qualité des procédures est revue par les équipes du contrôle interne comprend des questions sur l'éthique. Le suivi du dispositif éthique est présenté tous les ans en comité d'audit.

d'action qui en découlent font l'objet d'un suivi régulier. La cartographie fait l'objet d'une revue annuelle en comité éthique.

Procédures mises en place pour prévenir, détecter et traiter les allégations ou incidents de corruption et pots-de-vin

Pour prévenir, détecter et traiter les allégations ou incidents de corruption et pots-de-vin, le Groupe a mis en place plusieurs procédures.

Prévenir : Le dispositif éthique, comprenant le code de conduite des affaires, le code de conduite fournisseurs, la charte « cadeaux et avantages », et la charte de prévention des conflits d'intérêts, est largement diffusé sur le site corporate et sur *SharePoint* (Éthique Everyday), traduit en six langues. Des formations obligatoires (*e-learning*) sont dispensées aux collaborateurs, avec trois à sept modules selon leur exposition aux risques. La ségrégation des tâches est assurée avec une double validation requise pour tous les contrats. Le code de conduite des affaires est annexé aux contrats avec les tiers, et sera remplacé en 2025 par le code de conduite fournisseurs. La surveillance des tiers majeurs est effectuée via l'ADIT (Agence pour la Diffusion de l'Information Technologique). Un processus de validation des invitations ou cadeaux est en place ainsi qu'une déclaration annuelle de non-conflit d'intérêts pour les collaborateurs exposés. Une revue annuelle de la cartographie des risques est réalisée par le responsable éthique.

Détecter : la ligne d'alerte éthique (WhistleB) est disponible pour signaler les comportements problématiques. En 2025, des contrôles comptables seront renforcés sur les écritures manuelles et les comptes sensibles.

Traiter : Les alertes éthiques sont gérées par des récipiendaires désignés et des équipes d'investigation indépendantes, impliquant la direction des risques, la sûreté du Groupe, les directions juridiques et RH. Le traitement des alertes est suivi en comité éthique, avec la possibilité de convoquer un comité restreint pour les cas majeurs. Chaque entité juridique dispose d'un régime disciplinaire afférent à l'éthique. Il est renvoyé à la section 2.4.1.3 Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires [ESRS-G1-1] pour plus de détails sur la ligne d'alerte et le traitement des alertes éthiques.

Formation et sensibilisation

En 2022, afin de renforcer la prévention de la corruption un nouveau dispositif de formation e-learning a été lancé. Ce dispositif complet et pédagogique a été déployé en fonction du niveau de responsabilité des collaborateurs. Il comprend sept modules de e-learning portant sur les thématiques suivantes : code de conduite, cadeaux et invitations, lanceur d'alerte, conflits d'intérêts, évaluation des tiers, cartographie des risques, éthique et dirigeants.

2.4.1.6 [ESRS-G1-4] Cas de corruption ou de versement de pots-de-vin

Cas de corruption ou les versements de pots-de-vin survenus au cours de la période de reporting		2024
Nombre de condamnations pour violation des lois anti-corruption et anti-pots-de-vin		0
Montant des amendes pour violation des lois anti-corruption et anti-pots-de-vin		0 €

Formation à la lutte contre la corruption et les pots-de-vin

Niveau	Population	Taux de formation 2024	Libellés modules	Fréquence
0	Intégration nouveaux encadrants	100 %	Intervention : Risques et Éthique	6/8 sessions annuelles
		73 %	Code de conduite	
	Population « tous » :		Cadeaux et invitations	
1	Formation (3 modules)		Lanceur d'alerte	
2	Population conflit d'intérêts : formation (4 modules)	98,8 %	Conflits d'intérêts	Dans le mois qui suit la prise de poste et renouvellement à 3 ans
	Leadership Group / comités de direction :	93 %	Évaluation des tiers	
			Cartographie des risques	
3	Formation (7 modules)		Éthique & Dirigeants	

2.4.1.7 [ESRS-G1-5] Influence politique et activités de lobbying

Gouvernance

En France, la direction de la communication et des affaires publiques coordonne et déploie l'ensemble des activités de lobbying, sous l'autorité du Directeur général et dans le respect du code de conduite des affaires et de la charte de prévention des conflits d'intérêts du Groupe. Elle supervise le suivi des éventuelles activités menées dans les autres filiales.

Les actions menées dans ce cadre sont annuellement déclarées à la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP), sous forme d'un rapport préalablement partagé avec la direction de l'audit du Groupe. Cette déclaration comprend des fiches d'activité détaillées, recense les associations et fédérations dont le Groupe est membre, et indique les montants alloués à la représentation d'intérêt.

À date de publication du rapport le rapport 2024 n'est pas encore disponible. Le lien vers le rapport annuel pour l'année 2023 est consultable ici : <https://www.hatvp.fr/fiche-organisation/?organisation=775661390##>.

Contributions financières

En France, conformément à la loi du 19 janvier 1995 sur le financement de la vie politique, le Groupe ne verse aucune contribution politique, financière ou en nature. Cette politique est également appliquée dans toutes les autres entités du Groupe, aucun financement n'a été reporté dans les autres filiales.

Promouvoir la durabilité dans le secteur

Le Groupe s'engage activement dans les débats et les évolutions réglementaires relatifs à la durabilité et la réparation, à la vente de livres et aux activités digitales, tout en saisissant l'opportunité d'améliorer sa réputation en promouvant des pratiques plus responsables dans le secteur, au moyen d'actions concrètes en lien avec les IRO identifiés dans la section 2.1.3.3 [ESRS2-SBM-3] Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique.

De manière générale, Fnac Darty contribue, en apportant une expertise technique, aux décisions publiques susceptibles

d'affecter son environnement, particulièrement dans les domaines relatifs à l'économie circulaire, la protection des consommateurs et l'égalité de traitement entre acteurs économiques. Dans une démarche constructive avec les pouvoirs publics, Fnac Darty peut porter, grâce à son expérience opérationnelle, des propositions innovantes, mais également alerter sur les risques économiques, sociaux, environnementaux que feraient peser certaines mesures sur les acteurs du secteur. Dans ce dernier cas, le Groupe veille à travailler proactivement à des solutions de compromis satisfaisantes et acceptables par l'ensemble des parties prenantes. Cette participation active aux concertations permet au Groupe d'anticiper au mieux les réglementations en lien avec son activité.

● Durabilité et réparation

Au cours de l'année 2024, le Groupe a activement poursuivi sa collaboration avec le ministère de la transition écologique sur la création de l'indice de durabilité : deux experts ont notamment participé aux groupes de travail sur les indices de durabilité télévision et lave-linge.

Membre du club de la durabilité de l'ONG Halte à l'Obsolescence Programmée (HOP), le Groupe a été signataire d'une contribution française sur l'extension des indices de durabilité et de réparabilité à de nouveaux produits ainsi que d'un *white paper* européen, aux côtés de la coalition « *Right to Repair* », concernant le prix des pièces détachées.

Le Groupe sera également signataire de la deuxième version de la charte e-commerce durable et alimente le groupe de travail piloté par la Direction Générale des Entreprises, chargé de la rédaction d'une charte sur les smartphones reconditionnés.

Fnac Darty, premier réparateur de France, s'est impliqué dans les travaux visant à l'extension du champ d'intervention du fonds de réparation créé par la loi AGEC, principalement autour de deux axes : l'inclusion des abonnements dans le périmètre et le fléchage d'une enveloppe au soutien à la formation de techniciens réparateurs.

Enfin, le Groupe est membre du groupe de travail Économie circulaire, créé par le Conseil national du commerce.

● **Vente de livres**

Le Groupe a également été actif sur les enjeux de partage de la valeur au sein de la chaîne du livre, en contribuant à la création d'un outil assurant aux auteurs de la visibilité sur leurs chiffres de vente. Le Groupe veille scrupuleusement au maintien de conditions de concurrence équitables sur le marché de la vente en ligne de livres. Il est, à ce titre, attentif à la stricte application de la réglementation en vigueur et au respect notamment de la loi Darcos. Enfin, le Groupe a plaidé en faveur de la pérennisation du Pass Culture, outil unique et inédit de diffusion de la culture auprès du jeune public.

● **Activités digitales**

Le caractère omnicanal du modèle économique du Groupe suppose également un suivi des réglementations relatives aux activités digitales (*Digital Services Act, Digital Market Act*) et à leur application.

Transparence de nos activités de lobbying

Le Groupe est enregistré au registre de transparence de l'Union Européenne sous le numéro 935428630280-28. Il s'agit essentiellement d'une déclaration de forme, car le Groupe concentre ses activités en France, et ne déploie pas de stratégies de lobbying à Bruxelles à ce stade. C'est pourquoi la déclaration d'activité est vide, et le montant alloué inférieur à 10 000 euros.

En revanche, et comme indiqué au point G-1-5-29-a, le Groupe déclare ses activités nationales auprès de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique.

À fin décembre 2024, aucun membre des organes d'administration, de direction et de surveillance n'a occupé un poste comparable dans l'administration publique au cours des deux années précédant leur nomination.

2.4.1.8 [ESRS-G1-6] Pratiques en matière de paiement

	Catégories	France
Nombre moyen de jours pour payer la facture à partir vs standard	Achats indirects	55
	Achats <i>sourcing</i>	NA
	Achats marchands	59
Délais de paiement standard	Achats indirects	<i>LME marchandise maxi 60 jours net (Toléré, 45 jours fin de mois)</i>
	Achats <i>sourcing</i>	<i>pas de limite car hors FR mais définit dans le contrat</i>
	Achats marchands	<i>LME marchandise maxi 60 jours net (Toléré, 45 jours fin de mois) à l'exception du livre, qui n'a pas de plafond LME</i>
Pourcentage de paiements alignés sur les délais de paiement standard	Achats indirects	91,48 %
	Achats <i>sourcing</i>	NA
	Achats marchands	90,54 %
Nombre de procédures judiciaires en cours pour retard de paiement		0



2.4.1.9 Note Méthodologique - Indicateurs Gouvernance

La présente note méthodologique expose les principales lignes directrices et procédures extraites du protocole de reporting de gouvernance de Fnac Darty.

Le document détaille les indicateurs de gouvernance, les définitions, les méthodes de collecte, et de calcul des données.

G1-3 : Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin

● Part des fonctions à risque formées sur la corruption

ID EFRAG : G1-3_07/Norme : ESRS-G1-3-21-b

Contexte : Formation renforcée pour la population exposée au risque de corruption, incluant sept modules obligatoires pour le Leadership Groupe et les comités de direction des pays/filiales, et quatre modules pour la population « conflits d'intérêts ».

Périmètre : Groupe

Définition et unité de suivi : Pourcentage de la population à risque ayant reçu une formation sur la corruption.

Méthode de calcul et source : Nombre de personnes formées/ nombre total de personnes à risque x 100. Les sources incluent les extractions de l'outil de formation et les données des référents éthiques locaux.

● Pourcentage du conseil d'administration ayant reçu une formation sur la corruption

ID EFRAG : G1-3_08/Norme : ESRS-G1-3-21-c

Contexte : Documentation sur la corruption partagée avec le conseil d'administration.

Périmètre : Groupe - Administrateurs du groupe Fnac Darty

Unité de suivi : Pourcentage d'administrateurs ayant reçu la documentation.

Méthode de calcul et source : Nombre d'administrateurs ayant reçu la documentation/ nombre total d'administrateurs x 100. Les sources incluent les envois via OODrive et les validations par le comité d'audit.

● Part du 1^{er} organe directeur formé sur la corruption

ID EFRAG : G1-3_07/Norme : ESRS-G1-3-21-c

Contexte : Formation obligatoire pour le COMEX, Leadership Groupe et les CODIR des pays et filiales.

Périmètre : Groupe

Unité de suivi : Pourcentage des équipes de direction ayant reçu une formation sur la corruption.

Méthode de calcul et source : Nombre de personnes formées/ nombre total de personnes dans les équipes de direction x 100. Les sources incluent les extractions de l'outil de formation et les données des référents éthiques locaux.

G1-4 : Incidents de corruption ou de pots-de-vin

● Nombre d'incidents de corruption confirmés survenus au cours de l'année

ID EFRAG : G1-4_01/Norme : ESRS-G1-4-24-a

Contexte : Supervision des cas de corruption par le Directeur des Risques et le Responsable Éthique.

Périmètre : Périmètre Groupe

Unité de suivi : Nombre de cas de corruption confirmés ayant eu lieu cette année.

Méthode de calcul et source : Addition de l'ensemble des cas de corruption survenus au cours de l'année. Les sources incluent les cas remontés via le site d'alerte éthique et les dossiers des investigations réalisées.

● Part d'incidents de corruption confirmés survenus au cours de l'année avec licenciement

ID EFRAG : G1-4_06/Norme : ESRS-G1-4-24-a

Contexte : Suivi des cas de corruption et des issues RH par le Directeur des Risques

Périmètre : Groupe

Unité de suivi : Pourcentage de cas de corruption confirmés ayant débouché sur un licenciement.

Méthode de calcul et source : Nombre de cas de corruption ayant entraîné un licenciement/ nombre total de cas de corruption x 100. Les sources incluent les cas remontés via le site d'alerte éthique et les dossiers des investigations réalisées.

● Part d'incidents de corruption confirmés survenus au cours de l'année avec non-renouvellement de contrat ou résiliation

ID EFRAG : G1-4_07/Norme : ESRS-G1-4-24-a

Contexte : Suivi des cas de corruption et des issues contractuelles par le Directeur des Risques.

Périmètre : Groupe

Unité de suivi : Pourcentage de cas de corruption ayant débouché sur la résiliation ou le non-renouvellement de contrats.

Méthode de calcul et source : Nombre de résiliations ou non-renouvellements de contrat/ nombre total de cas de corruption x 100. Les sources incluent les cas remontés via le site d'alerte éthique et les dossiers des investigations réalisées.

● Nombre de condamnations pour violation des lois anti-corruption et anti-pots-de-vin

ID EFRAG : G1-4_02/Norme : ESRS-G1-4-24-a

Contexte : Suivi des issues judiciaires par le Directeur des Risques et le Responsable Éthique.

Périmètre : Groupe

Indicateur et unité de suivi : Nombre de condamnations pour violation des lois anti-corruption et anti-pots-de-vin.

Méthode de calcul et source : Addition de l'ensemble des condamnations survenues au cours de l'année. Les sources incluent les cas remontés via le site d'alerte éthique et les dossiers des investigations réalisées.

● Montant des amendes pour violation des lois anti-corruption et anti-pots-de-vin

ID EFRAG : G1-4_02/Norme : ESRS-G1-4-24-a

Contexte : Suivi des impacts financiers des incidents de corruption par le Directeur des Risques et le Responsable Éthique.

Définition et périmètre : Périmètre Groupe

Unité de suivi : Montant de l'impact financier des incidents de corruption.

Méthode de calcul et source : Pertes liées à l'incident de corruption (préjudice subi + frais judiciaires). Les sources incluent les cas remontés via le site d'alerte éthique et les dossiers des investigations réalisées.

G1-5 : Activités d'influence politique et de lobbying

- **Existence d'activités de lobbying**

ID EFRAG : G1-5_02/Norme : ESRS-G1-5-29-b

Contexte : garantir la transparence des activités et des engagements de l'entreprise liés à l'exercice de son influence politique comportant des contributions politiques, y compris la nature et la finalité des activités de lobbying.

Périmètre : France + filiales

Indicateur et unité de suivi : Existence d'activités de lobbying et valeur monétaire totale en euros des contributions politiques financières et en nature apportées directement et indirectement par l'entreprise.

G1-6 : Pratiques de paiement

- **Délai de paiement moyen de facturation**

ID EFRAG : G1-6_01/Norme : ESRS-G1-6-33-b

Contexte : Cette exigence de publication a pour objectif de donner un aperçu des conditions de paiement contractuelles et de leurs conséquences en termes de paiements, notamment de leur impact sur les PME.

Périmètre : France + ventilé par type d'achats (Achats Indirects, Achats Sourcing, Achats Marchands).

Exclusions : Nature et Découvertes, We Fix, hors charges immobilières pour les Achats Indirects, hors GEM, SFL, Cuisine et pièces détachées pour les Achats Marchands.

Unité de suivi : Délai en jour. Délai moyen (en nombre de jours) qu'il faut à l'entreprise pour payer une facture à compter de la date à laquelle le délai de paiement contractuel ou statutaire commence à courir.

Méthode de calcul et sources : Moyenne des délais de paiement constatés. Les sources incluent SAP pour les achats marchands et les questionnaires envoyés aux DAF locaux pour les filiales.

- **Conditions de paiement standard**

ID EFRAG : G1-6_02/Norme : ESRS-G1-6-33-b

Contexte : Cette exigence de publication a pour objectif de donner un aperçu des conditions de paiement contractuelles et de leurs conséquences en termes de paiements, notamment de leur impact sur les PME.

Périmètre : France ventilé par type d'achats (Achats Indirects, Achats Sourcing, Achats Marchands). Description des délais de paiement standards de l'entreprise (en nombre de jours) par grande catégorie de fournisseurs.

Exclusions : Nature et Découvertes, We Fix, hors charges immobilières pour les Achats Indirects, hors GEM, SFL, Cuisine et pièces détachées pour les Achats Marchands.

Indicateur et unité de suivi : Délai en jour.

Méthode de calcul et sources : Plafonnement des délais de paiement fixé par les articles L441-10 et suivants du code de commerce.

- **Nombre de paiements alignés aux standards de paiements**

ID EFRAG : G1-6_03/Norme : ESRS-G1-6-33-b

Contexte : Cette exigence de publication a pour objectif de donner un aperçu des conditions de paiement contractuelles et de leurs conséquences en termes de paiements, notamment de leur impact sur les PME.

Périmètre : France + ventilé par type d'achats (Achats Indirects, Achats Sourcing, Achats Marchands).

Exclusions : Nature et Découvertes, We Fix, hors charges immobilières pour les Achats Indirects, hors GEM, SFL, Cuisine et pièces détachées pour les Achats Marchands.

Indicateur et unité de suivi : Nombre de paiements alignés aux standards de paiements, nombre de paiements non alignés aux standards de paiements, pourcentage de paiements alignés aux standards de paiements. Le pourcentage de paiements effectués dans le délai de paiement standard légal ou défini par l'entité.

Méthode de calcul et sources : Nombre de documents payés à échéance/nombre total de documents. Les sources incluent SAP pour les achats marchands et SmartBuy pour les achats indirects.

- **Procédures judiciaires pour retard de paiement (nombre)**

ID EFRAG : G1-6_04/Norme : ESRS-G1-6-33-c

Contexte : Cette exigence de publication a pour objectif de donner un aperçu des conditions de paiement contractuelles et de leurs conséquences en termes de paiements, notamment de leur impact sur les PME.

Périmètre : France (Fnac, Darty). Nombre de procédures judiciaires en cours et en appel concernant des retards de paiement.

Indicateur et unité de suivi : Nombre entier.

Méthode de calcul et sources : Tableau de suivi des litiges avec mention du statut du litige pour la France. Les sources incluent les questionnaires envoyés aux DAF locaux pour les filiales.



2 Informations de durabilité

Liste des points de données dans les normes transverses et thématiques dérivées d'autres textes législatifs de l'UE en application de la norme ESRS 2, appendice B

2.5 — Liste des points de données dans les normes transverses et thématiques dérivées d'autres textes législatifs de l'UE en application de la norme ESRS 2, appendice B

Exigence de publication et point de donnée correspondant	Référence SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	UE Loi européenne sur le climat	Section
ESRS 2 GOV-1 Mixité au sein des organes de gouvernance paragraphe 21, point d)	Indicateur n° 13, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission ;		2.1.2.1
ESRS 2 GOV-1 Pourcentage d'administrateurs indépendants paragraphe 21, point e)			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		2.1.2.1
ESRS 2 GOV-4 Déclaration sur la vigilance raisonnable paragraphe 30	Indicateur n° 10, tableau 3, annexe I				2.1.2.4
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées aux combustibles fossiles paragraphe 40, point d) i)	Indicateur n° 4, tableau 1, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013 ; Règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, tableau 1 : Informations qualitatives sur le risque environnemental et tableau 2 : Informations qualitatives sur le risque social	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		Non Applicable à Fnac Darty
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la fabrication de produits chimiques paragraphe 40, point d) ii)	Indicateur n° 9, tableau 2, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		Non Applicable à Fnac Darty
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à des armes controversées paragraphe 40, point d) iii)	Indicateur n° 14, tableau 1, annexe I		Article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818, Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Non Applicable à Fnac Darty
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac paragraphe 40, point d) iv)			Règlement délégué (UE) 2020/1818, Article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1816, Annexe II.		Non Applicable à Fnac Darty
ESRS E1-1 Plan de transition pour atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050 paragraphe 14				Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119	2.2.1.2

Exigence de publication et point de donnée correspondant	Référence SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	UE Loi européenne sur le climat	Section
ESRS E1-1 Entreprises exclues des indices de référence « Accord de Paris » paragraphe 16, point g)		Article 449 <i>bis</i> Règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, Modèle 1 : Portefeuille bancaire — Risque de transition lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	Article 12, paragraphe 1, points d) à g), et article 12, paragraphe 2, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Non Applicable à Fnac Darty
ESRS E1-4 Cibles de réduction des émissions de GES paragraphe 34	Indicateur n° 4, tableau 2, Annexe I	Article 449 <i>bis</i> Règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, Modèle 3 : Portefeuille bancaire — Risque de transition lié au changement climatique : indicateurs d'alignement	Article 6 du règlement délégué (UE) 2020/1818		2.2.1.8
ESRS E1-5 Consommation d'énergie produite à partir de combustibles fossiles ventilée par source d'énergie (uniquement les secteurs ayant un fort impact sur le climat) paragraphe 38	Indicateur n° 5, tableau 1, et indicateur n° 5, tableau 2, annexe I				Non Applicable à Fnac Darty
ESRS E1-5 Consommation d'énergie et mix énergétique paragraphe 37	Indicateur n° 5, tableau 1, annexe I				2.2.1.7
ESRS E1-5 Intensité énergétique des activités dans les secteurs à fort impact climatique paragraphes 40 à 43	Indicateur n° 6, tableau 1, annexe I				Non Applicable à Fnac Darty



2 Informations de durabilité

Liste des points de données dans les normes transverses et thématiques dérivées d'autres textes législatifs de l'UE en application de la norme ESRS 2, appendice B

Exigence de publication et point de donnée correspondant	Référence SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	UE Loi européenne sur le climat	Section
ESRS E1-6 Émissions brutes de GES des scopes 1, 2 ou 3 et émissions totales de GES Paragraphe 44	Indicateurs n° 1 et n° 2, tableau 1, annexe I	Article 449 <i>bis</i> du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, Modèle 1 : Portefeuille bancaire — Risque de transition lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	Article 5, paragraphe 1, article 6 et Article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		2.2.1.4
ESRS E1-6 Intensité des émissions de GES brutes paragraphes 53 à 55	Indicateur n° 3, tableau 1, annexe I	Article 449 <i>bis</i> du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, Modèle 3 : Portefeuille bancaire — Risque de transition lié au changement climatique : indicateurs d'alignement	Article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		2.2.1.4
ESRS E1-7 Absorptions de GES et crédits carbone paragraphe 56				Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119	Non Applicable à Fnac Darty
ESRS E1-9 Exposition du portefeuille de l'indice de référence à des risques physiques liés au climat paragraphe 66			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818, Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Non Applicable à Fnac Darty

Exigence de publication et point de donnée correspondant	Référence SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	UE Loi européenne sur le climat	Section
<p>ESRS E1-9</p> <p>Désagrégation des montants monétaires par risque physique aigu et chronique paragraphe 66, point a)</p> <p>ESRS E1-9</p> <p>Localisation des actifs importants exposés à un risque physique matériel paragraphe 66, point c)</p>		<p>Article 449 <i>bis</i> du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphes 46 et 47,</p> <p>Modèle 5 : Portefeuille bancaire — Risque physique lié au changement climatique : expositions soumises à un risque physique.</p>			<p>Non Applicable à Fnac Darty</p>
<p>ESRS E1-9</p> <p>Ventilation de la valeur comptable des actifs immobiliers de l'entreprise par classe d'efficacité énergétique paragraphe 67, point c)</p>		<p>Article 449 <i>bis</i> du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphe 34, Modèle 2 : Portefeuille bancaire — Risque de transition lié au changement climatique : Prêts garantis par des biens immobiliers — Efficacité énergétique des sûretés</p>			<p>Non Applicable à Fnac Darty</p>
<p>ESRS E1-9</p> <p>Degré d'exposition du portefeuille aux opportunités liées au climat paragraphe 69</p>			<p>Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission</p>		<p>Non Applicable à Fnac Darty</p>
<p>ESRS E2-4</p> <p>Quantité de chaque polluant énuméré dans l'annexe II du règlement E-PRTR (registre européen des rejets et des transferts de polluants) rejetés dans l'air, l'eau et le sol, paragraphe 28</p>	<p>Indicateur n° 8, tableau 1, annexe I ; indicateur n° 2, tableau 2, annexe I, indicateur n° 1, tableau 2, annexe I ; indicateur n° 3, tableau 2, annexe I</p>				<p>Non Applicable à Fnac Darty</p>



2 Informations de durabilité

Liste des points de données dans les normes transverses et thématiques dérivées d'autres textes législatifs de l'UE en application de la norme ESRS 2, appendice B

Exigence de publication et point de donnée correspondant	Référence SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	UE Loi européenne sur le climat	Section
ESRS E3-1 Ressources hydriques et marines, paragraphe 9	Indicateur n° 7, tableau 2, annexe I				Non Applicable à Fnac Darty
ESRS E3-1 Politique en la matière paragraphe 13	Indicateur n° 8, tableau 2, annexe I				Non Applicable à Fnac Darty
ESRS E3-1 Pratiques durables en ce qui concerne les océans et les mers paragraphe 14	Indicateur n° 12, tableau 2, annexe I				Non Applicable à Fnac Darty
ESRS E3-4 Pourcentage total d'eau recyclée et réutilisée paragraphe 28, point c)	Indicateur n° 6.2, tableau 2, annexe I				Non Applicable à Fnac Darty
ESRS E3-4 Consommation d'eau totale en m ³ par rapport au chiffre d'affaires généré par les propres activités de l'entreprise paragraphe 29	Indicateur n° 6.1, tableau 2, annexe I				Non Applicable à Fnac Darty
ESRS 2- SBM 3 - E4 paragraphe 16, point a) i)	Indicateur n° 7, tableau 1, annexe I				2.1.3.3
ESRS 2- SBM 3 - E4 paragraphe 16, point b)	Indicateur n° 10, tableau 2, annexe I				2.1.3.3
ESRS 2- SBM 3 - E4 paragraphe 16, point c)	Indicateur n° 14, tableau 2, annexe I				2.1.3.3
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques foncières/agricoles durables paragraphe 24, point b)	Indicateur n° 11, tableau 2, annexe I				Non Applicable à Fnac Darty
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers paragraphe 24, point c)	Indicateur n° 12, tableau 2, annexe I				Non Applicable à Fnac Darty
ESRS E4-2 Politiques de lutte contre la déforestation paragraphe 24, point d)	Indicateur n° 15, tableau 2, annexe I				2.2.4.2
ESRS E5-5 Déchets non recyclés paragraphe 37, point d)	Indicateur n° 13, tableau 2, annexe I				2.2.5.3
ESRS E5-5 Déchets dangereux et déchets radioactifs paragraphe 39	Indicateur n° 9, tableau 1, annexe I				2.2.5.3
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque de travail forcé paragraphe 14, point f)	Indicateur n° 13, tableau 3, annexe I				Non Applicable à Fnac Darty
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque d'exploitation d'enfants par le travail paragraphe 14, point g)	Indicateur n° 12, tableau 3, annexe I				Non Applicable à Fnac Darty

Exigence de publication et point de donnée correspondant	Référence SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	UE Loi européenne sur le climat	Section
ESRS S1-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme paragraphe 20	Indicateur n° 9, tableau 3, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I				2.3.1.3
ESRS S1-1 Politiques de vigilance raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 21			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		2.3.1.3 2.3.1.5 2.3.1.6 2.3.1.7 2.3.1.8
ESRS S1-1 Processus et mesures de prévention de la traite des êtres humains paragraphe 22	Indicateur n° 11, tableau 3, annexe I				2.3.1.3
ESRS S1-1 Politique de prévention ou système de gestion des accidents du travail paragraphe 23	Indicateur n° 1, tableau 3, annexe I				2.3.1.4
ESRS S1-3 Mécanismes de traitement des différends ou des plaintes paragraphe 32, point c)	Indicateur n° 5, tableau 3, annexe I				2.3.1.9
ESRS S1-14 Nombre de décès et nombre et taux d'accidents liés au travail paragraphe 88, points b) et c)	Indicateur n° 2, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		2.3.1.10
ESRS S1-14 Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies paragraphe 88, point e)	Indicateur n° 3, tableau 3, annexe I				Non Applicable à Fnac Darty
ESRS S1-16 Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé paragraphe 97, point a)	Indicateur n° 12, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		2.3.1.10
ESRS S1-16 Ratio de rémunération excessif du directeur général paragraphe 97, point b)	Indicateur n° 8, tableau 3, annexe I				2.3.1.10
ESRS S1-17 Cas de discrimination paragraphe 103, point a)	Indicateur n° 7, tableau 3, annexe I				2.3.1.10
ESRS S1-17 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 104, point a)	Indicateur n° 10, tableau 1, et indicateur n° 14, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		2.3.1.10
ESRS 2- SBM3 – S2 Risque important d'exploitation d'enfants par le travail ou de travail forcé dans la chaîne de valeur paragraphe 11, point b)	Indicateurs n° 12 et n° 13, Tableau 3, annexe I				2.3.2.1



2 Informations de durabilité

Liste des points de données dans les normes transverses et thématiques dérivées d'autres textes législatifs de l'UE en application de la norme ESRS 2, appendice B

Exigence de publication et point de donnée correspondant	Référence SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	UE Loi européenne sur le climat	Section
ESRS S2-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme paragraphe 17	Indicateur n° 9, tableau 3, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I				2.3.2.3
ESRS S2-1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur paragraphe 18	Indicateurs n° 11 et n° 4, tableau 3, annexe I				2.3.2.3
ESRS S2-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 19	Indicateur n° 10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		2.3.2.3
ESRS S2-1 Politiques de vigilance raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 19			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		2.3.2.3 2.7
ESRS S2-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme* liés à la chaîne de valeur en amont ou en aval paragraphe 36	Indicateur n° 14, tableau 3, annexe I				2.3.2.6
ESRS S3-1 Engagements à mener une politique en matière de droits de l'homme paragraphe 16	Indicateur n° 9, tableau 3, annexe I, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I				Non Matériel pour Fnac Darty
ESRS S3-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, des principes de l'OIT ou des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 17	Indicateur n° 10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Non Matériel pour Fnac Darty
ESRS S3-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme paragraphe 36	Indicateur n° 14, tableau 3, annexe I				Non Matériel pour Fnac Darty
ESRS S4-1 Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux paragraphe 16	Indicateur n° 9, tableau 3, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I				2.4.3.4 2.4.3.5 2.4.3.6 2.4.3.7
ESRS S4-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 17	Indicateur n° 10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		2.3.2.3
ESRS S4-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme paragraphe 35	Indicateur n° 14, tableau 3, annexe I				2.3.2.3

Exigence de publication et point de donnée correspondant	Référence SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	UE Loi européenne sur le climat	Section
ESRS G1-1 Convention des Nations unies contre la corruption paragraphe 10, point b)	Indicateur n° 15, tableau 3, annexe I				2.4.1.3
ESRS G1-1 Protection des lanceurs d'alerte paragraphe 10, point d)	Indicateur n° 6, tableau 3, annexe I				2.4.1.3
ESRS G1-4 Amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24, point a)	Indicateur n° 17, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		2.4.1.6
ESRS G1-4 Normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24, point b)	Indicateur n° 16, tableau 3, annexe I				2.4.1.6



2.6 — Rapport de certification des informations en matière de durabilité

Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'Assemblée Générale des actionnaires,

Le présent rapport est émis en notre qualité de commissaires aux comptes de FNAC DARTY. Il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (« Informations de durabilité »), relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2024 incluses dans les sections 2.1 à 2.5 du rapport sur la gestion du groupe et présentées dans la section 2 du document d'enregistrement universel.

En application de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, FNAC DARTY est tenue d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte de son rapport sur la gestion du groupe. Ces informations ont été établies dans un contexte de première application des articles précités caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes, le recours à des estimations significatives, l'absence de pratiques et de cadre établis notamment pour l'analyse de double matérialité ainsi que par un dispositif de contrôle interne évolutif. Elles permettent de comprendre les impacts de l'activité de FNAC DARTY sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution des affaires du groupe, de ses résultats et de sa situation. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En application du II de l'article L. 821-54 du code précité notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- la conformité aux normes d'information en matière de durabilité adoptées en vertu de l'article 29 ter de la directive (UE) 2013/34 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (ci-après ESRS pour « *European Sustainability Reporting Standards* ») du processus mis en œuvre par FNAC DARTY pour déterminer les informations publiées ;
- la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le rapport sur la gestion du groupe et présentées en section 2 du document d'enregistrement universel avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS ; et
- le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le code de commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit « *Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852* ».

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées, les conclusions que nous en avons tirées, et, à l'appui de ces conclusions, les éléments qui ont fait l'objet, de notre part, d'une attention particulière et les diligences que nous avons mises en œuvre au titre de ces éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par FNAC DARTY dans le rapport sur la gestion du Groupe et présentées en section 2 du document d'enregistrement universel, nous formulons un paragraphe d'observations.

Limites de notre mission

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

En outre, cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de FNAC DARTY, notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par FNAC DARTY en termes de plans d'action, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition.

Elle permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification, d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Notre mission ne porte pas sur les éventuelles données comparatives.

Conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par Fnac Darty pour déterminer les informations publiées

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- le processus défini et mis en œuvre par FNAC DARTY lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans le rapport sur la gestion du groupe présentées en section 2 du document d'enregistrement universel, et

- les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par FNAC DARTY avec les ESRS.

Eléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par FNAC DARTY pour déterminer les informations publiées.

Les informations relatives à l'identification des parties prenantes et des impacts, risques et opportunités ainsi qu'à l'évaluation de la matérialité d'impact et à la matérialité financière sont mentionnées dans la section 2.1.4.1 [ESRS2-IRO-1] « Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants ».

● Concernant l'identification des parties prenantes

Nous avons pris connaissance de l'analyse réalisée par FNAC DARTY pour identifier les parties prenantes, qui peuvent affecter les entités du périmètre des informations ou peuvent être affectées par elles, par leurs activités et relations d'affaires directes ou indirectes dans la chaîne de valeur.

Nous nous sommes entretenus avec la direction et les personnes que nous avons jugé appropriées et avons inspecté la documentation disponible.

● Concernant l'identification des impacts, risques et opportunités

Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par FNAC DARTY concernant l'identification des impacts (négatifs ou positifs), risques et opportunités (« IRO »), réels ou potentiels, en lien avec les enjeux de durabilité mentionnés dans le paragraphe AR 16 des « Exigences d'application » de la norme ESRS 1, tel que mentionné dans la section 2.1.4.1 [ESRS2-IRO-1] « Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants ».

Nous avons également exercé notre jugement professionnel pour apprécier le caractère acceptable des exclusions telles que présentées dans la section 2.1.1.2 [ESRS2-BP-2] « Publication d'informations relatives à des circonstances particulières » du rapport sur la gestion du groupe.

Nous avons apprécié :

- l'exhaustivité des activités comprises dans le périmètre retenu pour l'identification des IRO ;
- la manière dont FNAC DARTY a considéré la liste des sujets de durabilité énumérés par la norme ESRS 1 (AR 16) dans son analyse ;
- la cohérence des impacts, risques et opportunités réels et potentiels identifiés par FNAC DARTY avec les analyses

sectorielles disponibles et la stratégie de durabilité du Groupe.

● Concernant l'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière

Nous avons pris connaissance, par entretien avec la direction et inspection de la documentation disponible, du processus d'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière mis en œuvre par FNAC DARTY, et apprécié sa conformité au regard des critères définis par ESRS 1.

Nous avons notamment apprécié la façon dont FNAC DARTY a établi et appliqué les critères de matérialité de l'information définis par la norme ESRS 1, y compris relatifs à la fixation de seuils, pour déterminer les informations matérielles publiées.

Nous avons apprécié le caractère approprié de l'information donnée et mentionnée dans la section 2.1.4.1 [ESRS2-IRO-1] « Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants ».

Conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le rapport sur la gestion du groupe figurant en section 2 du document d'enregistrement universel avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, y compris aux ESRS :

- les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans le rapport sur la gestion du groupe figurant en section 2 du document d'enregistrement universel, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;
- la présentation de ces informations en garantit la lisibilité et la compréhensibilité ;
- le périmètre retenu par FNAC DARTY relativement à ces informations est approprié ; et
- sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, que ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions, incohérences importantes, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.



2

Informations de durabilité

Rapport de certification des informations en matière de durabilité

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le rapport sur la gestion du groupe figurant en section 2 du document d'enregistrement universel, avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations figurant au paragraphe 2.1.1.2 [ESRS2-BP-2] « Publication d'informations relatives à des circonstances particulières » qui soulignent les limites inhérentes à la première année d'application de l'article L. 233-28-4 et les choix méthodologiques effectués par FNAC DARTY précisés dans la section « Incertitudes liées à la première mise en œuvre des normes ESRS », notamment les paragraphes « Informations non publiées en 2024 » et « Périmètre de l'état de durabilité ».

Eléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

● Informations fournies en application des normes environnementales (ESRS E1 et E5)

Les informations publiées au titre du changement climatique (ESRS E1) sont mentionnées dans la section 2.2.1 « Changement Climatique [ESRS-E1] », celles publiées au titre de l'utilisation des ressources et l'économie circulaire (ESRS E5) sont mentionnées dans la section 2.2.5 « Utilisation des ressources et économie circulaire [ESRS-E5] ».

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS de ces informations.

Nos diligences ont notamment consisté à :

- mener des entretiens avec la direction ou les personnes concernées, en particulier, la direction « RSE » du groupe, pour prendre connaissance des politiques et orientations de l'entité afin de couvrir l'atténuation et l'adaptation au changement climatique ;
- prendre connaissance des processus et de la documentation interne mises en place par l'entité visant à la conformité des informations publiées.

Plus particulièrement, en ce qui concerne les informations publiées au titre des émissions de gaz à effet de serre (GES), nos travaux ont consisté à :

- concernant les émissions relatives au scope 3, apprécier les périmètres retenus des différentes catégories et le processus de collecte des informations ;
- concernant les émissions de la chaîne de valeur avec contrôle opérationnel, apprécier le traitement des mises en équivalences du groupe dans le bilan de gaz à effet de serre ;
- prendre connaissance de la méthodologie retenue pour les estimations que nous avons jugées structurantes ;
- rapprocher une sélection de données sous-jacentes servant de base à l'élaboration du bilan d'émission de gaz à effet de serre, avec les pièces justificatives telles que la consommation d'énergie, les données issues des bases externes s'agissant des facteurs d'émission, etc... ;
- mettre en œuvre des procédures analytiques ;
- vérifier l'exactitude arithmétique des calculs servant à établir ces informations.

Respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par FNAC DARTY pour déterminer le caractère éligible et aligné des activités des entités comprises dans la consolidation.

Ils ont également consisté à vérifier les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

- de la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhensibilité ;
- sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions, incohérences importantes dans les informations fournies, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

Eléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous n'avons pas identifié d'éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière.

Paris, le 10 mars 2025

Deloitte & Associés

Guillaume Crunelle

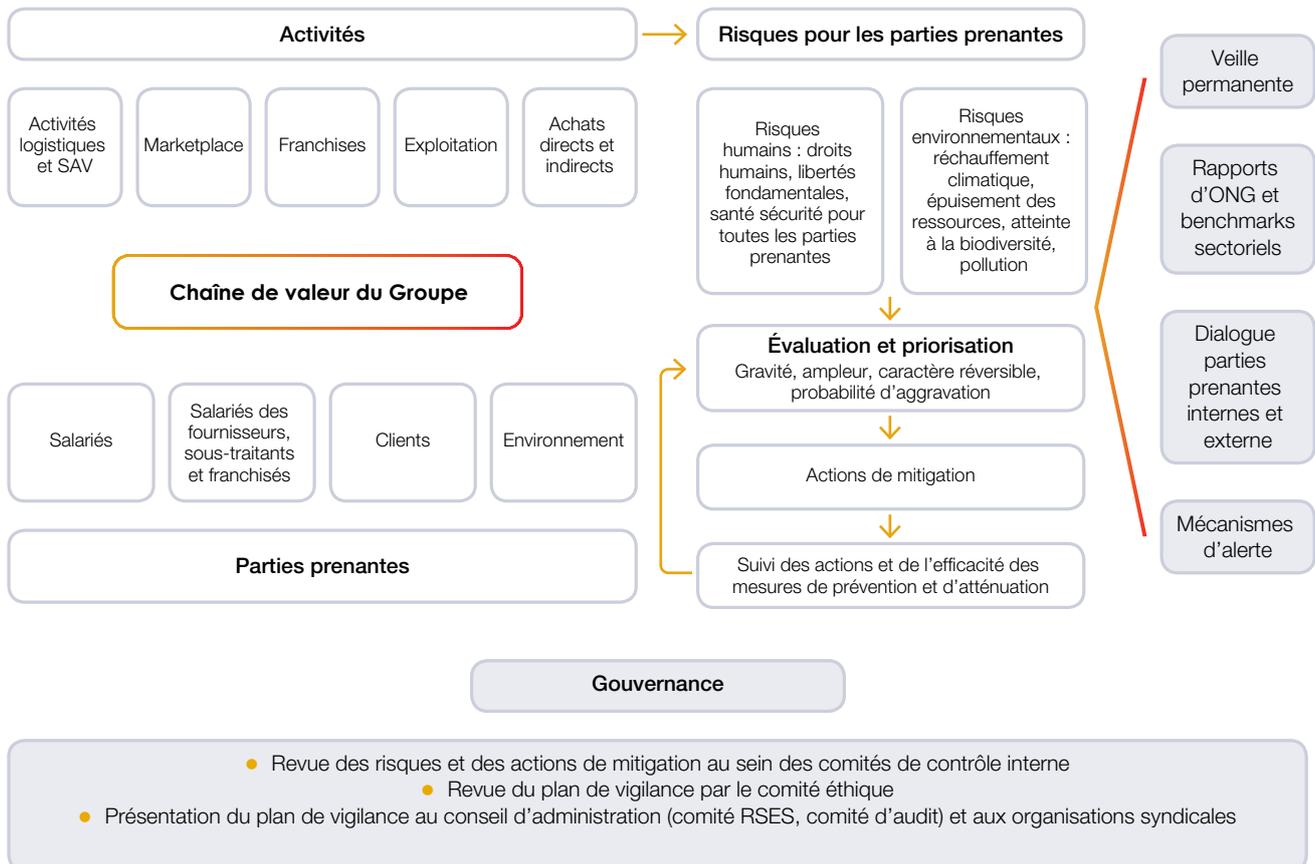
Julien Rivals

KPMG

Caroline Bruno-Diaz

2.7 — Plan de vigilance

La loi française du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre renforce les exigences de responsabilité sur la chaîne de valeur de l'amont à l'aval des activités des entreprises. Avec la transformation de ses activités, Fnac Darty s'est saisi de cette loi pour approfondir et renforcer ses analyses de risques et ses plans d'action. Le compte rendu de la mise en œuvre effective du Plan et des résultats est rendu public depuis 2018, en cohérence et en complémentarité avec sa déclaration de performance extra-financière.



Fnac Darty s'appuie sur des principes et des standards éthiques dans la conduite de ses activités, et se réfère notamment à la Déclaration universelle des droits de l'homme, au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, et aux conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail. Le Groupe adhère également au *Global Compact* des Nations unies, dont il partage et promeut les principes.

Dans la conduite de leurs affaires, les filiales et les partenaires sont tenus de se conformer à la législation locale applicable et au socle minimal commun contenu dans le Code de conduite des affaires et à partir de 2025 au nouveau Code de conduite des Fournisseurs.

2.7.1 Périmètre

Au 31 décembre 2024, le plan de vigilance du Groupe couvre ses opérations en France (Fnac et Darty), Espagne, Suisse, Portugal, Belgique (Vanden Borre) ainsi que Nature & Découvertes, WeFix et le bureau de sourcing à Hong Kong. Il inclut les opérations internes et les fournisseurs de rang 1 avec lesquels la Société a des relations commerciales établies.

Le plan vise à prévenir les atteintes graves aux droits humains, aux libertés fondamentales, à la santé, à la sécurité des personnes et à l'environnement, causées par le Groupe ou ses partenaires commerciaux.

Ces risques, comme les autres risques extra-financiers du Groupe, sont évalués et suivis dans le cadre de la politique RSE, et décrits dans le présent Document d'enregistrement universel.

2.7.2 Cartographie des risques, procédures d'évaluation et mécanisme d'alerte

Les risques sont identifiés et évalués au moins une fois par an, plus fréquemment pour les risques significatifs, avec les responsables concernés. Dans le cadre de ces revues, les évolutions de l'environnement du Groupe (acquisition, nouveaux marchés, croissance importante d'une activité, etc.) et les rapports et recommandations des ONG et d'autres parties prenantes externes, sont pris en considération.

Les risques identifiés sont évalués selon la méthodologie de la direction des risques en tenant compte de leur occurrence et impact, ainsi que des politiques d'atténuation ou de prévention mises en place :

- l'impact est évalué selon plusieurs critères comme le caractère systématique ou répété de l'atteinte, ou encore sa réversibilité, sur l'environnement, les conditions de travail et sur la santé et la sécurité des employés, des prestataires et/ou des consommateurs ;
- la probabilité est évaluée au regard du pays où l'entité opère (sur la base de plusieurs indicateurs dont l'indice de développement humain), au regard du caractère prévisible de l'atteinte et selon la récurrence des atteintes constatée au sein de l'organisation ou au sein du secteur ;
- la maîtrise de l'impact est évaluée suivant le niveau d'identification et d'évaluation du risque, le contrôle des activités mis en place et son respect, l'intégration du risque dans le programme de travail d'audit et dans les formations.

Fnac Darty a intégré les organisations syndicales représentatives à ce dispositif d'évaluation et à l'élaboration des actions de remédiation. En 2020, un groupe de travail *ad hoc* a été constitué (composé d'un représentant du personnel par filiale), qui se réunit une fois par an pour échanger sur le contenu du Plan, notamment sur les politiques, les actions de prévention et l'efficacité des mesures prises. Une synthèse du Plan est par ailleurs présentée chaque année devant les membres du comité d'entreprise européen.

En 2022, la direction de la RSE a réalisé le renouvellement de sa matrice de matérialité. Cette analyse a permis d'affiner les risques RSE et Groupe et ainsi de réévaluer la cartographie du devoir de vigilance Fnac Darty. Cette analyse a conduit à réorganiser la cartographie des risques. Les 34 catégories de risques présents en 2021 ont été regroupées en 24 risques principaux avec, pour les besoins du pilotage, une nouvelle catégorie pour les « risques transverses » – risques pour lesquels la responsabilité est partagée entre plusieurs directions.

Dans une démarche d'amélioration continue, la cartographie fait l'objet de revues régulières animées par les directions de la RSE et des risques, en lien avec les différentes directions concernées. Celle-ci est ensuite validée en comité éthique, qui se prononce sur l'efficacité des mesures prises et peut réclamer des plans d'action supplémentaires. Cette cartographie sera revue en 2025.

2.7.3 Mécanisme d'alerte

En 2021, une plateforme d'alerte éthique et de conformité externalisée a été déployée dans l'ensemble des filiales en France et dans les pays, et son contenu traduit dans toutes les langues du Groupe. Le lien vers la plateforme est également accessible aux tiers. 0 alerte n'a concerné le devoir de vigilance en 2024. Pour plus de détails sur le mécanisme et les alertes reçues en 2024 voir 2.4.1.3 Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires [ESRS-G1-1].

2.7.4 Mesures de prévention et d'atténuation

2.7.4.1 Sourcing de produits de marque propre et sous licence

Afin de proposer à ses clients une alternative économique aux produits de grandes marques, Fnac Darty commercialise des produits sous ses propres marques de distributeur. Ces produits sont approvisionnés directement auprès des fabricants, pour une grande partie en Chine.

Chiffres clés (périmètre Fnac Darty, hors Nature & Découvertes) :

- 12 marques propres, sept marques sous licence, environ 1 300 références actives ;
- 178 usines actives à fin décembre : 166 en Chine, 12 en Europe élargie (dont trois en Turquie) et une en Égypte.

Risques	Moyens mis en œuvre	Mesures de prévention	Actions et résultats 2024
Libertés fondamentales et droits de l'homme (liberté d'association, temps de travail, rémunération, travail forcé, travail des enfants, discrimination)	Une équipe de 90 personnes dont 61 en Chine	Document cadre (<i>Group Vendor Manual</i> , traduit en mandarin)	87 audits d'usine dont 83 jugés conformes, soit 95 % des audits ^(a) Fnac Darty jugés conformes avant plan d'actions correctives
Santé/sécurité des salariés de ces usines, par exemple en cas de non-conformité des installations et des équipements de protection individuels	Une dizaine de contrôleurs internes	Audit complet avant toute contractualisation puis cycle d'audit tous les deux ans au minimum	Un nouvel audit spécifique à l'environnement mis en place en septembre 2023 – 79 usines auditées en 2024
Santé/sécurité des clients, notamment en cas de problème de qualité ou de non-conformité aux normes européennes (REACH, RoHS)	Une grille d'audit éprouvée, comprenant 103 points de contrôles dont 27 liés à la responsabilité sociale et environnementale	Audits annoncés et non annoncés	Poursuite de la campagne d'audit : 50 % des usines actives ^(a) auditées
Environnement, par exemple en cas de mauvaises pratiques environnementales dans les usines	Un nouvel audit spécifique à l'environnement mis en place en septembre 2023 – 79 usines auditées en 2024	Audits des contrôleurs internes	Multiplication des audits non annoncés : 48 audits non annoncés (55 % des audits)
			Inclusion d'un point de contrôle sur la mise à disposition d'un mécanisme d'alerte éthique aux travailleurs
			44 audits de supervision des contrôleurs et 0 alerte

(a) Usines situées en Chine.

2.7.4.2 Politique de prévention et d'atténuation des risques

Le Groupe a mis en place des règles strictes et des procédures de contrôle exigeantes auprès de ses fournisseurs pour garantir la sécurité et la satisfaction de ses clients lors de l'utilisation de ces produits, ainsi que le respect de l'ensemble des réglementations en vigueur. Lors des tests, les produits sont contrôlés selon les standards les plus élevés ; ainsi, si les directives françaises s'avèrent plus strictes que les directives européennes, les normes françaises servent de standard.

Par ailleurs, le Groupe s'assure que les fournisseurs retenus et les usines associées respectent les droits des salariés et les normes environnementales en vigueur. À ce titre, la direction Sourcing a intégré des critères RSE dans ses process et documents cadrant la relation fournisseur, et procède régulièrement à des audits.

2.7.4.3 Document cadre

Le « *Group Vendor Manual* » définit la relation entre Fnac Darty et ses fournisseurs, et inclut le Code de conduite des affaires. Ce document cadre la relation avec le fournisseur ; il décrit les standards et procédures que chaque partie s'engage à suivre. Il oblige notamment le fournisseur à produire les justificatifs de conformité aux réglementations européennes (ou locales, si les lois nationales des pays dans lesquels les produits sont amenés à être distribués diffèrent) : une déclaration de conformité CE, une fiche de données de sécurité des matériaux pour les produits contenant des substances couvertes par la réglementation REACH, des informations sur les produits couverts par la réglementation CHIP et, depuis 2020, des informations sur la mise à disposition de pièces détachées et des documents facilitant la réparation des produits, en respect de la directive européenne sur l'écodesign des produits.

Le *Vendor Manual* comprend également un chapitre consacré aux standards sociaux et environnementaux auxquels les fournisseurs sont tenus de se conformer – et qui comprend notamment 11 critères

réhibitifs (« *critical failure points* »), dont six liés aux droits humains, aux libertés fondamentales et à la santé/sécurité. Par exemple, le recours à du travail forcé (sous quelque forme que ce soit), les abus physiques ou verbaux, des itinéraires d'évacuation d'urgence obstrués ou l'absence de séparation entre les dortoirs et le lieu de production font l'objet d'une tolérance zéro.

Le respect de ces standards est contrôlé lors des audits.

2.7.4.4 Audits

Pour s'assurer du respect des standards du Groupe, les contrôleurs de Fnac Darty procèdent à des audits annoncés et semi ou non annoncés ; une base de données centralisée permet d'assurer un suivi du planning et des résultats d'audit de chaque usine. Ces audits comprennent deux volets : un volet « assurance et contrôle de la qualité » et un volet « responsabilité sociale et environnementale ». Ce deuxième volet regroupe des points de contrôle sur plusieurs aspects : les droits humains et le droit du travail, la santé et la sécurité, l'éthique et l'environnement.

Avant toute contractualisation avec une nouvelle usine, un audit préalable est réalisé sur l'ensemble de ces éléments. Si l'audit indique des points bloquants, aucune commande n'est passée. Si l'audit indique des points d'attention, l'usine a pour obligation de mettre en œuvre des actions correctives. Des audits de suivi sont programmés pour s'assurer de la mise en conformité du fournisseur avant le lancement de la production.

Les usines actives sont ensuite auditées tous les deux ans ; ce délai peut être raccourci en cas de suspicion de manquements à la qualité ou aux standards sociaux et environnementaux. Les procédures associées au résultat de ces audits sont les mêmes que pour les audits préalables. Le niveau d'exigence a été relevé de 60 % à 77 % au cours des trois dernières années.



Résultat d'audit	Procédure associée	Contrôle
> 77 % = conformité	Plan d'actions correctif si nécessaire	Audit tous les deux ans
< 77 % = non-conformité	Arrêt de la production et de la relation fournisseur	Audit de suivi avant tout lancement ou reprise de la production
Non-conformité constatée sur un des critères réhibitoires	Arrêt de la production avec obligation de mettre en place des actions correctives avant la reprise de la production	Audit de suivi avant tout lancement ou reprise de la production

Les équipes de Fnac Darty accompagnent les fournisseurs dans l'élaboration des plans d'actions correctives.

Afin de garantir le même niveau de contrôle dans les usines situées en Europe (élargie à la Turquie), les tiers indépendants en charge des audits sont tenus d'utiliser la même grille d'audit que celle utilisée pour les usines en Chine.

Actions 2024 et perspectives 2025

Fnac Darty a rejoint l'*Initiative for Compliance and Sustainability (ICS)*, une organisation non lucrative regroupant des acteurs du commerce (distributeurs et marques). L'objectif de l'ICS est d'améliorer les conditions de travail tout au long des chaînes d'approvisionnement de ses membres. L'organisation se base sur un cadre défini par les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), les principes universels des droits de l'homme et les réglementations locales applicables. Elle utilise une méthodologie et des outils communs pour faciliter les audits sociaux par le biais de sociétés d'audit tierces accréditées par l'ICS.

Par ailleurs en 2024, afin de rehausser les exigences du Groupe, le seuil de non-conformité des audits réalisés dans les usines des fournisseurs de Fnac Darty a été relevé de 75 % à 77 %.

2.7.4.5 Résultats

Périmètre : Groupe hors Nature & Découvertes	2022	2023	2024
KPI : Part d'usines auditées dont le résultat d'audit est jugé conforme ou moyen (a)	92 %	89 %	95 %

(a) Usines situées en Chine, avant action corrective ; hors Nature & Découvertes, dont les procédures historiques diffèrent de celles du Groupe (voir ci-dessous). Cette exclusion n'est pas significative au regard du poids de Nature & Découvertes dans le volume total d'achats de produits du Groupe.

Due diligence de Nature & Découvertes :

Nature & Découvertes a toujours été vigilante à l'égard de ses fournisseurs et leur demande de suivre une charte de qualité qui engage leur responsabilité. L'entreprise favorise les partenariats durables sur le long terme pour les aider à s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue. De même, elle privilégie les relations avec de petites entreprises afin de faire vivre un artisanat local quand cela est possible.

Chaque année, des audits sociaux et environnementaux sont réalisés par un prestataire externe. Depuis 2021, la grille d'audit utilisée pour ces audits est la même que pour les usines des fournisseurs de Fnac et Darty.

Périmètre : Nature & Découvertes	2022	2023	2024
Part des usines auditées dont le résultat est jugé conforme ou moyen	78 %	92 %	98 %

En parallèle, Nature & Découvertes continue de s'appuyer sur une charte achats responsables destinée à ses fournisseurs. Celle-ci se réfère aux conventions de l'Organisation internationale du Travail et décrit les principes et standards que les fournisseurs s'engagent à respecter.

96 % des achats en 2024 ont été réalisés auprès de fournisseurs ayant signé la charte, soit 85 % des fournisseurs au total.

Périmètre : Nature & Découvertes	2022	2023	2024
Part des achats produits par des fournisseurs de Nature & Découvertes ayant signé la charte achats responsables.	67 %	76 %	96 %

Achats de produits et services

Pour Fnac Darty, les achats sont de trois natures : les achats de produits commercialisés sous ses marques propres ou sous licence (voir « sourcing », ci-dessus), les achats de produits de marque (dits « marchands ») et les achats indirects (destinés à permettre au Groupe d'exercer ses activités). La gestion des risques associés est également différenciée.

Concernant les achats marchands, la relation avec les fournisseurs est gérée directement par la direction commerciale et encadrée par le Code de conduite des affaires. Le Groupe est particulièrement engagé sur le dialogue fournisseur autour de critères environnementaux, tels que la réparabilité et la fiabilité des produits, et autour de leur stratégie de décarbonation (voir aussi la section 2.2.1 « Changement climatique [ESRS-E1] »)

Concernant les achats indirects, les relations commerciales concernent environ 3 000 fournisseurs et les risques sont multiples. Ils concernent aussi bien l'achat de services (transports, relation client à distance, travail temporaire, gardiennage, travaux), que de biens (consommables). Les informations ci-dessous concernent cette catégorie d'achats.

Risques	Moyens mis en œuvre	Mesures de prévention	Actions et résultats 2024
Atteintes aux libertés fondamentales et aux droits de l'homme (notamment non-respects du temps de travail, du paiement des heures supplémentaires, discriminations...)	Une équipe d'acheteurs formés aux achats responsables et aux enjeux du développement durable	Documents cadres, partagés avec les fournisseurs et sous-traitants : Code de conduite des affaires, politique d'achats responsables	Labellisation Relations Fournisseurs et Achats Responsables Multiplication des <i>business reviews</i> RSE avec des fournisseurs stratégiques
Atteintes à la santé et à la sécurité des salariés des sous-traitants, par exemple en cas d'absence de formation	Mise en place d'un comité « RSE DAI ^(a) » afin d'assurer le suivi des plans d'action	Intégration croissante de critères RSE dans les appels d'offres	Renégociation des contrats afin d'y inclure des critères RSE
Atteintes à la santé et à la sécurité des clients, par exemple en cas d'absence d'habilitation gaz et électricité des livreurs-installateurs employés par des sous-traitants	Intégration de la DAI dans les comités liés à la RSE (comité RSE France, comité numérique responsable, comité climat)	Analyse de risques mise à jour annuellement	96 % des appels d'offre intégrant des critères RSE 93 % des contrats intégrant le Code de conduite des affaires
Atteintes à l'environnement, par exemple en cas de mauvaises pratiques environnementales dans la gestion des déchets de construction ou des déchets chimiques utilisés pour le nettoyage			

(a) Direction des achats indirects.

Pour plus de précisions sur les politiques, résultats et perspectives 2024, voir la section [ESRS-G1-2] Gestion des relations avec les fournisseurs du présent Document d'enregistrement universel.

Vendeurs indépendants sur les marketplaces

Lancées en 2009 chez Fnac et en 2015 chez Darty, les marketplaces du Groupe ont pour objectif de garantir une meilleure disponibilité des produits et d'élargir le catalogue. De nouveaux univers sont ainsi venus compléter le catalogue historique du Groupe : les jeux & jouets puis le sport, le jardinage, le bricolage, et dernièrement l'offre maison avec des références de mobilier et de literie. Les marketplaces recensent à date environ 3 600 vendeurs actifs et 15 millions de références disponibles (périmètre Fnac et Darty France).

Risques	Moyens mis en œuvre	Mesures de prévention	Actions et résultats 2024
Libertés fondamentales et droits de l'Homme : atteintes à la liberté d'association, temps de travail, rémunération, travail forcé, travail des enfants, discrimination	Un pôle qualité, composé de 10 personnes Un comité suivi vendeur mensuel afin de suivre les indicateurs mis en place	Code de conduite des affaires, intégré aux conditions générales d'utilisation de la Marketplace Procédures d'évaluation et de suivi de la qualité	Renforcement des procédures d'évaluation des vendeurs via des indicateurs de qualité Plus de 2 136 mises à l'épreuve et 130 déréférencements
Santé/sécurité des salariés des usines productrices, par exemple en cas de non-conformité des installations et des équipements de protection individuels	Un comité d'arbitrage qualité hebdomadaire afin de suivre de manière rapprochée les vendeurs à risque	Veille et procédures en cas de rappel de produits.	Baisse du taux de réclamation cumulée Fnac et Darty : - 0,6 pt
Santé/sécurité des clients, par exemple en cas de non-conformité des produits aux normes de sécurité et de sûreté européennes			
Environnement, par exemple en cas de mauvaises pratiques environnementales dans les usines, ou en raison des impacts du cycle de vie des produits distribués par la Marketplace			

Risques liés aux opérations

Les métiers de la logistique, de la livraison et du SAV, au cœur du modèle de Fnac Darty, ont été identifiés comme les plus exposés à des risques pour la santé et la sécurité. Ils sont par nature accidentogènes, et ces risques sont plus susceptibles de survenir en cas de manquement aux principes de précaution et de prévention des risques (procédures, formations, contrôles).

Ces risques, les politiques d'atténuation associées et les résultats de ces politiques sont décrits dans la partie sociale du présent chapitre (section [ESRS-G1-2] Gestion des relations avec les fournisseurs du présent Document d'enregistrement universel) et résumés dans le tableau ci-dessous :

Risques	Moyen mis en œuvre	Mesures de prévention	Actions et résultats 2024
Santé sécurité des travailleurs : accidents de la route, troubles musculosquelettiques liés aux activités de manutention (port de charge, gestes répétitifs...), accidents liés à l'installation, le stockage ou à la manipulation d'équipements électriques et électroniques (risques induits par les batteries au lithium, les installations au gaz ou électrique), accidents liés à l'utilisation de produits chimiques dans les ateliers de réparation	<p>Une Académie de formation comprenant des formateurs dédiés aux formations de sécurité</p> <p>Investissements réguliers dans des outils de prévention des risques (chariots, engins de levage, garde-corps...)</p> <p>Sensibilisation grâce à des communications internes sur les risques (semaine de la santé sécurité, webinaires...)</p> <p>Création de Flash Prévention métier pour sensibiliser aux risques liés à la DSO</p> <p>Partage de Flash Accident pour rappeler les consignes de sécurité</p>	<p>Liste de formations obligatoires (réglementaires ou jugées indispensables par le Groupe)</p> <p>Des « référents sécurité » présents sur chaque site logistique, un référent SAV</p> <p>Investissements dans l'ergonomie des postes de travail</p> <p>Évaluation des nuisances sonores au sein des entrepôts</p> <p>Écoconduite</p> <p>Armoires coupe-feu et stockage sécurisé spécifique aux batteries lithium dans les ateliers et les magasins</p> <p>Mise en place des analyses d'accident pour la logistique, le SAV ainsi que d'une « check-list » sécurité</p>	<p>Nomination de collaborateurs relais formation pour accompagner sur la prévention des accidents de travail</p> <p>Refonte du DUERP ^(a) et Papripact ^(b)</p> <p>Nouveaux investissements dans la sécurisation des quais</p> <p>Travaux d'insonorisation menés sur plusieurs sites</p> <p>Actualisation de la procédure pour le stockage des batteries au lithium et création d'une communication de sensibilisation pour la DSO et l'exploitation.</p> <p>KPI : Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt 2024 : 26 (vs 26,7 en 2023)</p> <p>KPI : Taux de gravité des accidents du travail avec arrêt 2024 : 2 (vs 2,2 en 2023)</p>

(a) Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).

(b) Programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (Papripact).

En dépit d'un vaste plan d'action visant à prévenir les risques liés à la manipulation et du stockage de batteries au lithium usagées (installation d'armoires coupe-feu et de fûts plus sécurisés, formation, etc.), ce risque reste important en raison de l'augmentation des réparations des équipements électriques et électroniques, notamment des équipements de mobilité urbaine. En revanche, les Directions HSE, Maintenance, Sécurité et métier œuvrent via une réunion mensuelle, des visites de sites, des analyses et un recensement des incidents/accidents pour mieux appréhender la source du risque et ainsi pouvoir le réduire au mieux. De nombreux organes de sécurité ont été mis en place sur les sites et des choix stratégiques ont été faits en matière de gestion des flux.

Plusieurs plans d'actions sont en place à la Direction des Opérations pour encadrer les risques professionnels. C'est le cas par exemple au SAV où a été déployé un plan d'action pour prévenir les risques liés aux produits chimiques utilisés dans les ateliers SAV (armoires de stockage, formation, revue du process achat). Au sein du service Livraison Dernier Kilomètre, le plan d'action s'oriente sur la manutention et le port de charge lourde avec la mise en place d'EPI et EPC. À la RDC, les risques liés aux agressions téléphoniques externes sont également encadrés. À la Logistique, un plan d'action est en place pour encadrer les risques mécaniques, les risques liés à la coactivités et au transport. Tous ces plans d'actions sont suivis de manière mensuelle au sein des comités de direction.

2.8 — Contribuer au développement social et culturel des territoires

Au-delà des normes ESRS, le Groupe nourrit une politique solidaire intrinsèque à ses valeurs. Elle se concrétise dans son activité par un engagement en faveur de la démocratisation de l'accès à la culture, par un engagement historique pour contribuer au développement social et culturel des territoires, et par une politique de dons en soutien à de nombreux associations et projets, au niveau local et au niveau national, pour lutter contre l'exclusion et la précarité.

2.8.1 Un engagement culturel renouvelé

La démocratisation de l'accès à la culture, valeur forte et mission historique du Groupe, s'est décliné en 2024 par l'organisation d'événements culturels et sportifs gratuits accessibles à tous. Partenaire des Jeux Olympiques et des Jeux Paralympiques de Paris 2024, le groupe Fnac Darty a été Supporteur Officiel en distribution de produits culturels, électroménagers et électroniques. Il a fourni le Village des athlètes en petit et gros électroménager, incluant certains produits des Partenaires TOP du CIO, et a assuré le service après-vente de ses produits, en accord avec sa raison d'être : « Engagé pour une consommation éclairée et durable ». Lors des Jeux Olympiques et des Jeux Paralympiques de Paris 2024, le groupe Fnac Darty a également été le programmateur musical de six concerts tenus au Club France, à la grande halle de la Villette, dans le 19^e arrondissement de Paris. À cette occasion, le Groupe a fait le choix d'artistes déjà soutenus par la Fnac lors d'événements en magasins ou programmés au festival Fnac Live Paris, en accord avec sa volonté historique d'être présent aux côtés d'artistes reconnus et de soutenir la nouvelle scène musicale émergente.

L'enseigne Fnac a poursuivi en 2024 son engagement culturel au service de la rencontre entre les créateurs et leur public, avec la même ambition : créer des ponts entre les disciplines, les artistes, émergents comme reconnus, le tout en gardant une véritable dimension populaire qui fait sa force. Nos clients ont pu profiter cette année de près de 1 504 événements organisés en France métropolitaine, consacrant la Fnac comme un acteur culturel majeur de proximité. Les musiciens, les auteurs contemporains, les dessinateurs, les romanciers, les youtubeurs ont ainsi été régulièrement invités à partager leurs passions au sein des magasins Fnac avec leur public. Des événements variés ont pris la forme de rencontres, conférences, dédicaces, masterclass, concerts, lecture musicale, ateliers, etc. En plus de ces

événements en magasins, la Fnac a poursuivi le développement de formats hors les murs, tels que les soirées de la rentrée littéraire ouvertes au public.

En qualité de premier libraire de France, l'enseigne Fnac favorise également la démocratisation de l'accès à la culture via l'organisation de prix littéraires qui mobilise un public large et diversifié. Ainsi, le Goncourt des Lycéens, co-organisé par le groupe, est décerné chaque année par 2 000 lycéens, issus d'une cinquantaine d'établissements, et qui profitent de cette occasion pour étudier des ouvrages de littérature contemporaine et échanger avec les auteurs en lice durant les rencontres régionales. Le Prix du roman Fnac mobilise quant à lui 400 de nos adhérents et autant de nos libraires Fnac. Dans une volonté de promouvoir toutes les cultures, le groupe décerne également chaque année le Prix BD Fnac France Inter, en partenariat avec la station de radio publique. Pour promouvoir la culture sous toutes ses formes, l'enseigne a également renouvelé son soutien au Prix Joséphine des jeunes artistes, lequel met en lumière les musiques actuelles, célèbre la diversité des scènes et des cultures musicales. Fort d'un attachement historique avec l'univers de la photographie, la Fnac a également abondé une dotation spéciale pour le Prix Nadar et a soutenu le tremplin Jeunes Talents dans le cadre du festival Planches Contact de Deauville.

À l'étranger, la Fnac poursuit cette même ambition de soutien à la création et à l'accès à la culture pour tous, à travers des prix, des expositions, des rencontres, des dédicaces et des concerts gratuits dans les magasins. Au total, en 2024, ce sont 8 464 événements culturels qui ont été organisés partout dans le monde par le Groupe et de son réseau de franchisés (dont 6 956 hors France métropolitaine), soit plus de 400 événements supplémentaires par rapport à 2023.

2.8.2 Contribuer à l'activité économique locale et créer des emplois pérennes

Le Groupe ouvre des magasins chaque année, grâce à sa stratégie de développement par la franchise, pour une couverture toujours plus importante sur les villes de taille moyenne. Fnac Darty est convaincu que cette proximité nourrit le lien de confiance si particulier tissé au fil du temps avec ses clients. Cette stratégie contribue à la création d'emplois locaux et donc au développement de l'activité économique et sociale des villes dans lesquelles ouvrent des magasins. À travers le développement de ses services de réparation, Fnac Darty contribue également à la création d'emploi non délocalisables et au soutien de l'insertion professionnelle sur tous ses territoires d'implantation. Cet ancrage

territorial de proximité rassemble 18 000 collaborateurs au sein des 750 magasins et des services de réparation du Groupe. En 2024, le Groupe a ouvert 18 magasins en France (huit magasins Fnac, neuf magasins Darty, un magasin Nature & Découvertes).

Par ailleurs, le Groupe participe historiquement à la réinsertion de personnes éloignées de l'emploi, via notamment ses partenariats de longue date avec Envie et Emmaüs. Le Groupe confie près de la moitié du gros électroménager repris chez les clients Darty à ces entreprises de l'économie sociale et solidaire, qui les réparent et les revendent d'occasion dans leurs réseaux de magasins, participant ainsi à réinsérer des dizaines de personnes chaque année.



2

Informations de durabilité

Contribuer au développement social et culturel des territoires

2.8.3 Mener une politique de solidarité pour lutter contre la précarité et l'exclusion

Animé par sa responsabilité sociétale et culturelle, Fnac Darty a initié des actions visant à créer du lien avec le milieu associatif et soutient de nombreux projets locaux. Cette volonté d'agir est intrinsèque aux valeurs du Groupe. Ces projets se traduisent par des dons financiers ou de produits, réalisés directement auprès des associations partenaires du Groupe ou, indirectement, grâce aux dons des clients via des mécanismes d'arrondis solidaires au moment de l'achat.

<i>Périmètre : Groupe hors franchises</i>	Dons totaux Fnac Darty en 2024
MONTANT TOTAL DES ACTIONS SOLIDAIRES DE FNAC DARTY	8 453 789 €
Dons Fnac Darty en 2024	
<i>Périmètre : Groupe hors franchises</i>	
Dons aux associations et mécénat	296 027 €
Dons en nature (Braderie de Dijon, Secours Populaire...)	6 757 741 €
Fondation Nature & Découvertes	297 934 €
TOTAL DONS FNAC DARTY	7 351 703 €
Dons de nos clients en 2024	
<i>Périmètre : Groupe hors franchises</i>	
Arrondi solidaire Microdon pour Fnac et Darty	672 192 €
Arrondi solidaire 1 € - Un Rien C'est Tout	77 800 €
Arrondi solidaire chez Nature & Découvertes	171 030 €
Dons des clients - Pays	181 064 €
TOTAL DONS CLIENTS	1 102 086 €

Fnac Darty déploie sa politique de solidarité en assumant à la fois son rôle de mécène financier et de donateur de produits valorisables. Le Groupe promeut, par ses actions de dons financiers aux associations, de mécénat et de dons en nature, des actions auprès des jeunes en difficulté, des personnes en réinsertion, ou en situation de vulnérabilité. En ce sens, Fnac et Darty apportent historiquement leur soutien à plusieurs associations, telles que Télémaque et Sport dans la ville. En 2024, et d'autant plus que cette année était l'occasion de célébrer ses 30 ans, la Fondation Nature & Découvertes a renouvelé et amplifié ses actions de mécénat et plus largement de solidarité. Elles sont détaillées dans l'ESRS E4.

Dans le cadre de sa politique de développement de la seconde vie des produits, le Groupe a fortement développé les dons en nature, à la fois de biens culturels et d'équipements électroniques et électroménagers. Fnac Darty possède un partenariat avec Comerso pour faciliter le don de produits valorisables par les clients, directement depuis les magasins. Dans cette optique de dons en nature, la Fnac a par ailleurs renouvelé en 2024, pour sa 12^e édition, sa grande collecte de livres auprès de ses clients. Menée en collaboration avec Bibliothèques sans Frontières dans nos magasins, mais également en Suisse, cette collecte de livres est la plus importante organisée en France. Son périmètre est étendu aux magasins Fnac en Suisse depuis 2022. Dans le cadre de sa politique de don en nature, la Fnac a reconduit en 2024 et pour la 16^e année, sa Braderie solidaire de Dijon organisée en partenariat avec le Secours Populaire et qui permet de vendre à prix réduits des produits neufs. Cet événement solidaire et culturel organisé au Zénith de Dijon mobilise de nombreux talents locaux, en plus de l'implication de bénévoles, du personnel de la Fnac, du Secours Populaire et de la salle de concert. Les fonds récoltés à cette occasion permettent au Secours Populaire d'offrir des journées de vacances aux familles défavorisées dans le cadre de

son programme Campagne Vacances. Fnac Darty s'est à nouveau associé en 2024 à AIDES, la première association de lutte contre le VIH, le sida et les hépatites en France et en Europe, lors du lancement de son événement digital annuel de la Fête de l'amour. Grâce à la diffusion gracieuse des messages de prévention et de sensibilisation au VIH dans ses magasins, ses sites e-commerce ainsi que sur son média l'Éclaireur, Fnac Darty a permis à AIDES d'améliorer la visibilité de son événement et des messages de prévention portés par l'association auprès du grand public.

Fnac Darty associe également ses clients à ses engagements, en leur proposant de réaliser des micro dons lors de leurs achats sur fnac.com et dans les magasins Fnac et Darty, jouant ainsi un rôle de facilitateur de passage à l'acte de solidarité. Dans les deux enseignes, la solution présente sur les terminaux de paiement par carte est fournie par Microdon. Elle permet de démultiplier l'impact des dons en automatisant la proposition de dons. Déjà présente sur les terminaux Fnac, cette solution a été progressivement déployée sur les terminaux Darty sur la première moitié de l'année 2024. Ce dispositif a permis de récolter des dons en faveur d'une dizaine d'associations dont les projets étaient soutenus par Un Rien C'est Tout (Coup de pouce, Samu Social, Sport dans la ville, Envol, La vie au grand air, Dons solidaires, Emmaüs connect, Votre école chez vous) ainsi qu'en faveur de la Fondation Nature & Découvertes. En 2024, le Groupe a également mobilisé ce dispositif pour soutenir deux causes urgentes : le soutien aux victimes des inondations de Valence en Espagne (via la Croix Rouge espagnole) et le soutien aux victimes du cyclone Chido à Mayotte (via la Croix Rouge française). Au total, pour la France, les micro-dons des clients en caisse ont permis, en 2024, de récolter 840 000 euros (502 739 euros dans les magasins Fnac, 169 454 euros dans les magasins Darty, et 171 030 euros dans les magasins Nature & Découvertes).